



DIOMAYE PRÉSIDENT

LE PROJET

**POUR UN SÉNÉGAL SOUVERAIN,
JUSTE ET PROSPÈRE**



DIOMAYE PRESIDENT

**LE PROJET
POUR UN SÉNÉGAL SOUVERAIN,
JUSTE ET PROSPÈRE**

DIOMAYE PRÉSIDENT

DIOMAYE PRESIDENT

DIOMAYE PRÉSIDENT

**LE PROJET
POUR UN SÉNÉGAL SOUVERAIN,
JUSTE ET PROSPÈRE**

DIOMAYE PRÉSIDENT

DIOMAYE PRESIDENT

SÉNÉGALAISES, SÉNÉGALAIS MES CHERS COMPATRIOTES

L'élection présidentielle du 24 mars 2024 n'a pas pour seul objectif d'élire un Président de la République. Elle parachève une longue temporalité politique conflictuelle qui a durement éprouvé les fondements du vivre-ensemble sénégalais. Porté par une union populaire, je suis le candidat du changement de système afin de redonner au Sénégal l'intégralité de son indépendance et ses titres de noblesse remis en cause par les deux mandats du Président sortant.

Le projet de changement systémique, porté par la large coalition de partis politiques qui soutient notre candidature, vise un renouvellement profond des méthodes de gouvernance publique, un rapport à l'extérieur plus respectueux de notre souveraineté nationale, une administration non inféodée au pouvoir politique, une justice insoumise et indépendante, le strict respect de la séparation des pouvoirs, le retour à un présidentielisme régulé etc.

Notre candidature à l'élection présidentielle du 24 mars 2024 a pour fondement la réhabilitation des institutions de la République et la restauration de l'État de droit par des réformes qui repensent les fondations de l'État et consolident l'unité du Pacte républicain. La consolidation de l'État-nation est indispensable au développement et à la cohésion nationale.

Notre candidature ambitionne la réduction de la fracture sociale, la redynamisation des services publics, le comblement des inégalités, la promotion de l'égalité des chances qui sont les principales causes du déclassement et de l'injustice que vivent nos concitoyens. Ce faisant, l'éducation et la santé seront au cœur des priorités d'un État-providence qui fera de l'inclusion et de la redistribution ses viatiques d'action.

Notre candidature, construite sur l'idéologie d'un panafricanisme de gauche, est sous-tendue par la volonté de proposer une offre politique de réappropriation de la souveraineté nationale en matière de gestion des ressources naturelles, de diplomatie, de défense et de sécurité.

Convaincus qu'une indépendance intégrale ne peut se faire sans une maîtrise de l'économie, de l'élevage, de la pêche et de l'agriculture, nous sommes pleinement tournés vers la réalisation de la souveraineté alimentaire, numérique, fiscale, énergétique et scientifique.

Vive la République,
Vive le Sénégal,

Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

DIOMAYE PRESIDENT

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
ANASER	Agence nationale de Sécurité routière
ANER	Agence Nationale pour les Énergies Renouvelables
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ANRSA	Agence Nationale de la Recherche Scientifique Appliquée
APIX	Agence de Promotion des Investissements et Grands Travaux
ASC	Association sportive et culturelle
ASEPEX	Agence sénégalaise de promotion des exportations
ASER	Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale
ASN	Association Sénégalaise de Normalisation
BCEAO	Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest
BHS	Banque de l'Habitat du Sénégal
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Économique
BRT	Bus Rapid Transit
BTP	Bâtiment et travaux publics
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CEC	Carte d'Égalité des Chances
CEDEAO	Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest
CENA	Commission Nationale Électorale Autonome
CENI	Commission Nationale Électorale Indépendante
CFJ	Centre de Formation Judiciaire
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CNEPS	Centre National d'Éducation Populaire et Sportive du Sénégal
CNRI	Commission Nationale de Réforme des Institutions
CRSE	Commission de Régulation du Secteur de l'Énergie
CSM	Conseil Supérieur de la Magistrature
CSS	Caisse de Sécurité sociale
DAC	Domaine Agricole Communautaire
DER	Délégation à l'Entrepreneuriat Rapide
DGCPT	Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
DGID	Direction générale des Impôts et Domaines
DPEE	Direction de la Prévision et des Études Économiques
DTR	Direction des Transports routiers
EPS	Établissement public de Santé
ESS	Économie Sociale et Solidaire
ETFP	Enseignement technique et Formation professionnelle
IDH	Indice de Développement Humain

INSEPS	Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport
IPRES	Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches agricoles
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
FASTEF	Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FNR	Fonds National de Retraite
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GPF	Groupement de Promotion féminine
OFNAC	Office Nationale de Lutte contre la Fraude et la Corruption
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
PACASEN	Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal
PAMA	Programme d'appui à la modernisation de l'Administration
PASSANT	Projet d'Appui Structurel à la Stratégie d'Aménagement Numérique du Territoire
PDC	Plan de Développement Communal
PDU	Plan Directeur d'Urbanisme
PER	Personnel d'Enseignement et de Recherche
PETROSEN	Société des pétroles du Sénégal
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNA	Pharmacie nationale d'approvisionnement
PNADT	Plan national d'Aménagement et de développement territorial
POAS	Plan d'occupation et d'affectation des sols
PPT	Partenariat Public-Privé
PUDC	Programme d'urgence de Développement communautaire
PUMA	Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises

SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal
SAMU	Service d'aide médicale urgente
SAU	Service des Accueils et Urgences
SCADT	Schéma communal d'Aménagement et de Développement territorial
SDADT	Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement Territorial
SENELEC	Société nationale d'Électricité du Sénégal
SENUM SA	Société Sénégal Numérique
SICAP	Société Immobilière du Cap-Vert
SN-HLM	Société nationale des habitations à loyer modéré
TER	Train Express Régional
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TPE	Très Petite Entreprise
TVA	Taxe sur la Valeur ajoutée
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UGB	Université Gaston Berger de Saint-Louis
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
ZEE	Zone économique exclusive
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine

Table des matières

VISION	19
--------------	----

Chapitre 1

Pour une réforme profonde des institutions et un engagement au service de l’Afrique

- | | |
|--|----|
| 1. L’instauration d’un pouvoir exécutif responsable et la réduction des prérogatives proéminentes du président de la République | 21 |
| 2. Les rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire : réformes, statut des magistrats, indépendance du parquet, inamovibilité | 22 |
| 3. L’indépendance au sein de l’appareil judiciaire, instauration d’un juge des libertés et de la détention (JLD) | 27 |
| 4. La revue du budget de la Justice et la mise aux normes des lieux de privation de liberté | 28 |
| 5. L’accès des citoyens au service public de la justice | 30 |
| 6. La réforme des institutions et du système électoral pour améliorer l’état de droit, la bonne gouvernance et la démocratie participative . | 32 |
| 7. La réédition des comptes et le renforcement de la compétence des corps de contrôle | 35 |
| 8. Pour une véritable intégration sous régionale et africaine | 39 |

Chapitre 2

Pour une administration performante, au service des Sénégalais.....

- | | |
|---|----|
| 1. Le rétablissement de la confiance des citoyens vis-à-vis de l’administration en la rendant plus efficace | 41 |
| 2. La modernisation de l’administration publique afin d’offrir des services de qualité aux usagers | 43 |
| 3. L’élaboration des standards et l’application des normes de qualité dans tous les secteurs | 45 |

Chapitre 3

Pour une économie performante et résiliente sous-tendue par une gestion transparente des finances publiques.....

- | | |
|---|----|
| 1. Quel modèle économique? | 47 |
| 2. Une politique budgétaire qui rationalise les dépenses publiques .. | 50 |
| 3. Réforme monétaire pour le financement de notre économie | 53 |

4. Une politique fiscale novatrice, efficace, efficiente, équitable et transparente	56
5. Les réformes sur les finances locales pour une meilleure mobilisation des ressources	59
6. Les politiques efficaces de gestion de la dette publique	62
7. Des mécanismes de développement endogène ouvert pour une accélération de la croissance économique au Sénégal.....	63
8. Des politiques publiques pour une économie endogène ouverte au marché extérieur	66
10. Le commerce intérieur, la préférence nationale et la consommation locale.....	68
11. Un commerce extérieur compétitif pour une balance commerciale équilibrée	69
12. Le défi de la formalisation du secteur informel	70
13. L'harmonisation, la structuration et la rationalisation des structures d'accompagnement.....	73

Chapitre 4

Pour un Sénégal prospère, avec le plein emploi productif, un travail décent pour tous, et une réduction de la pauvreté sous toutes ses

formes.....	75
1. La fiabilité des données, le suivi évaluation et la restructuration des secteurs du travail et de l'emploi.....	75
2. L'économie sociale et solidaire pour le développement inclusif du Sénégal.....	81
3. Le développement communautaire et l'équité sociale et territoriale	83
4. Le développement de la microfinance, un levier pour réduire le chômage et la pauvreté.....	84

Chapitre 5

Pour un secteur primaire qui garantit une sécurité alimentaire et une génération conséquente de devises pour l'économie nationale

1. L'adoption d'un nouveau modèle d'intervention du Ministère en charge de l'agriculture.....	87
2. La maîtrise des facteurs biophysiques, techniques et organisationnels pour une production agricole capable de nourrir le Sénégal et de générer des devises	88

3. Le renforcement des capacités scientifiques, techniques et institutionnelles des structures de recherche et de vulgarisation agricoles.....	91
4. La redynamisation des filières de production animale	92
5. La sécurisation des systèmes d'élevage et le développement d'infrastructures et d'équipements de productions animales.....	94
6. La réorganisation institutionnelle du Ministère en charge de la Pêche	96
7. La gestion durable du secteur de la pêche et de l'Aquaculture.....	97

Chapitre 6

Pour un développement du tissu industriel basé sur la transformation de ce que nous produisons et la promotion d'une de champions industriels nationaux.....

1. La restructuration du tissu industriel pour booster l'économie nationale	99
2. La mise en place d'un Plan d'Accélération Industrielle du Sénégal (PAIS) 2024-2029 : un catalyseur intégré de la croissance	104
3. La transformation des produits agricoles, forestiers, d'élevage et halieutiques comme levier de promotion du « consommer local ».	107

Chapitre 7

Pour une éducation et formation scientifique de qualité, attrayante, accessible et alignées aux besoins du monde du travail

1. L'amélioration de la gouvernance, de la qualité et du financement du système d'éducation et de formation.....	109
2. L'intégration effective des langues nationales et des « daaras » dans le système éducatif	111
3. L'éducation des enfants et jeunes en situation de handicap : une priorité nationale.....	112
4. Des universités tournées vers un enseignement de qualité et plus professionnalisant	114
5. Des universités dotées d'une bonne santé financière, d'une gouvernance transparente, des infrastructures aux normes et des ressources humaines compétentes	115
6. L'enseignement technique et la formation professionnelle comme levier d'industrialisation, de valorisation des ressources et d'amélioration de l'employabilité des diplômés	117

Chapitre 8

Pour un système sanitaire et de protection sociale efficace, efficient et à moindre coût..... 121

1. La santé et l'assurance maladie pour tous..... 121
2. Les prestations de santé (promotionnelles, préventives, curatives et palliatives) et la gestion pharmaceutique 127
3. La gouvernance sanitaire et le management des établissements de santé 131
4. Le système informatique et le système d'information..... 137
5. Le financement de la santé 139
7. Promotion et protection des droits des personnes en situation de handicap..... 145
8. L'autonomisation des personnes en situation de handicap et l'accessibilité..... 147
9. La compensation du handicap..... 150

Chapitre 9

Pour un accès de tous les Sénégalais à l'eau, l'assainissement et des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable..... 155

1. La gestion et la mobilisation multi-usage des ressources en eau. 155
2. Les services eau potable et assainissement..... 159
3. La maîtrise de l'énergie, un pilier du développement socio-économique 162

Chapitre 10

Pour une gouvernance territoriale, dans un environnement sain et l'accès à un habitat décent 167

1. La cohérence territoriale, l'approche systémique et la prospective de l'organisation du territoire 167
2. La gouvernance territoriale et l'approche participative pour une citoyenneté patriotique et responsable..... 170
3. La construction de logements en accession aidée et de logements locatifs sociaux efficaces et durables 176
4. Les leviers et les outils pour produire du logement locatif privé avec des loyers encadrés 180
5. La réforme du régime de contrôle des constructions et charte de la construction pour un meilleur encadrement de l'urbanisation galopante 185
6. La transition vers l'économie formelle dans le secteur du BTP.. 187

7. L'éducation environnementale et au développement durable (EDD)	191
8. L'efficacité énergétique et la transition écologique.....	194
9. La gestion des déchets	197
10. La préservation de la biodiversité, un levier de la fourniture de biens et services écosystémiques	199
11. La lutte contre les pollutions, les nuisances et contaminations..	201
12. La Lutte contre le Changement Climatique et ses impacts.....	205

Chapitre 11

Pour une recherche scientifique et une innovation technologique,

levier du développement socio-économique..... 209

1. La réorganisation du système national de recherche et d'innovation est une priorité absolue.....	209
2. L'amélioration de la gouvernance, du financement et de la construction d'infrastructures de recherche et d'innovation	211
3. Le cadre Normatif de l'Économie Numérique.....	213
4. La stratégie nationale de transformation digitale	217

Chapitre 12

Pour des infrastructures adaptées, sûres, résilientes, durables et à

moindre coût..... 221

1. La remise à niveau, la réadaptation et la construction d'infrastructures majeures	221
2. La sécurité du transport routier pour diminuer la mortalité	224
3. La restructuration et le développement du transport routier pour faciliter la mobilité des biens et des personnes	229
4. Le développement du transport ferroviaire.....	231
5. Le développement du transport maritime	235
6. Le développement du transport aérien pour une ouverture au reste du monde	237

Chapitre 13

Pour une sécurisation du Sénégal et des Sénégalais..... 239

1. L'amélioration de la sécurité intérieure pour protéger le citoyen	239
2. La défense et la sécurité extérieure.....	242

Chapitre 14

Pour un secteur touristique performant, porté par la biodiversité, la richesse culturelle, l'ingéniosité de nos artisans et l'écotourisme 247

1. Le développement d'une pédagogie éducative autour des valeurs locales et à la sociologie du tourisme 247
2. Le développement du micro-tourisme sur toute l'étendue du territoire nationale..... 249
3. La redynamisation du tourisme balnéaire, religieux et d'affaires 250
4. La valorisation du patrimoine national, de la création artistique et littéraire..... 252
5. L'artisanat un pilier important de notre politique de substitution des importations 253

Chapitre 15

Pour une éducation physique populaire et un sport compétitif, instrument de socialisation et vitrine diplomatique et touristique 257

1. La réforme et la gouvernance du sport..... 257
2. Le sport pour tous, vecteur de développement social et économique 259
3. Le sport de performance, une vitrine touristique 264

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES..... 273

VISION

Notre vision est de faire du Sénégal une nation juste, prospère, souveraine et ancrée dans des valeurs fortes. Cette vision prône la nécessité de trouver de nouvelles voies de développement économique et social du Sénégal se fondant sur les valeurs que sont : le Patriotisme, le Travail, l'Éthique et la Fraternité.

Chapitre 1

Pour une réforme profonde des institutions et un engagement au service de l'Afrique

(Justice, Bonne gouvernance, Affaires étrangères, panafricanisme, Décentralisation, Démocratie, réformes des institutions)

Notre pays a été fortement affecté ces 12 dernières années, par une crise sans précédent des institutions. L'hyperprésidentialisme avec comme corollaire une mainmise de l'exécutif sur le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire, est la principale tare de notre système politique. Nous avons assisté à une judiciarisation de l'espace politique par le Président de la République qui a fait de la justice un levier pour éliminer, embastiller et emprisonner des opposants. La justice qui devait être à l'avant-garde pour combattre la corruption, le détournement des deniers publics et le gaspillage de ressources de l'État est aujourd'hui manipulée à des fins politiques. L'Administration sénégalaise qui devait être exclusivement orientée vers la satisfaction des usagers est aujourd'hui gangrenée par le népotisme, un manque d'efficacité et une politisation à outrance.

Nous mettrons fin à cette situation dommageable pour l'économie, la paix et la stabilité du pays en initiant des réformes profondes de nos institutions.

1. L'instauration d'un pouvoir exécutif responsable et la réduction des prérogatives proéminentes du président de la République

L'exorbitance des pouvoirs du Président de la République a entraîné une mainmise de l'exécutif sur le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Cette centralité de l'institution présidentielle est dommageable pour la démocratie et la bonne marche de nos institutions. Dès lors, rétablir l'équilibre des pouvoirs devient une urgence. Pour ce faire, nous initierons des réformes constitutionnelles consolidantes tendant à réduire les pouvoirs du président de la République.

- Nous mettrons fin à la concentration des pouvoirs entre les mains du Président de la République en instituant sa responsabilité, sa révocabilité et son obligation de rendre des comptes ;
- Nous instaurerons la responsabilité politique du Président de la République en introduisant la procédure de destitution pour manquement grave dont le contenu sera précisé ;
- Nous instaurerons le poste de vice-président, élu en tandem avec le Président de la République et supprimerons le poste de premier ministre. Les prérogatives institutionnelles de chacune des deux têtes de l'exécutif seront clairement réparties. La composition du tandem obéira à un certain nombre de critères comme l'absence totale de parenté de sang ou d'alliance.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Le renforcement de la séparation des pouvoirs et la réduction des pouvoirs exorbitants du Président de la République ;
- Le meilleur fonctionnement des institutions corrélié au renforcement de la démocratie sénégalaise.

Délai de réalisation des mesures clés :

Au regard de l'urgence et du caractère impérieux de rétablir l'équilibre des pouvoirs (Exécutif, législatif et judiciaire), ces mesures proposées seront mises en œuvre durant les six (06) premiers mois de la présidence. S'agissant de la vice-présidence, le processus de mise en œuvre s'étalera sur la durée du mandat.

2. Les rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire : réformes, statut des magistrats, indépendance du parquet, inamovibilité

Depuis quelques années, le constat général est que le peuple sénégalais n'a plus confiance en sa justice. Cette crise de confiance s'accroît, plus particulièrement, lorsque des hommes politiques sont appelés à faire face à la Justice, car dans ces cas, les procès sont dévoyés et prennent une allure éminemment politique. En effet, la justice est instrumentalisée et certains magistrats agissent sur commande pour plaire au pouvoir en place. Cette suspicion des citoyens, d'une justice sous influence du pouvoir

exécutif, est source d'instabilité pour le Sénégal et dangereuse pour notre démocratie et l'État de droit. Dès lors, rétablir cette confiance devient à la fois une priorité et une urgence.

Pour ce faire, nous nous proposons de réformer la Justice dans sa globalité afin de limiter les immixtions de l'Exécutif dans le fonctionnement de l'appareil judiciaire et de lui assurer une indépendance organique et fonctionnelle.

- Nous passerons d'un « Conseil constitutionnel » à une « Cour constitutionnelle » qui sera au sommet de l'organisation judiciaire. L'appellation « Conseil » est devenue anachronique pour rendre compte de l'exigence démocratique et du rôle de gardiennage des normativités juridiques et sociales, échu à la juridiction constitutionnelle. Elle sera soustraite de l'emprise du président de la République par le mode paritaire de désignation de ses membres.
 - La saisine de la Cour constitutionnelle devra, outre le mode de saisine vertical ou politique, emprunter des éléments de démocratie directe. La saisine horizontale, par le mécanisme des plaintes constitutionnelles, permettra une appropriation populaire de la juridiction. Au surplus, la prévision d'un mécanisme d'auto-saisine permettra à la Cour constitutionnelle de se prononcer d'office sur la constitutionnalité de tout texte de nature législative ou réglementaire. L'auto-saisine est un gage d'indépendance fonctionnelle de la Cour qui ne serait plus seulement assujettie à la saisine politique ou populaire pour exercer ses fonctions ;
 - La composition de la Cour constitutionnelle devra être élargie à 9 membres (6 magistrats, 3 professeurs de droit). Elle sera ainsi composée :
 - 3 juges choisis par le Président de la République
 - 3 juges choisis par l'opposition parlementaire
 - 3 juges proposés par la société civile
 - Les anciens présidents de la République du Sénégal seront membres de droit de la cour constitutionnelle.
- Nous réformerons de façon substantielle le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) à travers une modification de la loi n° 2017-

11 du 17 janvier 2017 portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la magistrature ;

- Nous réformerons le code pénal sénégalais. Ce code ne correspond pas aux valeurs et besoins actuels du Sénégal. Il s'agit d'une copie du code pénal napoléonien de 1810, c'est-à-dire un code adopté au lendemain de la Révolution française de 1789 pour assurer la protection pénale de l'État avant de se soucier de considérations humanistes. Or, un code pénal moderne doit se soucier de l'être et de l'avoir de l'Homme avant de se préoccuper des intérêts de l'État. L'humain doit primer sur la raison d'État puisque l'Homme est la raison d'être de l'État. En conséquence, devront être supprimées du code pénal :
 - Les infractions en désuétude (vagabondage, mendicité, agressivité etc.) ;
 - La peine d'emprisonnement pour les infractions de presse. Cependant, les sanctions financières seront renforcées ;
- Nous réformerons le code de procédure pénale. Il s'agit du chantier le plus important qui impactera nécessairement sur l'indépendance de la justice et la sauvegarde des droits et libertés des citoyens. Ainsi nous proposerons de :
 - Redéfinir les conditions d'un placement en garde à vue et réduire la durée de la mesure. La garde à vue est de nos jours utilisée comme un moyen d'humilier ou de sanctionner un citoyen avant toute décision judiciaire. Pour limiter les abus, la durée d'une garde à vue de droit commun passera à 24 heures renouvelables une fois, soit 48 heures au maximum ;
 - Supprimer la pratique du retour de parquet qui est une pratique judiciaire contraire au principe de la légalité de la répression prévue par la constitution. Le retour de parquet relève de l'arbitraire, il n'y a aucune condition de mise en œuvre, aucune limitation dans le temps. Dans la pratique, un retour de parquet peut dépasser la durée légale d'une garde à vue. Cette situation est liberticide ;
 - Réformer la procédure de désignation d'un juge d'instruction. L'affectation d'un dossier à un cabinet

d'un juge d'instruction devrait reposer sur des critères objectifs afin de réduire le « forum shopping » de cabinet d'instruction en fonction de la maniabilité du juge instructeur. Un procureur ne doit pas avoir la latitude de choisir son juge ;

- Encadrer les attributions du procureur de la République pour décerner un mandat de dépôt. Supprimer l'obligation pour un juge de suivre le parquet en cas de réquisition d'un mandat de dépôt ou d'opposition à une liberté provisoire ;
 - Encadrer les mandats de dépôt obligatoires prévus à l'article 139 du code de procédure pénale. Aujourd'hui, les infractions des articles 55 à 100 et 255 du code pénal sont utilisées pour mettre en détention des opposants et des journalistes. Cela est déplorable. L'appareil judiciaire ne doit pas être utilisé pour traquer des opposants politiques et la presse ;
 - Limiter le délai de la détention provisoire en matière criminelle à trois ans ;
 - Supprimer la procédure de contumace et la remplacer par une procédure de défaut criminel. La contumace est contraire à la constitution et aux principes élémentaires du droit à un procès équitable.
- Nous instituerons l'indépendance du parquet vis-à-vis du Ministre de la Justice et le renforcement du statut « spécial » du parquet. Ainsi, la suppression de toute possibilité pour le ministère de la Justice de donner des instructions au ministère public sur la gestion des dossiers sera actée, notamment par :
 - La subordination de son affectation à un avis conforme du CSM ;
 - L'instauration d'une inamovibilité temporaire de cinq ans ;
 - La prohibition des ordres de non-poursuite.
 - Nous réformerons le statut des magistrats. Ainsi, nous envisageons de :
 - Limiter les exceptions au principe de l'inamovibilité des magistrats du siège et précisément définir la notion de «

nécessité de service » et limiter les cas de recours à la notion « d'intérim ». Ces deux notions sont souvent utilisées pour sanctionner des magistrats du siège par une affectation. Elles vident le principe de l'inamovibilité des magistrats du siège de sa substance ;

- Supprimer l'immunité des magistrats. La liberté, l'indépendance et l'impartialité des magistrats devraient également être garanties par la possibilité d'engager leurs responsabilités pénales en cas de commission d'une infraction dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Attribuer aux cours et tribunaux une autonomie budgétaire. L'indépendance et l'impartialité à un prix que l'État doit garantir aux juridictions en termes de budget d'équipement et de fonctionnement.
- Nous favoriserons l'accès à la magistrature pour certains professionnels du droit, notamment (avocat expérimenté, professeur agrégé de droit justifiant d'une certaine expérience). En effet, la fonction de juger implique la mobilisation de plusieurs compétences et considérations d'ordre économique, financier, social, commercial, lesquelles ne sont pas forcément à la disposition des magistrats formés au Centre de Formation Judiciaire (CFJ) ;
- En vue de promouvoir la mobilité professionnelle sur le territoire national et l'accès des « jeunes magistrats » à certaines fonctions juridictionnelles, nous limiterons à cinq (05) ans la durée pendant laquelle un magistrat peut occuper la fonction de chef de juridiction.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Le renforcement de la séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire en rétablissant une indépendance statutaire des acteurs du pouvoir judiciaire vis-à-vis du pouvoir exécutif, lequel ne devrait plus s'immiscer dans le fonctionnement du premier et ;
- L'amélioration de la réputation et de l'image du pouvoir judiciaire aux yeux de l'opinion publique et du peuple sénégalais au nom duquel la justice est rendue.

Délai de réalisation des mesures clés :

Au regard de leur importance et de leur caractère impérieux pour le rétablissement de l'état de droit, nous engagerons ces réformes dans les douze (12) premiers mois de la présidence.

3. L'indépendance au sein de l'appareil judiciaire, instauration d'un juge des libertés et de la détention (JLD)

Le JLD est garant de la sauvegarde des libertés individuelles en tant que membre du pouvoir judiciaire (magistrat du siège). Il est un des magistrats qui intervient quand les droits des justiciables sont en jeu. Il peut être saisi par le prévenu ou/et par toute autre autorité judiciaire ou administrative compétente. Il statue sur la détention provisoire et, a d'autres compétences en matière de protection des libertés. Le juge des libertés et de la détention est un Juge unique. Un Magistrat expérimenté du siège du tribunal judiciaire. Il est spécialisé et possède des attributions croissantes en matière d'atteinte à la liberté individuelle.

- Nous instituerons un juge des libertés et de la détention, ayant compétence en matière de détention provisoire, de demande de mise en liberté ou de prolongation de la détention provisoire, d'assignation à résidence avec surveillance électronique et de placement sous contrôle judiciaire ;
- Nous instituerons des peines alternatives à l'emprisonnement (pour certains délits). Outre l'aménagement des peines prévu notamment à travers l'article 44-2 du code pénal, une réforme dans le sens de mettre en place des peines alternatives à l'emprisonnement sera envisagée. Elle portera sur les délits avec notamment la suspension du permis de conduire, l'exercice de travaux d'intérêt général, la détention à domicile sous surveillance électronique d'un à six mois ;
- Nous améliorerons des conditions d'incarcération par l'élargissement de la carte carcérale, l'amélioration des conditions de détention en référence aux conventions relatives aux droits humains dont le Sénégal est signataire ;
- Nous renforcerons le dispositif des bracelets électroniques déjà existant au Sénégal. Ce dispositif constitue une alternative aux

longues détentions provisoires et entre dans le sens de l'humanisation de la sanction pénale.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La protection des libertés individuelles à travers une séparation des fonctions au sein du pouvoir judiciaire entre le procureur de la république et le juge des libertés et de la détention ;
- La garantie de l'effectivité de la protection des libertés individuelles en garantissant l'indépendance au sein de l'appareil judiciaire ;
- L'amélioration des conditions d'incarcération et humanisation de la sanction pénale.

Délai de réalisation des mesures clés :

Les propositions émises ci-haut pourraient être mises en œuvre dans les deux premières années de la présidence.

4. La revue du budget de la Justice et la mise aux normes des lieux de privation de liberté

L'État moderne qui repose sur des principes démocratiques garantit l'accès équitable à la Justice. Dans un tel État, la Justice constitue un service public dont le financement est en principe assuré par l'impôt. Au Sénégal, le secteur de la Justice connaît un déficit de moyens, conduisant à un allongement des délais de traitement des affaires et à un encombrement massif des tribunaux.

Augmenter considérablement le budget de la Justice permettra un meilleur accès au juge, mais également la rénovation et la démultiplication des bâtiments qui abritent l'activité du service public de la Justice.

- Nous augmenterons de façon substantielle le budget annuel total du ministère de la Justice. Une bonne partie du budget sera destiné à l'investissement, notamment la construction de nouveaux édifices : tribunaux, bâtiments administratifs, prisons.
 - Réhabilitation / Construction de prisons répondant aux standards internationaux ;

- Construction du siège du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) pour matérialiser davantage la séparation entre l'exécutif et le judiciaire ;
- Achèvement au plus tard en 2029 de notre politique de modernisation de la Justice par sa digitalisation (outils de travail comme ordinateurs, réseaux, nouvelles méthodes de travail, célérité dans le traitement des dossiers).
- Nous inclurons les budgets des hautes juridictions présentés séparément dans celui du Ministère de la Justice pour une meilleure lisibilité du budget général.
- Nous réformerons la politique carcérale du Sénégal en permettant aux prisonniers de travailler et de bénéficier de formations professionnelles durant leur détention afin de faciliter leur réinsertion sociale à la sortie. Cela passe par :
 - La construction de centres de détention dans les Domaines Agricoles Communautaires (DAC) pour faire travailler les détenus dans les programmes agricoles et les former (pour ceux qui n'ont pas de qualification) en agriculture et métiers connexes ;
 - La Création dans les DAC des unités de transformation des produits qui en sortiront et les utiliser pour la restauration des détenus à travers le pays.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La dotation du secteur de la justice de suffisamment de moyens pour un meilleur fonctionnement du service public ;
- La maîtrise du budget de fonctionnement en veillant à ce que toute augmentation des dépenses de fonctionnement (en fonction des effectifs du personnel) ne porte pas leur pourcentage au-delà de 30% du budget total ;
- L'amélioration du système carcéral par le renforcement de la capacité des ex détenus à se réinsérer dans le tissu socio-professionnel à la fin de leur détention ;
- La modernisation de la Justice pour une meilleure formation des acteurs et la célérité dans le traitement des dossiers.

Délai de réalisation des mesures clés :

Les propositions exposées ci-dessus seront réalisées sur la durée du quinquennat.

5. L'accès des citoyens au service public de la justice

L'accès sans entrave à une justice impartiale et indépendante avec des garanties de procédure est une exigence dans un état de droit. L'instauration d'un système judiciaire indépendant et efficace, à même de faciliter l'accès de tous à la justice et de préserver les droits de chaque citoyen, contribue dans une très large mesure à la stabilité, à la croissance économique, ainsi qu'à la résolution des différends dans un cadre organisé et normé. C'est pourquoi, nous nous engageons à garantir aux sénégalais l'accès à une justice indépendante, impartiale, équitable, transparente, efficace, efficiente, axée sur le service, et jouissant de la confiance du peuple au nom duquel elle est rendue.

Il est essentiel que le justiciable ayant le besoin de saisir la justice, soit accompagné et informé de la démarche à suivre pour que sa cause soit entendue dans un délai raisonnable par une juridiction indépendante et impartiale.

- Nous renforcerons l'accès à l'information des justiciables, en nous appuyant notamment sur les mécanismes des boutiques du droit, des maisons de justice, ainsi que la collaboration des avocats ;
- Nous renforcerons la digitalisation de l'État civil et mettrons en œuvre un système d'alerte communautaire sur les naissances et les décès, pouvant aider à la mise en place d'un système fiable et sûr de l'état civil ;
- Nous faciliterons aux justiciables l'accès à l'aide juridictionnelle. Elle permettra d'assurer l'égalité des citoyens devant la justice. Nous nous engageons à l'accorder aux citoyens les plus défavorisés ; et ce, dans toutes les matières où le ministère d'avocat est obligatoire. A cet effet, nous initierons le vote d'une loi organisant l'aide juridictionnelle, en même temps que nous procéderons à sa généralisation et à son extension à toutes les matières où le ministère d'avocat est obligatoire ;
- Nous engagerons les avocats et le barreau à s'impliquer et à assurer aux justiciables la prestation d'une assistance juridique dans les

affaires pénales, civiles et administratives pour développer l'assistance juridique gratuite (organisation de permanences au sein des mairies et des juridictions). Nous entendons garantir ainsi à tous les citoyens, en particulier aux populations pauvres et défavorisées, un accès à la justice, la possibilité d'exercer des voies de droit et d'obtenir satisfaction ;

- Nous renforcerons les modes alternatifs de règlement des différends. Dans certains cas, la justice contentieuse se révèle moins utiles pour résoudre les besoins immédiats en matière d'accès à une justice efficace et équitable. Parallèlement, les mécanismes de justice non contentieuse présentent de nombreux avantages qui les rendent souvent plus attrayants pour les justiciables :
 - o Géographiquement et financièrement plus accessibles ;
 - o Règlement des différends à un stade précoce, avant qu'ils ne s'aggravent et se complexifient.

Ainsi, nous développerons le système de règlement alternatif des litiges, notamment en renforçant les maisons de justice, avec un maillage de l'ensemble du territoire national.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Mise à disposition pour les justiciables d'une meilleure information sur leurs droits, préalable à un accès efficient et équitable au juge ;
- Mise à disposition d'une assistance juridique aux justiciables à travers notamment le mécanisme de l'aide juridique pour contribuer à faire de l'accès à une justice indépendante, impartiale, équitable, transparente, efficace, efficiente une réalité pour tous ;
- Recentrage de la justice sur le service, et lui permettre de reconquérir la confiance du peuple sénégalais au nom duquel elle est rendue.

Délai de réalisation des mesures clés :

Les propositions formulées seront réalisées dans les deux premières années de la présidence.

6. La réforme des institutions et du système électoral pour améliorer l'état de droit, la bonne gouvernance et la démocratie participative

Dans la démocratie représentative, le peuple exprime sa volonté par l'intermédiaire de représentants élus à qui il délègue ses pouvoirs. La pratique révèle cependant une tendance qui consiste à reléguer le peuple au rang de se "faire- valoir une démocratie participative". Il est plus que jamais nécessaire d'améliorer l'implication et la responsabilisation de certains secteurs dès la conception des programmes ou projets, à la consultation des populations par l'État, en passant par le développement d'instruments de participation mais également de contrôle citoyen de la gestion des affaires publiques. Pour la bonne marche de notre démocratie, il est également nécessaire de prendre en charge les questions essentielles liées au parrainage et à la révision du mode de suffrage des élections législatives.

Ainsi, nous nous engageons à initier des réformes et à prendre des mesures hardies pour améliorer la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance dans notre pays.

- Nous initierons des réformes pour limiter les pouvoirs du Président de la République, qui une fois élu devra obligatoirement démissionner de son poste de Président de parti politique ;
- Nous adopterons une loi interdisant le cumul des mandats électifs, pour les personnes en responsabilité au niveau du pouvoir exécutif ou et législatif ;
- Nous réviserons et protégerons la Constitution en nous inspirant des conclusions des Assises Nationales et des réformes proposées par la Commission Nationale de Réforme des Institutions (CNRI). Son caractère sacré sera renforcé par des procédures rigides d'amendement précisant les domaines modifiables uniquement par référendum et les parties modifiables par le Parlement à une majorité qualifiée ;
- Nous améliorerons les conditions d'efficacité et d'efficience du travail des parlementaires en apportant du soutien matériel et humain à l'Assemblée nationale.;
- Nous adopterons une grande Charte des libertés et de la Démocratie régissant les droits et libertés, les principes

fondamentaux des institutions et des pouvoirs publics et les principes généraux du système électoral et des scrutins ;

- Nous réviserons et améliorerons le **système électoral sénégalais**. A cet effet nous proposerons via de larges concertations avec la classe politique :
 - Le remplacement de la CENA par la Commission Électorale nationale indépendante (CENI) qui sera la clé de voûte du processus avec un renforcement de ses moyens de fonctionnement et de ses prérogatives. Elle sera au premier 1^{er} plan de l'organisation des élections au-dessus du ministère de l'Intérieur et des affaires étrangères qui doivent être des organes d'exécution de la feuille de route définie par la CENI;
 - L'amélioration des modalités d'inscription sur les listes électorales. L'inscription sur le fichier électoral se fera désormais de manière automatique dès la confection de la CNI (carte nationale d'identité). Les systèmes d'information qui gèrent la production des CNI et des cartes d'électeurs doivent donc être connectés afin d'assurer une unicité du processus de délivrance. Les administrations chargées de la production de ces documents doivent être fusionnées;
 - L'audit fiable et consensuel du fichier électoral sera effectué afin d'en garantir la transparence, la fiabilité et la confiance de toutes les parties prenantes dans le processus;
 - L'organisation et la supervision des élections seront améliorées. Une concertation franche de tous les acteurs impliqués dans le processus électoral (Partis politiques, ministère de l'Intérieur et des affaires étrangères, CENI, Société civile) est nécessaire afin de recueillir les propositions de révision du code électoral et d'amélioration du processus;
 - La supervision du vote sera numérisée davantage. A l'ère de la digitalisation il est nécessaire de mettre en place un outil de remontée et de justification des résultats afin de réduire le risque de fraude et de contestation des résultats;

- La révision du système de parrainage et du mode de suffrage pour les élections législatives fera l'objet de larges concertations avec toutes les parties prenantes du processus électoral.
- Nous ratifierons le nouveau protocole de la CEDEAO sur la limitation des mandats présidentiels à deux et pèserons de toute notre influence diplomatique afin que cette résolution fasse l'unanimité dans l'espace CEDEAO.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Une séparation des pouvoirs garantissant un État de droit et l'exercice de plein droit par les différentes institutions de leurs prérogatives, un équilibre des pouvoirs avec une limitation des pouvoirs du président de la République ;
- Instauration d'un consensus politique fort sur le système électoral, garantissant les droits civils et politiques ainsi que la vitalité démocratique de nos institutions ;
- L'amélioration des conditions d'efficacité et d'efficience du travail des parlementaires en apportant du soutien matériel et humain à l'Assemblée nationale ;
- La ratification du nouveau protocole de la CEDEAO sur la limitation des mandats présidentiels à deux ;
- Des citoyens qui se sentiront mieux représentés à travers une démocratie participative locale et nationale, cadre dans lequel, leurs sujets de préoccupations seront débattus et feront l'objet de délibérations.

Délai de réalisation des mesures clés :

- Les propositions faites relatives à la démocratie et à l'État de droit seront réalisées dès l'entame de l'exercice du pouvoir ;
- Les réformes concernant le système électoral seront effectives avant l'organisation de la première élection nationale du mandat.

7. La réédition des comptes et le renforcement de la compétence des corps de contrôle

Il est essentiel de renforcer les corps de contrôle et leurs compétences afin de mieux lutter contre la fraude et la corruption, veiller à l'utilisation optimale des ressources, des biens et services, contrôler la gestion du patrimoine immobilier de l'État, apprécier la qualité du fonctionnement des services publics et évaluer l'exécution des politiques publiques, des plans, des programmes et projets.

- Nous renforcerons la transparence dans la gestion des affaires publiques et instaurerons une culture de gestion axée sur les résultats. Cela passe par :
 - L'élargissement des compétences des Corps de Contrôle pour l'audit et le contrôle des comptes de la Présidence de la République, de l'Assemblée nationale et de toutes les institutions ;
 - La nomination d'un Procureur financier indépendant du pouvoir exécutif et qui sera chargé de lutter contre les crimes financiers et d'entamer, le cas échéant, des poursuites à l'endroit des autorités responsables de mauvaise gestion des ressources publiques ;
 - Le détachement immédiat des Corps de Contrôle de la tutelle de l'Exécutif en supprimant l'obligation de soumettre leurs rapports au Président de la République ou à l'Assemblée nationale et en leur conférant le pouvoir de saisine direct du Procureur financier.
- Nous réformerons la loi n° 2012-30 du 28 décembre 2012 portant création de l'Office Nationale de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) :
 - Suppression du rattachement de l'OFNAC à la présidence de la République afin d'éviter toute influence du Président sur la conduite des missions de l'OFNAC (article 1) ;
 - Modification du mode de désignation du Président de l'OFNAC (article 5) qui se fera désormais par appel à candidature selon des critères d'expérience, de compétences, d'intégrité et de probité morale ;

- Consultation obligatoire de l'OFNAC par les autorités administratives sur les mesures de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption et la divulgation obligatoire de ses avis (article 3) ;
- Augmentation de la durée du mandat des membres de l'OFNAC de 3 à 6 ans, ce qui devrait contribuer à accroître leur indépendance ;
- Transmission automatique au Procureur de la République des rapports de l'OFNAC constatant des faits susceptibles de sanctions pénales prévues par le code pénal (article 14), avec possibilité de saisine du Doyen des juges par une Plainte avec constitution de partie civile en cas d'inertie du Parquet pendant trois (03) mois ;
- Saisine du Procureur de la République/Parquet Financier par l'OFNAC, pour l'ouverture automatique d'une enquête judiciaire sur les faits susceptibles d'être qualifiés d'infractions pénales réprimées par le code pénal (articles 11 et 14) ;
- Publication obligatoire sur son site internet de l'intégralité du rapport annuel, comportant non seulement les propositions de mesures, mais aussi tous les faits susceptibles d'être qualifiés d'infractions pénales réprimées par le code pénal ;
- Transmission de son rapport annuel au Président de la République, à l'Assemblée nationale et au Premier Président de la Cour des comptes;
- Possibilité de saisine du Doyen des juges par une Plainte avec constitution de partie civile en cas d'inertie du Parquet pendant six (06) mois ;
- Nomination des 12 membres de l'OFNAC sur la base d'une liste arrêtée (20 personnes) par le Président et les Présidents de groupe de l'Assemblée nationale (4), le Conseil Supérieur de la Magistrature (4), le Président de la République (4), l'inspection Générale d'État (4), l'Ordre des Avocats (4) et la société civile (4). Un comité de sélection (réforme de la loi n° 2012-30) se chargera de choisir les 12 meilleurs profils sur la base des critères

d'expérience, de compétences, d'intégrité et de probité morale. Au moins une (1) personne sera choisie dans chacune des 5 listes proposées.

- Nous accélérerons la mise en place du parquet national financier (PNF) doté de la prérogative de poursuite des infractions relevant de la grande délinquance en matière économique et financière, notamment :
 - Fraude, corruption, détournement de deniers publics ;
 - Concussion, blanchiment d'argent, prise illégale d'intérêt, délits d'initiés, communication d'informations privilégiées, délit de favoritisme, trafic d'influence.

D'une manière générale, toute infraction d'ordre financier et économique devrait entraîner des peines d'inéligibilité.

- Nous supprimerons les fonds dits "politiques" et les remplacerons par les fonds spéciaux, votés par l'Assemblée pour les opérations ultra sensibles (armement et missions secrètes par exemple) ;
- Nous soumettrons les fonds spéciaux à un contrôle spécifique et a posteriori par une sous-commission composée de membres assermentés, à savoir deux (2) députés de la Commission des finances issus l'un de la majorité et l'autre de l'opposition parlementaire, deux (2) magistrats de la Cour des Comptes en plus du président de la Commission susvisée ;
- Nous procéderons au durcissement des peines pour les faits de corruption assorti de la saisie des biens des personnes condamnées et de fortes amendes à payer, calculées selon le niveau de responsabilité, le niveau de préjudice causé et la gravité des faits ;
- Nous combattons la petite corruption qui est l'un des éléments nocifs de notre société et constitue un véritable fléau car touchant toutes les strates de l'administration sénégalaise, avec des impacts très négatifs sur notre économie. Ainsi, nous procéderons à :
 - La réduction des transactions par espèces et leur digitalisation. Les solutions pour y arriver peuvent être multiples telles que la généralisation des paiements via « appareil mobile » pour les transactions administratives et la mise en place de cartes digitales rechargeables permettant d'effectuer plusieurs types de transactions

publiques (exemple : tickets de bus, tickets restaurant etc.) ;

- La dématérialisation des actes administratifs en offrant la possibilité de faire la demande et le paiement de documents légaux via internet : cadastre, déclaration, paiement d'impôt, État civil ;
- La mise en place de brigades anticorruption avec pour objectif de constater les flagrants délits de corruption avec l'utilisation de caméras cachés. Ces brigades seront rattachées aux organes de contrôle et constitueront des unités spéciales dédiées entièrement à la lutte contre la petite corruption ;
- Nous voterons une loi de protection des lanceurs d'alerte pour encourager les dénonciations prévues par la loi portant code de transparence dans la gestion des finances publiques (corruption dans l'administration publique, surfacturation et autres rétro-commissions).

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Une meilleure efficacité des corps de contrôle dans la lutte contre le détournement des deniers publics, la corruption et la concussion ;
- Des organes de contrôles indépendants et dont les rapports seront soumis directement à un parquet financier ;
- L'assèchement des sources de corruption et de détournement de deniers publics avec des lois dissuasives et répressives ainsi qu'un système de contrôle préventif et répressif.

Délai de réalisation des mesures clés :

Compte tenu de l'urgente nécessité de renforcer la prévention et la répression des infractions en matière économique et financière, la réforme de l'OFNAC et l'institution d'un parquet national financier seront engagées dès la première année de la présidence. Les autres mesures seront effectives les trois (3) premières années du mandat.

8. Pour une véritable intégration sous régionale et africaine

Le leadership diplomatique du Sénégal dans la sous-région et en Afrique dispose d'atouts majeurs depuis l'indépendance. Cependant, force est de constater que notre pays a perdu du terrain ces deux dernières décennies. Ainsi, il est nécessaire de redorer le blason du Sénégal en le repositionnant, par ordre de priorité, sur les scènes diplomatiques sous régionale, africaine et internationale. Le contexte sécuritaire, les enjeux économiques et les préoccupations sociales transfrontalières, nous imposent de rétablir très vite des relations basées sur l'amitié et le partenariat.

- Nous porterons une initiative de réforme de la CEDEAO à travers le renforcement du Parlement de la Communauté, de la Cour de justice de la Communauté et une atténuation de la prépondérance de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement ;
- Nous assurerons la sécurité au niveau des frontières, renforcerons l'interconnexion des infrastructures avec les pays de la sous-région et boosterons les relations économiques, commerciales et sociales entre les peuples ;
- Nous mettrons en place un véritable programme de coopération décentralisée impliquant les États ouest-africains. La dynamique de cette coopération sera entretenue, entre autres, par l'organisation de foires commerciales au niveau des villes, d'événements socio-culturels, le jumelage entre les villes ouest-africaines ;
- Nous renforcerons les missions diplomatiques du Sénégal dans les pays africains par la construction d'Ambassades dignes de ce nom et l'affectation d'ambassadeurs et de diplomates expérimentés ;
- Nous promouvrons l'intégration économique de la région ouest africaine, en renforçant le Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO ;
- Nous développerons avec nos pairs, à l'échelle sous régionale, la production d'énergies renouvelables grâce aux énormes potentiels de la sous-région (ensoleillement, fleuves, vents...). Des centres de recherche ouest-africains performants sur les énergies renouvelables et la production d'énergie seront mis en place.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La sécurité au niveau des frontières et l'interconnexion des infrastructures avec les pays de la sous-région sont renforcées ;
- L'intégration économique régionale et la coopération décentralisée entre les pays de la sous-région ouest-africaine est renforcée ;
- Le renforcement des missions diplomatiques du Sénégal dans les pays africains.

Délai de réalisation des mesures clés :

Toutes ces mesures visant à renforcer l'intégration économique ouest africaine seront mises en œuvre sur la période des trois (3) premières années du mandat.

DIOMAYE PRESIDENT

Chapitre 2

Pour une administration performante, au service des Sénégalais

(Fonction Publique, Réformes de l'administration)

Aujourd'hui, l'administration sénégalaise est confrontée à de nombreuses contraintes qui déteignent sur son efficacité et son efficience. Les défaillances organisationnelles, les retards dans le traitement des dossiers, le népotisme, le laxisme, l'absence de sanctions en cas de non-respect des dispositifs réglementaires et la corruption sont autant de goulots qui altèrent les performances de l'administration publique sénégalaise. Ainsi, la mise en place d'une administration performante au service des Sénégalais est un impératif.

1. Le rétablissement de la confiance des citoyens vis-à-vis de l'administration en la rendant plus efficace

La confiance entre l'administration sénégalaise et les citoyens est rompue depuis des décennies. Cette administration est jugée trop centriste, trop arrogante, corrompue et pas assez performante. Ainsi, il s'avère nécessaire de rétablir la confiance entre ces deux parties prenantes.

Pour y arriver, nous nous engageons à bâtir, durant les cinq prochaines années, une administration dont la confiance avec le citoyen est rétablie.

- Nous validerons les conventions collectives et les accords signés entre l'État et les syndicats pour le respect et l'application des engagements pris selon des modalités et un échéancier précis ;
- Nous imposerons à chaque administration d'adopter un manuel de procédure avant un délai butoir de deux (02) ans et d'un code de déontologie ;
- Nous effectuerons un audit des effectifs et un profilage pour une rationalisation des ressources et une meilleure utilisation des compétences ;
- Nous instaurerons une culture de gestion du rendement par une évaluation rigoureuse et objective de tous les employés de l'État sur la base d'attentes précises en termes de quantité, de qualité du

travail avec des indicateurs précis et de comportement professionnel. L'imputabilité des gestionnaires publics avec des pratiques de gestion axées sur la livraison des services de façon efficiente est la base de la reddition des comptes car elle inclut une exigence de gestion financière, opérationnelle et de services ;

- Nous implémenterons un mécanisme d'assurance-qualité interne et un système d'évaluation et de contrôle par un organe interne en vue de s'assurer de l'efficacité des services publics offerts aux citoyens ;
- Nous créerons un Office de l'ombudsman dont les compétences et les attributions consisteront à lutter contre l'injustice liée aux services offerts par l'administration en recevant les plaintes déposées par les citoyens. L'ombudsman aide à résoudre les plaintes le plus efficacement possible. Il garantit le respect de la confidentialité à de toutes les personnes qui le consultent, et il agit de manière impartiale et indépendante. Pour assurer la satisfaction des citoyens envers l'administration, l'ombudsman peut jouer les rôles suivants :
 - Intervenir de manière informelle pour faciliter la résolution des plaintes par la médiation, la négociation, ou encore en faisant une navette de communication avec entre les parties ;
 - Mener des enquêtes formelles pour déterminer si une plainte est fondée et formuler des recommandations pour corriger une injustice tant dans des dossiers individuels que pour des problèmes d'ordre systémique ;
 - Faciliter la résolution des plaintes en fournissant des conseils, en référant les plaignants aux bonnes sources, et en examinant des solutions possibles ;
 - Examiner les plaintes pour identifier des tendances et formuler des recommandations pour adresser des problèmes systémiques ;
 - Contribuer à l'amélioration des politiques et des pratiques dans les organisations.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La restauration de la confiance des citoyens vis-à-vis de l'administration publique ;

- Un mécanisme d'assurance-qualité interne et un système d'évaluation et de contrôle de l'efficacité des services publics offerts à la population ;
- Un Office de l'ombudsman est créé pour lutter contre l'injustice liée aux services offerts par l'administration en recevant les plaintes déposées par les citoyens.

Délai de réalisation des mesures clés :

Toutes ces mesures visant à rétablir la confiance des citoyens vis-à-vis de l'administration seront mises en œuvre durant les deux (2) premières années du mandat.

2. La modernisation de l'administration publique afin d'offrir des services de qualité aux usagers

La modernisation de l'administration nécessite une restructuration de certains organismes gouvernementaux tout en mettant l'accent sur la qualité des services et la digitalisation. Nous proposons un plan de modernisation qui s'étalera sur la période 2024-2029 et dont la finalité est d'améliorer les pratiques dans tous les ministères et organismes publics.

Notre gouvernement rendra plus efficace les prestations de service offerts aux citoyens en s'appuyant sur les nouvelles technologies et sur les nouveaux modes de gestion.

- Nous instaurerons la numérisation de l'administration en dématérialisant toutes les procédures administratives régulières ;
- Nous réformerons le mode de recrutement des employés de l'administration publique en rendant le concours et l'appel à candidature systématique pour tout recrutement dans la fonction publique. En effet, la performance et la qualité des services ne peuvent être garanties que par des ressources humaines de qualité que seule une compétition dans le recrutement permet d'assurer ;
- Nous veillerons au respect d'un traitement équitable entre tous les employés de l'administration selon la hiérarchie et le corps en appliquant les conclusions sur l'étude de la rémunération ;
- Nous mettrons en place un mécanisme de suivi-évaluation avec des indicateurs de performance pertinents ;

- Nous mettrons en place une nouvelle politique de gestion de la performance visant à assurer la reddition de comptes par rapport à trois résultats considérés comme essentiels :
 - L'accessibilité et l'amélioration de la qualité des services aux citoyens ;
 - L'utilisation disciplinée, diligente et rentable des deniers publics ;
 - Le respect de la transparence, de l'éthique et des saines valeurs de gestion.

La gestion de la performance sera adaptée à la nature des mandats assumés par les ministères et organismes. Les approches retenues pour évaluer la performance devront ainsi permettre de porter un jugement sur les fonctions d'élaboration des politiques et des programmes assumées par les ministères et organismes. La politique de gestion de la performance comprendra par ailleurs des indicateurs concernant la prestation de services publics, que cette prestation ait été effectuée directement ou dans le cadre de processus d'impartition, de sous-traitance ou de partenariat public-privé. Des mécanismes seront mis en place, afin de mieux gérer la performance au sein du secteur public.

- Nous rationaliserons les structures étatiques du Sénégal qui constituent un « Gros Mammouth » qu'il conviendra de dégonfler afin d'en réduire le coût de fonctionnement budgétivore, d'en assurer l'efficacité et l'efficience via :
 - Une réduction par regroupement-fusion ministères ;
 - Une réduction du mille-feuille administratif : au niveau régional, départemental et communal. Des études et audits seront lancés afin de faire un diagnostic des lacunes de cette superstructure afin de dessiner une architecture administrative rationalisée, efficace, efficiente et moins budgétivore avec un ratio investissement/dépenses à la hausse.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La dématérialisation de toutes les procédures administratives régulières par la numérisation intégrale de l'administration ;

- L'amélioration du mode de recrutement des employés de l'administration publique par une sélection rigoureuse des candidats qualifiés en termes de compétences ;
- Un mécanisme de suivi-évaluation des performances de l'administration publique est mis en place ;
- La rationalisation des structures étatiques et la réduction du coût de fonctionnement budgétivore.

Délai de réalisation des mesures clés :

Toutes ces mesures visant à rétablir la confiance des citoyens vis-à-vis de l'administration seront mises en œuvre durant les deux (2) premières années du mandat.

3. L'élaboration des standards et l'application des normes de qualité dans tous les secteurs

L'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'administration publique est une préoccupation majeure pour notre pays. Ainsi, nous nous engageons à promouvoir l'élaboration de standards et l'application des normes de qualité dans tous les secteurs de l'administration publique.

- Nous consacrerons l'appel à candidature pour certains emplois de la haute fonction publique et du secteur parapublic et normaliser les recrutements civils et militaires par le recours exclusif au concours qui garantit l'égalité des chances aux citoyens;
- Nous consacrerons l'incompatibilité de l'exercice des responsabilités techniques de Directeurs, Directeurs généraux et secrétaires généraux de structures publiques et parapubliques avec toute implication dans la vie politique;
- Nous renforcerons l'Association Sénégalaise de Normalisation (ASN) dans sa mission d'encadrement de tous les secteurs d'activité. Un accent particulier sera mis sur le contrôle et l'applicabilité des normes établies et la création de laboratoires d'utilité publique afin d'améliorer les normes.;
- Nous rendrons systématique le suivi de l'exécution des projets et des programmes mais surtout renforcerons le système d'évaluation des politiques publiques en outillant suffisamment les organes

compétents chargés de conduire les évaluations notamment les cellules d'étude et de planification ;

- Nous œuvrerons à institutionnaliser la mise en place de contrats de performance au niveau des administrations et la vulgarisation des bonnes pratiques en matière d'évaluation des politiques publiques ;
- Nous renforcerons la neutralité de l'administration publique en interdisant le militantisme politique aux directeurs de certains départements ministériels (par exemple les régies financières) et les sociétés d'État. Cela évitera l'utilisation des ressources de l'État à des fins partisans tout en obligeant ces gestionnaires publics à se concentrer sur leur mandat des services publics à tous les citoyens et en toute neutralité ;
- Nous mettrons en place une loi d'accès à l'information publique qui confère aux citoyens le droit d'exiger toute information publique aux représentants de l'État sous certaines conditions pour accroître la transparence et l'ouverture du gouvernement en vue de permettre aux citoyens de participer pleinement au processus démocratique ;
- Nous instaurerons la publication annuelle des rapports d'activités des ministères, des institutions et de tous les démembrements de l'État.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- L'amélioration de la transparence dans le recrutement à certains emplois de la haute fonction publique et du secteur parapublic ;
- L'amélioration de l'encadrement de tous les secteurs d'activité dans le contrôle et l'application des normes établies ;
- L'application des contrats de performance au niveau des administrations et la vulgarisation des bonnes pratiques en matière d'évaluation des politiques publiques ;
- La publication annuelle des rapports d'activités des ministères, des institutions et de tous les démembrements de l'État.

Délai de réalisation des mesures clés :

La mise en place des réformes va démarrer dès la 1^{ère} année d'accès au pouvoir avec un étalement de certaines mesures structurelles tout au long du quinquennat (2024-2029).

Chapitre 3

Pour une économie performante et résiliente soutenue par une gestion transparente des finances publiques

(Économie, finances publiques et budget, commerce, Entreprenariat)

Le programme devant réaliser notre vision économique d'un Sénégal souverain, démocratique, prospère et protecteur de l'environnement, ne pourrait se baser simplement sur la rationalité économique traditionnelle. Ce programme économique pourrait se baser sur 4 principes dont : la souveraineté, la croissance, l'équité, et la protection de l'environnement.

Pour la réalisation de cette vision, nous proposons ainsi un programme économique dans lequel les processus de production, de transformation, d'industrialisation, d'échanges, de création de monnaie, de travail, de rémunération, de finance et de consommation sont basés sur une représentation alternative de l'économie comme espace social souverain, durable, hétérogène et distributif.

1. Quel modèle économique?

Malgré une succession de Programmes, Plans et politiques économiques depuis l'accession de notre pays à l'indépendance, les maux demeurent et les urgences sociales s'accumulent :

- Des jeunes sans perspectives, dont certains essaient de quitter le pays par tous les moyens au péril de leur vie ;*
- Les diverses politiques menées par le passé n'ont pas protégé le citoyen sénégalais pour lui assurer une sécurité alimentaire ;*
- L'économie sénégalaise demeure extravertie et exposée aux chocs exogènes et le financement de l'économie est essentiellement assuré par l'emprunt extérieur ;*
- Un endettement chronique et mortifère, avec une dette publique de l'ordre de 13 641 Milliards FCFA en fin 2023.*

Le financement de notre politique économique repose principalement sur la dette publique, les Partenariats Public-Privé (PPP), les concessions et le secteur privé. La dette publique du Sénégal est de l'ordre de 13 641 Milliards FCFA en 2023 et le service de la dette représente près de 47% des recettes internes d'après la Loi de Finance (LFI) 2023. Aussi, nos entreprises rencontrent des difficultés d'accès au financement dues principalement à la dépendance monétaire, au manque de garanties, à l'absence d'assurance, à l'asymétrie et au manque d'information sur la solvabilité ou le risque de défaut des entreprises.

L'État a créé quelques institutions financières pour apporter des solutions : BNDE, FONSI, FONGIP, CDC, la DER, la Banque Agricole, etc. Mais aucune évaluation de leur impact n'est faite. Leur nombre pléthorique combiné à la confusion des attributions respectives de chacune de ces entités ne permet pas aux entreprises de tirer un grand avantage de leur existence.

Nous proposons de nous appuyer sur la puissance financière de la diaspora qui doit être mieux utilisée pour financer le développement économique et social, et réduire notre dépendance des capitaux étrangers.

- Nous mettrons en place un modèle économique endogène d'industrialisation par substitution aux importations. Il se construit prioritairement sur l'impératif d'un développement par l'industrialisation. Ce modèle aura pour fondements :
 - L'agriculture, comme rampe de lancement : le développement maximum de la production agricole ;
 - L'industrie, comme relais : l'orientation des investissements et des entrepreneurs vers le secteur manufacturier. Nous mettrons en place les bases d'une industrialisation durable par la combinaison d'une révolution technologique à une politique de valorisation du processus de production jusqu'à la sortie du produit fini : Exploitation, valorisation et transformation des ressources de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
 - La finance au service du développement ou « Finance développementaliste » : les interventions ciblées dans le secteur financier pour canaliser les capitaux vers l'agriculture intensive à petite échelle et sur le développement de l'industrie manufacturière.

Les facteurs de la réussite économique :

- Des ressources naturelles considérables ;
- L'efficacité des stratégies de développement : un important marché de consommateurs, des coûts de production relativement faible et un système financier solide pour attirer les investissements étrangers.

Les stratégies s'appuyant sur l'importance des investissements et des exportations

- Une agriculture performante ;
 - L'industrialisation de l'économie ;
 - Un secteur tertiaire dynamique ;
 - Les valeurs culturelles et la qualité des ressources humaines ;
 - La structure des entreprises ;
 - La recherche permanente de la compétitivité ;
 - Le rôle central de l'État.
- Nous mettrons en place un Bureau d'Intelligence Économique (BIE) chargé de la prospective économique à court, moyen et long terme sur les plans national, sous régional (UEMOA), régional (CEDEAO) et Africain (ZLECAF). Ce bureau, composé d'experts pluridisciplinaire se chargera de définir la stratégie globale dans une approche par secteur, pour son positionnement économique. Il sera rattaché à la présidence de la république ;
 - Nous rationaliserons les dispositifs existants par la création d'une seule et unique banque publique d'investissement du Sénégal. Ceci passera par :
 - La fusion de tous les dispositifs ou établissements publics de financement, de garantie, d'investissement, d'accompagnement des entreprises : BNDE, FONSI, FONGIP, DER, etc. ;
 - Le développement de la gestion pour compte de tiers :
 - Gestion de fonds d'investissement pour le patriotisme économique : cela permettra à tous les Sénégalais qui le souhaitent d'investir dans la renaissance économique, sociale du Sénégal ;
 - Gestion de fonds souverains pour le compte de l'État ;
 - Gestion de fonds souverains régionaux.

- Nous mettrons en place le “*Livret d’épargne du patriotisme économique populaire*” pour les particuliers, pour le financement des petites et moyennes entreprises locales ou régionales ;
- Nous mettrons en place un système bancaire public inspiré du modèle allemand pour relever le niveau de bancarisation du pays et maîtriser le circuit de financement de l’économie par la création d’une **Banque Postale** qui devra compter sur le réseau d’agences du Groupe La Poste, déjà bien implantées dans tout le pays;
- Nous mettrons en place des dispositifs permettant de mettre la puissance financière de la diaspora au service de la renaissance économique et sociale du Sénégal. Pour cela, des filiales de la Banque publique d’investissement du Sénégal (BPIS) seront ouvertes dans la diaspora.

Résultats attendus à la suite à l’application de ces mesures :

- Pour la banque publique d’investissement : un seul interlocuteur pour les entreprises, l’État et les collectivités locales, ce qui favorisera la rationalisation des coûts, l’efficacité opérationnelle, plus de clarté et de visibilité, l’augmentation des moyens d’intervention ;
- Le renforcement du patriotisme économique et la réduction de la vitesse de croissance de la dette publique rapportée au PIB ;
- L’augmentation de la croissance économique, des recettes fiscales et la création d’emplois ;
- Le renforcement de l’industrialisation du pays et de notre souveraineté alimentaire ;

Délai de réalisation des mesures clés :

Tout au long du mandat

2. Une politique budgétaire qui rationalise les dépenses publiques

Le montant des dépenses publiques s’élève à 5 141,9 milliards de FCFA en 2023 ; soit une augmentation moyenne de 7,4% par année depuis 2012 où il était de 2 353 milliards FCFA. Les intérêts de la dette publique s’élèvent à 424,3 Mds FCFA ; soit 49% des dépenses d’investissement exécutées par l’État et plus de deux (02) fois le budget du ministère de la

Santé. Les intérêts représentent le deuxième ministère en 2023 en termes de dépenses après le ministère de l'éducation nationale et les charges non réparties.

L'inefficacité des dépenses publiques est le résultat d'une mauvaise orientation et d'une corruption endémique. Ainsi, nous prendrons des mesures hardies pour optimiser les dépenses publiques.

- Nous affirmerons une approche de développement à partir des pôles territoires, dont les potentialités seront exploitées à bon escient ;
- Nous imposerons aux collectivités territoriales l'élaboration de plans locaux de développement. Ces plans locaux seront articulés et mis en cohérence pour élaborer le plan national de développement à l'horizon 2050 ;
- Nous inclurons les fonds du PUMA, PUDC et PACASEN dans le fond de d'investissement des collectivités territoriales et faire la répartition par priorité définie par les populations. Les travaux seront exécutés par des entreprises locales ou établies dans le département ou la région. Nous privilégierons le recrutement de la main d'œuvre locale, départementale ou régionale ;
- Nous améliorerons la qualité des dépenses publiques et les concentrerons sur les priorités absolues du pays à court, moyen et long terme. Cela passera par :
 - L'établissement d'un consensus national fort sur les priorités du pays à court, moyen et long terme ;
 - L'établissement d'un consensus national fort sur les secteurs stratégiques et vitaux à protéger, validé par un texte à valeur contraignante ;
 - La mise en place d'une chaîne de dépenses publiques simplifiée avec obligation de paiement dématérialisé à partir d'un certain montant ;
 - La mise en place d'un dispositif de contrôle de gestion auprès des ordonnateurs principaux et secondaires.
- Nous rationaliserons les dépenses de prestations par :
 - Une refonte du cadre d'appel à des prestations ;
 - L'appel en priorité aux cabinets de conseils locaux à qualité de service identique ;

- La création d'un répertoire de cadres sénégalais dans tous les domaines, qui pourraient accompagner les services de l'État en cas de besoin.
- Nous mettrons en place un « **Conseil des Finances Publiques** » composé de hauts magistrats financiers et de personnalités qualifiées. Rattachée à la Cour des comptes, cette instance sera chargée de rendre un avis sur le réalisme des prévisions économiques du Gouvernement et la cohérence des objectifs annuels avec les objectifs pluriannuels des finances publiques ;
- Nous renforcerons la Cour des Comptes dans ses missions d'assistance de l'Assemblée nationale dans le contrôle de l'exécution des Lois de finances ;
- Nous améliorerons la capacité des députés en matière de gestion financière publique à travers des formations ciblées et surtout le recrutement d'assistants parlementaires qualifiés et rémunérés pendant la période d'adoption des Lois de finances ;
- Nous simplifierons et rationaliserons certaines dépenses fiscales relatives au code des investissements ;
- Nous mettrons en place une politique de subvention plus intelligente et mieux ciblée ;
- Nous mettrons en place une stratégie de gestion de la dette publique pour ralentir fortement sa progression ainsi que de ses intérêts. Pour les projets rentables par exemple :
 - Le recours au financement participatif avec la participation des particuliers (de la diaspora en particulier), des entreprises publiques et privées nationales (ou de l'espace CEDEAO), sera une excellente alternative à l'endettement. De plus, la rentabilité générée bénéficiera à l'économie nationale et la croissance produite ne sera plus exportée ;
 - La création d'entités publiques pour émettre de la dette permettra de financer et gérer ces projets. La dette sera intégralement remboursée par la rentabilité du projet ;
 - L'utilisation de la puissance financière de la Diaspora : création des fonds d'investissement « Patriotisme économique », création de fonds de retraite de la Diaspora, ...

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La réduction du déficit budgétaire, du recours à l'endettement et la baisse des intérêts de commissions de la dette ;
- La réédition des comptes et le renforcement de la confiance des citoyens aux institutions de la République ;
- L'augmentation de la part des dépenses publiques allouées aux secteurs prioritaires et stratégiques.

Délai de réalisation des mesures clés :

De 1 à 3 ans

3. Réforme monétaire pour le financement de notre économie

L'absence d'une souveraineté monétaire constitue un facteur essentiel de l'incapacité du gouvernement à financer l'économie. L'état du Sénégal se trouve bâillonné par son appartenance à la zone franc CFA. Il n'est donc pas dans des dispositions d'émettre ses propres bons de trésor comme options de financement de l'économie.

Ainsi, notre gouvernement engagera une réforme monétaire pour financer le développement économique et social du Sénégal. Ce choix est dicté par notre ferme volonté d'avoir une souveraineté monétaire. Ainsi,

- Nous mettrons en œuvre une réforme monétaire qui permettra à notre pays de **se doter de sa propre monnaie**. Cependant, la création d'une monnaie nationale requiert le respect des étapes du process. Ainsi, les actions ci-dessous sont nécessaires :
 - **Mettre en place une politique macroéconomique solide.** Une monnaie est un bien qui évolue dans un marché et respecte cette loi fondamentale : celle de l'offre et de la demande. Une monnaie est soutenue par une bonne situation macroéconomique. Le lancement de la monnaie nationale le Sénégal doit avoir une structure économique solide avec un bon modèle économique. Nous comptons **principalement** sur ses ressources naturelles pour avoir une monnaie forte : métaux précieux (or et platinoïdes), des métaux de base (fer, cuivre, chrome, nickel), des minéraux industriels (phosphates,

calcaires industriels, barytine), des minéraux lourds (zircon et titane), des pierres ornementales et matériaux de construction ;

- **Séparer les banques d'affaires des banques de dépôt.** Pour cela, il faudra confiner les banques d'affaires dans les prêts de consommation à court terme et leur interdire le marché des obligations. Des banques nationales seront créées pour financer notre développement en ciblant les secteurs stratégiques ;
- **Avoir les moyens techniques de création monétaire.** Dans le cadre de l'UEMOA ou après la mise en place d'une monnaie nationale, il faut permettre aux États de se refinancer au taux de zéro (0%) au niveau de la Banque centrale ou, à tout le moins, au taux directeur de la banque centrale ;
- **Démonétiser temporairement l'or :** Pour y arriver, il faudra interdire l'importation et la vente de l'or au Sénégal et ne permettre l'achat de l'or que par l'État. Cela permettra à l'État de récupérer une bonne partie de l'or (estimé à un potentiel de 40 tonnes-or domestique) pour constituer un début de stock de réserves d'or nécessaires à la création d'une nouvelle monnaie. La constitution de la réserve de garantie continuera avec la part renégociée revenant à l'État dans l'exploitation de l'or dans l'Est du Sénégal. Aussi, le Sénégal dispose d'une part non négligeable de réserves d'or dans les réserves du Trésor français.
- **Reprofilier la dette publique et annuler la dette privée :** Le reprofilage correspond à un décalage avant paiement, une renégociation (échancier, taux, etc). L'annulation correspond à la subrogation de l'État aux privés pour payer à leur place aux banques privées. Cela est possible par simple émission monétaire. En contrepartie l'État pose des conditions de réorientation pour le bénéfice de la mesure ;
- **Régler le déficit commercial** qui crée une tension permanente de devises et oblige l'État à recourir à la dette, à des exportations de matières premières et aux investissements directs étrangers » La réduction du déficit passe par l'atteinte de l'autosuffisance en produits alimentaires (riz, autres céréales, oignon) dont l'importation massive creuse la balance commerciale à notre détriment ;

- **Régler les avoirs extérieurs et négocier les comptes d'avances.** Ainsi, nous prendrons notre part dans les avoirs extérieurs actuellement gérés par la BCEAO, dans le cadre de l'UEMOA. A partir du moment où le Sénégal a et gère sa propre monnaie, il gèrera par lui-même, ses propres ressources financières « dormantes » dans les comptes de dépôt éparpillés à travers le monde. Les comptes d'avances (différents des comptes de dépôt) ont l'avantage de laisser les ressources entre les mains de l'État qui peut les utiliser dans des investissements prioritaires ;
- **Mettre en place un système d'assurance des dépôts** qui concernera les dépôts intérieurs des clients des banques privées hors DAT (dépôt à terme). Donc seuls seront concernés les dépôts courants et les épargnes. Cette socialisation des pertes des banques et privatisation des profits au sein des banques expose des pertes des dépôts des clients en cas de faillite ;
- **Créer un gendarme de la Bourse.** En effet, avec une monnaie propre, la création d'une bourse peut s'avérer opportune et donc requérir la nécessité d'une régulation bien ferme ;
- Orienter le circuit du Trésor vers les grands travaux. Avec une monnaie souveraine, il est possible de réactiver la fonction bancaire du trésor et se servir de l'épargne stable (CDC, Épargne postale) pour financer les grands travaux de l'État ;
- **Créer une banque centrale** avec une indépendance limitée, est l'option que nous avons choisie. L'indépendance limitée consistera en la limitation des missions de la Banque Centrale à toutes autres, à l'exclusion de la définition de la politique monétaire. La banque centrale doit mettre au point une stratégie pour éviter une augmentation de la fausse monnaie au cours des étapes cruciales de la réforme. La banque centrale doit établir bien à l'avance le budget pour l'ensemble du processus et le réviser si nécessaire au fur et à mesure
- **Rendre la monnaie flottante et semi-convertible.** Notre monnaie nationale ne sera pas arrimée à une parité fixe à une autre monnaie (caractère flottant). Rendre la monnaie non convertible (d'usage simplement interne) a l'avantage d'empêcher son attaque par des gens malveillants. La non-convertibilité absolue empêche le transfert des ressources

réalisées, au Sénégal, par les entreprises établies, au Sénégal, par les entreprises établies au Sénégal.

Résultats attendus à la suite à l'application de ces mesures :

- Disponibilité des moyens pour financer notre économie
- Souveraineté monétaire acquise ;
- L'augmentation de la croissance économique, des recettes fiscales et la création d'emplois ;

Délai de réalisation des mesures clés :

Tout au long du mandat

4. Une politique fiscale novatrice, efficace, efficiente, équitable et transparente

Les États Africains perdent près de 15 milliards de dollars (8700 milliards de FCFA) par an en recettes fiscales directes, à cause de transferts de bénéfiques vers les paradis fiscaux des multinationales implantées en Afrique ; le Sénégal perd près de 161 milliards de FCFA chaque année. La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale est devenue un sujet de préoccupation mondiale.

Au Sénégal, 97% des entreprises sont dans l'informel, ce qui provoque une perte de recettes fiscales du fait de la difficulté d'appréhension de l'activité de ce secteur par l'administration fiscale et des difficultés dans la maîtrise des transactions des entreprises du secteur informel.

Ces pratiques constituent un véritable manque à gagner pour les recettes fiscales sénégalaises et contribuent pour beaucoup à l'accroissement du recours aux capitaux étrangers pour financer l'économie et faire face aux déficits budgétaires.

Ainsi, il y a une nécessité absolue d'une refonte du système fiscal afin qu'il puisse répondre aux objectifs de la justice sociale, conduire à une juste répartition de la charge fiscale et la sauvegarde du pouvoir d'achat de la classe moyenne et permettre de lutter efficacement contre la spéculation.

Pour réduire la fraude et l'évasion fiscale :

- Nous instaurerons la confiance entre le contribuable sénégalais, le gouvernement et l'administration fiscale en démontrant que les recettes fiscales collectées ont grandement, exclusivement et efficacement servies l'action publique. Il s'agit de l'un des

fondements du contrat fiscal à même de pousser nos concitoyens à participer à l'effort fiscal collectif pour bâtir un Sénégal prospère ;

- Nous réduirons les dépenses fiscales (exonérations) vu leur impact considérable sur les recettes du budget de l'État. Des années 2013 à 2021, le montant total des dépenses fiscales cumulées s'élève à 6 354, 89 milliards FCFA;
- Nous combattons la fraude fiscale, l'évasion fiscale et leurs corollaires dans un pays où une grande partie de la charge fiscale est supportée principalement par les agents du secteur public et les travailleurs du secteur privé qui échappent difficilement à leur obligation de paiement de l'impôt sur le revenu, ainsi que quelques milliers d'entreprises;
- Nous procéderons à une dématérialisation totale des procédures fiscales pour une meilleure prise en charge du service public et rapprocher l'Administration des usagers;
- Nous renforcerons l'assainissement de l'adressage du Sénégal par la mise à contribution de la Poste du Sénégal, des services de l'urbanisme et du cadastre ;
- Nous mettrons en place un système de gestion unique des revenus fonciers partagé (entre la DGID et la DGCPT) pour l'enrôlement, la liquidation et le recouvrement, interconnecté avec une FinTech créée pour le partage des données sur les valeurs locatives des immeubles ;
- Nous mettrons en place un cadre et un système moderne pour limiter les pertes de recettes fiscales sur les baux commerciaux et à usage d'habitation ;
- Nous mettrons en place un cadre de contrôle du patrimoine de tous les agents des impôts et leurs proches pour limiter la corruption.

Pour un système fiscal juste et équitable :

- Nous procéderons à l'évaluation du système fiscal en termes de charge fiscale pour les entreprises, les travailleurs et les propriétaires, afin d'obtenir un système fiscal plus juste, moins lourd et plus efficace;
- Nous mettrons en place une structure dénommée « **Haut Conseil de l'Impôt** » (HCI) en charge de la définition participative de la politique fiscale ;

- Nous ferons l'audit et réajusterons la structure de l'impôt pour une contribution plus équilibrée du capital étranger ;
- Nous mettrons en place un mécanisme souverain, innovatif, inclusif et volontaire de mobilisation des ressources domestiques pour appuyer les PME ;
- Nous créerons une **École Nationale des Régies Financières (ENRF)** qui assurera une meilleure formation initiale et une formation continue des agents des administrations financières. Elle assurera aussi la formation aux outils digitaux qui doivent être des supports unifiés par toutes les administrations financières, afin d'assurer une bonne interaction et un échange correct des informations.
- Nous mènerons des réformes sûres :
 - L'impôt sur le revenu par :
 - L'indexation des tranches de l'impôt sur le revenu (IR) sur l'inflation ;
 - L'uniformisation de la base de taxation sociale et fiscale ;
 - La généralisation de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour une plus grande transparence et pour une optimisation des moyens humains de l'administration fiscale en matière de contrôle et de recoupement, etc.
 - La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour restaurer la trésorerie de l'entreprise et assurer un développement cohérent du secteur productif formel et pour relancer l'investissement ;
 - L'impôt sur les sociétés (IS) ;
 - La taxe sur les profits immobiliers, droits d'enregistrement et taxe d'habitation ;
 - La fiscalité du patrimoine et la taxe sur les terrains non bâtis ;
 - La fiscalité locale ;
 - La fiscalité agricole/Économie informelle.

- Nous mènerons une campagne de refonte et d'amélioration des pratiques fiscales ;
- Nous mettrons en place des mesures fiscales :
 - De financement de la protection sociale ;
 - En faveur de l'environnement, de l'épargne ;
 - Pour la solidarité à l'égard des familles des victimes d'actes d'accidents avec dégâts, de violences et des forces de l'ordre décédées dans leur mission ;
 - Pour la réduction de la part du secteur informel et pour la lutte contre l'évasion fiscale.
- Nous rationaliserons et simplifierons la fiscalité par la suppression des petites taxes ou petites niches ;
- Nous mettrons en place des incitations fiscales en faveur de l'investissement et du pouvoir d'achat des ménages.

Résultats attendus à la suite à l'application de ces mesures :

- Le renforcement de la justice sociale et de l'équité face à l'impôt ;
- L'augmentation de l'assiette et des recettes fiscales ;
- La réduction des contentieux fiscaux, de la fraude fiscale et du déficit budgétaire ;
- Une réduction du déficit budgétaire et de la dépendance à l'aide au développement.

Délai de réalisation des mesures clés :

Toutes les solutions proposées seront mises en œuvre sur une période de 1 à 5 ans.

5. Les réformes sur les finances locales pour une meilleure mobilisation des ressources

La gestion des ressources locales relève de l'État aussi bien pour la détermination de leur assiette (Service des Impôts) que pour le recouvrement (Services du Trésor).

La concentration des ressources locales au profit des grandes agglomérations, et notamment de Dakar, fait que les communes

secondaires, plus particulièrement les communes rurales, disposent de ressources qui ne permettent pas une action importante en faveur de l'offre de biens publics locaux pourtant nécessaires pour atteindre les Objectifs de Développement Durable.

La faiblesse des ressources locales propres découle à la fois de la législation de fiscalité locale et de l'organisation administrative.

- Nous renforcerons l'autonomie financière des collectivités territoriales au travers des réformes :
 - **A court terme :**
 - Création d'un fonds de compensation destiné à atténuer les pertes de recettes des collectivités territoriales du fait des dégrèvements et exonérations décidées par l'État ;
 - Mise à disposition des transferts de l'État à temps ;
 - Augmentation de l'indexation des fonds de dotation et des fonds d'équipement faite sur la TVA pour la faire passer de 5,5% à un taux de 10% voire 15% ;
 - Renonciation de l'État à certains impôts et taxes au profit des collectivités territoriales comme la taxe sur la plus-value foncière et immobilière qui est une taxe partagée entre l'État et les collectivités territoriales ;
 - Versement effectif aux collectivités territoriales de leur part dans les fonds miniers, sur l'exploitation des autoroutes, des aéroports, du Train Express Régional (TER), du Bus Rapid Transit (BRT) ;
 - Réforme de la taxe touristique journalière pour qu'elle soit partagée entre l'État et les collectivités territoriales ;
 - Autorisation de l'audit des comptes des collectivités locales par les experts comptables indépendants.
 - **A moyen et long terme :**
 - Le renforcement de la gouvernance institutionnelle des Impôts ;
 - Opérationnalisation des commissions de fiscalité locale ;

- Mise en adéquation des compétences transférées aux collectivités territoriales et des dotations provenant de l'État ;
- Révision du cadre législatif et réglementaire pour promouvoir l'emprunt des collectivités territoriales via des institutions spécialisées de crédit aux collectivités ou le recours aux marchés financiers ;
- Insertion dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) d'un chapitre sur les mécanismes de financement innovants tels que le mode de financement Partenariat Public-Privé (PPP), les financements verts ;
- Mise en place d'un fonds d'appui pour contribuer à combler les besoins en investissement des infrastructures et équipements et les mécanismes d'alimentation dudit fonds ;
- Promotion des mécanismes innovants de financement (emprunt, contrat de partenariat public-privé) ;
- Création d'un fonds d'appui aux investissements en infrastructures et équipements des collectivités territoriales avec des volets comme le fonds de péréquation, le fonds d'urgence, le fonds spécial, en relation avec le Fonds d'Investissement sur l'Aménagement du Territoire.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Augmentation de l'indexation des fonds de dotation et des fonds d'équipement faite sur la TVA ;
- Augmentation du budget et renforcement de l'autonomie financière des collectivités locales ;
- Une meilleure équité territoriale en ce qui concerne l'allocation des ressources aux collectivités locales.

Délai de réalisation des mesures clés :

Les réformes seront menées sous 2 à 3 ans.

6. Les politiques efficaces de gestion de la dette publique

La dette publique peut être utile si elle sert à financer les investissements prioritaires et stratégiques du pays à court, moyen et long terme. La dette publique du Sénégal est de l'ordre de 12 696 Mds FCFA à fin juin 2022 (75% du PIB) et 77% de notre dette publique est détenue par l'étranger. Le service de la dette représente près de 47% des recettes internes d'après la LFI 2023. Les intérêts de la dette publique représentent le troisième ministère en termes de dépenses après celui de l'Éducation nationale et "des charges non réparties".

Ainsi, il est d'une nécessité absolue de maîtriser notre dette publique et d'utiliser des stratégies avec des coûts économiques et sociaux à court, moyen et long terme très faibles.

- Nous mettrons en œuvre une stratégie de ralentissement de la vitesse d'accroissement de la dette par :
 - La réduction graduelle et intelligente du déficit budgétaire, par l'amélioration de la qualité des dépenses publiques, et une fiscalité plus efficace économiquement et socialement ;
 - L'amélioration du climat des affaires et de la performance économique ;
 - La mise en place d'une politique économique conduisant une croissance économique endogène plus élevée et profitable au peuple sénégalais ;
 - Le recours à d'autres mécanismes de financement de la politique économique : financement participatif, financement structuré, partenariats public-privé, concessions et semi-concessions, etc.
- Nous mettrons en œuvre une stratégie visant l'amortissement de certains emprunts par :
 - La mise en place d'un cadre d'évaluation de projets / programmes : utilité économique et sociale, niveau stratégique, niveau de priorité, coût du projet, etc. ;
 - La création d'entités publiques (caisse d'amortissement de la dette publique) pour émettre de la dette pour financer et gérer ces projets. La dette serait intégralement remboursée par la rentabilité du projet et les recettes fiscales affectées ;

- Le développement du financement structuré adossé aux ressources générées par le projet / programme financé ;
- Le développement du financement participatif avec la participation des particuliers (de la diaspora en particulier), des entreprises publiques et privées nationales ;
- La création des fonds d'investissement "patriotisme économique" ;
- La création de fonds de retraite de la diaspora : une épargne abondante mobilisable pour financer l'économie réelle et préparer le pays à affronter les défis à moyen et long terme.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La réduction des risques liés à l'endettement ;
- La réduction du déficit budgétaire lié aux effets pervers des taux d'intérêt élevés et de la charge financière liée aux intérêts et commissions ;
- Le renforcement de la souveraineté politique, économique et financière du pays ;
- Le respect des critères de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO et envisager sérieusement la sortie du francs CFA ;
- L'augmentation de la marge de flexibilité dans les finances publiques ;
- L'augmentation de l'impact économique et social de la dette

Délai de réalisation des mesures clés :

L'ensemble des solutions proposées seront mise en place sous 2 à 3 ans.

7. Des mécanismes de développement endogène ouvert pour une accélération de la croissance économique au Sénégal

Malgré un potentiel économique porté par une position géostratégique enviable, une façade maritime large et féconde, des découvertes en ressources naturelles croissantes, notre cher pays est confronté depuis les indépendances à des obstacles structurels liés à son modèle économique,

qui le classe parmi les pays pauvres et très endettés de la planète. Les Sénégalais sont aujourd'hui confrontés à un magma de difficultés : chômage massif des jeunes, cherté de la vie, dépendances aux produits importés, absence de souveraineté alimentaire, etc.

La dernière décennie est marquée par des défaillances multiples dans la réalisation de certains programmes et politiques sociaux et économiques. Au-delà de la forte concentration des investissements dans la région de Dakar, nous assistons à une absence cruelle de patriotisme économique dans leur conception et leur mise en œuvre. La gestion de l'autoroute à péage Dakar – Diarniadio et le scandale du TER sont deux exemples qui illustrent cruellement cette absence de patriotisme économique. A cela, s'ajoutent l'inefficacité de certaines dépenses publiques, la corruption endémique et les surfacturations qui rendent très coûteux les grands projets d'investissement, le train de vie onéreux de l'État, le manque de vision et de politiques stratégiques et l'absence de politique monétaire.

Ainsi, il est impérieux de mettre en place des réformes et des politiques pour une économie endogène. Pour atteindre cet objectif d'endogénéisation de l'économie sénégalaise, nous prendrons des mesures énergiques dans ce sens.

- Nous établirons un consensus fort sur :
 - Les priorités à court, à moyen et à long ;
 - Les secteurs stratégiques à protéger, validé par un texte à valeur contraignante ;
- Nous mettrons en œuvre un plan d'urgence pour régler dans les 12 mois certaines urgences sociales et économiques ;
- Nous mettrons en place des pôles économiques régionaux avec une vraie décentralisation ;
- Nous mettrons en place un cadre de l'État interventionniste et stratège :
 - L'État doit s'émanciper des injonctions des bailleurs de fonds internationaux ;
 - Un État interventionniste pour un développement endogène des chaînes de valeurs agricoles ;
 - Un État interventionniste pour l'accès aux marchés publics des entreprises à capitaux nationaux ;

- Un État interventionniste pour permettre la création et le développement des PME agro-industrielles ;
- Un État interventionniste dans l'appui des champions nationaux « Export discipline policies » ;
- Nous développerons un secteur privé très fort ;
- Nous renforcerons des infrastructures économiques : chemins de fer, électrification, services postaux, télécommunications, réseau routier ;
- Nous renforcerons les capacités des entreprises ;
- Nous développerons des chaînes de valeur des produits miniers et pétroliers.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La réduction significative du déséquilibre économique entre la région de Dakar et les autres régions du Sénégal ;
- La réduction de la concentration de la population dans la région de Dakar ;
- La réduction significative de nos importations en hydrocarbures raffinés ;
- La réduction de l'insécurité alimentaire et la dépendance aux importations de denrées de première nécessité ;
- Le développement du secteur industriel et de la transformation locale de nos produits ;
- La réduction du chômage des jeunes et de la pauvreté ;
- L'accès à l'eau potable, à l'électricité pour tous à l'horizon de 2030 à 2035 ;
- L'amélioration de la balance extérieure des biens et services.

Délai de réalisation des mesures clés :

De 5 à 10 ans pour la mise en œuvre de l'ensemble des mesures proposées

8. Des politiques publiques pour une économie endogène ouverte au marché extérieur

La gouvernance économique au Sénégal est défaillante, avec une quasi-absence d'une évaluation indépendante et objective des politiques publiques, une corruption endémique, des surfacturations et la culture de l'impunité des criminels financiers. Cet état de fait est exacerbé par l'absence de politique monétaire au service d'un développement économique et social. En effet, la politique monétaire constitue un levier fondamental pour apporter de la liquidité à l'économie. Pour affirmer notre souveraineté politique et économique, le Sénégal ou l'UEMOA de manière globale doit être maître de sa politique monétaire. La surévaluation du FCFA favorise les importations au détriment des exportations ; le FCFA est donc une monnaie qui ne favorise pas l'industrialisation pour transformer localement les produits de la zone UEMOA.

Aussi, notre politique d'amélioration de l'environnement des affaires met l'accent sur les mesures fiscales pour encourager l'investissement, et beaucoup moins sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, la fuite illicite des capitaux. A cela s'ajoute une protection des consommateurs défaillante malgré la création du Conseil national de la Consommation (CNC), l'institution d'un Observatoire national des Clauses abusives (ONCA) et la présence d'une vingtaine d'associations de défense des consommateurs.

Force est de constater pour le déplorer, la faiblesse de l'intégration régionale, prouvée par la faiblesse des échanges commerciaux au sein de la CEDEAO, en comparaison aux échanges avec les pays asiatiques, européens. Ainsi, il est nécessaire de mettre en place des politiques publiques pour une économie endogène ouverte au marché extérieur.

- Nous améliorerons le climat des affaires et favoriserons la promotion de l'intégration régionale et des échanges intra-africains ;
- Nous étendrons le partenariat public-privé aux secteurs secondaires et primaire ;
- Nous mènerons des réformes monétaires au service du développement économique et social du Sénégal ;
- Nous renforcerons les mécanismes de gouvernance économique ;

- Nous renforcerons la protection des consommateurs ;
- Nous mènerons des réformes fiscales au service du développement économique et social du Sénégal ;
- Nous ferons la promotion de l'emploi des jeunes ;
- Nous ferons la promotion d'un système de protection sociale adapté aux exigences du modèle endogène.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Une gouvernance économique plus saine ;
- Une forte réduction des dépenses fiscales destinées à encourager / inciter l'investissement au travers la suppression des dépenses inefficaces ;
- Une amélioration de l'efficacité des mesures fiscales liées à l'investissement ;
- La hausse des investissements à travers l'amélioration de l'environnement des affaires ;
- La réduction du chômage des jeunes et de la pauvreté ;
- Le renforcement de la protection des consommateurs ;
- L'implication des citoyens dans la défense de leurs droits ;
- Le renforcement de notre souveraineté ;

Délai de réalisation des mesures clés :

Nous mettrons en œuvre les mesures sous 3 à 5 ans.

Pour les réformes monétaires, le délai de réalisation dépendra du scénario retenu :

- Une sortie du FCFA du Sénégal tout seul ;
- Une sortie du FCFA avec d'autres pays de la l'UEMOA ou de la CEDEAO.

10. Le commerce intérieur, la préférence nationale et la consommation locale

Avec une balance commerciale déficitaire, le Sénégal importe une grande partie de ses produits de consommation. Le déficit commercial en 2019 s'élève à 2244 milliards FCFA (ANSD). La dépendance aux importations résulte d'une politique agricole et d'industrialisation insuffisante pour l'autonomie alimentaire, conduisant ainsi à des importations massives surtout des produits et denrées de première nécessité.

Aussi, la consommation locale et la notion de préférence nationale ne sont pas assez valorisées auprès des Sénégalais pour booster et rendre dynamique notre économie et en particulier notre commerce intérieur. Il y'a un manque notable de valorisation de nos produits locaux et surtout ceux alimentaires à l'exemple des céréales (mil, sorgho, fonio, maïs, riz local... etc.).

- Nous développerons nos capacités de production et nos produits locaux pour mieux répondre à la demande intérieure, en tenant compte des exigences liées à la protection de l'environnement ;
- Nous développerons, professionnaliserons et moderniserons le commerce de proximité ;
- Nous développerons les infrastructures routières, ferroviaires et maritimes pour faciliter le transport des matières premières et des produits agricoles, et l'accès aux zones agricoles ;
- Nous renforcerons la promotion de la consommation locale et des produits de nos terroirs par :
 - La valorisation de notre identité culinaire en revisitant les recettes sénégalaises et en innovant ou réinventant dans nos plats locaux ou africains ;
 - La labellisation et la production de nos produits locaux et leur protection (ex. AOC).
- Nous mettrons en place une politique de priorité nationale réservant à nos entrepreneurs et producteurs locaux une proportion des appels d'offres et commandes publiques.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Développement du patriotisme pour la consommation locale
- Diminution du déficit de la balance commerciale

- Augmentation de la production locale et de la croissance économique
- Réduction de l'inflation importée
- Renforcement de notre indépendance et souveraineté économique
- La création d'emplois et la diminution du chômage, avec a maîtrise de la chaîne de transformation

Délai de réalisation des mesures clés :

Nous mettrons en œuvre ces mesures sous 2 à 3 ans.

11. Un commerce extérieur compétitif pour une balance commerciale équilibrée

Le Sénégal exporte pour la plupart des produits de base ou bruts autrement dit des produits primaires (agriculture, forêt, mines, pétrole, ...). La chaîne de transformation et l'industrialisation permettant de valoriser nos produits et ressources naturelles sont absentes. Aussi, le manque de traçabilité de nos produits surtout dans le domaine de l'agroalimentaire est un handicap au commerce, et un frein à l'exportation dû à l'exigence des normes internationales.

Ainsi, l'État doit promouvoir et mettre en œuvre une bonne politique stratégique commerciale pour rendre nos entreprises privées et nationales compétitives à l'échelle nationale et internationale.

- Nous développerons l'industrialisation et la transformation locale de nos produits pour une meilleure compétitivité de nos produits à l'exportation par :
 - L'augmentation des moyens financiers alloués à la R&D pour améliorer la qualité et renforcer notre compétitivité ;
 - La mise en place d'une politique d'industrialisation sectorielle et d'accompagnement des entreprises et des exploitations agricoles ;
 - Le renforcement des exigences sur la qualité et la traçabilité des produits locaux, notamment le respect des normes internationales et l'utilisation des codes-barres sur les produits notamment agroalimentaires.

- Nous promouvoir les investissements directs étrangers dans les secteurs présentant une balance commerciale très déficitaire. Ces investissements directs étrangers seront encadrés et dans les secteurs stratégiques, un partenariat avec une entreprise locale sera exigé quand cela est possible ;
- Nous refonderons et restructurerons l'Agence sénégalaise de promotion des exportations (ASEPEX) qui deviendra l'Agence de Promotion et de Développement des Échanges Extérieurs (APDEX) avec une forte implication de nos institutions diplomatiques pour la facilitation à l'accès au marché extérieur, la gestion des événements et rencontres, la mise en relation avec les investisseurs étrangers et partenaires et l'appui à la promotion des produits sénégalais et de nos entreprises.

L'APDEX aura pour missions :

- L'accompagnement et l'aide à l'amélioration de la qualité des produits et services dédiés à l'exportation ;
- Le suivi de la traçabilité et du respect des normes internationales, la promotion de nos produits et entreprises nationales (la fonction actuelle de l'ASEPEX).

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- L'amélioration de la compétitivité de nos entreprises nationales ;
- La réduction du déficit de la balance commerciale et de la dépendance aux produits finis importés ;
- Le renforcement de la protection des ménages contre l'inflation liée à des chocs exogènes ;
- L'amélioration des termes de l'échange et du pouvoir d'achat des ménages ;

Délai de réalisation des mesures clés :

Nous mettrons en œuvre les mesures dans les 3 ans.

12. Le défi de la formalisation du secteur informel

Selon l'ANSD, le secteur informel est constitué de l'ensemble des entreprises individuelles ne possédant pas de numéro d'identification

fiscale ou n'élaborant pas de comptabilité écrite. Au Sénégal plus de neuf travailleurs sur dix exercent dans le secteur informel (BIT, 2020).

L'économie informelle implique :

- *Pour les travailleurs, un manque de protection sociale, un revenu faible, non-respect du droit du travail et des conditions de travail ;*
 - *Pour les employeurs, elle est synonyme d'une faible productivité et de difficultés d'accès au crédit ;*
 - *Pour l'État, un manque à gagner fiscal : selon une étude de la DPEE de novembre 2022 portant sur l'évaluation du potentiel fiscal du secteur informel, un taux de formalisation de 44% augmenterait le potentiel fiscal de 3% de PIB par rapport aux recettes recouvrées en 2021.*
- Nous mettrons en œuvre des programmes d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs de l'informel sur la formalisation et ses multiples avantages : droit aux aides de l'État en période de crise, retraite, IPRES/CSS, mutuelle, congés payés, indemnités chômage, etc. ;
 - Nous proposerons des formations en gestion d'entreprise pour renforcer la productivité et la performance, par un système de partenariat avec les grandes écoles ;
 - Nous faciliterons les modalités de déclaration et de paiement des impôts, droits et taxes et mettrons en place un accompagnement pour des démarches administratives plus efficaces;
 - Nous faciliterons l'accès à la commande publique et mettrons en place des aides financières et des avantages fiscaux aux employeurs qui se conforment au code du travail ;
 - Nous accélérerons la politique d'adressage des habitations pour une meilleure domiciliation des entreprises ;
 - Nous mettrons en place une collaboration entre les organismes administratifs de création et d'enregistrement des entreprises (CCI, APIX, ...) et les collectivités locales qui ont une certaine proximité avec les acteurs du secteur informel ;
 - Nous mettrons en place un partenariat avec les banques privées et publiques afin de faciliter l'accès à l'ouverture de comptes et aux prêts bancaires pour les acteurs du secteur informel ;

- Nous créerons un *statut intermédiaire entre formel et informel* qui sera la première étape pour la formalisation. Ce statut pourra être valable 3 ans au maximum, pendant lesquels l'entrepreneur sera formé et accompagné par les services de l'État pour être prêt et performant avant d'entrer pleinement dans un modèle formel ;
- Nous mettrons en place un Pacte de Régularisation de l'Informel (PRI). Un partenariat tripartite entre l'État, les entreprises privées et les acteurs du secteur informel, qui consiste à développer une collaboration entre l'État et les sociétés pour l'insertion professionnelle, l'appui et la collaboration avec les acteurs du secteur informel par :
 - L'incitation des grandes entreprises du Sénégal à intégrer le volet Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) dans leur politique d'entreprise et notamment d'acter concrètement le consommateur sénégalais « *think global, act local* ».
 - La mise en place d'une réglementation du marché permettant de protéger les petits producteurs/commerçants principaux acteurs du secteur informel ;
- Nous aménagerons des sites de recasement pour de nombreux pans du secteur informel qui occupent de manière irrégulière la voie publique.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La réduction du nombre d'acteurs informels sur les 5 voire 10 prochaines années avec un objectif fixé à atteindre : une régularisation de 25% sur les 5 ans et de 50% sur les 10 ans des activités informelles ;
- L'amélioration de la protection sociale des travailleurs du secteur informel ;
- L'augmentation des recettes fiscales et du taux de bancarisation ;
- La réduction du taux d'échec à la création d'entreprises.

Délai de réalisation des mesures clés :

- La Maison de l'Entrepreneuriat : 1 à 2 ans ;

- Les mesures qui accompagnent la régularisation du secteur informel et le pacte de régularisation de l'informel : 5 à 10 ans, avec une évaluation des impacts et un bilan tous les 5 ans.

13. L'harmonisation, la structuration et la rationalisation des structures d'accompagnement

Notre système d'accompagnement de la création d'entreprise est caractérisé par l'existence de plusieurs structures publiques mais malheureusement avec une coordination défailante. La Plateforme de l'Investissement a connu un démarrage poussif avec une couverture très partielle du territoire, avec cinq zones couvertes. Le problème d'équité territoriale en matière d'accompagnement à la création d'entreprise est une réalité.

Ainsi, pour plus d'efficacité et d'efficience nous prendrons des mesures et proposerons des réformes pour une meilleure structuration, une harmonisation et une rationalisation des différentes structures d'accompagnement.

- Nous créerons **la Maison de l'Entrepreneur** pour un regroupement dans un seul établissement de tous les services d'appui, d'accompagnement et de formation à l'entrepreneuriat avec la fusion de la Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ) et de l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME).

Ses principales missions seront de :

- Former, d'accompagner et de d'encadrer les entrepreneurs ;
- Sélectionner de potentiels projets à financer et leur accompagnement ;
- Être un incubateur public ;
- Conseiller et d'aider à la gestion de l'entreprise : procédure de création, de déclaration sociale et fiscale, etc.
- Nous amenderons la Loi sur les PME dans le sens de préciser les définitions des acteurs à savoir Entrepreneur, Très Petite Entreprise, Petites et Moyenne Entreprises en tenant compte de leur secteur d'activité, afin que les orientations fiscales aient un impact positif sur chaque type d'acteur.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Une maîtrise et réduction de l'activité du secteur informel ;

- Le développement de l'entrepreneuriat ;
- La création d'emplois et d'activités génératrices de revenus ;
- La facilitation de l'accès au service et à l'information pour les bénéficiaires ;
- La hausse des recettes fiscales, une rationalisation des coûts et des dépenses publiques ;
- L'augmentation des investissements dans les TPE/PME et entreprises individuelles.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre durant les 5 ans.

DIOMAYE PRESIDENT

Chapitre 4

Pour un Sénégal prospère, avec le plein emploi productif, un travail décent pour tous, et une réduction de la pauvreté sous toutes ses formes

(Économie sociale et solidaire, Travail et emploi)

Le Code du travail sénégalais issu de la loi n° 97-17 du 1^{er} décembre 1997 est le fruit d'une longue maturation. Il a été précédé par deux autres codes: le code colonial du 15 décembre 1952 portant Code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'Outre-Mer; et le code promulgué aux lendemains de l'indépendance le 15 juin 1961.

Le monde professionnel a connu ces dernières années beaucoup de transformations. L'entreprise a connu des mutations, de nouvelles formes de travail sont apparues et la problématique de l'emploi et de la formation des jeunes se posent avec acuité. Face à de tels bouleversements, le Code du travail actuel ne répond plus aux exigences de compétitivité des entreprises et de l'environnement des affaires. Il faudra impérativement actualiser les dispositions pour faire en sorte que le Code du travail sénégalais réponde mieux aux exigences de l'heure.

1. La fiabilité des données, le suivi évaluation et la restructuration des secteurs du travail et de l'emploi

Notre pays subit une grave crise de l'emploi avec un taux de pauvreté galopant et un taux de chômage de masse persistant à près de 22%. Cependant la fiabilité des données liées à l'emploi est souvent remise en cause par le grand public. Ainsi, nous nous engageons à doter le Sénégal de données fiables en matière d'emploi et à assurer le suivi-évaluation et la restructuration des secteurs du travail et de l'emploi.

- Nous doterons l'ANSD de moyens financiers et humains suffisants pour lui permettre de fournir des données/statistiques fiables afin de suivre et de corriger l'évolution du secteur du travail et de

l'emploi des jeunes, des femmes et moins jeunes et de mesurer réellement la masse de jeunes qui arrivent sur le marché du travail ;

- Nous harmoniserons les agences gouvernementales autour de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes et augmenterons considérablement le budget du ministère du travail et de l'emploi ;
- Nous créerons une seule agence gouvernementale portant les politiques d'emploi dénommée la Grande Agence Gouvernementale sur l'Emploi et le Travail (GAGET) et un bureau du suivi-évaluation des politiques d'emploi et de travail. Ceci permettra un suivi plus régulier, la réduction du risque de corruption et évitera le manque de complémentarité et de concertation entre les structures et institutions publiques en charge des questions de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle;
- Nous mènerons une grande offensive pour l'employabilité des jeunes afin de miser sur la création d'emploi en masse, de professionnaliser les jeunes très tôt et développer fortement les formations en alternance par :
 - La promotion de l'apprentissage/alternance et la réforme des enseignements généraux et des universités ;
 - L'introduction de la pratique professionnelle dès le collège;
 - La réactualisation de la convention État-employeurs;
 - La préférence nationale et la création d'emplois d'utilité publique;
 - L'implication du secteur privé dans l'élaboration des plans nationaux sur l'emploi ;
 - L'investissement sur les secteurs porteurs de croissance : Technologie de l'information et de la communication (TIC), les sciences, l'agriculture, etc.
- Nous mettrons en œuvre des politiques de promotion de l'entrepreneuriat pour :
 - Formaliser et centrer les créations d'entreprise ;

- Réduire l’informel et pousser les créateurs d’entreprise à se déclarer ;
- Booster le potentiel de création d’emploi des jeunes et des femmes ;
- Financer l’entrepreneuriat.
- Nous mettrons en place un ambitieux programme d’accompagnement des jeunes diplômés. Ce programme « **Goungué** » sera implémenté par notre premier gouvernement afin d’accompagner l’insertion des diplômés de l’enseignement technique et la formation professionnelle et promouvoir l’auto-emploi. Ce programme orienté principalement vers les TPE/PME a pour ambition d’appuyer les futurs entrepreneurs dans le processus de création de leurs entreprises. Le programme sera mis en œuvre en collaboration avec une banque de la place.

Accompagnements du programme « Goungué »

- Avant la création de l’entreprise, le programme « Goungué » accompagne le primo-entrepreneur dans l’étude de marché, le business plan et dans le montage du dossier;
- Le programme qui travaillera en partenariat avec des banques de la place, assiste les primo entrepreneurs à l’obtention d’un crédit bancaire ;
- Le programme « Goungué » assurera la garantie du crédit à 100%.

Conditions pour bénéficier de l’accompagnement du projet « Goungué » :

- Être de nationalité de sénégalaise;
- Être âgé entre 18 et 45 ans à la date de dépôt de la demande de crédit ;
- Être primo entrepreneur (projet de première création d’entreprise);
- Être titulaire au moins du Baccalauréat ou de tout autre diplôme admis en équivalence;

- Présenter un projet dont le coût est compris entre 4 et 25 millions de francs CFA.
- Nous nous attèlerons à la mise en place de la Maison des Entreprises Régionales (MER) et des espaces de coworking des autoentrepreneurs et la création d'un régime de protection et d'assurance sociale des entrepreneurs ;
- Nous promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes en zones rurales pour développer les territoires ruraux, lutter contre l'exode rural et contre l'immigration clandestine, développer des pôles viables et compétitifs dans les régions conformément à l'acte 3 de la décentralisation. Dans chaque zone seront développées des activités de production adaptées, d'artisanat, de pisciculture, de transformation des produits locaux, de fabriques, divers services avec des perspectives d'industrialisation pour permettre aux jeunes et femmes du monde rural de trouver un travail décent et digne et ainsi lutter contre l'iniquité des territoires. Ceci passera par la création de 8 pôles-région de développement économique :
 - Le pôle Siin-Saloum, correspondant aux régions administratives de Kaolack, Fatick et Kaffrine;
 - Le pôle Bawol couvrira toute la région de Diourbel;
 - Le pôle Kaasamãs qui regroupera les trois régions du sud, Ziguinchor, Kolda et Sédhiou;
 - Le pôle Waalo qui regroupera les régions de Saint-Louis, une partie de la région de Matam et le Département de Bakel ;
 - Le pôle Ferlo qui sera constitué de la région de Louga et d'une partie de la région de Matam ;
 - Le pôle Bundu avec les régions de Tambacounda et Kédougou ;
 - Le pôle Ndakaaru correspondant administrativement à la région de Dakar;
 - Le pôle Kayoor correspondant au territoire administratif de la région de Thiés.
- Nous faciliterons l'accès à l'emploi des personnes handicapées en combattant toute discrimination fondée sur le handicap. Nous

mettrons en œuvre tous les moyens politiques et juridiques pour que le droit au travail soit respecté et protégé ;

- Nous compléterons le dispositif institutionnel, en adoptant et en publiant tous les décrets d'application de la loi d'orientation sociale, y compris ceux relatifs à l'insertion dans le monde du travail ;
- Nous renforcerons les institutions en charge de la promotion et de la protection du droit à l'emploi des personnes handicapées, à savoir l'accès à l'emploi, la sécurisation des parcours professionnel, ainsi que le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap. Nous leur fournirons les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission et nous veillerons à ce qu'elles assument pleinement leur rôle ;
- Nous compléterons, conformément à la loi d'orientation sociale, l'obligation légale des employeurs de recruter des personnes handicapées, en instituant, dans le décret d'application de l'article 29 de ladite loi, des mesures incitatives pour encourager les employeurs qui engagent des personnes handicapées, ainsi que des mesures coercitives pour contraindre ceux qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de personnes handicapées ;
- Nous instituerons une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), dispositif permettant de bénéficier des mesures d'insertion professionnelle spécifiques aux personnes en situation de handicap. Elle sera délivrée par les centres départementaux pour l'égalité des chances, pour une durée de 1 à 10 ans et, dans certains cas, sans limitation de durée ;
- Nous ne ménagerons aucun effort pour bannir toute discrimination à l'embauche des diplômés en situation de handicap aussi bien dans le secteur public que privé ;
- Nous encouragerons et accompagnerons les initiatives privées des personnes handicapées en matière de création d'entreprises, tout en incitant les services de l'État et des collectivités territoriales à réserver une part de leurs marchés à de telles entreprises ;
- L'insertion professionnelle des personnes handicapées, notamment déficientes visuelles nécessite d'une part la création de centres de réadaptation et de formation professionnelle spécialisés, et d'autre

part un appui matériel, technique, financier et fiscal de l'État à la création d'entreprises. Conformément à la loi d'orientation sociale, nous prenons l'engagement de les accompagner à travers :

- La mise à leur disposition d'encadreurs ;
 - L'octroi d'aide à l'installation ;
 - Des exonérations fiscales partielles ou totales, temporaires ou permanentes ;
 - Des garanties de crédits et des appuis techniques auprès des organismes publics d'appui au développement ;
- Nous accompagnerons les personnes handicapées dans la création d'entreprises individuelles, de petites et moyennes entreprises (PME), de coopératives de production et d'entreprises adaptées.
 - Nous nous engageons à élaborer et à publier le décret relatif aux fonds d'appui, mais plus encore, à modifier l'article 47 de la LOS en vue d'élargir ses missions. Parce que nous considérons, qu'au-delà de financer les projets économiques, le fonds d'appui doit œuvrer à favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées;
 - Nous mettrons en place une aide technique à la compensation du handicap : prothèses, fauteuils, cannes blanches, appareils auditifs, équipements et systèmes techniques afin d'assurer le financement de moyens techniques utiles pour compenser le handicap du bénéficiaire dans le cadre de son activité professionnelle ;
 - Nous mettrons en place une aide aux déplacements en compensation du handicap pour aider les personnes en situation de handicap à répondre aux besoins de mobilités liés à leur travail.

Résultats attendus à la suite à l'application de ces mesures :

- Des données statistiques fiables sur le secteur du travail et de l'emploi des jeunes, des femmes et moins jeunes et sur la masse de demandeurs d'emploi qui arrivent sur le marché du travail ;
- L'harmonisation et la fusion de toutes les agences gouvernementales sur l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes;

- L'accompagnement des primo-entrepreneurs pour faciliter l'insertion des diplômés de l'enseignement technique et la formation professionnelle.;
- La prise en compte des personnes en situation de handicap dans la politique en matière de d'entrepreneuriat, de travail et d'emploi des jeunes;
- La promotion de l'emploi des jeunes et des femmes en milieu rural pour développer les zones rurales, lutter contre l'exode rural, lutter contre l'immigration clandestine.

Délai de réalisation des mesures clés :

Au regard de l'urgent de développer l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap afin de lutter efficacement contre le chômage, nous engagerons ces réformes dans les douze (12) premiers mois de la présidence.

2. L'économie sociale et solidaire pour le développement inclusif du Sénégal

Le secteur de l'économie sociale et solidaire est l'aboutissement d'un long processus de politique publique qui a revêtu plusieurs formes aussi imprécises les unes les autres mais dispose comme socle technique l'approche coopérative et toutes les initiatives de mutualisations formelles comme informelles.

C'est pourquoi, ses fonctions sont transversales sur les autres secteurs de la politique publique mais son cœur de métier ou d'intervention demeure la réglementation, l'institutionnalisation, l'impulsion et l'appui de toutes les initiatives de mutualisation dans la production dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, l'industrie, l'éducation, la santé..., à l'instar du mouvement coopératif initié par le "Président Mamadou Dia.

- Nous lutterons contre la pauvreté, l'exclusion et la vulnérabilité afin de permettre à toutes les couches de la population de mener une vie digne par la mise en place d'un Programme National de Solidarité et la création d'un Fonds National de Solidarité ;
- Nous ferons de la baisse des prix des denrées de première nécessité une priorité absolue de notre première année de gouvernance. Cela passera par une réorganisation profonde des fonds alloués aux subventions étatiques et une allocation adéquate des recettes du Pétrole et du Gaz ;

- Nous développerons l'approche coopérative pour la création d'emplois et l'appui à la production à la base par la mise en place d'un Programme de développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour la création de richesses immédiates (PRECOSOL). Ceci passera par :
 - La mise en œuvre d'une politique d'envergure nationale d'accès à l'emploi par une approche d'optimisation des potentialités des terroirs pour une accessibilité souveraine à l'emploi ;
 - La mise en place d'un Programme de Mutualisation et d'Équipement Solidaire (PROMES) ;
 - La mise en place d'un Projet d'Appui et de Formalisation des Initiatives d'ESS non financier pour la production ;
 - La mise en place d'un Programme d'inclusion socio-économique pour l'accès durable aux besoins alimentaires de base ;
 - La mise en place d'un Projet de Vulgarisation de l'Agriculture Verticale (VULAVERT) afin de contribuer à l'accès aux grands segments de consommation et à l'alimentation sociale et saine par le micro-jardinage intégré et l'économie circulaire et verte pour des familles productives en milieu urbain et rural ;
 - La mise en place d'un Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture intégrée en milieu Rurale et Urbain (VAQUARU) afin de contribuer à la création d'emploi, à l'accès aux grands segments de consommation et à l'alimentation sociale et saine par l'aquaculture par la mise en place de micro-bacs d'aquaculture ;
- Nous institutionnaliserons l'Économie Sociale et Solidaire comme levier du développement durable et local participatif et intégré au travers d'une approche projet et partenariat public-privé. Ceci passera par le Projet d'Appui au développement Social Local par l'ESS (PADESOL).

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La création de 83290 emplois directs et 3. 000.000 d'emplois indirects,
- L'accompagnement de 3.000.000 de jeunes, femmes et autres groupes vulnérables dans l'accès aux facteurs de production à travers les coopératives et systèmes d'associés ;
- Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles de 1.500.000 bénéficiaires (femmes, familles et ménages, groupes vulnérables, personnes handicapées) ;
- L'amélioration de la position socioculturelle dans la prise de décision au niveau communautaire ;

Délai de réalisation des mesures clés :

Nous mettrons en œuvre toutes ces réformes et mesures sous 1 à 2 ans.

3. Le développement communautaire et l'équité sociale et territoriale

Le développement communautaire et l'équité territoriale est un ministère de plein exercice dans l'architecture gouvernementale de notre pays. Cependant, nous assistons à un écartèlement dans les missions poursuivies jusque-là, tout comme dans son ancrage de politique publique du fait d'une mauvaise appréhension du développement communautaire. L'autre difficulté réside dans l'atteinte des missions de contribution à la performance économique d'une part et d'autre part dans la construction d'un capital humain viable et heureux à cause d'une morosité économique.

Ainsi, les nombreuses politiques que nous mènerons dans le sens de l'emploi des jeunes vont s'inscrire dans une approche d'ESS et encadrées par le développement communautaire pour avoir le maximum d'emplois avec le système d'associé et l'approche coopérative des financements. Un accent particulier sera mis sur l'entrepreneuriat social de développement, la responsabilité Sociale d'Entreprise et le contenu local.

- Nous définirons une politique assortie d'un cadre d'intervention stratégique et opérationnel pour la promotion et l'efficacité des initiatives de développement à la base. Cela passe par le renforcement du PUDC ;

- Nous lancerons un projet unifié de cartographie et d'orientation des infrastructures socioéconomiques de base (PUCIS) pour l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le développement local afin d'assurer une rationalisation et une harmonisation des interventions à la base ;
- Nous renforcerons l'appui technique des initiatives d'auto-développement à la base pour une meilleure intervention des parties prenantes.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Le rehaussement de plus de 300% du niveau d'appui effectué par l'actuel régime en deux (02) ans grâce à la rationalisation et à l'harmonisation des interventions des acteurs bénéficiaires et des intervenants externes ;
- Un mécanisme d'orientation et un cadre de référence sont obtenus au profit de tous les ministères et Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui interviennent sur la base du gap dessiné par la cartographie dynamique ;
- Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles de 1.500.000 bénéficiaires (femmes, familles et ménages, groupes vulnérables, personnes handicapées) ;
- L'amélioration de la position socioculturelle dans la prise de décision au niveau communautaire ;
- Une meilleure prise en compte des femmes, des groupes vulnérables et des associations à la base dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local et national.

Délai de réalisation des mesures clés :

Au vu du caractère impérieux de la lutte contre le sous-emploi, le chômage et la pauvreté, nous mènerons ces mesures sous 1 à 2 ans.

4. Le développement de la microfinance, un levier pour réduire le chômage et la pauvreté

La microfinance constitue un levier important de financement des acteurs du secteur primaire et un puissant outil de lutte contre la pauvreté, en ce sens qu'elle permet de fournir un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier formel. Au plan institutionnel, il

est noté une désarticulation des mécanismes de financement, une absence de guichet unique ou de suivi centralisé, un manque de ciblage dans les interventions du fait des modes de financement et de l'absence de cadre de référence des besoins et des disponibilités de ressources.

Ainsi, dans notre politique de développement social nous prendrons des mesures allant dans le sens de renforcer les différentes formes d'équité de genre, de territoire et de nature sociale.

- Nous mettrons en place un dispositif de couverture universelle de financement de la production et des acteurs du secteur informel à travers un Fonds d'appui à la production des acteurs à la base via un mécanisme de financement revolving de l'État et un montant déposé dans les institutions de microfinance pour un financement orienté et ciblé par l'État ;
- Nous créerons les conditions permettant de mettre en place une coopérative de crédit communautaire dans les 8 pôles de développement économique, ce qui permettrait aux adhérents d'être co-propriétaires et de veiller à l'épanouissement de ce projet ;
- Nous mettrons en place un Fonds d'impulsion et de promotion des initiatives entrepreneuriales pour octroyer des crédits pour le développement et la promotion des initiatives entrepreneuriales individuelles et collectives ;
- Nous mettrons en place un projet d'inclusion socio-économique sur le modèle d'économie réelle de la microfinance islamique afin de promouvoir l'accès à un financement accessible à toutes les catégories.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- 100% de financements ciblés et accompagnés qui avoisine le nombre de cibles prévues dans l'ESS et le développement communautaire soit environ 3 millions de sénégalais ;
- Le rehaussement de plus de 300% du niveau d'appui effectué par l'actuel régime en 2 ans grâce à la rationalisation et à l'harmonisation des interventions des acteurs bénéficiaires et des intervenants externes ;

- L'inclusion sociale et financière des groupes vulnérables et des organisations ayant des difficultés pour que la production soit assurée ;
- Une meilleure prise en compte des femmes, des groupes vulnérables et des associations à la base dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local et national.

Délai de réalisation des mesures clés :

Au vu du caractère impérieux de la lutte contre le sous-emploi, le chômage et la pauvreté, nous mènerons ces mesures sous 1 à 2 ans.

DIOMAYE PRESIDENT

Chapitre 5

Pour un secteur primaire qui garantit une sécurité alimentaire et une génération conséquente de devises pour l'économie nationale

(Agriculture, élevage, pêche)

Le secteur primaire occupe une place importante dans l'économie sénégalaise, mais sa contribution dans le PIB estimé à 16% en 2021 demeure faible au vu des potentiels agricole, pastoral et halieutiques de notre pays. Ce secteur primaire est poussé par l'agriculture qui représente 9% du PIB. Ainsi, il est d'une impérieuse nécessité de développer le secteur primaire pour garantir la sécurité alimentaire et la génération conséquente de devises pour l'économie nationale.

1. L'adoption d'un nouveau modèle d'intervention du Ministère en charge de l'agriculture

La mission du Ministère en charge de l'agriculture est de créer les conditions favorables au développement agricole dans le but d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer le niveau de vie des populations rurales. La structure actuelle de l'administration centrale du Secteur de l'agriculture est caractérisée par sa fragmentation extrême en une multitude de départements ministériels créés, selon des contingences politiques diverses, sans cohérence, sans efficacité fonctionnelle et dépourvue de rationalité économique.

Il est donc important d'assurer la refondation d'un Département ministériel selon un organigramme capable d'asseoir et de conduire une bonne administration de notre économie rurale.

- Nous recentrerons les activités du ministère en charge de l'Agriculture sur ses missions de service public avec la décentralisation par le transfert de pouvoirs et de responsabilités aux organes représentatifs locaux et aux organisations professionnelles de base ;
- Nous décentraliserons certains services administratifs au niveau régional par le renforcement de leurs attributions et de leurs

moyens pour être en mesure de répondre mieux et plus vite aux problèmes posés localement;

- Nous procéderons à la redynamisation et la relance des structures coopératives, des organisations professionnelles du monde rural ;
- Nous créerons un Observatoire du Monde Rural, chargé de jouer un rôle de veille, d'alerte rapide, de prévision et d'anticipation sur les événements sociaux (risques probables de pénuries alimentaires), climatiques (sécheresses, inondations, pluies de contre saison) et les risques liés au péril acridien ou aviaire ;
- Nous recentrerons le rôle de la SAED ainsi que sa vocation dans la Vallée du Fleuve Sénégal. La mobilisation exceptionnelle des ressources publiques au profit de la vallée ainsi que les faibles performances obtenues posent la cruciale question du rôle de la SAED et de la reprise en main des conditions dans lesquelles doit s'amorcer le développement agricole.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Le renforcement de l'efficacité et l'efficience de l'intervention du Ministère en charge de l'agriculture, pour une agriculture performante, résiliente et axée sur la satisfaction des besoins alimentaires nationaux et le développement économique ;
- Le renforcement des capacités de coordination, d'orientation, d'analyse, de prévision et de suivi-évaluation des activités des services agricoles de l'État et des productions et des filières végétales.

Délai de réalisation des mesures clés :

Au regard de leur importance et de leur caractère impérieux pour améliorer les performances du Ministère en charge de l'agriculture, nous engagerons ces réformes dans les douze (12) premiers mois de la présidence.

2. La maîtrise des facteurs biophysiques, techniques et organisationnels pour une production agricole capable de nourrir le Sénégal et de générer des devises

Nourrir les populations a été et reste un défi majeur pour l'État. Relativement satisfaisant au début de l'indépendance, dans les années 60,

le Sénégal a connu depuis de réelles difficultés à atteindre un taux de couverture correct des besoins alimentaires du pays. Comme corollaire, les importations massives de denrées alimentaires ont installé un déséquilibre permanent de la balance de paiement ainsi qu'une extraversion poussée des modes de consommation.

Ainsi, il est impératif de revoir notre modèle de production agricole, de le réorienter vers la satisfaction de nos propres besoins alimentaires.

- Nous privilégierons un modèle de paysage agricole structuré autour des petites et moyennes exploitations familiales modernisées, avec une diversification par des filières comme l'apiculture, le maraîchage ou l'aviculture, capables d'améliorer et de stabiliser les sources de revenus des producteurs ;
- Nous engagerons une réforme agraire basée sur la sécurisation des droits fonciers des exploitations familiales et des investissements privés. En effet, seul 3,4% des agriculteurs disposent d'un titre de propriété (Diop et Dalmeau, 2023). Tout en prenant en compte cet objectif sécuritaire, cette réforme promouvra l'investissement privé national et dotera les collectivités locales de ressources financières à travers la gestion des ressources foncières. Ainsi :
 - Des baux ruraux seront octroyés aux familles sur l'assiette foncière dont elles disposent ;
 - Les familles qui décident de se regrouper en coopératives avec une surface minimale de 50 hectares peuvent être titulaires de baux non cessibles ;
 - L'État garantit les prêts bancaires nécessaires à l'exploitation de la superficie détenue ;
 - L'État supporte sur une durée de 3 ans, les salaires des ingénieurs et techniciens agricoles de coopérative ;
 - L'État propose un accompagnement supplémentaire à toute coopérative qui transforme ses produits ;
 - Le bénéfice de ces avantages est assujéti à l'homologation du programme d'exploitation des ressources foncières de la coopérative (homologation faite en adéquation avec les pôles territoires).

- Nous développerons la mise en place de coopératives de producteurs avec des plateaux techniques partagés, ce qui facilitera l'émergence d'entrepreneurs-agriculteurs qui seront appuyés dans la formation, l'accès à la terre et l'aide financière à l'installation;
- Nous mettrons en place un programme spécial de renouvellement des semences et de reconstitution du capital semencier, pour les principales cultures et pas uniquement pour l'arachide ;
- Nous mettrons en œuvre un programme spécial de fertilisation, comportant une campagne de phosphatage de fond à grande échelle, et le respect des recommandations de la recherche pour les engrais, pour chaque type de culture ;
- Nous mettrons en place un ambitieux programme relatif à la mécanisation de l'agriculture et œuvrerons pour un accès des producteurs au crédit. La modernisation des exploitations agricoles sénégalaises s'avère d'une urgence cruciale pour redynamiser les terroirs et communautés de base ;
- Nous érigerons en priorité absolue la maîtrise des ressources en eau afin de permettre une production agricole durant toute l'année. En effet, résoudre le facteur limitatif principal de la production agricole, c'est assurer la permanence de la distribution de l'eau au niveau des exploitations agricoles. La dépendance totale de la production agricole de la pluviométrie, pourrait être très largement réduite en développant des infrastructures hydrauliques performantes. Ainsi,
 - Nous garantirons la disponibilité et l'accessibilité de l'eau et sa gestion rationnelle, dans les régions sahéliennes arides du centre-nord par la réalisation du Canal du Cayor, du Canal du Baol et la relance du projet de revitalisation des vallées fossiles ;
 - Nous construirons des barrages anti-sel à l'embouchure du fleuve Casamance afin de "dessaliniser" le fleuve et mobiliser sa ressource en eau douce pour le développement de la riziculture locale et de la mangrove.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La disponibilité et l'accessibilité des intrants, du crédit et des ressources en eaux pour une agriculture attractive et rentable ;

- Le développement de coopératives agricoles puissantes et viables ;
- L'amélioration de la productivité et la diversification de l'agriculture sénégalaise.

Délai de réalisation des mesures clés :

Dès la mise en place du premier gouvernement de notre présidence, toutes ces mesures seront lancées avec comme finalité l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire au plus tard en 2029.

3. Le renforcement des capacités scientifiques, techniques et institutionnelles des structures de recherche et de vulgarisation agricoles

La recherche et la vulgarisation agricoles constituent des leviers plus qu'importants pour une agriculture durable, productiviste et capable de subvenir aux besoins alimentaires des personnes et des animaux. Ces deux leviers de l'agriculture sénégalaise ont toujours montré des visages pas des plus reluisants pour les missions qui leur sont assignées. Aujourd'hui, il est plus que jamais nécessaires de les ériger au rang de priorités pour garantir le développement du secteur agricole.

Pour ce faire, nous nous proposons de renforcer les capacités scientifiques, techniques et institutionnelles des structures de recherche et de vulgarisation pour une meilleure contribution au développement de l'agriculture sénégalaise tant du point de vue productivité que du point de vue qualité de la production sans laisser en rade les maillons que sont la transformation et la commercialisation.

- Nous mettrons en place un Fonds d'Appui à la Recherche et à la Vulgarisation des Acquis de la Recherche agricole (FARVAR). Ce Fonds sera alimenté en partie par l'État du Sénégal, aura pour vocation de soutenir à la fois les activités de recherche et de dissémination des technologies et innovations développées par la recherche. Des contrats de performance seront signés avec les instituts de recherche et de vulgarisation agricole ;
- Nous rétablirons le système d'encadrement rapproché avec un accent particulier sur la formation des paysans, par une vulgarisation intensive de thèmes techniques adaptés à la nouvelle typologie des exploitations ;

- Nous Affecterons 10% du budget national au Ministère de l’agriculture, conformément à la recommandation de l’Union Africaine (engagement de Maputo puis de Malabo) et réviserons la politique de développement des projets budgétaires et inefficaces en promouvant d’avantage les appuis budgétaires ;
- Nous redynamiserons le Système National de Recherches Agro-Sylvo-Pastorales pour assurer la coordination et la cohérence des interventions et pour une politique de financement adaptée, souverain et pérenne ;
- Nous renforcerons l’Institut Sénégalais de Recherches agricoles (ISRA) en termes d’infrastructures, de ressources financières allouées et de ressources humaines. Un plan de recrutement d’au moins 200 chercheurs sur 5 ans sera lancé.

Résultats attendus à la suite de l’application de ces mesures :

- Le renforcement des activités de recherche agricole et de dissémination des technologies afin de développer de l’agriculture sénégalaise tant du point de vue productivité que du point de vue qualité de la production et de la transformation ;
- Un secteur agricole capable de jouer pleinement son rôle de levier du développement économique du Sénégal.

Délai de réalisation des mesures clés :

Au regard de leur importance et de leur caractère impérieux pour le développement de l’agriculture sénégalaise, nous mettrons en place la FARVAR dans les douze (12) premiers mois de notre mandat et augmenterons le budget du secteur de l’agriculture à hauteur de 10% du budget national au plus tard en 2027. Le renforcement de l’ISRA sera étalé durant les cinq ans du mandat.

4. La redynamisation des filières de production animale

Au Sénégal, l’élevage fait face à de multiples contraintes qui entravent son développement. Depuis les indépendances, l’élevage au Sénégal reste informel et fragilisé par un manque de résilience. La productivité des filières reste faible et ne peut faire face à la hausse de la demande nationale en viande et en lait. Malgré le potentiel du secteur, le Sénégal importe beaucoup de produits d’origine animale.

Pour y remédier, une redynamisation du secteur de l'élevage s'avère nécessaire. Ainsi nous proposons un ensemble de mesures capable de garantir la compétitivité des filières de productions animales.

- Nous mettrons en place un programme national de production fourragère. Les objectifs visés sont l'autosuffisance alimentaire du cheptel national, la réduction de la dépendance au marché extérieur et la promotion de la compétitivité des chaînes de valeur animales ;
- Nous mettrons en place un programme national de développement de la chaîne de valeur laitière à long terme. Il permettra d'améliorer la production laitière par l'insémination artificielle, d'assurer une autosuffisance en lait et produits laitiers et limiter les importations. Ce programme contribuera aussi à la production de viande grâce aux mâles (sexe-ratio 50/50) non destinés à la reproduction ;
- Nous mettrons en place un programme national d'appui à la chaîne de valeur avicole pour assurer une autonomie en OAC (œufs à couver) et une meilleure capacité d'autosuffisance en volailles, œufs ;
- Nous créerons une Agence de Sécurité Sanitaire des Aliments pour prendre en compte la problématique des OGM dans les intrants alimentaires pour le bétail, et l'approche One Health : zoonoses, biosécurité, pesticides, mycotoxines, usage des antimicrobiens et résistance aux antimicrobiens ;
- Nous créerons une jonction entre les coopératives agricoles et les coopératives d'élevage. Ainsi, les coopératives agricoles pourront vendre éventuellement de l'aliment de bétail ou de volaille aux coopératives d'élevage. Inversement, ces dernières pourraient fournir de l'engrais naturel aux premières avec les déjections animales ;
- Nous protégerons le foncier destiné à l'élevage contre les différentes attaques dont il fait l'objet.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La couverture des besoins du Sénégal en lait, produits laitiers, œufs et volailles et la limitation des importations alimentaires qui déséquilibrent la balance commerciale ;

- La garantie de systèmes d'élevage durables et des denrées alimentaires d'origine animale dont l'innocuité et la sécurité sanitaire sont certifiées.

Délai de réalisation des mesures clés :

Toutes ces mesures seront lancées au début du mandat, mais devront être effectives durant les 24 premiers mois.

5. La sécurisation des systèmes d'élevage et le développement d'infrastructures et d'équipements de productions animales

Le vol de bétail, la traçabilité du cheptel, le foncier pastoral et la mobilité du bétail constituent les grandes problématiques de la sécurisation des systèmes d'élevage au Sénégal. Aussi, le développement des infrastructures et équipements de productions animales, entendu sous l'angle de l'approche chaîne de valeur, se pose en termes de faiblesses qualitatives et quantitatives et de mal gouvernance. Tous les maillons, c'est-à-dire des fournisseurs d'intrants et de services à la mise en marché, en passant par les producteurs, les collecteurs/stockeurs, les transformateurs et les acteurs du marché, font face à d'énormes difficultés d'accès et/ou de disponibilité d'infrastructures et d'équipements adéquats pour mettre sur le marché des produits sains, diversifiés et de qualité.

Ainsi, il s'avère nécessaire de prendre un ensemble de mesures allant dans le sens de solutionner la lancinante question de la sécurité dans les élevages mais également les aspects relatifs à la collecte, au stockage et à la transformation des productions animales en général et du lait en particulier.

- Nous mettrons en place un programme national de sécurisation des systèmes d'élevage. Il sera axé sur :
 - La création d'un système d'identification des animaux et des élevages avec un numéro d'identité unique pour chaque animal et chaque élevage ;
 - La création d'un système de déclaration obligatoire des animaux ;
 - La création d'établissements départementaux de traçabilité du cheptel ;

- Nous mettrons en place un programme de restauration des pâturages, de lutte contre les feux de brousse et de développement de l'assurance pour le bétail ;
- Nous créerons au sein du Ministère en charge de l'élevage, une structure de conception, de planification et d'évaluation /maîtrise d'ouvrage des infrastructures et équipements pastoraux et d'élevage ;
- Nous mettrons en place un programme de développement et de modernisation des Infrastructures et équipements d'abattage, de stockage, de transformation et de mise en marchés des produits d'élevage (PRODINEL) ;
- Nous renforcerons les capacités de contrôle aux frontières et dans les installations de collecte, de stockage et de commercialisation des denrées alimentaires d'origine animale.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La Connaissance réelle des statistiques du secteur (nombre et localisation des éleveurs, effectifs du cheptel, diversité du cheptel, productions et déstockages réels, diminution des cas de vols de bétail et meilleure prise en charge de la santé animale et humaine ;
- L'augmentation de la production de biomasse et une meilleure résilience des producteurs grâce à l'assurance de leurs moyens de subsistance ;
- La réduction des pertes de production de lait en saison des pluies par une meilleure collecte basée sur un maillage territorial des grandes zones de production et l'usage des technologies d'énergie renouvelable à faible coût d'entretien et durable du point de vue économique et environnemental.

Délai de réalisation des mesures clés :

La création d'une structure de conception, de planification et d'évaluation des infrastructures et équipements pastoraux et d'élevage sera effective les 06 premiers mois du mandat. Les différents programmes de sécurisation secteur et de développement d'infrastructures seront mis en place avant le mi-mandat (2,5 ans).

6. La réorganisation institutionnelle du Ministère en charge de la Pêche

Notre vision relativement au secteur de la pêche maritime se résume principalement à « reconstituer notre patrimoine halieutique dilapidé et faire de la pêche un secteur rentable et durable dont les ressources et potentialités sont exploitées au bénéfice exclusif du développement économique et social du Sénégal, des communautés locales de pêcheurs et des opérateurs économiques nationaux ». Cependant le Ministère en charge de la pêche est caractérisé par une pléthore de Directions et de Services techniques dont les missions et activités se chevauchent ou ont les mêmes objectifs.

Ainsi, pour une application efficace de cette vision, il est nécessaire de procéder à une réorganisation institutionnelle structurée autour des propositions ci-dessous :

- Nous instituerons un ministère de la Pêche et de l’Aquaculture (MPA) et rationaliserons le nombre de Directions et de Services techniques par un système de fusion-regroupement ;
- Nous réformerons le cadre institutionnel de la recherche halieutique par la transformation du Centre Recherche Océanographique Dakar Thiaroye (CRODT) en Institut de Recherches Océanographiques, Halieutiques et Aquacoles (ISROHA) placé sous la tutelle du ministère de la Pêche et de l’Aquaculture (MPA). En effet, le CRODT dépend actuellement de l’Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) qui est sous la tutelle du ministère de l’Agriculture et de l’Équipement Rural (MAER). Cette incohérence organisationnelle sera corrigée.

Résultats attendus à la suite de l’application de ces mesures :

- Une meilleure structuration du secteur de la pêche afin d’accroître son efficacité, son efficience et sa rentabilité.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces réformes institutionnelles seront réalisées durant les 12 premiers mois de notre présidence.

7. La gestion durable du secteur de la pêche et de l'Aquaculture

Le Sénégal a une longue tradition de pêche, une activité indissociable de son histoire et qui lui forge une forte réputation au-delà de ses frontières. Cependant, depuis près de trois décennies, la pêche a commencé à montrer des signes d'essoufflement avec l'amorce de la dégradation des ressources démersales qui constituent la principale richesse du secteur en termes de valeur nutritive et marchande.

Ainsi, il apparait nécessaire de prendre des mesures hardies pour une gestion durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

- Nous réserverons prioritairement la zone 12 milles marins (12 miles) à l'exercice de la pêche artisanale. Cette réforme majeure vise à protéger la pêche artisanale et les professionnels artisans de l'incursion des bateaux de pêche industrielle ;
- Nous mettrons en œuvre des plans d'aménagement portant sur des pêcheries capitales. *Les pêcheries concernées par les plans d'aménagement seront identifiées et sélectionnées en rapport avec les spécialistes habilités au sein de l'administration des pêches et toutes les parties prenantes concernées parmi lesquelles les institutions de la recherche halieutique et les professionnels du secteur ;*
- Nous élaborerons et mettrons en œuvre un Plan National d'Immersion et de Gestion des Récifs Artificiels communément appelé « PLAN RECIFS ». L'objectif de ce plan est de reconstituer les habitats et écosystèmes marins dégradés par des décennies de mauvaises pratiques de pêche tant artisanales qu'industrielles ;
- Nous renforcerons le dispositif de surveillance maritime des eaux sous juridiction sénégalaise et de lutte contre les activités de pêche illicite, non réglementée et non déclarée (pêche INN) ;
- Nous appliquerons sans concession et dans toute sa rigueur la réglementation sur la pêche maritime pour mettre fin à la gestion politicienne et complaisante du secteur. Une application rigoureuse de la réglementation est gage du respect strict des dispositions du Code de la pêche maritime et de son décret d'application. L'objectif ultime est l'éradication de toutes les pratiques de pêche non réglementaires dans les pêcheries sénégalaises ;

- Nous suspendrons et évaluerons tous les accords de pêche de la zone économique exclusive et auditerons le pavillon sénégalais ;
- Nous ferons de l'aquaculture une filière suffisamment développée pour contribuer considérablement à la satisfaction de la demande du marché national et pour permettre aux exploitations familiales d'en tirer profit. Pour y arriver,
 - Nous renforcerons le cadre juridique et réglementaire de l'aquaculture, notamment pour mieux sécuriser les investisseurs ;
 - Nous mettrons en place un fonds de promotion de l'aquaculture pour accompagner les acteurs qui veulent investir dans la chaîne de valeur aquacole;
 - Nous renforcerons l'encadrement technique et institutionnel des acteurs par la multiplication des centres et stations aquacoles dans les régions et les zones où le potentiel de développement existe ;
 - Encourager la production d'aliments de poissons au niveau local à travers la mise en place d'unités industrielles.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Le secteur de la pêche est mieux structuré et les stocks de poissons sont reconstitués ;
- La surveillance des pêches est effective dans la ZEE sénégalaise et l'exploitation des ressources halieutiques sera réservée en priorité aux sénégalais ;
- Les investisseurs privés sénégalais s'approprient du secteur aquacole et la production aquacole est boostée.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces réformes d'ordre organisationnel et réglementaire seront réalisées durant les 12 premiers mois de notre présidence. Les réformes et mesures d'ordre structurel seront effectives au plus 2 ans après la passation de service.

Chapitre 6

Pour un développement du tissu industriel basé sur la transformation de ce que nous produisons et la promotion d'une de champions industriels nationaux

(Industrie, transformation agroalimentaire)

Depuis les indépendances, le secteur secondaire a toujours été le maillon faible de notre économie par sa contribution au PIB : 13,6 % en 1960 à 24,7 % en 2021 (données Banque Mondiale). Les difficultés socio-économiques que nous rencontrons s'expliquent non seulement par la faiblesse de son secteur industriel, mais également par la répartition déséquilibrée des unités économiques sur le territoire national. Le premier recensement général des entreprises publié par l'ANSD en 2016 a révélé que la plus grande partie de l'activité économique du pays est concentrée dans la partie Ouest et Centre-Ouest du pays. Quatre régions ; Dakar, Thiès, Diourbel et Kaolack, 8,8% du territoire, abritent à elles seules 66,3% des unités économiques.

1. La restructuration du tissu industriel pour booster l'économie nationale

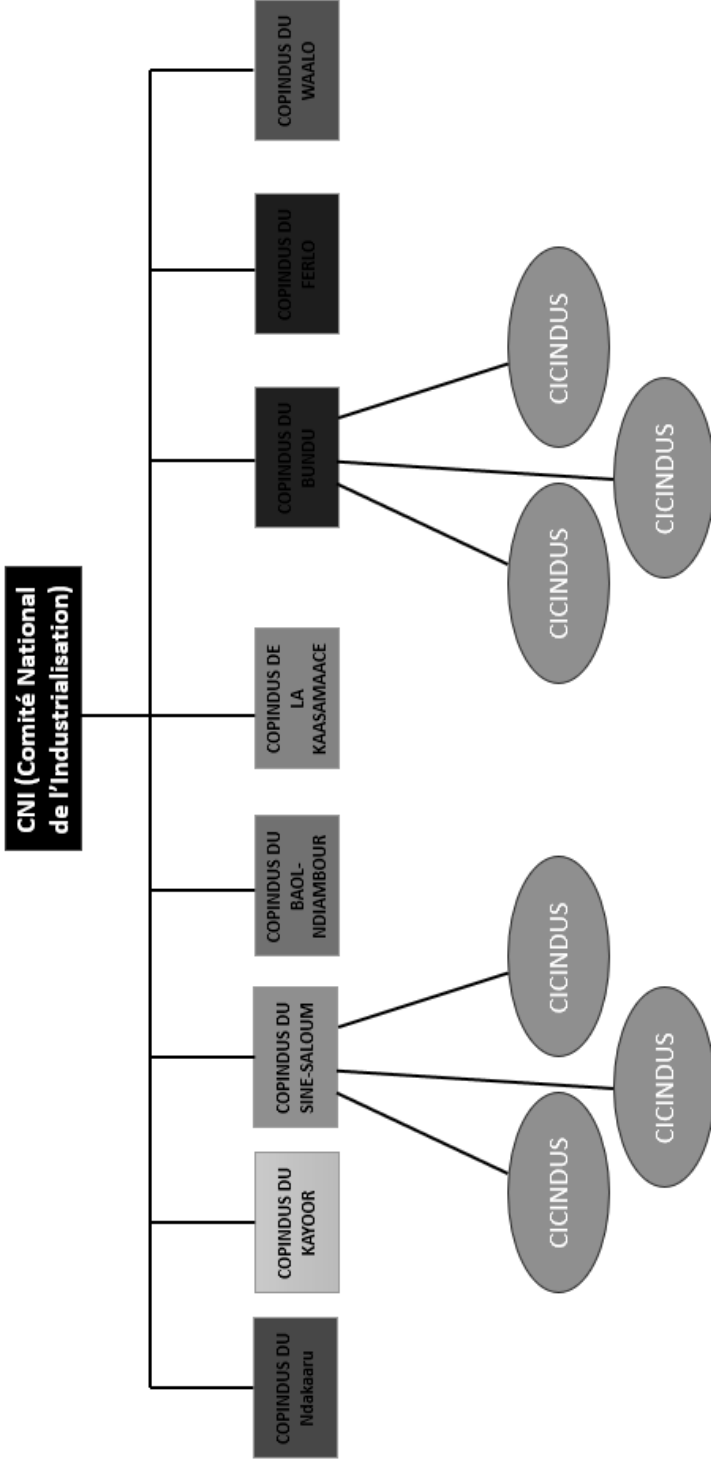
Plusieurs politiques industrielles se sont succédé depuis notre accession à l'indépendance sans pour autant obtenir les résultats escomptés et infléchir cette tendance : politique de substitution aux importations (1960 à 1984), la nouvelle politique industrielle (1986 à 2004) et la politique de redéploiement industriel (en cours depuis 2004). Ces contre-performances sont dues à la fois à des facteurs structurels (exiguïté du marché national, service de la dette, accès difficile au financement, politique économique, mal-gouvernance, administration peu performante et mauvaise planification dans la politique industrielle) mais également à des facteurs conjoncturels (crises économiques, politiques d'ajustement structurel et d'austérité budgétaire).

Ainsi, il est nécessaire pour notre pays, de restructurer son tissu industriel afin de faciliter la transformation des produits du secteur primaire et booster notre économie.

- Nous impulserons une industrialisation structurée et pérenne de l'économie sénégalaise reposant sur un modèle inclusif et transversal. Ce modèle s'adossera sur une industrialisation par pôle. Pour ce faire, nous partirons des richesses de chacun des huit (8) grands pôles de développement économique ;
 - Nous instaurons pour chaque grand pôle, plusieurs zones industrielles avec tous les prérequis (électricité, eau, moyens de communications etc.) pour faciliter l'implantation et le déploiement des entreprises transformatrices des produits issus dudit pôle ;
 - Nous mettrons en place une cartographie dynamique pour chaque pôle pour permettre le suivi à chaque moment de la répartition des zones industrielles et leur évolution. Cette cartographie affichera en temps réel pour chaque zone, la superficie qui lui a été allouée, le nombre d'unités industrielles en activité et les lots disponibles pour les promoteurs ;
 - Nous faciliterons le transport des matières premières vers le lieu de transformation en accélérant le développement des infrastructures routiers et nous rénovons et renforcerons les infrastructures du réseau ferrés pour faciliter l'échange et le transport inter pôles ;
 - Nous mettrons en place, dans chaque pôle, une grande école d'ingénieur et des écoles de formations professionnelles pour adapter le besoin en ressources humaines des industries sur place aux qualifications des jeunes sortants et nous faciliterons la formation en apprentissage des jeunes ;
 - Nous ferons du Sénégal le Hub technologique de la sous-région en facilitant dans chaque grand pôle la prolifération d'entreprises spécialisées dans l'électronique, la mécanique et l'informatique industrielle. ;
 - Pour chaque grand pôle économique :

- Nous organiserons d'abord l'amont du secteur industriel (pêche, agriculture et élevage) pour assurer le besoin de base en procédant à :
 - L'identification et la formalisation du statut du producteur ;
 - La mutualisation par l'organisation en groupement ;
 - La mise en place de supports techniques à travers les formations adéquates et les équipements.
- Nous renforcerons les unités de transformation en procédant à :
 - La protection des PMI ;
 - La facilitation sur le plan fiscal, foncier, logistique etc. ;
 - L'implication directe de l'État pour l'émergence de grandes industries publiques et parapubliques dans les secteurs de souveraineté tels que l'énergie, la communication, la pharmaceutique etc. ;
 - L'adaptation des formations professionnelles aux métiers du secteur industriel.
- Nous organiserons le pilotage du commerce extérieur et nous viserons le monde en :
 - Étoffant le tissu industriel national en favorisant les échanges entre acteurs nationaux ;
 - Contingentant la commande publique pour soutenir l'industrie locale ;
 - Renforçant la diplomatie industrielle pour les transferts de technologie ;
 - Réduisant les importations de biens de première nécessité ;
 - Réduisant les exportations de produits non manufacturés.

- Afin de financer l'industrialisation du pays, nous créerons la Grande Banque Industrielle Sénégalaise (GBIS) qui se spécialisera dans l'attribution de crédits à moyen et long terme aux industries ;
- Nous utiliserons une partie du Fonds Souverain Sénégalais provenant des hydrocarbures pour financer le programme d'industrialisation des pôles régionaux ;
- Nous ferons de l'industrie minière un levier important de notre développement économique. A cet effet, les contrats miniers seront renégociés;
- Pour une coordination concertée et inclusive du programme d'industrialisation du Sénégal, nous mettrons en place l'organisation institutionnelle suivante :
 - **Au niveau national**, il sera mis en place un Comité National de l'Industrialisation (CNI). Le CNI sera placé sous l'autorité du vice-président (le cas échéant) et composé des ministères directement concernés, des représentants des différents grands pôles régionaux. Ce comité national aura la charge de définir et d'élaborer la politique nationale de l'industrialisation ;
 - **Au niveau de chaque pôle**, un comité de pilotage de l'industrialisation sera mis en place (COPINDUS). Ce comité sera chargé de coordonner et promouvoir l'industrialisation de la zone et surtout travailler à attirer les investisseurs ;
 - **Au niveau des collectivités territoriales**, il sera mis en place un conseil inter-communal de l'industrialisation (CICUNDUS). Ce comité sera chargé de faire la promotion des zones industrielles de leur commune, de coordonner et faire le suivi des programmes de mise en place de toutes les infrastructures requises dans chaque zone industrielle.



Organigramme institutionnel proposé

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La reconnaissance, la formalisation, la structuration et la formations du producteur de base ;
- La modernisation et la vulgarisation des outils de production ;
- La réduction de l'importation de biens de première nécessité ;
- L'amélioration de la compétitivité des industries sénégalaises ;
- La réduction des exportations de produits non manufacturés ;
- L'atteinte du plein emploi ;
- La dynamisation de tous les pôles régionaux.

Délai de réalisation des mesures clés :

Phase 1 : Structuration du secteur industriel (3 ans)

Phase 2 : Consolidation du modèle (4 ans)

Phase 3 : Offensive commerciale (3 ans)

2. La mise en place d'un Plan d'Accélération Industrielle du Sénégal (PAIS) 2024-2029 : un catalyseur intégré de la croissance

Le niveau de vie dans un État étant représenté par celui des plus faibles et comparativement, le Sénégal fait partie des pays les plus pauvres et les moins industrialisés malgré ses énormes ressources humaines, spatiales, minières, maritimes, forestières, etc. Mal orienté, le secteur industriel Sénégalais doit s'engager dans une dynamique de croissance qui passe par la maîtrise du secteur primaire, de la formation technique spécialisée, du transfert technologique et de la formation aux services de support à l'industrie pour la bonne gestion des flux de valeurs ajoutées issus de la transformation industrielle.

Il s'agira de consolider les fondements de l'édifice industriel en place, afin d'exploiter de manière optimale le potentiel industriel du pays qui se situe favorablement à la croisée de l'Europe, de l'Afrique, du Moyen-Orient, de l'hémisphère sud et de l'Amérique. Ainsi, il est nécessaire pour notre pays, d'accroître la compétitivité et la croissance économique par la mise en application d'un Plan d'Accélération Industrielle.

- Nous réduirons l'atomisation sectorielle afin de construire une industrie mieux intégrée. Ce chantier repose sur la mise en place d'écosystèmes industriels ayant vocation à créer une nouvelle

dynamique et une nouvelle relation entre grands groupes et PME. Cette logique d'écosystème vise à :

- Faire de l'industrie un pourvoyeur d'emplois majeur, notamment pour les jeunes, et à l'inscrire dans un cercle vertueux ;
- Optimiser les retombées sociales et économiques de la commande publique via la compensation industrielle (offset) de plus de 49% PIB. Ceci permettra de démultiplier l'investissement, de monter en valeur dans les filières et d'améliorer la balance des paiements en favorisant les achats de produits et de services auprès du tissu local ;
- Assurer l'accompagnement de l'informel vers le formel avec la mise en place d'un dispositif complet d'intégration de la très petite entreprise (TPE), comprenant la création du statut d'auto-entrepreneur, un volet fiscal adapté, ainsi qu'une couverture sociale, un accompagnement et un financement dédiés ;
- Nous mettrons en place des outils de soutien adaptés au tissu industriel. L'amélioration de la compétitivité des PME est un enjeu crucial pour la concrétisation duquel le PAI prévoit une série de mesures intégrées afin d'assurer un accompagnement adapté aux besoins des entreprises et de leur fournir un cadre favorable au développement de leurs activités. Pour ce faire, il est nécessaire de :
 - Mettre en place un fonds d'investissement industriel public (le Fonds de Développement Industriel – FDI), afin de permettre au tissu industriel de se consolider, de se moderniser et de développer sa capacité de substitution aux produits importés ;
 - Impliquer le secteur bancaire pour une offre de financement intégrée et compétitive. En vertu d'une convention de partenariat qui sera conclue avec l'État, le secteur bancaire s'engagera à accompagner les entreprises industrielles (taux compétitifs, soutien à la restructuration, accompagnement à l'internationalisation, ...) et à fournir la consultation et l'accompagnement nécessaires aux porteurs de projets ;
 - Préparer et mettre en place un foncier industriel avec au moins 1000 hectares qui seront mobilisés pour la mise en place de

parcs industriels locatifs avec des locaux clé en main. Ces parcs industriels s'ajoutent à l'offre existante en zones industrielles, et intègrent un guichet unique, un bassin d'emplois de proximité, des services ad hoc et un dispositif de formation. Une offre de formation adaptée aux besoins en compétences de l'industrie est mise en place dans le cadre du PAI pour assurer une meilleure adéquation de cette offre aux besoins des entreprises.

- Nous améliorerons le positionnement industriel du Sénégal dans l'international. Pour ce faire, suffira de :
 - Concentrer les efforts d'accompagnement sur les secteurs à fort potentiel d'exportation pour améliorer la compétitivité de l'offre exportable du pays. Un suivi rapproché des Accords de Libre Échange avec la ZLECAF et nos autres partenaires ou en cours de négociation sera assuré, ainsi que la surveillance du respect précis des dispositions des ALE existants ;
 - Promouvoir l'investissement étranger en instaurant une culture de deal-making pour ouvrir le Sénégal aux opportunités de l'évolution du marché international, par exemple la délocalisation / relocalisation. À cet effet, une équipe dédiée sera mise en place ;
 - Prendre, au plus haut niveau de l'État, des mesures de concrétisation de la vocation africaine du Sénégal.
- Nous mettrons en place un comité interministériel de suivi de la mise en œuvre du PAI. Ce comité veillera à la réalisation des projets initiés et à l'exécution des conventions conclues entre les divers partenaires impliqués. Dans un souci de bonne gouvernance de cette nouvelle stratégie, la convergence des structures de promotion de l'investissement industriel au sein d'une « équipe Sénégal » permettra l'émergence de projets phares.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- L'attractivité développée grâce à une offre combinant la proximité, la compétitivité et l'accès aux marchés ;

- Le renversement de tendance économique tendant vers une économie industrielle de renouvellement, d'amélioration continue, d'adaptation technologique, de production en série ;
- L'accroissement de l'efficacité du secteur primaire pourvoyeur de matières premières au secteur secondaire ;
- L'amélioration du niveau de vie de la population nationale et les impacts très positifs sur toutes les couches de la population en particulier les jeunes et les chômeurs de longue durée.

Délai de réalisation des mesures clés :

Toutes les mesures proposées connaîtront un début de réalisation dans les douze (12) premiers mois du mandat.

3. La transformation des produits agricoles, forestiers, d'élevage et halieutiques comme levier de promotion du « consommer local »

Le Sénégal est un pays à vocation agricole caractérisé par une forte dominance des céréales qui constituent de fait la base de l'alimentation des populations. Toutefois, le taux de transformation des produits agricoles demeure faible au Sénégal. Ainsi, la transformation des productions locales qu'elles soient halieutiques, agricoles au sens strict, issues de l'élevage ou des productions végétales et forestières, serait à même de contribuer à la sécurité alimentaire et d'amoindrir sensiblement les impacts des chocs exogènes.

- Nous procéderons à la territorialisation du développement de l'industrie agroalimentaire.
 - La zone des Niayes et la vallée du fleuve Sénégal serviront de hub pour la transformation des cultures maraîchères ;
 - La Casamance centralisera des unités de transformation de la mangue en divers produits (jus, marmelade, mangue séchée, vinaigre, pulpe) et d'autres produits forestiers tels que le « madd » et la noix d'anacarde ;
 - La région du Sine Saloum, cœur du bassin arachidier servira de point névralgique pour l'arachide et produits dérivés (huile, tourteau, poudre d'arachide, etc.) ;

- La zone sylvopastorale du Ferlo sera le hub de la transformation des produits alimentaires d'origine animale ;
- La petite côte va centraliser les unités de transformation des produits halieutiques.
- Nous renforcerons les agropoles existantes et en créerons d'autres avec comme objectif principal d'établir des liens avec les petits exploitants agricoles qui par des mécanismes internes sont reliés aux grandes chaînes de valeur agricoles ;
- Nous implanterons des incubateurs ou plateformes au niveau départemental pour servir de réceptacle aux productions issues des communes rurales. Ces derniers seraient connectés aux modules régionaux des agropoles ;
- Nous promovrons le concept du « consommer sénégalais ». A cet effet, un programme de vulgarisation et sensibilisation sera lancé en rapport avec les atouts et les avantages comparatifs des produits locaux face aux produits concurrents venus de l'extérieur ;
- Nous procéderons à une articulation rigoureuse des secteurs de la production agricole et de la transformation et développement de synergies intersectorielles à même de stabiliser les différentes chaînes de valeur agroalimentaires ;

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Le renforcement du tissu industriel agroalimentaire et sa répartition dans l'ensemble du territoire sénégalais ;
- L'augmentation du taux de transformation des produits agricoles, d'élevage, forestiers et halieutiques à hauteur de 50% au moins à l'horizon 2029 ;
- La préférence par les Sénégalais de la consommation des produits nationaux, qui en captant le budget alimentation des familles, augmente les ressources qui irriguent notre économie.

Délai de réalisation des mesures clés :

Toutes les mesures proposées connaîtront un début de réalisation 100 jours après notre prestation de serment. Le taux de transformation des produits agricoles de 50% est prévu en fin de mandat en 2029.

Chapitre 7

Pour une éducation et formation scientifique de qualité, attrayante, accessible et alignées aux besoins du monde du travail

(Éducation, Enseignement supérieure, formation professionnelle, travail et emploi)

Notre système d'éducation et de formation s'empêtre depuis des décennies dans un engrenage de difficultés et un magma de revendications. Il se singularise par des effectifs pléthoriques, un fort taux de déperdition scolaire, des grèves récurrentes des enseignants, un quantum horaire jamais atteint et des enseignements trop généralistes. D'où la nécessité de prendre des mesures hardies pour l'accès de tous à une éducation de qualité et en parfaite adéquation avec le monde du travail.

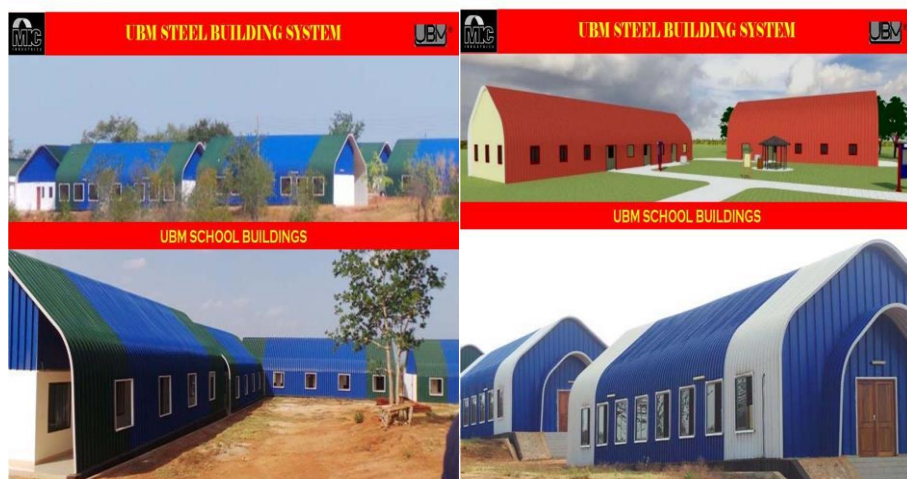
1. L'amélioration de la gouvernance, de la qualité et du financement du système d'éducation et de formation

Le mode de gouvernance et les mécanismes de financement de notre système d'éducation et de formation sont souvent pointés du doigt comme étant les principales causes de la tendance baissière de la qualité de l'éducation et de la formation. Ainsi, il est nécessaire pour notre pays, de repenser la gouvernance et les mécanismes de financement afin de se doter d'un notre système d'éducation et de formation de qualité.

- Nous promouvrons le bilinguisme par la généralisation de l'enseignement de l'Anglais à l'élémentaire couplé à l'utilisation progressive des nouvelles technologies (TIC) dans les enseignements depuis l'école primaire ;
- Nous diversifierons les sources de financement de l'école sénégalaise et imposerons aux entreprises établies dans le territoire sénégalais, la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) en faveur de l'école ;
- Nous mettrons en place un ambitieux programme de recrutement d'enseignants pour résorber le gap au plus tard en 2029. Les classes

multigrades et double flux devraient disparaître au plus tard en 2027;

- Nous nous engageons à arriver à « zéro abri provisoire » en 2029 par la mise en place d'un ambitieux programme de construction d'infrastructures pédagogiques aux standards internationaux. La conception modulaire des bâtiments UBM permettra de gagner en temps avec une grande souplesse de conception et de planification;



Exemple de bâtiment de type UBM. Un lot de 4 classes peut être fabriqué en 24h pour un coût de 15,3 millions de francs CFA.

- Nous améliorerons les conditions pédagogiques et techniques en équipant des écoles, collèges et lycées en laboratoires, supports pédagogiques, et matériels technologiques;
- Nous développerons des filières d'apprentissage pratique pouvant permettre de répondre à des besoins spécifiques de main-d'œuvre de qualité et pouvant absorber une bonne partie des élèves dès le collège ou après le brevet de fin d'études moyennes et aussi après le baccalauréat ;
- Nous relancerons la politique des blocs scientifiques, comme recommandée par les Assises sur l'éducation et la formation. Ces blocs scientifiques seront organisés en réseau avec les laboratoires des lycées, et mis à la disposition de l'ensemble du système éducatif, du préscolaire aux lycées.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La construction d'infrastructures pédagogiques aux standards internationaux et la fin des abris provisoires ;
- L'amélioration des conditions pédagogiques et techniques par l'équipement des établissements scolaires en laboratoires modernes, supports pédagogiques et matériels technologiques ;
- Le renforcement de l'enseignement des sciences et technologies du préscolaire à la terminale.

Délai de réalisation des mesures clés :

Au regard de leur importance et de leur caractère impérieux pour améliorer la qualité, l'accès et la gouvernance du secteur de l'éducation et de la formation, nous engagerons ces mesures dans les douze (12) premiers mois de la présidence.

2. L'intégration effective des langues nationales et des « daaras » dans le système éducatif

Une école qui répond à la fois aux besoins d'enseignement dans la langue maternelle, de connaissance de la religion que pratique l'enfant sénégalais et une école qui les enrichie des autres cultures. Ainsi, il est important de donner plus de poids aux langues nationales et d'intégrer les « daaras » dans le système éducatif sénégalais.

- Nous généraliserons l'utilisation des langues nationales dans le système d'éducation et de formation, comme recommandée par les Assises sur l'éducation et la formation, en capitalisant les expérimentations probantes afin d'en faire des langues objet et medium d'enseignement ;
- Nous renforcerons le Projet d'Appui à la Modernisation des Daaras (PAMOD) et procéderons à une cartographie participative et exhaustive de l'ensemble des daaras et écoles coraniques du Sénégal. Le statut du maître coranique sera clairement établi en vue d'améliorer ses revenus et sa protection sociale ;
- Nous mettrons sur pied un Centre de formation des maîtres coraniques afin de renforcer leurs capacités techniques et pédagogiques ;

- Nous introduirons la formation professionnelle (apprentissage de métiers) dans les daaras modernes pour faciliter l’insertion des apprenants dans la vie professionnelle ;
- Nous engagerons des concertations inclusives sur l’insertion des daaras dans le système éducatif et la réglementation de leur enrôlement pour une meilleure organisation des enseignements. ;
- Nous établirons des critères à respecter, en lien avec l’environnement scolaire et le cadre de vie, pour faire partie des daaras à intégrer dans le système éducatif sénégalais ;

Résultats attendus à la suite de l’application de ces mesures :

- L’utilisation des langues nationales dans le système d’éducation et de formation ;
- L’intégration des daaras et des écoles coraniques dans le système d’éducation et de formation ;
- Le renforcement du programme de modernisation des daaras et l’amélioration de la qualité de l’enseignement.

Délai de réalisation des mesures clés :

Toutes ces mesures annoncées seront étalées sur les trois (3) premières années de notre présidence.

3. L’éducation des enfants et jeunes en situation de handicap : une priorité nationale

L’analyse des référentiels de notre politique éducative révèle que le Sénégal peine toujours à assurer la scolarisation des enfants handicapés. Ces derniers font face encore aujourd’hui à des obstacles multiples et convergents qui empêchent la pleine jouissance de leurs droits à l’éducation. Il en résulte un faible taux de scolarisation et d’alphabétisation de cette frange de la population. Ainsi, il est nécessaire de mieux prendre compte les enfants et les jeunes en situation de handicap dans notre politique éducative.

- Nous construirons de nouveaux instituts spécialisés en vue d’assurer l’éducation à tous les enfants en situation de handicap ne pouvant pas fréquenter les établissements scolaires en milieu ordinaire. Sont ainsi concernés, certains handicapés moteurs

- sévères, les personnes aveugles ou malvoyantes, les déficients verbo-auditifs, mentaux, autistes etc. ;
- Nous mettrons à l'échelle une éducation inclusive de qualité en assurant un bon maillage territorial. Pour y parvenir :
 - Nous mobiliserons les différents services ou démembrements du ministère de l'Éducation nationale dans la politique de l'éducation inclusive, en parfaite synergie avec les écoles inclusives ;
 - Nous renforcerons le système des Assistants de Vie Scolaire (AVS) et le détachement d'AVS permanents en vue d'accompagner les enfants et jeunes handicapés du moyen secondaire ;
 - Nous faciliterons l'obtention de la carte d'égalité des chances (CEC) aux enfants et jeunes sénégalais en situation de handicap, en vue d'accéder aux services rattachés ;
 - Nous engagerons la codification et l'harmonisation de la langue des signes, en encourageant la recherche dans ce sens. La langue des signes sera intégrée comme matière dans les structures de formation des instituteurs et professeurs.
 - Nous engagerons la qualification et requalification des enseignants, des personnels d'appui et paramédicaux à l'accompagnement et la prise en charge des enfants en situation de handicap. Parce qu'au-delà de l'accès à l'éducation, il est essentiel que l'État assure une éducation de qualité pour tous. Il est à cet effet décisif de dispenser au personnel éducatif la formation en braille, en langage des signes, à la psychologie du handicap. Seront ciblés : les enseignants spécialisés, les interprètes en langue des signes, les ergothérapeutes, les psychologues du handicap etc. ;
 - Nous améliorerons l'environnement pédagogique (équipement, support didactique) et matériel et mettrons aux normes d'accessibilité toutes les infrastructures d'accueil des enfants handicapés ;
 - Nous appuierons, conformément à la loi d'orientation sociale, « la création des imprimeries brailles, des bibliothèques sonores et institutions unifiant le langage des signes, pour permettre aux non-

voyants, malvoyants et sourds d'exercer leur droit à l'éducation et à la formation.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures

- Une égalité des chances dans le secteur de l'éducation par un maillage territoriale d'instituts spécialisés capables de prendre en charge les enfants et jeunes en situation de handicap ;
- Un enseignement de qualité par la formation initiale et continue d'enseignants et de spécialistes du handicap ;
- Une amélioration de l'environnement pédagogique (équipement, support didactique) et des infrastructures d'accueil des enfants et jeunes en situation de handicap.

Délai de réalisation des mesures clés :

Au regard de leur importance, toutes ces mesures annoncées devront être effectives durant les 2 premières années du mandat.

4. Des universités tournées vers un enseignement de qualité et plus professionnalisant

Dans notre pays, les formations universitaires restent très générales et ne sont souvent pas en adéquation avec l'offre du marché de l'emploi. Ainsi, il est impérieux d'améliorer la qualité et de se tourner résolument vers un système d'enseignement supérieur plus professionnalisant, en adéquation parfaite avec le monde de l'emploi.

- Nous élaborerons et mettrons en œuvre une politique nationale d'enseignement supérieur assortie d'une stratégie décennale et des plans d'actions quinquennaux. Nous élaborerons une loi d'orientation spécifique à l'enseignement supérieur qui rendra obligatoire la mise en œuvre de la politique ;
- Nous redéfinirons le portefeuille de formation dans les universités publiques en partant des besoins des secteurs primaire (agriculture, élevage, pêche) et secondaire (industrie). Les enseignements portant sur le secteur tertiaire seront repensés en mettant l'accent sur le digital, les nouvelles technologies, l'entrepreneuriat, le leadership ;
- Nous établirons le pont entre universités et entreprises pour la prise en charge des stages et qualification des étudiants ;

- Nous appuierons les universités à développer des programmes d'études ciblés en collaboration avec les industries. Le développement de curricula se fera en collaboration avec le secteur privé pour répondre aux besoins du marché de l'emploi ;
- Nous renforcerons l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-Sup) pour une amélioration de la démarche qualité, de la certification et la labellisation;
- Nous promouvoir la fonction de service à la communauté des universités publiques ;
- Nous réformerons le système de délivrance des agréments et mettrons en place un système de suivi des établissements privés d'enseignement supérieur ;
- Nous appuierons le développement de l'Université Numérique Cheikh Amidou Kane et le renforcement des plateformes de cours en ligne dans les autres universités publiques du Sénégal;
- Nous mettrons en place des universités technologiques en rapport avec les 8 pôles de développement économique.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Une stratégie nationale de développement de l'enseignement supérieur est élaborée et mise en œuvre ;
- Les enseignements dispensés dans nos universités sont plus professionnalisants, avec une amélioration de la qualité et de l'adéquation formation-emploi ;
- Un environnement propice au développement des start-ups est mis en place dans les universités.

Délai de réalisation des mesures clés :

La politique nationale d'enseignement supérieur sera lancée au cours des 6 premiers mois du mandat. Les autres mesures seront mises en œuvre sous 2 ans.

5. Des universités dotées d'une bonne santé financière, d'une gouvernance transparente, des infrastructures aux normes et des ressources humaines compétentes

L'augmentation croissante du nombre d'étudiants dans les universités publiques a entraîné une croissance de la demande en matière

d'infrastructures, d'intrants pédagogiques et de personnel d'enseignement et de recherche. Aussi, les budgets des universités et des centres des œuvres universitaires sont structurellement déficitaires. Ainsi, il est d'une nécessité impérieuse, de prendre des mesures hardies sans lesquelles la volonté de faire de l'enseignement supérieur un levier de développement repose sur un rêve utopique.

- Nous réaliserons un diagnostic sans complaisance sur les budgets des établissements publics d'enseignement supérieur pour mettre en évidence le gap et programmer un plan d'équilibrage des budgets des universités, qui ne reflètent pas la réalité. Le solde des opérations financières des universités publiques présente un déficit chronique ;
- Nous améliorerons le modèle de financement des institutions d'enseignement supérieur publiques en remplaçant les subventions globales par des financements liés aux performances et par étudiant. La subvention de l'État serait composée d'une partie fixe et d'une partie liée au nombre d'étudiants et à la performance de l'institution ;
- Nous élaborerons et mettrons en œuvre de façon participative un plan réaliste de résorption des gaps en infrastructures et équipements universitaires. Pour obtenir les résultats escomptés :
 - Nous construirons des infrastructures pédagogiques et des laboratoires de recherche répondant aux normes internationales ;
 - Nous améliorerons la planification et la réalisation des constructions d'infrastructures universitaires et optimiserons le suivi et l'agenda des travaux.
- Nous résorberons le déficit en personnel sur une période de 5 ans, par un recrutement massif de PER dans les universités publiques afin d'amener le taux d'encadrement à 1 enseignant pour 30 étudiants à l'horizon 2029 ;
- Nous élaborerons et mettrons en œuvre un plan spécial de désengorgement de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar qui accueille 60% de la population estudiantine du Sénégal. Cela passe par l'augmentation de la capacité d'accueil des autres universités et la baisse du taux d'orientation de bacheliers à l'UCAD ;

- Nous diversifierons les établissements financiers en charge du paiement des bourses des étudiants et mettrons en place d'autres mécanismes de financement des étudiants comme les prêts ;
- Nous renforcerons la coopération, la mobilité et la recherche entre les universités publiques et les centres de recherche du Sénégal.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Une amélioration de la santé financière des établissements publics d'enseignement supérieur par un rééquilibrage du budget et une augmentation substantielle des montants alloués ;
- Les universités ont des infrastructures et équipements de standards internationaux ;
- Une amélioration au taux d'encadrement et de l'efficacité interne des universités du Sénégal ;
- Une amélioration du mode de paiement des bourses des étudiants.

Délai de réalisation des mesures clés :

Au regard de leur importance et de leur caractère impérieux pour améliorer la qualité, l'accès et la gouvernance du secteur de l'enseignement supérieur, nous engagerons ces mesures dans les douze (12) premiers mois de la présidence.

6. L'enseignement technique et la formation professionnelle comme levier d'industrialisation, de valorisation des ressources et d'amélioration de l'employabilité des diplômés

Le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est caractérisé par un programme d'enseignement aux contenus importés et inadaptés au contexte local et aux besoins de l'économie et à faible capacité d'adaptation à l'évolution technologique. Nous réaffirmons notre volonté de développer le secteur de la formation professionnelle pour d'une part répondre, aux projets d'industrialisation, de valorisation des ressources du Sénégal et d'autre part, améliorer le

système éducatif, par l'employabilité et des offres de formations avec un accent sur un emploi local (cf. Livre « Solutions »).

- Nous développerons progressivement les filières professionnelles orientées vers l'exploitation des ressources dont dispose le pays : pétrole, gaz, tourisme, artisanat, pêche, élevage, agriculture, textile, services ;
- Nous augmenterons le taux d'accès à l'enseignement technique et la formation professionnelle. Pour y arriver, il sera nécessaire de :
 - Renforcer la carte nationale des établissements d'enseignement technique et de la formation professionnelle et remédier aux fortes disparités entre régions et entre villes et campagnes ;
 - Diversifier les offres de formation, la construction d'infrastructures et la dotation d'équipements pédagogiques ;
 - Créer des lycées professionnels et des Centres de Formation pour Apprentis (CAP, baccalauréats professionnels, BTS) dans les domaines en adéquation avec les besoins du marché et dans les 46 chefs-lieux de département du Sénégal.
- Nous augmenterons les ressources financières publiques allouées à l'enseignement technique et à la formation professionnelle et renforcerons la gouvernance du sous-secteur, notamment en matière de planification, de programmation, de coordination et de budgétisation ;
- Nous initierons le processus de refondation de l'école par la création de la construction de collèges polyvalents de formation professionnelle et Technique ;
- Nous améliorerons le taux de transition du cycle fondamental vers l'ETFP pour atteindre le taux de 30%, comme décliné dans le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET) du gouvernement du Sénégal ;
- Nous ferons la promotion de la formation duale, avec une partie pratique (3/5 du temps) en entreprise et théorique à l'école. Il sera mis en place des partenariats entreprises - universités avec des subventions d'impôts ou salariales pour les apprentis ;

- Nous développerons la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour permettre aux travailleurs ayant une expérience professionnelle de faire reconnaître leurs compétences et de solder leur expérience professionnelle par un diplôme ;
- Nous décentraliserons au niveau départemental, le CSFP-BTP (Centre Sectoriel de Formation Professionnelle aux métiers du BTP) de Diamniadio. Ces centres accueilleront les jeunes et les adultes suivant les cas :
 - Les jeunes qui ont au minimum un niveau CM2 et qui souhaiteraient se professionnaliser ;
 - Les adultes qui ont déjà quelques années d'expériences dans un domaine spécifique.
- Élargirons le maillage des Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP) dans tous les chefs-lieux de département, en diversifiant les filières cibles selon les spécificités du milieu d'accueil.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Une main-d'œuvre qualifiée correspondant aux besoins du secteur productif et de service, et permettant le développement de l'industrie ainsi que la modernisation du secteur primaire ;
- Une augmentation des ressources financières allouées au sous-secteur et des infrastructures pédagogiques dédiées de l'enseignement technique et à la formation professionnelle ;
- L'augmentation du taux d'accès à l'enseignement technique et la formation professionnelle et du taux de transition du cycle fondamental vers la formation professionnelle ;
- L'acquisition par les apprenants de connaissances, de qualifications et d'aptitudes nécessaires à l'exercice d'une profession ou d'un métier.

Délai de réalisation des mesures clés :

La mise en œuvre de toutes ces mesures sur l'enseignement technique et la formation professionnelle prendra minimum 3 ans. La première année sera consacrée à l'identification des besoins et à la préparation des projets, et la seconde année sera consacrée à leur mise en œuvre.

Chapitre 8

Pour un système sanitaire et de protection sociale efficace, efficient et à moindre coût

(Santé, protection sociale, Handicap)

La gouvernance sanitaire doit être un levier permettant d'assurer des services de soins de qualité satisfaisante spatialement et socialement équitable, économiquement accessible et acceptable tout en garantissant l'efficacité, la performance et la viabilité du système de santé et la pleine participation des acteurs clés dans la gestion.

Au regard des défis auxquels est confronté le système de santé sénégalais, il urge de mettre en place un système de santé très bien organisé, suffisamment doté en infrastructures aux normes, avec un bon maillage territorial pour répondre aux besoins des populations en matière de santé.

1. La santé et l'assurance maladie pour tous

Une politique de santé publique performante et efficace requiert une bonne couverture nationale de l'assurance maladie. Ainsi, l'État a l'obligation de promouvoir l'assurance santé individuelle ou santé famille qui devrait permettre aux couches défavorisées de prendre en charge leurs frais médicaux à la suite d'une maladie ou d'une maternité. Nous prendrons des mesures fortes pour développer le système de santé et rendre accessible l'assurance maladie pour tous.

- Nous créerons un département de Santé Social avec la mise en place de numéros vert pour permettre :
 - L'accès aux premiers soins aux plus vulnérables et démunis et mettre fin au « payer d'abord et on vous soigne ensuite » ;
 - La remontée rapide de la chaîne d'information rapidement au service d'urgence pour une prise en charge ;
 - L'implication des acteurs sociaux pour permettre aux patients vulnérables d'avoir accès à des services de santé spécialisés à un tarif subventionné.

- Nous mettrons en place la couverture sanitaire universelle (CSU) en lieu et place de la couverture maladie universelle (CMU), pour mieux prendre en compte la politique de prévention et travailler à éviter la maladie. Pour être efficace, la CSU bénéficiera à tout le monde et impliquera la grande majorité dans la cotisation ;
- Nous améliorerons l'assurance maladie en la faisant financer par le ministère de la Santé, les partenariats public/privé, les subventions internationales dans certains cas, les cotisations sociales des salariés en établissant pour chaque sénégalais majeur un **Numéro d'Identification Sanitaire (NIS)**, en fournissant une carte biométrique qui permettra d'identifier chaque personne dès son arrivée dans un établissement de santé. Rattacher chaque enfant naissant ou mineur au NIS de ses parents ;
- Nous généraliserons l'assurance maladie à toutes les personnes handicapées titulaires de la carte d'égalité des chances et nous proposerons un système de financement viable ;
- Nous promovons le développement des mutuelles de santé communautaire articulées aux coopératives agricoles et d'élevage ;
- Nous mettrons un accent particulier sur la protection de la mère et de l'enfant afin de réduire la mortalité liée à l'accouchement, à travers :
 - L'accès de toutes les femmes enceintes à des soins prénatals de qualité et de proximité ;
 - La gratuité des soins chez la femme enceinte et l'enfant de 0 à 15 ans en fonction du niveau de revenu de la famille révélé par enquête sociale). L'enquête sociale devra prouver la nécessité d'un appui social du fait de paramètres sociaux définis au préalable ;
 - La réforme de la politique de gratuité des césariennes (kits disponibles dans toutes les maternités à part des Établissements Publics de Santé de niveau 1) ;
 - La formation des professionnels de santé et la mise à leur disposition des ressources nécessaires pour une meilleure gestion des complications lors de l'accouchement ;

- La formation du personnel médical et la mise à disposition d'établissements de santé du matériel et des médicaments nécessaires à la gestion des situations d'urgence ;
 - La mise en place de systèmes de surveillance et de suivi pour collecter des données sur les accouchements, les complications et les résultats maternels et néonataux ;
 - Nous promouvrons l'éducation sur les déterminants de la santé et conseils en matière de santé durable au niveau de centre de santé communautaire local.
- Nous matérialiserons la gratuité des soins pour les personnes en situation de handicap titulaires de la carte d'égalité des chances. Nous prendrons des mesures pour exiger de toutes les structures de santé de considérer la carte d'égalité des chances et le certificat de handicap comme étant des documents donnant droit à une prise en charge gratuite;
 - Nous prendrons en compte la dimension handicap dans la conception, la construction des édifices publics et privés de soins, ainsi que l'installation du matériel médical ;
 - Nous augmenterons et diversifierons le personnel de soins et le personnel administratif et renforcerons ses capacités et aptitudes en matière de prise en charge du handicap (accueil, accompagnement, soins etc.);
 - Nous généraliserons l'assurance maladie à toutes les personnes handicapées titulaires de la carte d'égalité des chances et nous proposerons un système de financement viable;

Aujourd'hui les deux (2) modèles de protection sociale les plus répandus dans le monde sont le modèle de Bisse Mark basé sur les cotisations sociales et celui de Beveridge adossé à l'impôt;

Mais ces 2 modèles ne sont viables que dans une situation de plein emploi pour le modèle de Bisse mark et une généralisation de l'impôt pour le modèle de Beveridge. Pour protéger toute la population sénégalaise, y compris les personnes handicapées contre le risque de maladie et assurer un système d'assurance maladie efficace et viable au Sénégal, il faut donc mettre en place un système de financement adossé à des ressources sûres et

pérennes. Pour ce faire, nous proposons un système mixte dont le financement repose à la fois sur l'impôt et les cotisations sociales;

1. L'élargissement du principe de solidarité à tous les salariés du public et du privé avec un niveau de cotisation échelonné :

- 1 000 F CFA pour les salaires d'au moins 100 000 F CFA
- 2 000 F CFA pour les salaires d'au moins 200 000 F CFA
- 3 000 F CFA pour les salaires d'au moins 300 000 F CFA
- 4 000 F CFA pour les salaires d'au moins 400 000 F CFA
- A chaque palier de 100 000 F CFA, la cotisation augmente de 1000 F CFA.

2. Le maintien de la cotisation des adhérents des mutuelles à 3500 F CFA par personne et par an;

- Nous promovrons la formation du personnel de santé à travers :
 - La mise en place de passerelles LMD (Licence, Master, Doctorat) pour la formation de personnel paramédical et technique avec les facultés, les écoles ou les instituts universitaires ;
 - La révision de la formation initiale des agents de santé en collaboration avec les Facultés ou UFR des Sciences de la Santé et les écoles de formation en sciences paramédicales pour le renforcement de la qualité des soins en adéquation avec les besoins au niveau national et international (surtout spécialistes et agents pour le niveau communautaire) ;
 - La mise en place de collaboration ou convention entre le ministère de la santé et les université et écoles de formation professionnelle pour harmoniser le contenu des curricula de formation des agents de santé de première ligne ;
 - L'accréditation de l'ANAQ-SUP pour toutes les écoles privées de formation des paramédicaux ;

- L'offre de bourses de spécialisation ciblée pour pourvoir les structures de santé de spécialistes à partir des EPS1 ;
 - L'augmentation du quota sénégalais de l'école militaire de santé et la répartition des praticiens aspirants dans les facultés et unités de formation et de recherche publiques ;
 - La définition d'un quota pour le personnel paramédical formé à l'ENDSS ;
 - L'évaluation de la formation du personnel médical et surtout paramédical ;
 - La planification de la formation du personnel de santé en fonction des besoins et des priorités ;
 - La promotion de la formation de personnel de santé non opérationnel dit de soutien dans tous les domaines : statisticiens, biostatisticiens, psychologues, techniciens, maintenanciers, prothésistes, etc.) ;
 - L'institutionnalisation et une meilleure organisation de la formation continue ;
 - La facilitation et l'accompagnement des échanges et des partages d'expérience avec des pays émergents et des pays développés.
- Nous mènerons une politique de couverture en ressources humaines (recrutement, déploiement, redéploiement et fidélisation) à travers :
 - L'audit annuel du personnel de santé opérationnel dans les établissements ;
 - L'accréditation de chaque catégorie de soignants en vue d'attester de leur compétence ;
 - Le renforcement des ressources en quantité et en qualité : médecins, pharmaciens et dentistes en plus des spécialistes définis en fonction des types d'EPS et des normes établies selon la carte sanitaire ;
 - L'implication des pharmaciens à tous les niveaux de la pyramide sanitaire : pharmaciens communautaires, gestionnaires de stock et cliniciens au moins dans les services des EPS3 pour optimiser la prescription et de

manière plus générale la prise en charge des pathologies ;

- L'effectivité des soins odonto-stomatologiques à partir des centres de santé et EPS1 ;
- Le recrutement de TSO (Techniciens Supérieurs en Odontologie), de TLPD (Techniciens en Laboratoire de Prothèse Dentaire) et de dentistes à partir des EPS1 ;
- La signature de contrat d'engagement pour une durée déterminée ;
- La répartition et le déploiement sur l'étendue de la pyramide ;
- Les mesures incitatives pour motiver et fidéliser le personnel surtout pour les agents des zones reculées (progression, motivation etc.)
- La proposition de rémunération suffisante au personnel ;
- La mise en place d'un système de compétition pour l'accès aux différentes fonctions dans les structures sanitaires.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Le renforcement des RH avec la formation de toutes les catégories de personnel (médical et paramédical) et effectivité de l'appui des écoles, instituts et universités avec des quotas conséquents ;
- Le respect du droit à la santé des personnes en situation de handicap ;
- La facilitation de l'accès aux soins aux personnes en situation de handicap ;
- La couverture en RH (recrutement, déploiement - redéploiement et fidélisation) ;
- L'accréditation des écoles de santé, UFR et Facultés ainsi que le personnel soignant des établissements ;
- L'accès à des soins essentiels de qualité et de proximité est amélioré avec une implication d'agents de santé communautaires qualifiés ;

- La formation de ressources humaines de qualité, bien motivés et en nombre suffisant pour tous les niveaux de la pyramide sanitaire est assurée ;
- L'accès à des soins haut de gamme est assuré au niveau de structures universitaires bien équipés.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre sous 2 ans.

2. Les prestations de santé (promotionnelles, préventives, curatives et palliatives) et la gestion pharmaceutique

- Nous améliorerons la qualité des soins par :
 - La mise en place de services d'accueil, d'information et d'orientation fonctionnels avec du personnel formé et qualifié, à défaut leur externalisation avec des prestataires privés sous contrat ;
 - L'intégration de la formation continue pour les agents préposés à l'accueil ;
 - La création ou fonctionnalité des SAU dans tous les EPS 1 ;
 - Les intrants d'urgence disponibles H24 dans tous les SAU ;
 - La définition d'algorithmes de prise en charge des enfants, des femmes enceintes et des urgences respectés dans tous les points de prestations de la pyramide ;
 - L'utilisation des résultats de la recherche scientifique au profit des soins (evidence based medicine) ;
 - La mise en œuvre de la stratégie e-santé ;
 - Le renforcement de la décentralisation des services au niveau communautaire avec la création **du corps des agents de santé communautaires qualifiés** (infirmiers, cadres de la santé communautaire et médecins...) et l'élargissement du paquet de soins ;
 - L'amélioration des stratégies d'offre de soins au niveau communautaire avec une délégation des tâches pour des

soins spécifiques et le suivi des patients surtout porteurs de maladies chroniques ;

- Le renforcement des approches préventives au niveau de la communauté (dépistage des maladies chroniques, lutte contre les épidémies et endémies etc.) ;
- L'intégration des aspects prévention sanitaire au niveau des écoles depuis le primaire avec l'aménagement d'espaces pour le sport et les conseils sanitaires ;
- La construction de structures sanitaires modernes, bien équipées et adaptées au contexte socio-démographique ;
- La création/renforcement de Centres Hospitaliers Universitaires Interrégionaux très bien équipés, en rapport avec les facultés et UFR des sciences de la santé pour réduire les évacuations vers Dakar et l'étranger et promouvoir la référence sanitaire à partir des pays de la sous-région (tourisme sanitaire) ;
- L'accompagnement des initiatives privées par des mesures incitatives et surtout avec des groupements d'agents de santé ;
- La répartition plus efficiente des structures sur la carte sanitaire ;
- L'amélioration de l'accès aux médicaments par des mécanismes de dispensation de proximité ;
- La promotion et l'institutionnalisation des soins respectueux ;
- Nous mettrons à disposition des prestations telles que :
 - Le paquet minimum exigé dans toutes les structures : soins d'urgence, consultation et hospitalisation ;
 - La diversification des autres prestations hospitalières ;
 - Les soins communautaires à caractère préventif et promotionnel accès sur les déterminants de la santé et les facteurs de risque des maladies infectieuses et celles chroniques ;

- Les stratégies de sensibilisation, de communication sur les risques et l'engagement des communautés pour faire face aux maladies émergentes et réémergentes dans une approche one-health en milieu urbain comme rural. Dans ce cadre les groupes de presse seront engagés à travers leurs cahiers de charges et en le conditionnant au bénéfice de l'aide à la presse ;
 - L'organisation et l'intégration des soins traditionnels dans la pyramide à l'échelle périphérique (district) ;
 - La définition d'un paquet maximum autorisé pour la médecine traditionnelle.
- Nous mettrons à disposition des médicaments et des produits technologiques tels que :
 - La mise à jour de la liste des médicaments essentiels ;
 - La disponibilité de médicaments d'urgence et essentiels en fonction des standards définis dans le document de la carte sanitaire ;
 - La protection et la régulation du marché pharmaceutique local (textes et règlements élaborés, signés et promulgués) ;
 - La mise en place de mesures incitatives pour les industriels locaux par des réformes fiscales (TVA exonérée sur le médicament par l'État et non sur les intrants de production ; création de lignes de crédit ou garantie destinées à la production strictement) et non fiscales (délai AMM réduit, exonération ou subvention de l'électricité, appel d'offre de la PNA seulement national pour les produits disponibles localement, offre de formation diplômante adaptée aux industriels) ;
 - La signature de conventions et contrats de partenariats avec certains pays, universités et instituts dont l'expertise en matière de chaîne de froid (fabrication, production, façonnage-emballage et distribution de médicaments) est avérée, pour un transfert de technologie en vue de favoriser des ressources humaines qualifiées ;

- La signature d'accords de coopération avec des pays comme l'Inde et la Chine pour un meilleur accès aux matières premières ;
 - Le plan de relance de l'industrie pharmaceutique locale ;
 - La mise en place d'une plateforme pour la synthèse, la transformation et la valorisation des plantes médicinales (phytothérapie/pharmacopée) sous l'autorité du ministère de la santé et de l'action sociale.
- Nous renforcerons les dispositifs de prévention et de gestion des pénuries de médicaments essentiels (supply chain PNA¹/PRA) à travers une réforme générale du cadre juridique (assises de révision des textes et actualisation) ;
 - Nous mettrons en place une agence de réglementation du secteur pharmaceutique permettant une criminalisation de l'exercice illégal de la pharmacie (sanction pénale et pécuniaire) ;
 - Nous accroîtrons le budget alloué aux médicaments, autres produits de santé à usage humain, aux projets de recherche (R&D) et aux essais cliniques sur les Médicaments Traditionnels Améliorés (MTA) ;
 - Nous promouvrons la production locale de médicaments essentiels soumis à des risques de pénurie à travers un renforcement de de l'Agence sénégalaise de réglementation pharmaceutique (ARP) et de la Direction de la Pharmacie et du Médicament (DPM) via un alignement sur les normes et standards OMS ;
 - Nous favoriserons les partenariats public-privé pour l'accessibilité des médicaments à la population générale à travers une revue de la loi sur la détention du capital majoritaire par les pharmaciens lors de l'ouverture d'une société pharmaceutique.
 - Nous promouvrons l'intégration de la Médecine traditionnelle dans le système de santé national. Cela passera par un certain nombre d'action :
 - Reconnaître légalement la pratique de la médecine traditionnelle ;

¹ Pharmacie Nationale d'Approvisionnement.

- Recenser les acteurs du secteur et les impliquer sur les questions suivantes;
- Renforcer les capacités des acteurs du secteur ;
- Mettre en place des structures de normalisation des produits et appuyer la standardisation des médicaments;
- Soutenir les entreprises dans les domaines de la production de plantes médicinales
- Appuyer la recherche et l'innovation dans la production et la commercialisation des médicaments

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- L'effectivité de l'accès aux soins pour les populations quel que soit le niveau de la pyramide où on se situe ;
- La participation communautaire par la promotion de la santé ;
- La gestion holistique intégrée de tous ;
- La certification de la qualité des soins délivrés dans les établissements de santé ;
- La disponibilité des prestations à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- L'accessibilité géographique et financière des soins, des médicaments et des produits technologiques pour les usagers ;
- La satisfaction des patients en ce qui concerne les prestations.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre sous 3 ans.

3. La gouvernance sanitaire et le management des établissements de santé

L'analyse de la gouvernance du système de santé sénégalais tel qu'il est organisé et fonctionne actuellement fait ressortir un certain nombre de lacunes et de défis importants à relever :

- *L'ampleur des inégalités territoriales et sociales de santé liée à une faible adéquation entre les besoins de santé des populations et*

l'offre et la disponibilité de soins à différentes échelles de la pyramide sanitaire ainsi qu'à la subsistance de nombreux déserts médicaux dans le pays ;

- *L'absence ou l'insuffisance des dispositifs de surveillance épidémiologique et sanitaire intégrée et accessible, notamment la détection, l'alerte et la riposte précoces face aux maladies émergentes surtout zoonotiques à fort potentiel épidémique ;*
- *La faiblesse ou l'absence de services d'urgences médicales prompts, aptes et opérationnels dans les établissements publics de santé (EPS) pour aider à la prise en charge précoce des pathologies chroniques considérées aujourd'hui comme les principales causes de décès au sein de la population sénégalaise ;*
- *La faiblesse de la planification sanitaire basée sur des données et informations prompts et actuelles susceptibles de fournir des indicateurs fiables sur l'état de santé de la population sénégalaise et des besoins de santé des communautés ainsi qu'un cadre logique permettant de mesurer les indicateurs de performance du système de santé ;*
- *L'insuffisance voire l'absence d'une politique de qualité intégrant la sécurité des soins au niveau de l'ensemble des structures du système de santé ainsi qu'un cadre de normalisation des soins et services ;*
- *La viabilité ou le caractère aléatoire du système de financement du secteur de la santé dont une partie dépend de l'aide extérieure avec un impact certain sur la mobilisation de ressources humaines de qualité et la disponibilité d'infrastructures et d'équipements dans les établissements de santé.*

La gouvernance sanitaire doit être un levier permettant d'assurer des services de soins de qualité satisfaisante spatialement et socialement équitable, économiquement accessible et acceptable tout en garantissant l'efficacité, la performance et la viabilité du système de santé et la pleine participation des acteurs clés dans la gestion.

- Nous mettrons à niveau le plateau technique national et réviserons la carte sanitaire conformément aux besoins de santé des populations afin de disposer d'un système de santé bien organisé, performant, équitable et durable avec des soins de qualité ;
- Nous mettrons en place un programme spécial de résorption du déficit en équipements et matériels nécessaires à une bonne prise

en charge des malades (équipements de base, IRM, Scanner, appareil de radiothérapie, d'hémodialyse, et de mammographie, table de réanimation, défibrillateur, etc.) ;

- Nous renforcerons la mission et les prérogatives du Centre des Opérations d'Urgence Sanitaire (COUS) pour intégrer efficacement la surveillance épidémiologique intégrée des maladies émergentes surtout zoonotiques à fort potentiel épidémique ;
- Nous promouvrons la télémédecine et les urgences médicales pour favoriser la démocratisation de l'accès aux soins de santé conformément aux nouveaux besoins de santé émergents ;
- Nous soutiendrons la formation et renforcerons les capacités des médecins et praticiens sur les nouveaux besoins de santé publique surtout pour améliorer l'offre de soins en rapport avec le développement des maladies chroniques ;
- Nous repenserons l'architecture des hôpitaux dans le sens d'une meilleure réponse aux épidémies graves à fort potentiel de contagion (exemple Ebola, Covid 19, etc) ;
- Nous mettrons en place un cadre intégré et commun de financement de la santé basé sur une stratégie de mobilisation de ressources viable (État, partenaires financiers, collectivités territoriales, populations) prenant en compte la couverture sanitaire universelle (CSU) ;
- Nous créerons la Haute Autorité de la Santé publique (HAS) constituée d'experts qui seront consultés sur les aspects liés à la réorganisation du système sanitaire, la formation continue, le fonctionnement et le financement de la santé ;
- Nous évaluerons et réviserons les attributs, le fonctionnement et l'organisation des régions médicales ;
- Nous réformerons le système de gouvernance des hôpitaux ;
- Nous améliorerons la coordination avec l'intégration des activités des programmes et des partenaires techniques et financiers ;
- Nous mènerons une politique de renforcement de la confiance et de la qualité des relations entre la population et le système de soins ;

- Nous développerons une meilleure implication de la communauté et une meilleure organisation et implication de la médecine traditionnelle ;
- Nous intégrerons des approches digitales à tous les niveaux (administration, prise en charge, suivi- évaluation, paiement etc.) ;
- Nous mettrons en place un système d'information sanitaire complet et digitalisé ;
- Nous veillerons à l'optimisation de la carte des Unités de Formation et de Recherche (UFR) en sciences de la santé dans les Universités publiques, afin de couvrir les besoins en spécialistes des établissements de santé sur l'ensemble du territoire.
- Nous améliorerons la gouvernance à travers :
 - L'instauration de l'appel à candidature en dehors de tout clientélisme ;
 - L'optimisation de la santé et de l'action sociale surtout au niveau intermédiaire (région médicale) et opérationnel (district) ;
 - La signature et l'application du décret relatif à la carte sanitaire ;
 - Le recrutement de top-managers au niveau central (Directeurs centraux) et territorial (Médecin Chef de Région et Médecin Chef de District) ;
 - La gestion axée sur les résultats et budget programme ;
 - La mise en place d'un institut national autonome de santé publique pour renforcer l'alerte, la prévention et la surveillance des maladies ainsi que pour éclairer la prise de décision politique.
- Nous assurerons le contrôle-qualité à travers :
 - L'implantation durable d'une culture qualité et la gestion des risques au sein des établissements ;
 - La définition des normes et standards nationaux pour une amélioration continue de la qualité ;

- Le développement et l'encouragement de la certification des établissements : conformité des infrastructures et équipements ;
- L'institutionnalisation de l'audit annuel des établissements : RM, bâtiments et installation ;
- Le relèvement du plateau avec des équipements de pointe : outils d'aide au diagnostic et soins proprement dits ;
- Nous élargirons la carte sanitaire à travers :
 - L'effectivité des SAU à partir des EPS1 ;
 - La création de « care point » sur tous les grands axes routiers pour la gestion des AVP et des urgences médicales ;
 - L'effectivité du service social à partir des EPS1 avec une procédure opérationnelle normalisée et une unifié pour les enquêtes sociales (PEC besoins sociaux dans la transparence, la justice et l'équité) ;
 - La mise en place des EPS3 dans les aires stratégiques qui n'en ont pas : au centre et à l'est (pôles ciblés dans les grands centres urbains) ;
 - La déconcentration avec la mise en place d'un hub de développement socio-économico-sanitaire (SES) ;
 - L'augmentation de l'offre en termes d'infrastructures conformément à l'acte III de la décentralisation pour une « communalisation sanitaire », un centre de santé communautaire local dans chaque commune ;
 - L'amélioration de la disponibilité des logements du personnel des urgences et des services d'aide au diagnostic dans les EPS mais aussi pour les sage-femmes d'État dans les postes de santé ;
 - La restauration et le renforcement des infirmeries scolaires ou les inspections médicales en y intégrant l'éducation informelle : écoles coranique ou « daaras » et écoles franco-arabe ;

- La création de centres de gériatrie dans toutes les capitales régionales ou la mise en place des services du même nom dans tous les EPS 2 et 3.
- Nous monitorons des projets d'établissement et mènerons une vigilance technique à travers :
 - La mise en place, au niveau central, d'un bureau de suivi et d'évaluation des projets d'établissement prévu par la réforme hospitalière ;
 - La mise en place d'un plan de renouvellement et de maintenance préventive et curative des équipements et du matériel roulant ;
 - Le redéploiement des matériels et équipements excédentaires pour résorber les déficits au niveau national et opérationnel ;
 - Le renforcement des capacités des agents chargés de la maintenance et des activités de soutien ;
 - L'accréditation des agents (compétence) ;
 - Le système de certification des installations et bâtiments.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- L'optimisation de la gouvernance et du management de la santé et des établissements de soins ;
- La gouvernance de la santé est améliorée et centrée sur les besoins des populations ;
- Un système de santé intégrale, efficace et autonome qui est au plus près des populations ;
- L'effectivité du contrôle qualité dans les structures de santé ;
- L'élargissement de la carte sanitaire conformément à l'acte III de la décentralisation ;
- La mise en œuvre du monitoring des Projets d'établissement et la vigilance technique au niveau central ;
- La surveillance et la prévention renforcées par la mise en place d'un institut national de santé publique.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre sous 2 ans.

4. Le système informatique et le système d'information

L'usage des technologies de l'information et de la communication est devenu incontournable dans la pratique médicale. Aussi, les bases de données permettent d'assembler plusieurs sources d'information et d'établir des relations. Il est alors essentiel de recueillir et de bien traiter toutes les données médicales des patients afin de faciliter le traitement et le monitoring des soignants.

Ainsi, nous nous engageons à digitaliser le système sanitaire, à promouvoir l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) et à mettre en place un dispositif qui permettra d'identifier tous les patients sénégalais.

- Nous mettrons en place le Dossier Patient Informatisé (DPI) à travers :
 - La constitution d'une base de données qui permettra qu'un sénégalais, une fois identifié par son NIS, aura ses données de santé partagées dans les Hôpitaux et établissement de santé ;
 - L'implication des professionnels de la santé, des administrateurs et des informaticiens dans cette phase de planification de la mise en place d'un DPI tout en mettant l'accent sur la sécurité des données ;
 - La mise à disposition d'un système de gestion des dossiers médicaux électroniques ;
 - La collecte et la numérisation des données existantes et futures (rapports de laboratoire, les images médicales et les antécédents médicaux etc.) et leur intégration à d'autres systèmes d'information pertinents, tels que les systèmes de laboratoire, de radiologie et de pharmacie.
- Nous mettrons en place un Entrepôts de données de Santé (EDS). Cet entrepôt enrichira les unités de recherche et permettra de disposer d'un monde médical collaboratif où chacun pourra apporter sa pierre à l'édifice en partageant ses données médicales de façon anonyme et sécurisée pour le bien de tous les Sénégalais. Ceci permettra de :
 - Générer et naviguer à travers des données médicales structurées ;

- Améliorer la prise de décision clinique, la recherche médicale ou la surveillance épidémiologique ;
- Mettre en place des architectures technologiques et des outils appropriés pour l'entrepôt de données, tels que les bases de données relationnelles, les entrepôts de données traditionnels ou les solutions basées sur le cloud ;
- Utiliser des technologies IT et de communication dans la prestation des soins de santé. Cela peut inclure la télémédecine, les dossiers médicaux électroniques, les applications mobiles de santé et les outils de suivi épidémiologique ;
- Collaborer au niveau international en établissant des partenariats et collaborer avec des organisations internationales, des ONG et d'autres pays pour bénéficier de leur expertise, de leurs ressources et de leur soutien technique.
- Nous lancerons un programme portant sur :
 - La révision des outils de collecte des données des patients et de la carte sanitaire ;
 - La digitalisation progressive du processus de gestion des patients ;
 - La révision du système de surveillance ;
 - L'instauration et l'utilisation de l'Intelligence Artificielle (IA) dans la prise en charge des patients et dans les stratégies de prévention et de promotion de la santé des populations avec la mise en place d'applications et d'outils IA.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- L'accès facile des praticiens aux résultats d'examen, aux images médicales et aux informations sur les médicaments ;
- L'accélération du travail de recherche sur le cancer, le diabète etc. et le développement de l'anatomocytopathologie ;

- Le développement de la Génomique afin de pouvoir anticiper le développement et la croissance de maladie génétique ou autre chez un individu ;
- La mise en place de l'informatique et d'un système d'information avec l'utilisation de l'intelligence artificielle pour optimiser l'organisation, le fonctionnement des EPS et la prise en charge efficiente des patients.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre sous 3 ans.

5. Le financement de la santé

Le principe célèbre selon lequel « L'argent est le nerf de la guerre » trouve toute sa signification dans le domaine de la santé. En effet, le déficit de financement adéquat constitue le talon d'Achille pour le développement d'un système sanitaire performant. Ainsi, nous mettrons tout en œuvre pour allouer les ressources nécessaires à l'achat de services et de fourniture de prestations et à la couverture de besoins en investissement et ceux de fonctionnement pour rendre disponible l'offre de services de santé.

- Nous développerons un financement endogène et innovant à travers :
 - Le regroupement en entités ou grappes homogènes pour favoriser le partage des risques de maladie et le financement solidaire de la demande en soins ;
 - Le système d'abonnement sanitaire sous forme de carte avec un taux affecté à la santé (possibilité de parrainage) ;
 - La mise en place de mutuelles départementales ou communales du fait de l'acte III de la décentralisation pour davantage permettre aux communes rurales de mieux faire face aux dépenses de santé de leur population ;
 - L' enrôlement massif et généralisé des élèves et étudiants lors de l'inscription ;
 - L'application intégrale du décret sur l'obligation conditionnée relatif à l'assurance maladie obligatoire pour tous les employés par les employeurs ;
 - La création d'un fonds de soutien pour l'équité en santé ;

- Le financement par des taxes sur le tabac, les ressources pétrolières, gazières, la pollution etc. ;
- Nous augmenterons la part du budget allouée à la santé (au moins 15% du budget national) et instituerons des contrats de performance pour les Établissements Publics de Santé ;
- Nous réduirons la forte dépendance financière par rapport aux ressources étrangères (OMS, GAVI, coopération internationale etc.) pour une promotion du financement domestique et innovant ;
- Nous renforcerons le système de Couverture Sanitaire Universelle (CSU) avec les mutuelles et les assurances et accélérerons la mise en place de la départementalisation ;
- Nous augmenterons progressivement la contribution des ménages à la CSU avec à terme une cotisation obligatoire et régulière avec un accompagnement des couches vulnérables ;
- Nous mettrons en place un mécanisme de financement basé sur le TÉLÉPHONE. Le principe de fonctionnement sera la suivant :
 - Chaque sénégalais âgé de 18 ans dispose, sur une application web, de « crédits santé » payés par voie de RAS (retenue à la source) ou achetés en ligne par tout moyen d'achat de crédit téléphonique ;
 - L'État, la CSS, l'IPRES, le FNR et les mécènes vont participer au financement ;
 - Le pourcentage de couverture se fera au prorata des cotisations. Exemple : 100 000 francs équivaut à une couverture complète ;
 - Les mineurs sont couverts par les crédits parents, sous réserve d'un achat de 10 000 CFA/enfants âgé de +5ans en crédits santé ;
 - L'application web présente plusieurs avantages. Elle permettra d'identifier le cotisant, le /les bénéficiaire(s) par le numéro de téléphone lié au CNI et de collecter les cotisations par l'achat de crédits santé. L'application web est couplée à un dossier médical informatisé et servira à prendre un rendez-vous et recevoir des prescriptions médicales, des conseils et informations. Elle permettra

également de récupérer les médicaments dans les officines de pharmacie, de contacter son médecin traitant et enfin d'aider à développer la télémédecine ;

- Ce système permettra en outre aux autorités de disposer de statistiques médico-sanitaires fiables et de suivre l'activité des structures de santé dans tout le pays, de contrôler les dépenses de santé, de suivre la consommation médicamenteuse, le respect du calendrier de vaccination, les activités de prévention et d'éducation sanitaire.
- Nous lancerons plusieurs programmes :
 - **"Xaleey tay-maggi ëllëg"** destiné aux enfants de 0-15 ans. Il s'agira d'un programme phare qui ciblera les enfants âgés de 0 à 15 ans scolarisés ou alphabétisés (cases des tout-petits, préscolaires, écoles primaires, daara et collèges) et non alphabétisés, pour des soins promotionnels et préventifs organisés. L'approche sera multisectorielle avec l'implication de plusieurs départements ministériels :
 - **Ministère de l'éducation nationale à travers le recensement des enfants scolarisés dans le formel comme dans l'informel pour :**
 - La contribution à travers le financement de Cartes scolaires d'Accès aux Soins (CAS) ;
 - La formation de moniteurs et d'aides communautaires pour enfants ;
 - La réactivation des infirmeries scolaires et préscolaires y compris dans les daaras.
 - **Ministère de la santé et de l'action sociale pour :**
 - La contribution au financement à travers la subvention des CAS
 - La définition d'un paquet minimum de soins préventifs et promotionnels (vaccination, dépistage, nutrition, sport, pratiques d'hygiène, environnement et cadre de vie etc.) ;

- La construction de centres de santé communautaires dans les communes rurales et urbaines ;
 - La formation d'infirmiers pédiatres en nombre suffisants avec l'appui des facultés de médecine et UFR santé ;
 - Les visites systématiques généralisées tous les six mois dans chaque infirmerie ou centre de santé communautaire.
- **Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance pour :**
 - La contribution au financement à travers la subvention des CAS ;
 - L'appui en produits laitiers et autres aliments de croissance ;
 - La formation et la motivation financière des volontaires communautaires "navigateurs".
 - **Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche pour :**
 - La contribution à l'effort de santé ;
 - La mise à disposition de produits locaux propices pour la santé infantile et juvénile.
 - **“Képpaaruu mag ñi” destiné aux personnes âgées**
 - L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national sur le vieillissement en bonne santé ;
 - La mise en place de projets et programmes de développement : actions de formation, d'encadrement, de réflexion et de partage d'informations ainsi que des activités génératrices de revenus pour leur auto-prise en charge ;
 - La réforme pour la consolidation du plan sésame (possibilité de participation dans le financement au besoin ou gratuité pour les sans ou faibles revenus prouvés par enquête sociale).

- **“Ci laa bokk” destiné aux personnes vivant avec un handicap**
 - Des programmes d’appui et d’accompagnement des PMR (Personnes à Mobilité Réduite) : éducation, formation, transport...
 - Des cartes d’égalité des chances et d’accès aux soins pour les PMR sans emploi décent.

Résultats attendus à la suite de l’application de ces mesures :

- L’appropriation du financement endogène et innovant de la santé par les usagers et la mise en œuvre de mécanismes de financements solidaires opérationnelles ;
- La mise en œuvre optimale des programmes sociaux de santé ;
- L’élargissement de la carte des infrastructures sanitaires ;
- Le relèvement du plateau technique ;
- L’accessibilité financière des prestations par les populations ;
- Le financement de la santé est amélioré grâce à l’effort budgétaire de l’État, la contribution des ménages à la CSU et les financements innovants ;
- Un financement public-privé du système de sante avec contribution réduite des ménages.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures connaîtront un début d’exécution les trois (3) premiers mois mais s’étaleront sur la durée du mandat.

6. Autonomisation des femmes : pour une société inclusive et prospère

Dans notre programme politique, la promotion de l'autonomisation des femmes est un des piliers essentiels. En investissant dans l'éducation des filles, en soutenant l'entrepreneuriat féminin et en garantissant l'accès égal aux opportunités économiques et politiques, nous créons une société plus juste, inclusive et prospère

pour tous. L'autonomisation des femmes est une voie vers un avenir où le talent et le potentiel de chaque individu sont pleinement réalisés, contribuant ainsi au développement durable et à l'épanouissement de notre nation

- Nous prendrons des mesures de soutien aux femmes entrepreneurs, en jugulant les obstacles qui les empêchent de créer ou de développer des entreprises;
- Nous mettrons en place des programmes pertinents d'enseignement technique et professionnel et la formation des femmes et des filles. Des mesures seront prises pour d'une part diminuer de manière significative la déperdition scolaire des filles, et d'autre part augmenter le nombre de filles qui excellent dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques;
- Nous renforcerons les services de santé maternelle et infantile en investissant dans des programmes de santé reproductive et en améliorant l'accès aux soins prénataux et postnataux. Nous assurerons la gratuité de l'accès aux soins médicaux pour les enfants de 0 à 5 ans et la prise en charge des pathologies chroniques tels que le diabète, l'hypertension, le cancer et l'insuffisance rénale ;
- Nous lutterons contre les violences faites aux femmes en mettant place des mécanismes de prévention et de lutte, en renforçant les lois et les politiques de protection des droits des femmes et en offrant un soutien aux victimes ;
- Nous garantirons l'accès égal des femmes à la propriété foncière et aux ressources naturelles en réformant les lois et les pratiques discriminatoires, et en soutenant les initiatives visant à renforcer les droits de propriété des femmes ;
- Nous renforcerons les mécanismes de protection des droits des femmes en mettant en place des systèmes de plaintes efficaces, en garantissant l'accès à la justice et en soutenant les organisations de la société civile œuvrant pour les droits des femmes ;
- Nous soutiendrons, par des mesures d'incitations fortes, la construction de crèches modernes, sécurisées en leur imposant l'obligation de coopérer avec un pédiatre afin de maintenir la productivité nécessaire des femmes allaitantes. Nous mettrons en

place une politique d'édification de garderies en milieu d'entreprise et surtout à l'université

- Nous autoriserons la recherche de paternité pour les femmes et les filles victimes de grossesses non désirées et élargirons les fonds de la justice aux femmes qui ont besoin de test d'ADN pour reconnaissance de paternité et à celles ayant besoin d'un accompagnement par des services de soutien psychologique dans le cas d'un viol ;
- Nous instituerons le reversement systématique de la pension de la femme décédée à ses ayant droits même lorsque le conjoint est un travailleur ;
- Nous élargirons l'autorité parentale à la femme en initiant une réforme du code de la famille sénégalais.

Résultats attendus à la suite à l'application de ces mesures :

- Égalité des chances ;
- Autonomisation économique ;
- Réduction des violences basées sur le genre ;
- Autonomie sociale ;
- Changement de normes sociales.

Délai de réalisation des mesures clés :

Tout au long du mandat

7. Promotion et protection des droits des personnes en situation de handicap

La Haute Autorité est instituée au Sénégal par l'article 48 de la Loi d'Orientation Sociale (LOS) relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées en ces termes : « Il est créé à la Présidence de la République, une Haute Autorité chargée de la promotion et de la protection des Droits des personnes handicapées, ayant pour objectif d'appuyer les efforts de l'État dans l'élaboration des politiques nationales et les stratégies sectorielles dans tous les domaines touchant le handicap ». Il faut toutefois relever que douze ans après le vote de la LOS, le décret fixant « la dénomination, la composition de la

Haute Autorité, ses attributions et les modalités de son fonctionnement » n'est toujours pas signé et publié par le Président de la République.

Également, en vertu de l'article 47 de la loi d'orientation sociale pour la promotion et la protection des droits des personnes handicapées, « l'État met en place un fonds d'appui pour les personnes handicapées, destiné à financer et à promouvoir la pleine participation, l'intégration et l'activité économique des personnes handicapées ». Cependant, le financement, le fonctionnement et la répartition des ressources de ces fonds sont à déterminer par décret, lequel reste encore aujourd'hui attendu par les personnes handicapées.

- Nous élaborerons et publierons le décret relatif à la Haute Autorité afin de lui permettre d'accomplir pleinement sa mission de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap. Elle aura pour mission de promouvoir la participation des personnes en situation de handicap à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques les concernant. Elle pourra donc être saisie ou s'auto saisir de toutes questions relatives à la politique du handicap ;
- Nous instituerons, dans chaque département, un centre pour l'égalité des chances et en sécuriserons le financement. Le Centre Départemental pour l'Égalité des Chances (CDEC) sera une structure d'accompagnement des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de leur vie, quels que soient leur âge et leur situation.
Le CDEC aura une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes en situation de handicap et de leur famille. Il joue également un rôle de sensibilisation des citoyens au handicap ;
- Nous instituerons le fonds d'appui sous le vocable « Fonds National pour l'Égalité des Chances (FNEC) », l'installerons dans chaque département et en sécuriserons le financement, en publiant le décret y relatif ; mais plus encore, à modifier l'article 47 de la LOS en vue d'élargir ses missions. Le FNEC accompagnera les entreprises du secteur public et privé, les personnes en situation de handicap, les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail pour construire un monde du

travail toujours plus inclusif et donner aux personnes en situation de handicap la possibilité de se réaliser professionnellement. Il sera l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics ainsi que des acteurs de l'emploi et du handicap pour soutenir l'intégration du handicap dans toute politique publique de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de la santé au travail.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Le renforcement de la coordination institutionnelle et des organes de gestion en les dotant de ressources suffisantes pour la compensation du handicap ;
- Un meilleur accompagnement des personnes en situation de handicap et leur famille ;
- L'amélioration du système de suivi-évaluation et de coordination des politiques publiques nationales relatives au domaine du handicap.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre dans les 12 premiers mois.

8. L'autonomisation des personnes en situation de handicap et l'accessibilité

La loi d'orientation sociale (LOS) n° 2010-15 du 6 juillet 2010 relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées vise à garantir l'égalité des chances des personnes handicapées ainsi que la promotion et la protection de leurs droits contre toutes formes de discrimination. Au Sénégal, les personnes vivant avec un handicap rencontrent d'énormes difficultés à s'orienter, à se mouvoir dans l'environnement de ville et à s'y épanouir. Il est important de rappeler qu'il existe différents types de handicaps, et les difficultés d'accessibilité qui en découlent varient selon le handicap et le degré de celui-ci. Il peut s'agir d'individus malvoyants, ou totalement aveugles, lisant en braille, sourds et s'exprimant avec la langue des signes, ou encore de personnes à mobilité réduite et en fauteuil roulant.

Ainsi, il est nécessaire de prendre des mesures fortes pour une application effective de la LOS allant dans le sens de faciliter l'autonomisation des

personnes en situation de handicap et l'accessibilité de tous les édifices ou bâtiments ouverts au public.

- Nous publierons le décret fixant le délai de mise aux normes d'accessibilité de tous les édifices ou bâtiments ouverts au public. Nous adopterons et publierons, conformément à la loi d'orientation sociale, le décret fixant le délai de réalisation de la mise aux normes d'accessibilité de tous les édifices ou bâtiments ouverts au public ;
- Nous opposerons un principe d'accessibilité de tous les édifices publics à construire. Nous engagerons l'État, les collectivités territoriales et les organismes publics à respecter les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, dans toute nouvelle construction d'édifices publics ;
- Nous instituerons une obligation de rendre les lieux publics facilement accessibles :
 - Aux personnes handicapées moteurs, notamment grâce à :
 - Une rampe conçue à cet effet ;
 - La présence d'un ascenseur ou élévateur ;
 - Respect des largeurs imposées des portes d'accès ;
 - Respect des espaces nécessaires selon la réglementation PMR pour permettre aux personnes en fauteuil roulant de pouvoir utiliser convenablement les sanitaires.
 - Aux personnes déficientes visuelles, la réglementation que nous mettrons en place prévoira notamment :
 - Une bande d'aide à l'orientation qui permet d'éviter tout risque d'accident et protège les usagers des obstacles divers au sein des espaces publics ;
 - Un éclairage artificiel suffisamment puissant : selon l'endroit qu'il faut éclairer, la réglementation PMR définit quelle doit être la puissance lumineuse indispensable pour garantir à chacun de voir parfaitement ;
 - Une signalétique adaptée permettant de pallier la déficience visuelle de certains individus.
- Nous réadapterons les normes d'accessibilité pour les handicapés sur la voirie en :

- Réserveant aux personnes en situation de handicap des places de stationnement dédiées ;
- Faisant en sorte que les travaux d'aménagements permettent de faire des espaces extérieurs, des endroits facilement accessibles aux personnes en situation de handicap, notamment par :
 - L'abaissement des trottoirs ;
 - La mise en place de bandes de guidage ;
 - La sécurisation des traversées aux carrefours, notamment en ajoutant des caissons sonores à la signalisation lumineuse tricolore classique.
- Nous assurerons aux personnes en situation de handicap l'accessibilité des transports publics. Pour ce faire, nous prendrons toutes les dispositions pour leur permettre d'y accéder et de se déplacer en toute sécurité. Aussi, nous veillerons à ce que, conformément à la loi d'orientation sociale, des indications y soient obligatoirement signalées par le sigle international des personnes en situation de handicap ;

Mieux, nous accorderons la gratuité aux personnes en situation handicap titulaires de la carte d'égalité des chances sur le transport public. L'accompagnateur de la personne handicapée, bénéficiera des mêmes avantages pour le transport à cet effet ;

Aux associations ou organisations de personnes en situation de handicap, nous assurons de prendre toutes les dispositions, pour que les véhicules spéciaux qu'elles achètent ou qu'elles reçoivent en don pour assurer leur transport soient effectivement exonérés de droits et taxes ;

- Nous assurerons l'accessibilité au sein des entreprises. Nous engagerons les responsables d'entreprise à mettre en accessibilité, au-delà des postes de travail, toute la chaîne de déplacement interne et externe, pour accueillir et maintenir dans l'emploi des personnes handicapées. A cet effet, nous mettrons en place un mécanisme d'aide aux entreprises pour la mise aux normes d'accessibilité de leurs locaux aux personnes handicapées.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- L'accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap ;
- L'amélioration de la mobilité des personnes en situation de handicap ;
- La mise en accessibilité du poste de travail du travailleur en situation de handicap et de toute la chaîne de déplacement interne et externe ;
- Une meilleure promotion et une plus grande protection du droit au travail des personnes en situation de handicap ;
- L'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- Le renforcement des institutions en charge de la promotion et de la protection du droit à l'emploi des personnes handicapées.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre sous 4 ans.

9. La compensation du handicap

Les incapacités résultant du handicap exposent les personnes en situation de handicap à un ensemble de barrières socioculturelles, institutionnelles, structurelles, organisationnelles, physiques, techniques, technologiques etc., de nature à restreindre leur participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Ces restrictions qui rythment la vie quotidienne, personnelle, scolaire et professionnelle de la personne handicapée lui causent un désavantage appelé situation de handicap. La situation de handicap résulte donc de l'interaction entre l'individu et son environnement.

Ainsi, chaque situation est susceptible de générer dans un parcours de vie sociale et professionnelle, pour une personne vivant avec un handicap, un certain nombre d'obstacles et de contraintes que ne rencontrent pas les autres personnes effectuant la même démarche. Il convient dès lors de les supprimer, ou au moins de les réduire afin de permettre la pleine et entière participation des personnes handicapées à la société sur la base de l'égalité. Le mécanisme de suppression ou de réduction de ces contraintes et obstacles est appelé compensation du handicap. Elle est sous-tendue

par deux principes à savoir une nécessaire égalisation des chances et la solidarité nationale.

La compensation du handicap emprunte diverses modalités qui varient selon les types de handicap et les types de situations rencontrées :

- Nous instituerons une allocation de compensation du handicap (ACH). Il s'agira d'une allocation spécifiquement dédiée aux personnes handicapées, distincte de la bourse de sécurité familiale, strictement encadrée et rattachée à la carte d'égalité des chances dont les critères d'attribution seront redéfinis et mis en conformité avec la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) ;

Dans certains pays, notamment en France, la compensation du handicap se fait autour d'un projet de vie à la suite d'une évaluation globale et multidimensionnelle des besoins de compensation de la personne. Parce qu'au Sénégal, il ne peut pas y avoir projet de vie sans adhésion familiale et ancrage sociétale, nous bâtirons la compensation sur un projet d'inclusion sociale (PIS) avec un Plan Concerté de Compensation (P2C) qui prend en compte les réponses aux besoins de compensation identifiés en termes de technique et d'aide humaine, d'orientation vers des établissements pour l'éducation, la formation, la réadaptation des enfants lourdement handicapés ou ayant des besoins spécifiques. Ce plan concerté de compensation sera financé principalement par l'ACH aussi bien pour les enfants et adultes en situation de handicap ;

- Nous instituerons la compensation dans l'environnement professionnel. En matière d'emploi, nous initierons des mesures visant à compenser le handicap d'une personne, à toutes les étapes de son parcours professionnel : embauche, déroulement de carrière, accès à la formation etc. De telles mesures n'ont pas pour but de favoriser cette personne par rapport à une autre mais de compenser l'inégalité induite par son handicap. A cet effet, nous mettrons en place quatre types de compensations :

- Les compensations dites « techniques » : il s'agit par exemple de l'adaptation physique et numérique du poste de travail (bureau réglable en hauteur, siège ergonomique, écran adapté etc.), de la mise en œuvre d'un moyen de transport adapté, d'un appareillage auditif, d'une aide à la communication etc. Il peut également s'agir d'aide

humaine comme le recours à un traducteur en langue des signes ;

- Les compensations organisationnelles : elles concernent les mesures permettant d'adapter les horaires de travail ou d'affecter une répartition différente des tâches dans les équipes ;
 - Les compensations de type formation : elles recouvrent les actions de formation mises en place, ne rentrant pas dans le cadre du plan de formation classique, pour permettre le maintien du travailleur en situation de handicap dans son poste, le changement de poste ou le reclassement rendus nécessaires par son handicap (bilans de compétences, formations, tutorats etc.) ainsi que l'adaptation des modalités de formation (supports et formats pédagogiques, moyens d'accès et d'hébergement etc.) ;
 - Les compensations d'accompagnement spécifique managérial ou psychologique : elles permettent l'accompagnement à la reprise de travail, le suivi managérial de proximité, l'accompagnement médico-social etc. ;
- Nous mettrons en œuvre des politiques d'encouragement de l'initiative privée des personnes en situation de handicap :
 - En matière de création d'entreprises, tout en incitant les services de l'Etat et des collectivités territoriales à réserver une part de leurs marchés à de telles entreprises ;
 - En instaurant un remboursement partiel (50%) des financements accordés aux personnes en situation de handicap par la délégation à l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes (DERFJ) ;
 - En accordant un traitement tout particulier aux demandes de financements de projet présentées par des enfants de personnes handicapées afin d'aider à sortir leur famille de la pauvreté ;
 - Nous accompagnerons l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, notamment déficientes visuelles d'une part, par la création de centres de réadaptation et de formation

professionnelle spécialisés, et d'autre part, par un appui matériel, technique, financier et fiscal de l'Etat à la création d'entreprises. Conformément à la loi d'orientation sociale, nous prenons l'engagement de les accompagner à travers :

- La mise à leur disposition d'encadreurs ;
 - L'octroi d'aide à l'installation ;
 - Des exonérations fiscales partielles ou totales, temporaires ou permanentes ;
 - Des garanties de crédits et des appuis techniques auprès des organismes publics d'appui au développement.
- Nous accompagnerons les personnes en situation de handicap dans la création d'entreprises individuelles, de petites et moyennes entreprises (PME), de coopératives de production et d'entreprises adaptées.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La réduction des désavantages liés à la déficience ;
- L'égalité des chances ;
- La réduction des inégalités sociales liées au handicap ;
- L'encouragement de l'entrepreneuriat privé des personnes en situation de handicap pour une meilleure promotion et une plus grande protection du droit au travail des personnes en situation de handicap ;
- L'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre sous 3 ans.

Chapitre 9

Pour un accès de tous les Sénégalais à l'eau, l'assainissement et des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable *(Hydraulique, Énergie, Habitat)*

Face à la croissance démographique et urbaine et aux effets du changement climatique, la maîtrise des ressources en eau est un fort enjeu de développement socio-économique. Le Sénégal, importateur net de produits alimentaires, ne mobilise aujourd'hui que 10 à 13% de ses ressources en eau renouvelables pour l'alimentation en eau potable et son développement économique malgré la possession de 3,8 millions d'hectares de terres arables. Comparativement, le Maroc mobilise plus de 50% de ses ressources renouvelables et la Tunisie plus de 95% grâce à des infrastructures hydrauliques de stockage et de transferts construites après les années 60. Ainsi, notre pays demeure confronté à des difficultés d'approvisionnement en eau pour l'agriculture, l'industrie et la consommation domestique.

L'approvisionnement en énergie qui est la colonne vertébrale de tout développement socio-économique demeure également un casse-tête pour les pouvoirs publics. L'énergie est indispensable pour la bonne marche des activités économiques tels que : les activités industrielles, l'agriculture avec des systèmes automatisés, les services etc... Les initiatives sous-régionales de construction de barrages comme Gourbassi et Sambangalou après les barrages de 1^{ère} génération de l'OMVS – Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (Manatali, Diama, Felou, Gouina) permettent et permettront de plus en plus une meilleure maîtrise de la ressource en plus de la production hydroélectrique.

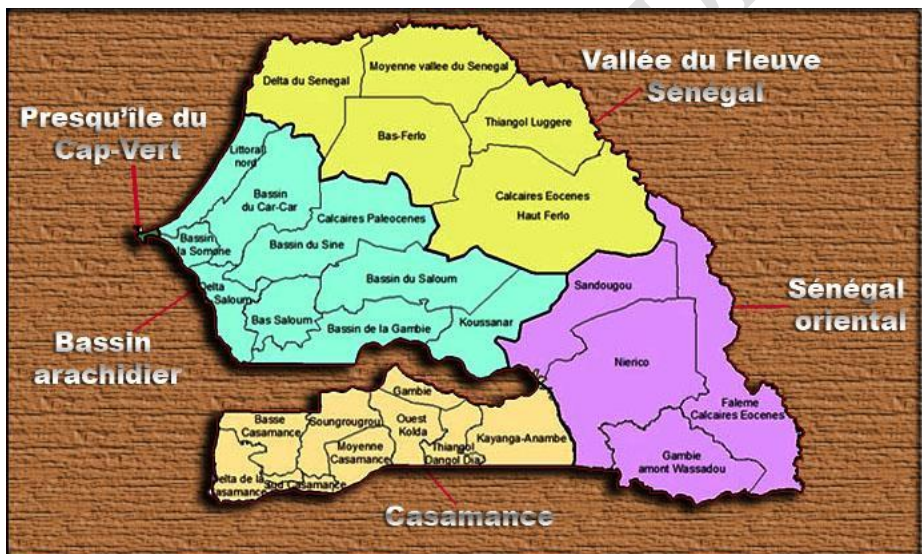
1. La gestion et la mobilisation multi-usage des ressources en eau

La mobilisation des ressources en eau est une priorité pour le Sénégal qui doit irriguer ses terres arables et approvisionner ses populations en eau potable. La gouvernance des ressources en eau est caractérisée par une

forte centralisation, des dualités et des disparités entre urbain et rural et des chevauchements de rôles entre acteurs. Par ailleurs, malgré d'importants moyens mis en œuvre depuis des décennies, les défis d'accès universel à une eau saine (ODD6) et à un assainissement fonctionnel reste d'actualité pour les Sénégalais.

Ainsi, il est plus qu'urgent de prendre des mesures fortes pour une gestion et une mobilisation durables et efficaces des ressources en eau.

- Nous mettrons en place une gestion des ressources en eau par bassin. Cela se fera sur la base de l'existant à savoir le découpage du territoire en 5 Unités de gestion et de planification (UGP) et en 28 sous unités de gestion et de planification (S-UGP) composées de collectivités territoriales (communes).



Les 5 UGP et des sous-UGP de la réforme PAGIRE (Source : DGPRE)

Afin de responsabiliser les acteurs des territoires, nous mettrons en place des comités gestion de l'eau à toutes les échelles :

- **Au niveau communal :** il sera mis en place un Comité Communal de l'Eau (CCE) présidé par le maire et regroupant les représentants d'usagers, le préfet ou sous-préfet et les services techniques déconcentrés concernés par la politique de l'eau. Le CCE aura la

charge d'élaborer, d'actualiser et de suivre la mise en œuvre du plan local de gestion des ressources en eau (PLGIRE du PAGIRE) ;

- **Au niveau du Sous-UGP :** un comité (CSUGP) composé de collègues d'élus, d'usagers par type d'usage et de l'Etat sera mis en place sous la présidence d'un élu et la coordination d'un préfet ou gouverneur. Le CSUGP aura la charge de l'élaboration des plans de gestion des eaux (PGE) et de valider les plans locaux de gestion intégrée des ressources en eau (PLGIRE) ;
- **Au niveau de l'UGP :** un comité d'unité de gestion et de planification (CUGP) avec des collègues de représentants d'élus des collectivités, d'usagers par usage et de représentants de l'Etat (services techniques déconcentrés, gouverneur) seront établis à l'échelle des pôles de développement. Les CUGP auront la charge d'élaborer et de mettre en œuvre les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de valider les PGE ;
- **Au niveau national :** il sera mis en place un Comité National de l'Eau (CNE). Il sera placé sous l'autorité du Premier Ministre et composé des ministères directement concernés, des représentants des usagers de l'eau par usage, de membres de l'Assemblée nationale, de la société civile et des présidents des CUGP. Ce comité national aura la charge de définir et d'élaborer la politique nationale de l'eau. Il sera consulté sur l'élaboration de la législation ou de la réglementation en matière d'eau. Le CNE devra valider les SDAGE. L'actuelle Direction de gestion et de planification des ressources en eau (DGPRE) serait sous la tutelle du CNE.

- Nous garantirons la maîtrise de l'eau et sa gestion rationnelle, dans les régions sahéliennes arides du centre-nord par la réalisation du Canal du Cayor, du Canal du Baol, du canal du Gandiole, du canal Dande mayo-Dieri et la relance du projet de revitalisation des vallées fossiles ;

- Nous construirons des barrages anti-sel à l’embouchure du fleuve Casamance afin de “désaliniser” le fleuve et mobiliser sa ressource en eau douce pour le développement de la riziculture locale ;
- Nous effectuerons le dragage du fleuve casamance à Kolda pour assurer la continuité annuelle de l’écoulement des eaux ;
- Nous réaliserons une infrastructure principale de mobilisation des eaux multi-usage pour une meilleure résilience au dérèglement climatique et au service de l’Alimentation en eau potable, des activités économiques et de la préservation des écosystèmes.

Le potentiel des eaux de surface, estimé à plus de 22 milliards de m³ d’eau par an, après 60 années d’indépendance, reste pratiquement inexploité. Les données collectées par la SOGED et la DGPRE montrent que 15 à 18 milliards de m³ d’eau douce annuels provenant des bassins versants des fleuves Sénégal et Gambie finissent dans l’océan Atlantique sans valorisation préalable.

En complément de ces eaux de surface (90% des ressources renouvelables), le Sénégal dispose de ressources en eaux souterraines partiellement renouvelables (10%) qui restent sous-exploitées à l’échelle nationale même si certaines nappes côtières font l’objet d’une surexploitation.

Nous projeterons un schéma de transfert d’une partie des ressources durables à l’échelle du Sénégal vers les points d’usage avec la conservation des fonctions actuelles des cours d’eau ;

- Nous ferons de la lutte contre les inondations, une priorité absolue. Ainsi, des solutions seront trouvés pour la gestion des eaux pluviales en zones habitées à l’échelle nationale et des communes à court, moyen et long terme ;
- Nous mettrons en œuvre des actions locales de gestion des bassins versants : la réhabilitation et le développement des ouvrages de lutte contre la remontée du biseau salé, la sécurisation et l’équipement des puits et forages existants pour améliorer la mobilisation, les ouvrages de rétention des eaux pluviales pour une valorisation productive, usage des eaux traitées issues de l’assainissement. La programmation sera à réaliser depuis les communes (PLGIRE) jusqu’aux pôles régionaux (PGE et

SDAGE) pour assurer une gestion efficace des bassins versants naturels à travers d'actions comme :

- La réhabilitation et la réalisation de barrages anti-sel luttant localement contre la salinisation des eaux ;
- L'équipement de certains forages et puits en pompage solaire pour une valorisation des eaux productives ;
- Le développement d'ouvrages de gestion des eaux de pluies (petits barrages, bassins de rétention et d'infiltration, retenues collinaires, ...) pour le développement socio-économique et la lutte contre l'aléa inondation ;
- La valorisation des eaux de drainage et des eaux usées traitées notamment dans le Grand Dakar.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Un cadre clair, indépendant et adéquat favorisant une régulation et une gouvernance inclusive ;
- La mise des acteurs territoriaux au centre du processus décisionnel pour des investissements et politiques répondant aux besoins en allant dans le sens des objectifs de décentralisation et de déconcentration ;
- L'amélioration de la connaissance et de la maîtrise de la ressource ;
- La sécurisation de l'agriculture pluviale et le développement de cultures de contre-saison ;
- L'amélioration de la desserte en eau brute potabilisable dans les régions Est et Centre ;
- La réduction des inondations à l'aval des grands bassins versants ;

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en place sous 2 ans.

2. Les services eau potable et assainissement

Le Sénégal dispose d'importantes ressources en eau de surface et souterraine mais fait face, depuis plusieurs décennies, à des enjeux de leur maîtrise et gestion, facteurs clés de l'accès universel à l'eau potable et à

l'assainissement. Depuis plus de 30 ans, la tendance est à l'urbanisation croissante. Le Sénégal est passé d'un taux d'urbanisation de 34% en 1976, à plus de 47% en 2023 (ANSD), ce qui nécessite des politiques d'aménagement visionnaires pour gérer cette extension urbaine. Cette urbanisation croissante accroît considérablement les besoins en infrastructures d'assainissement et d'eau potable. Sans une politique de planification et d'aménagement des territoires prenant en compte la thématique assainissement et gestion des eaux pluviales, l'extension des villes impacte les réseaux hydrographiques et crée des inondations dans plusieurs centres urbains.

Au fil des années, on a assisté à la mise en œuvre d'importants investissements visant à assurer des services publics d'eau potable et d'assainissement notamment dans les centres urbains et ruraux mais plus particulièrement la capitale, Dakar. Malgré ces programmes et réformes, l'eau potable et l'assainissement restent des défis majeurs pour la santé et le bien-être des populations.

- Nous réviserons le transfert de la gestion des forages ruraux à des privés. En effet, la cession de l'hydraulique rurale a entraîné une hausse du prix de l'eau et des conflits récurrents entre les populations rurales et les concessionnaires;
- Nous transférerons progressivement la compétence eau et assainissement aux communes pour une meilleure planification des programmes et l'atteinte des objectifs d'équité territoriale. Ceci se fera au travers :
 - **Les services d'eau potable et de gestion des eaux usées et excréta :** l'État central se chargera de définir la politique, d'organiser le secteur, de mobiliser des financements et d'assurer le contrôle. Les responsabilités des acteurs à la base seront renforcées à travers les communes ou intercommunalités qui auront la charge de planifier les besoins au niveau de leur territoire et de réaliser les investissements en lien avec les services déconcentrés du Ministère chargé de l'eau, des opérateurs privés et des usagers.

Cette planification se fera à travers l'usage des documents de planification existants tels que le Plan Directeur d'Hydraulique et d'Assainissement (PDHA), le Plan

Directeur d'Urbanisme (PDU), le Plan Directeur d'Assainissement (PDA), le Plan Directeur de Drainage (PDD), etc.

La société de patrimoine pourra se décliner à l'échelle des pôles de développement régionaux. Elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant des représentants d'élus. Les DSP (Délégations de Service Public) contractés par les collectivités seront de taille à permettre la participation du secteur privé sénégalais ;

- **La gestion des eaux pluviales** : nous proposerons des solutions pour la gestion des eaux pluviales en zones habitées comprenant la prise en compte de l'aléa inondation à l'échelle nationale et des communes à court, moyen et long terme :
 - **L'état** à travers les services des ministères concernés, mettra en place la réglementation, éditera les documents stratégiques, répartira les budgets d'investissement pour la prévention, identifiera et quantifiera les risques à l'échelle des communes et bassins hydrographiques et mettra en place des plans de prévention pour les zones à risque élevé ;
 - **Au niveau des 5 UGP (bassins hydrographiques)**, la société d'aménagement régionale du pôle de développement chargée de la gestion de la ressource en eau réalisera les travaux d'entretien du réseau hydrographique nécessaire pour la réduction du risque sous le contrôle des services déconcentrés de l'état ;
 - **Les collectivités**, la gestion des eaux pluviales sera intégrée aux documents directeurs d'urbanisme et d'aménagement du territoire en plus du respect des prescriptions générales de l'Etat central et déconcentré. Pour les agglomérations exposées, un plan d'action permettant de lutter à long terme contre le risque inondation sera déroulé ;
 - **Les communes** exposées auront pour rôle la gestion des crises avec l'établissement d'un plan local de résilience ;

- Pour le Grand Dakar, la réutilisation des eaux pluviales sera de mise pour réduire la tension sur les ressources en eau (arrosage pelouse, espace boisé, agriculture, recharge de nappes).

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Les risques d'accaparement des services n'existeront plus ;
- Le suivi de la qualité de l'eau est fait régulièrement et partagé avec les usagers ;
- Un accès au service juste et équitable à tous les usagers ;
- La gestion globale des ressources en eau est assurée ;
- Le droit à l'eau et à l'assainissement sera assuré pour tous ;
- Le taux de perte d'eau est réduit à 50% ;
- La jouissance du droit fondamental de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre sous 4 ans.

3. La maîtrise de l'énergie, un pilier du développement socio-économique

L'énergie est la colonne vertébrale de tout développement, il est indispensable pour la bonne marche des activités économiques tels que : les activités industrielles, l'agriculture avec des systèmes automatisés, les services etc...

Le cadre réglementaire du secteur de l'énergie au Sénégal est défini par plusieurs lois d'orientation, décrets et divers autres textes d'application. Le secteur de l'énergie est principalement composé de deux sous-secteurs :

- *Le sous-secteur électricité : production, transport et distribution*
- *Le sous-secteur hydrocarbures : amont pétrolier, aval pétrolier, distribution aval et recherche pétrolière.*

A ces deux sous-secteurs, s'ajoute désormais un troisième :

- *Le sous-secteur énergies renouvelables : filière solaire photovoltaïque, filière solaire thermique et l'économie et la maîtrise de la demande.*

Sous-secteur hydrocarbures :

- Nous réorganiserons institutionnellement le secteur des hydrocarbures et renégocierons les contrats pour maximiser les revenus issus de l'exploitation pétrolière ;
- Nous renforcerons la société nationale PETROSEN pour en faire un levier de développement incontournable ;
- Nous réserverons les blocs offshore non encore octroyés pour leur exploitation future par la société nationale PETROSEN ;
- Nous soumettrons la validation des contrats pétroliers à l'approbation parlementaire préalable conformément à l'article 25-1 de la Constitution qui stipule que « *Les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie. L'exploitation et la gestion des ressources naturelles doivent se faire dans la transparence et de façon à générer une croissance économique, à promouvoir le bien-être de la population en général et à être écologiquement durables.* »
- Nous mènerons des investissements sur des projets prioritaires portant sur la Chaîne de valeur pour :
 - La mise en place d'une 2^{ème} raffinerie à Foundiougne ;
 - La mise en place d'un port sec à Kaolack qui se trouve au centre du pays pour stocker les produits pétroliers et faciliter son accès aux pays limitrophes ;
 - La construction de réseau oléoduc de Sangomar à Foundiougne ;
 - La construction de réseaux gaziers vers les centres industriels et zones minières ;
 - L'augmentation de la capacité de stockage du gaz et des produits pétroliers en le portant au moins à 120 jours ;
 - L'accompagnement dans la production, la valorisation et la formation de l'hydrogène vert à partir du solaire PV pour le raffinage (projet Pt-X)

Sous-secteur électricité

Notre ambition est de faire du Sénégal un hub électrique dans la sous-région. Ainsi, notre programme dans le sous-secteur de l'électricité du Sénégal s'articule autour du quadratique ci-après :

- L'accès universel à l'électricité avec 100% d'accès en 2030 ;
 - La souveraineté énergétique partant de moins de 3% à 30% au moins en 2030 ;
 - L'énergie compétitive pour les entreprises et bon marché pour les populations avec un coût moyen du kWh à 60 FCFA ;
 - L'énergie à basse empreinte carbone avec un mix de 40% à l'horizon 2030 sur une puissance installée entre 3000 MW et 5000 MW et 50% à l'horizon 2040 sur une puissance d'au moins 6000 MW.
- Nous relèverons le défi de l'accès à l'électricité à tous les Sénégalais, par la production d'électricité suffisante, de qualité et à moindre coût. Pour ce faire, nous approfondirons les études de potentialités des sources d'énergies renouvelables de chacun des huit grands pôles régionaux permettant ainsi de mettre sur pied un projet énergétique très solide et très cohérent avec notre vision ;
 - Nous investirons dans d'autres technologies telles que le « Gas to Power » dans le court terme et le nucléaire civil à travers les SMR (Small Modular Reactor) dans le moyen terme afin de réduire la dépendance de sous-secteur électricité aux combustibles fossiles très onéreux et régler le problème lié à la vétusté du parc de production.

Ainsi, à très court terme, nous finaliserons la conversion des centrales thermiques actuelles de la SENELEC en dual-fuel et installerons de nouvelles centrales de sorte que les futures centrales thermiques soient au gaz naturel produit au Sénégal comme énergie primaire. Cela permettrait d'augmenter le taux de souveraineté énergétique et de baisser le coût de production de l'électricité au Sénégal.

Pour accompagner cela :

- Nous réorganiserons institutionnellement le secteur de l'électricité ;

- Nous réorganiserons de manière structurelle, administrative et optimale les différentes structures : SENELEC, CRSE, ANER, ASER, AEME etc. ;
- Nous augmenterons la puissance électrique installée et optimiserons le coût de production par la conversion des centrales thermiques actuelles de la SENELEC en dual-fuel et l'installation de nouvelles centrales à Cycle Combiné Gaz (CCG) ;
- Nous amplifierons et renforcerons la collaboration au sein de l'OMVS (Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal) et de l'OMVG (Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie) pour augmenter d'au minimum 400 MW la puissance installée d'électricité hydraulique d'ici 2030 ;
- Nous construirons et développerons de nouvelles centrales d'énergies renouvelables à très grande capacité sur la base des résultats de la cartographie des potentialités énergétiques de chaque grand pôle régional ;
- Nous réaliserons des centrales hors réseau et produirons de l'énergie domestique dans les zones isolées comme les îles et les zones rurales éloignées du réseau ;
- Nous mettrons en place un système autonome et innovant de production et de distribution d'énergie pour la rénovation du réseau ferré du Sénégal (Réseau EnR) ;
- Nous mettrons en place de nouvelles sources de production d'électricité renouvelable selon le concept Pt-X (Power to X Products) de l'hydrogène vert ;
- Nous augmenterons la célérité de la modernisation du réseau de transport et de distribution par son renforcement et l'investissement dans les smart grid ;
- Nous mettrons en place un programme de nucléarisation civile progressive en nous équipant dans le très court terme d'un réacteur de recherche, en accélérant le processus d'exploitation de l'uranium de Saraya et en investissant dans le moyen terme dans les SMR (Small Modular Reactors) ;

- Nous encouragerons et accompagnerons la création d'entreprises nationales spécialisées dans la fabrication de matériaux pour l'industrie photovoltaïque.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- L'efficacité des politiques de réduction du coût et de l'accessibilité à l'électricité ;
- La facilité développement des sources d'énergie renouvelable ;
- L'accès à une énergie suffisante et à bas coût pour les entreprises et les industries ;
- L'exportation des produits et services liés à l'exploitation de l'hydrogène vert ;
- L'exportation de produits PtX grâce au partenariat international effectif ;
- La réduction de la pression sur les forêts ;
- La création d'une nouvelle industrie pour au moins 100 ans avec le nucléaire ;
- La hausse du taux de souveraineté énergétique avec l'utilisation de notre uranium ;
- L'accélération de l'accès universel à l'électricité et la baisse des pertes d'énergie dans le transport qui sont évaluées à plus de 20%.

Délai de réalisation des mesures clés :

Seront mises en œuvre sous 5 ans les mesures liées à :

- La réorganisation institutionnelle du secteur de l'électricité ;
- La réorganisation structurelle, administrative et optimale des différentes structures (SENELEC, CRSE, ANER, AEME) ;
- L'amplification et le renforcement de la collaboration au sein de l'OMVS et l'OMVG ;
- La construction de centrales hors réseau et la production de l'énergie domestique dans les zones isolées comme les îles et les zones rurales éloignées ;
- La construction et le développement de nouvelles centrales d'énergie renouvelable à très grande capacité.

Les autres mesures quant à elles nécessitent un temps de mise en œuvre plus long. Elles seront lancées dès 2024 et s'étaleront sur 10 ans.

Chapitre 10

Pour une gouvernance territoriale, dans un environnement sain et l'accès à un habitat décent *(Aménagement du territoire, Habitat, Environnement et cadre de vie)*

La lecture de la carte de l'organisation administrative et territoriale du Sénégal laisse apparaître des configurations aberrantes. Autant la recherche de la cohérence territoriale suppose de lutter contre l'inflation des découpages territoriaux et la création d'entités sans véritable assise spatiale, autant l'architecture territoriale du Sénégal laisse apparaître des situations préoccupantes en termes de fonctionnalité territoriale.

1. La cohérence territoriale, l'approche systémique et la prospective de l'organisation du territoire

L'analyse de l'organisation actuelle du territoire sénégalais permet de constater l'existence de plusieurs incohérences territoriales qui affectent fortement l'action publique et le développement cohérent des territoires. Les incohérences territoriales se présentent sous plusieurs formes et à différents niveaux. Ainsi, dans la partie centre-ouest du pays, existe un maillage territorial serré avec plusieurs communes de petites tailles et des densités démographiques importantes alors que dans le reste du pays, en particulier dans l'Est et le Sud-est, les communes sont de grande taille avec de faibles densités démographiques.

De fait, plusieurs communes ont une forme territoriale qui handicape toute dynamique de développement endogène. Soit la commune est trop petite avec une importante population et donc une forte pression sur les ressources, soit c'est une grande commune avec une démographie ne permettant pas un développement local par la valorisation des ressources souvent assez importantes.

Ensuite, les incohérences territoriales s'illustrent par les manquements manifestes dans l'organisation et la configuration territoriale. Ainsi, plusieurs communes se chevauchent entraînant des ruptures administratives et créant plusieurs problèmes aux populations locales en termes d'accès aux services de base. Cette situation pose en partie l'enjeu de la planification territoriale puisque le problème est le plus souvent lié

à l'absence de cadastre rural ou à la mise en application des outils de planification territoriale.

- Nous promouvoir un aménagement cohérent afin d'asseoir un développement équitable et durable du territoire. Nous mènerons une approche de l'aménagement du territoire articulée avec une vision économique, environnementale, sociale et culturelle qui mettra le citoyen et les acteurs économiques et socioprofessionnels au centre du dispositif de construction d'un Sénégal prospère et harmonieux ;
- Nous identifierons et définirons une vision adossée à un cadre stratégique qui nous permette de bâtir un Sénégal fondé sur les principes et valeurs qui sont le substrat de notre vision politique, et ceci aux différents échelons de planification et de gestion d'une partie du territoire articulée à l'ensemble et au-delà même de nos frontières. Les exercices de planification du développement de notre espace national s'intégreront dans une démarche globalisante, une cohérence de construction d'un ensemble sous régional dont le Sénégal a tous les atouts pour se positionner en un hub économique, vitrine d'une Afrique prospère. Cette vision stratégique, qui décline notre ambition future, fondée sur l'équité territoriale et sociale, un développement économique efficient, dans le respect de la protection de l'environnement et la résilience au changement climatique ;
- Nous mettrons en place 8 pôles régionaux de développement avec l'objectif de corriger le déséquilibre dans l'occupation du territoire suite à une reconduction des choix hérités de la colonisation. Nous développerons des approches nouvelles pour une exploitation optimale et durable des énormes potentialités de notre territoire national par des choix pertinents et courageux de développement économique à même de propulser le Sénégal parmi les nations dites émergentes ;

La délimitation de ces régions-pôles de développement nécessitera la mise en place, sur la base d'un diagnostic très fouillé, des critères de choix qui reposeront essentiellement sur :

- L'identification de la vocation principale du pôle économique et sa complémentarité avec les autres pôles régionaux ;

- L'identification des différentes fonctions et/ou la création de nouvelles fonctions afin de hisser la vocation de chaque région à la hauteur de la contribution attendue à l'effort de développement national ;
- La superposition de ce territoire homogène aux contours d'une architecture institutionnelle et administrative ;
- La cohérence géographique ou éco-géographique (exemple : avoir une approche bassin-versant de l'aménagement des espaces ruraux) ;
- Le respect de l'unité socioculturelle née d'une construction historique et d'une cohabitation pacifique entre les différentes communautés du territoire en question afin de garantir la constitution d'une collectivité décentralisée forte et tournée vers le développement.
- Nous redessinerons la carte départementale tout en maintenant la départementalisation ;
- Nous ferons une révision de la carte communale afin de tendre vers la mise en place de municipalités cohérentes et viables. Ainsi, nous procéderons à des regroupements, des remembrements et des suppressions de communes en veillant, sur la base d'une approche participative et inclusive, à la mise en place d'une carte des communes plus rationnelle. Les périmètres des 126 arrondissements actuels serviront de base de réflexion pour le nouveau découpage communal qui tiendra compte fortement des impératifs de viabilité notamment spatiale et financière des communes mises en place.

Dans cette logique, l'intercommunalité, c'est-à-dire, cette possibilité pour les communes de mutualiser leurs ressources et actions, sera fortement encouragée et soutenue par l'État à travers notamment la mise en place de mesures incitatives. Ainsi, en plus du redécoupage communal, l'intercommunalité sera un moyen adéquat pour pallier aux incohérences territoriales ;

- Nous renforcerons l'opérationnalisation de la planification territoriale. Compte tenu des importants enjeux de la planification territoriale en matière de cohérence territoriale, le système national, régional et local sera renforcé. L'objectif de l'action est double :

- D'une part, doter toutes les collectivités territoriales (région, département et commune) mais aussi les zones ou territoires spécifiques (zones économique, bassin versant, inter-territoire, etc.) de documents de planification. En plus des documents déjà reconnus (PNADT, SDADT, SCADT, SDADT-ZS, PDU, PDD, PDC, POAS), d'autres seront proposés essentiellement pour le nouvel échelon, à savoir les 8 régions pôles de développement ;
- D'autre part, de veiller à la stricte mise en œuvre de ces documents de planification.
- Nous mettrons fin à la spoliation foncière aussi bien en milieu rural qu'urbain et particulièrement sur la façade littorale.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

L'opérationnalisation des propositions de solutions aura comme principal résultat la mise en place d'une armature territoriale cohérente, fonctionnelle et porteuse de développement durable. De manière spécifique, les résultats attendus sont les suivants :

- La disposition d'une organisation territoriale cohérente et fonctionnelle ;
- Des pôles de développement viables et compétitifs.

Délai de réalisation des mesures clés :

- La réalisation du découpage communal et départemental et la mise en place des 8 régions pôles de développement seront exécutées sous 2 ans ;
- L'élaboration, l'opérationnalisation des documents de planification et les autres mesures seront exécutées sous 4 ans.

2. La gouvernance territoriale et l'approche participative pour une citoyenneté patriotique et responsable

Notre objectif sera de faire participer tous les citoyens pour qu'ils donnent leur avis sur les priorités de leur territoire. Nous voulons en ce sens recréer le lien social et retisser les rapports de confiance entre les Sénégalais avec le politique afin de contribuer aux efforts de l'État à bâtir

une démocratie plus participative, plus directe et plus concrète. Cette reconquête du sentiment de confiance entre les élus et leurs administrés sera la clé de la refondation de la citoyenneté active et du sentiment patriotique, socle de notre action politique.

La solidarité des territoires devra également s'exercer à travers la coopération décentralisée. Nous encouragerons les entités territoriales ayant des centres d'intérêts communs à se mettre ensemble afin d'apporter des réponses plus viables et plus durables aux préoccupations communes à travers la législation et des mécanismes de financement mutualisés.

- Nous nous lancerons dans une construction morale et politique qui vise à l'égalité des droits, et à bâtir avec les citoyens sénégalais des communautés justes, solidaires qui permettront à chaque citoyen de vivre décemment et dignement partout où il décidera de s'installer et d'exercer sa citoyenneté. Nous nous engageons à soutenir et à accompagner nos concitoyens dans la réalisation d'un égal accès aux ressources et aux opportunités offertes par leur terroir ;
- Nous mènerons une stratégie de correction des inégalités entre les différentes localités du pays, entre ville et campagne. Nous nous engageons dans une démarche d'équité verticale, avec des mesures correctrices permettant aux citoyens d'accéder et de bénéficier de tous les services sociaux de base, qui sont un droit élémentaire (accès à l'eau, à la santé de proximité, à l'éducation, à l'électricité, à la sécurité etc.), et de bâtir des économies locales fortes ;
- Nous inciterons les citoyens à s'affirmer et à agir de manière active en répondant à toutes nos consultations afin de nous permettre de mieux les servir. Les institutions ainsi que les projets et programmes seront au service des Sénégalais sans aucune forme de discrimination, en dehors de celle positive, par nécessité de corriger un déséquilibre ou une situation défavorisée ;
- Nous ferons les arbitrages justes et une bonne affectation des ressources pour permettre aux territoires en retard de développement de se doter du minimum nécessaire dans le cadre des investissements prioritaires afin de rattraper le gap, mais surtout d'assurer aux citoyens de ces zones défavorisées le droit à l'accès aux services essentiels leur permettant de rester, vivre et mener leurs activités dans leur territoire ;

- Nous bâtirons une organisation de gestion des territoires forte avec un dispositif d'accompagnement opérationnel qui soit le plus adapté à la spécificité de chaque identité territoriale avec des hommes et des femmes compétents et crédibles à qui nous exigerons d'assumer pleinement leur mission ;
- Nous proposons aux Sénégalais une forme progressive de gouvernance par et pour les citoyens, basée sur la transparence, la participation, l'inclusion, l'écoute et la reddition des comptes. De ce fait, nous renforcerons des leviers tels que le budget participatif, les consultations publiques à travers le mécanisme de responsabilité citoyenne, la reddition des comptes pour assurer une bonne gouvernance gage du changement de système auquel nous aspirons. Nous inviterons les citoyens à être plus exigeants, à se mobiliser pour participer à l'effort de construction ;
- Nous mènerons des politiques de rapprochement des collectivités territoriales de leurs administrés à travers le principe de subsidiarité. L'État central, tout comme les différents niveaux d'administration des territoires adopteront et mettront les moyens et les investissements destinés à des cibles spécifiques à l'entité décentralisée la mieux adaptée pour conduire les activités y afférant. Ce principe sera élargi à tous les champs d'exercice du service public pour plus d'efficacité, mais surtout afin de garantir la participation et la mobilisation des bénéficiaires ainsi que toutes les parties prenantes des territoires concernés. Il s'agit là d'une volonté de territorialisation des politiques publiques ; il y va également de la viabilité des investissements avec une responsabilisation des acteurs dans la maintenance et la gestion ;
- Nous accompagnerons le déploiement de l'État selon les différentes échelles d'exercice de la gouvernance territoriale par une réadaptation des textes de la déconcentration afin que le service public déconcentré puisse répondre aux exigences de résultats que notre politique d'aménagement du territoire nous imposera. Il s'agira de rendre plus efficace et plus efficient le dispositif technique d'accompagnement de notre politique territoriale. Les directions centrales, les agences, les projets et programmes d'accompagnement de notre politique territoriale seront revus et restructurés de sorte à créer une plateforme nationale d'accompagnement et de suivi de la territorialisation des

politiques publiques et d'accompagnement des collectivités territoriales ;

- Nous baserons fondamentalement notre démarche d'administration des territoires sur un engagement de toutes les parties prenantes qui seront concernées par une quelconque initiative à tous les niveaux d'exercice de l'action territoriale. Nous visons par cette approche dénommée « **PENCO** », à fournir aux citoyens directement touchés par les projets et programmes ou par une quelconque initiative des territoires, ainsi qu'aux parties prenantes intéressées, l'accès à des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles, culturellement et socialement appropriées ;

Cette consultation comprendra les processus d'information, de consultations publiques ainsi que l'engagement des citoyens devant leur assemblée jusqu'au niveau quartier ou village. Ces assemblées ont pour but de maintenir un dialogue constructif entre les autorités territoriales et leurs administrés ;

A côté des conseils territoriaux, nous mettrons en place des organes consultatifs et d'information qui seront la fédération des assemblées de base (conseils de quartiers, de villages, de zones etc.). Ces organes vont fédérer par une approche ascendante les voix des communautés à la base et seront accompagnés dans leur exercice par une expertise technique d'aide à la décision ;

- Nous ferons des quartiers et villages du Sénégal le noyau et le moteur de notre cadre de consultation et d'engagement des citoyens autour des délégués de quartier et chefs de villages, sous le contrôle d'un conseil des sages (coutumier ou religieux). Nous procéderons à la refondation des conseils de quartiers et des conseils villageois en des « **PENC** », par qui les communes vont déployer toute leur politique de proximité, et la promotion d'une citoyenneté active.

Nous visons avant tout, dans cette démarche, la refondation de la citoyenneté qui pourrait fournir aux administrateurs des territoires, un éclairage social sur des solutions envisagées pour régler des problèmes les concernant. Notre objectif est de créer un cadre d'échange où les problématiques majeures des villes et des villages du Sénégal trouveront réponses et dont la mise en œuvre sera

déléguée ou en collaboration avec les communautés à la base. Il s'agit entre autres de :

- La planification et la définition des priorités de développement ;
- L'implication dans l'établissement du budget participatif ;
- La gestion des ordures ménagères ;
- La préservation du cadre de vie et la lutte contre l'encombre des voies publiques ;
- L'hygiène et la sécurité des quartiers et des villageois quel que soit leur localisation ;
- Le suivi de la mise en œuvre des projets de l'Etat et des collectivités territoriales dans les différentes communes du Sénégal ;
- La communication, l'éducation et la sensibilisation autour de la citoyenneté et du patriotisme ;
- Le recensement de l'assiette fiscale et son recouvrement ;
- La gestion déléguée des infrastructures et espaces communautaires ;
- Le contrôle citoyen et l'exigence de reddition des comptes.

Cette forme de mobilisation des citoyens sera possible grâce à l'implication de tous, mais particulièrement de celle de la jeunesse. À travers cette mobilisation, nous comptons apporter une solution définitive au problème du chômage des jeunes. Elle est aussi mise en œuvre dans le cadre d'initiatives citoyennes pour l'élaboration d'une vision et des projets collectifs touchant l'ensemble des localités du Sénégal.

- Nous recadrerons les rôles et responsabilités des structures déconcentrées dans le dispositif de planification, de suivi et de management général des politiques d'aménagement du territoire. Nous doterons les territoires, à travers les différents niveaux d'administration et d'exercice de la compétence décentralisée, un pool d'animateurs du développement pour accompagner les collectivités territoriales, les organisations communautaires de base ainsi que les organisations socioprofessionnelles et les entreprises locales. Les autorités administratives veilleront au

respect, à l'alignement et à la cohérence des choix territoriaux avec la vision que nous allons imprimer à notre politique d'aménagement du territoire. Les conventions-type seront revues dans le sens d'amélioration du dispositif technique de renforcement de l'animation du développement et de l'amélioration du service public local ;

- Nous mènerons des réformes sur les lois sur le foncier dans une démarche de consultation inclusive afin de permettre aux territoires d'avoir accès à leurs terres. Nous mettrons en place des mécanismes d'évaluation de la « **Valeur Économique Foncière** » des terres à usage agricole ou industriel afin qu'elles puissent être considérées comme un élément du capital d'investissement, permettant ainsi aux propriétaires de devenir actionnaires en lieu et place de leur expropriation. A travers notre approche de gestion des terroirs par bassin versant, les vocations de chaque parcelle de terre seront identifiées avec les plans d'affectation et d'occupation des sols à l'échelle locale et en articulation avec le positionnement économique des pôles régionaux ;
- Nous outillerons les collectivités territoriales (régions comme communes) de mécanismes de taxation des pollueurs pour élaborer des **Plans Climat Territoriaux (PCT)** afin de répondre au contexte actuel de changement climatique. Cet outil de planification leur permettra de faire leur bilan carbone, de mettre en œuvre des mesures d'adaptation par des choix techniques et architecturaux à haute qualité environnementale (HQE), plus performants notamment en ce qui concerne le bilan énergétique. Avec cet outil de planification adossé aux outils d'aménagement du territoire, les collectivités territoriales seront à même de capter des financements pour le développement de leur territoire.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Une gouvernance territoriale participative, avec l'implication de tous les citoyens dans la gestion des territoires et le contrôle citoyen ;
- Une maîtrise de l'information spatiale avec une base de données géo-référencée accessible à travers une plateforme nationale de l'aménagement du territoire ;

- Une inclusion de toutes les couches sociales et une attention particulière aux quartiers villages et familles les plus démunis, sans oublier les groupes les plus vulnérables (personnes vivant avec un handicap, le 3ième âge etc.) ;
- Un engagement de tous les citoyens par de larges concertations et l'instauration de mécanismes de consultation des citoyens ;
- Une gestion de nos territoires en toute transparence avec efficacité et efficience ;
- La reddition des comptes comme mécanisme d'information de notre action et un dispositif de contrôle citoyen ;
- La promotion de l'entrepreneuriat local.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre sous 4 ans.

3. La construction de logements en accession aidée et de logements locatifs sociaux efficaces et durables

L'accès à un logement décent et au juste prix est une préoccupation majeure de la population sénégalaise. Que ça soit en qualité de locataire, de primo-accédant à la propriété, d'investisseurs immobiliers ou d'intermédiaires et autres intervenants du secteur du logement, les enjeux sont multiples et les problèmes récurrents qui se posent avec une grande acuité nous interpellent d'une façon ou d'une autre. D'où l'urgence de promouvoir la construction de logements en accession aidée et de logements locatifs sociaux en masse pour répondre aux besoins des populations les plus modestes. Les infrastructures et des bâtiments construits seront de qualité, fiables, sûrs et respectueux de l'environnement pour contrer la mal urbanisation et ses effets néfastes sur le développement du Sénégal.

- Nous renforcerons les deux structures existantes la SNHLM et la SICAP SA et ferons évoluer leur objet social afin de leur assigner une mission unique d'intérêt public pour :
 - La construction de logements en accession aidée ;
 - La construction et la gestion de logement locatif social à loyer modéré (location simple) ;

Nous ferons de ces structures les bras armés de l'État sénégalais chargés d'offrir un logement abordable aux sénégalais. Pour ce faire :

- Elles seront dotées de ressources humaines compétentes ;
- Elles auront des implantations régionales voire départementales sur l'ensemble du territoire national pour être au plus près des réalités locales ;
- Elles disposeront à leur profit le foncier aménagé, à charge pour elles de garantir des prix de sortie en dessous du marché libre avec des plafonds de ressources (à définir pour les futurs bénéficiaires).

S'agissant de la construction de logements en accession aidée :

- Nous faciliterons l'accès à des prêts bonifiés garantis par des collectivités territoriales ou par l'État ;
- Nous redynamiserons l'habitat coopératif, qui est également un élément important de l'écosystème ;
- Nous faciliterons l'accès au foncier avec le renforcement de la Société d'Aménagement Foncier et de Restructuration urbaine (SAFRU). Des zones à aménager seront mis à la disposition des promoteurs avec un cahier de charges bien précis et en totale transparence pour favoriser une production de logements aux normes et à des conditions accessibles et dans un cadre de vie agréable ;
- Nous prendrons en charge une bonne partie des coûts des aménagements, notamment les réseaux structurants primaires et en particulier les réseaux d'extension et de raccordement hors sites ;
- Nous repenserons le type de construction pour les logements à produire : l'architecture à adapter par rapport au mode de vie, le dimensionnement des logements, l'aménagement d'espaces verts et la prise en compte de l'environnement, les matériaux de constructions, le respect des normes pour les personnes à mobilité réduite etc. ;
- Nous définirons des dispositifs financiers pour accompagner les ménages et les conditions d'accès et d'éligibilité aux programmes de logements sociaux :

- Prêts à taux zéro sous condition qu'il s'agit de l'acquisition d'une résidence principale, d'être un primo-accédant ;
 - Prêts bonifiés ;
 - Baux emphytéotiques ;
 - Garanties d'emprunt auprès des collectivités territoriales.
- Nous mettrons en place des mesures d'accompagnement de la politique d'habitat par :
 - L'introduction de la notion de mixité sociale dans les programmes de construction en répartissant notamment la réalisation de ces logements dans des quartiers différents ;
 - La prise en compte de la mixité fonctionnelle dans les programmes en développant des offres de commerces, d'équipements, d'espaces verts et de détente pour le bien-être et le bon cadre de vie ;
 - L'introduction systématique dans les grands projets de mesures de préservation de l'environnement et l'accompagnement financier des projets innovants... ;
 - La mise en place d'une mission locale pour faire le lien entre les entreprises, les écoles de formation et les demandeurs d'emploi ;
 - La promotion d'initiatives industrielles et artisanales locales pour la production des matériaux et des équipements en vue d'impulser l'émergence d'un écosystème de construction ;
 - La création d'unités industrielles de fabrication de matériaux de construction grâce à la standardisation des habitations dans les projets de logements sociaux : qualité et uniformité des matériaux, simplification des méthodes de construction, rapidité de la construction ; création d'emplois, réduction des coûts, commande publique massive de l'État, industrie solide de la construction et réduction du déficit de la balance commerciale ;
 - La promotion de la recherche et de la formation sur les nouvelles techniques de construction adaptées au climat sénégalais, moins coûteux et durables ;

- Le renforcement et l'application de la législation par rapport aux normes de construction et des matériaux à utiliser ;
- L'encouragement de la création de structures de gestion des immeubles en logements individuels et collectifs, et la définition de modalités d'entretien et de gestion après livraison des programmes de logements.

S'agissant de la construction et de la promotion de logements sociaux efficaces et durables :

- Nous lancerons le projet « Un Loyer abordable et de qualité pour les classes sociales les plus démunies ». Pour ce faire :
 - En plus de l'appui de la SNHLM et de la SICAP, nous signerons des conventions avec les promoteurs privés pour les associer dans cette politique de développement massif du logement locatif social ;
 - Nous conférerons à la Caisse des Dépôts et Consignation du Sénégal (CDC) et à la Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) une place centrale dans le financement du logement social (à hauteur de 60 à 80%) par le biais éventuellement des fonds d'épargne dont elles pourraient assurer la gestion ;
 - Nous faciliterons via la CDC et la BHS l'accès à des prêts bonifiés et minorés de longue durée de 30 ans. Lesquels prêts pouvant être garantis par des collectivités territoriales ;
 - Nous créerons une caisse de garantie du logement locatif social : qui aura pour mission de garantir, avec les collectivités territoriales, les prêts accordés par la CDC aux opérateurs de logement social que sont la SNHLM et la SICAP, pour leurs opérations de construction, d'acquisition amélioration et de réhabilitation de leur parc de logements locatifs sociaux ;
 - Nous subventionnerons massivement la construction de logements locatifs sociaux et nous en ferons une cause d'intérêt général : subvention de l'État, des régions, des départements et des grandes villes d'implantation des programmes ;
 - Nous construirons des logements universitaires (cités universitaires) dans toutes les régions disposant de pôles universitaires. Nous impliquerons les grandes villes

universitaires dans le financement de la production / réalisation de logements pour les étudiants ;

- Nous mettrons au profit des promoteurs du foncier public aménagé à charge pour elles de garantir des loyers de sortie largement en dessous du marché libre avec des plafonds de ressources (à définir pour les futurs bénéficiaires) ;
- Nous standardiserons la production du logement locatif social afin de définir un cahier de charges strictes établi par les pouvoirs publics (plans, matériaux de construction, surfaces...) qui ne serait pas laissé à l'appréciation des promoteurs/ constructeurs.
- Nous améliorerons l'habitat rural, le cadre de vie des villages et assurerons l'implantation des infrastructures de base.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La facilitation de l'accès au logement aux ménages sénégalais ;
- La réduction des discriminations sociales et l'instauration d'équité dans les conditions d'accès au logement ;
- Le développement d'une offre de logements en accession répondant aux besoins et aux capacités financières des ménages modestes ;
- La relance de la dynamique de construction du secteur BTP, pourvoyeur d'emplois ;
- La promotion et le développement de l'accession à la propriété dans la perspective de baisser les coûts d'acquisition, de faciliter et de sécuriser l'accès au crédit et surtout d'améliorer la solvabilité des ménages.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre sous 3 ans à 5ans.

4. Les leviers et les outils pour produire du logement locatif privé avec des loyers encadrés

Au Sénégal, en raison de la pénurie de logements économiques, une partie de nos compatriotes habite dans des lotissements de fortune et a recours à

la location informelle, favorisant ainsi la propagation de pratiques de sous-location précaires et de surpopulation. Ce qui est de nature à causer un réel déséquilibre territorial selon la région dans laquelle on se situe. À Dakar, la capitale, seul 48,1% des ménages ont accès au logement, alors que ce problème demeure presque inexistant dans les régions du centre ou du Nord avec 80% de propriétaires de leurs logements (disponibilité des terres, investissements moins lourds, main d'œuvre moins cher etc.).

Les logements locatifs sont également une nécessité pour les jeunes adultes et les ménages à revenus faibles ou informels. Cependant constat est établi que le coût des loyers demeure excessif dans certaines grandes agglomérations entraînant dans la foulée un important déséquilibre entre l'offre de logements disponibles et la demande. Cette situation de pénurie de logements peut se traduire par de fortes hausses de loyers et entraîner de sérieuses difficultés d'accès au logement pour la population.

Une volonté politique par le biais d'un dispositif d'encadrement qui aura pour objectif de rendre abordables les logements dans certaines zones urbaines, en particulier pour les ménages les plus modestes est nécessaire :

- Nous favoriserons l'allongement des durées de remboursement des prêts, la baisse des taux d'intérêts pour les bailleurs qui acceptent de louer leurs biens aux prix fixés par l'État ;
- Nous prendrons des mesures pour encadrer et réduire le coût du loyer. Pour cela, il est nécessaire de :
 - Sur les 12 mois de loyer, l'État prend 2 mois représentant l'impôt sur le foncier. Une réduction de 50% de cette imposition sera accordée à tout bailleur qui déclare un immeuble locatif à l'Agence nationale du logement ;
 - Permettre à l'Agence nationale du logement de faire du courtage sans commission pour orienter les locataires vers elle ;
 - Offrir aux bailleurs déclarés à l'Agence nationale du logement un accompagnement fiscal gratuit et une procédure d'expulsion accélérée en cas de défaut de paiement.
- Nous établirons des accords entre pouvoirs publics et bailleurs privés afin de fixer des modalités éventuelles d'exonération de la

TVA sur le ciment et le fer (seuil spécial) en contrepartie, le bailleur s'engage pendant une durée déterminée à ne pas augmenter le loyer fixé avec l'État. Chaque partie devant y trouver son compte ;

- Nous initierons une joint-venture CDC, SICAP, SN HLM et les promoteurs privés pour s'orienter vers de méga-aménagements (Villes nouvelles) avec un règlement d'urbanisme clair et strict pour l'émergence de nouveaux pôles de développement à l'intérieur du pays ;
- Nous mettrons en place un site internet étatique de référencement des valeurs locatives en fonction des critères (localisation, équipements, nature du bien) et nous collaborerons avec les sites d'annonce pour que le loyer proposé soit d'abord estimé avant la validation de la publication ;
- Nous mettrons en place un observatoire national des loyers dont la gestion pourrait être confiée à l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et impulserons un travail collaboratif entre l'ANSD et le ministère de l'urbanisme ou du logement ;
- Nous ferons une classification des immeubles selon leurs envergures (haute, moyenne et basse standing) et fixerons les loyers de référence en fonction de l'adresse du logement, de son année de construction, du nombre de pièces et du caractère meublé ou non du logement et sur cette base, nous réadapterons des surfaces corrigées ;
- Nous impulserons un travail collaboratif entre les différentes directions (Urbanisme, Impôts et Domaines et Numérique) pour aboutir à la numérisation du secteur ;
- Nous mettrons en place un dispositif dit "permis de louer" (autorisation de louer) pour éviter le phénomène des marchands de sommeil (location de logements insalubres, dégradés, hors normes ne respectant pas les conditions d'habitabilité) avec comme intérêt pour l'État l'enregistrement et une bonne connaissance de l'ensemble des bailleurs privés présents sur un secteur géographique déterminé ;
- Nous formaliserons le secteur immobilier. Tout bailleur a la possibilité de se référer s'il le souhaite à une agence immobilière

qui est en règle avec les services habilités de l'État. Ceci permettra de positionner les agences au cœur de la politique d'encadrement à condition que la profession soit également réglementée (cautions, redevance). Nous permettrons la possibilité de territorialiser la politique d'encadrement entre zones tendues et non tendues ;

- Nous définirons un cadre réglementaire pour l'amortissement d'un bien immobilier par location grâce à des barèmes qui permettent non seulement de définir la valeur du loyer de base suivant l'année de construction, la zone de situation, mais aussi de tenir compte de l'indice de valeur du salaire moyen au Sénégal ;
- Nous redéfinirons, d'un commun accord avec les professionnels, les conditions d'entrée dans le logement : avances de loyers, caution et rémunération du courtier ;
- Nous ferons respecter le dispositif d'encadrement, lequel dépend avant tout des bailleurs, qui se doivent de respecter la loi. Tout manquement doit être assorti de sanctions suffisamment dissuasives ;
- Nous organiserons une information efficace auprès des locataires afin de les protéger. Ils doivent être informés de leurs droits et des recours possibles en cas de manquement supposé du bailleur. En effet, trop peu de locataires ont connaissance de la procédure et reculent souvent face à l'ampleur administrative et judiciaire ;
- Nous privilégierons la médiation dans les contentieux locatifs et nous simplifierons la procédure de saisine d'un juge spécialisé (juge spécialisé en contentieux locatifs qui pourra être saisi dans des délais de recours allégés). Dans les zones tendues une structure de type médiation pour privilégier dans un premier temps la voie d'apaisement avant d'ouvrir au contentieux ;
- Nous mettrons en place le cas échéant un système public de garantie des loyers. Il sera financé par le biais de la participation des employeurs à l'effort de construction. La gestion sera confiée à la CDC ;
- Nous instaurerons une taxe sur les logements loués en meublé et de courte durée, dans des secteurs géographiques déterminés, les plus tendus notamment (cartographie de ces secteurs et publication dans le journal officiel). L'objectif étant de libérer davantage de

logements pour la location longue durée et de réduire ainsi de facto la pression sur ce secteur (d'avantage de logements disponibles, entraîne une moindre pression et de facto une baisse des loyers) ;

- Nous promouvoir la mise en place d'une Assurance Risques Locatifs ARL qui représentera 3% du loyer. Elle permettra, d'une part pour le bailleur de le protéger des retards de paiement et de sécuriser son investissement et d'autre part, pour le locataire de le couvrir en cas de problèmes et de difficultés.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La clarification et l'assainissement des relations entre locataires et propriétaires ;
- L'assainissement du secteur locatif (agences immobilières, courtiers) ;
- Un recrutement (création d'emplois) par l'Agence nationale du logement ;
- L'attraction des bailleurs vers l'Agence nationale du logement afin de mettre fin à la spéculation des courtiers ;
- L'allègement et la simplification de l'imposition pour plus de recettes fiscales au profit de l'État ;
- La tenue de statistiques fiables pour toute définition de politique dans le secteur du logement ;
- La baisse des coûts du loyer sans impact sur l'investissement du bailleur ;
- La protection du locataire et du propriétaire investisseur ;
- L'équité sociale, la réduction de la discrimination et la hausse du pouvoir d'achat des Sénégalais.

Délai de réalisation des mesures clés :

Les mesures seront mises en œuvre sous un délai de :

- Pour la mise en place d'une structure dédiée à l'encadrement des loyers le plus rapidement possible avec un rôle d'animation et de référence (comité restreint, comité de pilotage et coordination avec les acteurs) dans les 12 premiers mois du mandat ;

- Pour l'organisation des assises partenariales (association des locataires, des bailleurs, les agences, les courtiers, les banques...), 6 mois après la constitution des équipes ministérielles en charge de l'habitat, de l'urbanisme, de l'aménagement et du commerce ;
- La proposition d'un projet de loi suite à ces assises, 6 mois au plus tard après les conclusions de ces assises ;
- Le décret d'application des différentes modalités d'encadrement dans le mois suivant la promulgation de la loi.

5. La réforme du régime de contrôle des constructions et charte de la construction pour un meilleur encadrement de l'urbanisation galopante

La réglementation du secteur de la construction constitue l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics. C'est dans ce sens que la loi n° 2009-23 du 8 juillet 2009 portant Code de la Construction avait été élaborée pour assurer aux ouvrages une meilleure qualité d'exécution, une fiabilité durable, et une sécurité renforcée permettant d'éviter ainsi tous dommages et accidents préjudiciables à l'exercice de l'activité.

Seulement en dépit des résultats appréciables, le cadre légal est marqué par les changements intervenus dans le secteur de la construction. En effet, celui-ci connaît, depuis quelques années, des bouleversements majeurs engendrés par la pression démographique, l'amplification de l'urbanisation et les mutations socio-économiques, technologiques et climatiques. Aussi le secteur est-il marqué par une forte propension à l'auto-construction et à l'informel avec comme corollaires, l'insécurité dans la construction et les effondrements de bâtiments.

Pour ces diverses raisons, il s'avère nécessaire de mettre en place un nouveau cadre législatif. Aussi, la procédure de permis de construire, la qualité des constructions et la livraison des ouvrages nécessitent des réformes particulières dans le secteur de la construction. La mise en place de normes et de certifications participe ainsi à l'amélioration des ouvrages par la limitation des impacts sur l'environnement, par la qualité, la sécurité et la solidité des bâtiments.

- Nous créerons un Centre des Technologies et de l'Innovation du Bâtiment et des Travaux Publics (CTI – BTP). Ce sera une structure publique affiliée à la primature, décentralisée au niveau

régional et dédiée aux intervenants de la construction et dont l'objectif sera d'améliorer la productivité et la compétitivité des différents acteurs du BTP. Il sera,

- D'une part, un laboratoire de recherche scientifique et technique qui mettra en place un outil de contrôle numérique qui définit la cartographie et le type de sol pour les projets de construction bâtiment et travaux publics, pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire, pour les mines et carrières, et pour l'environnement. Ainsi, l'outil de contrôle numérique permettra d'identifier les titres fonciers, les terrains uniquement destinés à l'agriculture, les terrains constructibles (type de sol, capacité portante, type de construction) ;
- D'autre part, une structure de premier rang sur :
 - La prise de décision des grands projets de construction de l'État (vérification de la faisabilité et de la réalisation du projet, le suivi en phase étude et réalisation du projet) ;
 - La vérification de la demande du permis de construire avant son acceptation par le maire de la commune, en se basant sur l'outil de contrôle numérique (type de foncier, type de sol, solidité et stabilité du sol, la portance du sol, si terrain constructible ou agricole, type de construction, etc.), au respect des normes architecturales de conception et au respect de la répartition des matériaux de construction dans le descriptif du projet (pourcentage matériaux importés, pourcentage matériaux locaux);
 - Le choix et la stratégie d'application des normes et réglementations de construction applicables au Sénégal ;
 - La vérification du respect des normes de conception architecturale du projet suivant les types de construction (construction résidentielle, commerciale, industrielle, Établissement Recevant du Public (ERP), Immeuble à Grande Hauteur (IGH), Construction d'infrastructures, etc.)

Le CTI-BTP aura entre autres objectifs de définir, documenter, introduire et tenir à jour des standards en matière de dossiers de soumission régissant les marchés des projets de construction.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- L'amélioration de la productivité et de la compétitivité des différents acteurs du BTP avec la mise en place des outils numériques et des plateformes au service des intervenants du secteur BTP ;
- L'adoption de normes et réglementations de construction adaptées à la culture (architecture) et au climat tropical (choix des matériaux de construction, adaptation de la réglementation liée au corps d'état techniques et architecturaux) ;
- La mise à disposition :
 - D'une plateforme de consultation des marchés publics et privés ;
 - D'une plateforme documentaire et de consultation des ouvrages de construction ;
 - D'une plateforme de formation pour les entreprises du secteur BTP ;
 - De contrats types avec des clauses contractuelles et des clauses techniques, tant générales que particulières qui sont à la base des marchés passés par un maître d'ouvrage.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en place dans les 12 premiers mois du mandat.

6. La transition vers l'économie formelle dans le secteur du BTP

L'informel occupe encore une place très importante dans le secteur du BTP au Sénégal avec comme corollaire de réelles menaces sur la protection civile. Nos concitoyens perdent régulièrement la vie à la suite de l'effondrement d'immeubles habités ou même de chantiers en cours. La politique du logement de manière générale doit s'articuler dans une démarche globale de qualité et d'aménagement du territoire. Ainsi, nous prendrons des mesures afin de constituer un ensemble de dispositifs, de techniques, d'actions et d'interventions visant à assurer une transition de l'économie informelle vers l'économie formelle dans le secteur du BTP.

- Nous œuvrerons pour la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle dans le secteur du BTP. Le principal enjeu du secteur informel au Sénégal réside dans le manque à gagner qu'il crée pour les recettes fiscales de l'État. Ce manque à gagner entrave la capacité de l'État à mettre en place des politiques publiques destinées à organiser la migration vers le secteur formel. Ainsi le secteur informel semble entretenir ces conditions d'existence. Il est important d'adopter des stratégies réduisant le nombre d'entreprises dans l'informel par :
 - Le vote d'une loi interdisant le travail informel dans les métiers du BTP dans la mesure où exercer un métier du BTP nécessite des connaissances théoriques et pratiques basées sur les normes et les réglementations en vigueur qu'il faut nécessairement respecter ;
 - L'octroi de plus de pouvoir et de moyens logistiques aux inspecteurs du bâtiment lors de l'exercice de leur fonction (Inspecteur du bâtiment : contrôleur technique du bâtiment, agent de la mairie qui se déplace régulièrement dans les chantiers pour vérifier la sécurité de construction et le contrôle qualité) ;
 - La mise en place d'un processus de transition planifié dans le temps pour formaliser toutes les entreprises informelles ;
 - La mise en œuvre d'une politique encourageant les entrepreneurs de l'informel à rendre formel leur entreprise évoluant dans les métiers du BTP (vulgariser les avantages d'une entreprise formelle : droit à la retraite et à la sécurité sociale en cas de maladie, facilité d'obtenir un crédit bancaire, droit à soumissionner aux marchés publics etc.) ;
- Nous mettrons en œuvre une politique de transfert de compétences et de technologie. En effet, l'implantation des entreprises étrangères de BTP au Sénégal doit être un moteur de transfert de compétences et de technologie vers les employés locaux. De ce fait, le gouvernement du Sénégal doit proposer des conditions particulières attractives aux entreprises étrangères, mais qui lui sont plus favorables :
 - Pour les entreprises générales de construction, les bureaux d'études et de contrôle, nous exigeons le recrutement et la

formation au niveau local des jeunes diplômés ou seniors suivant leur spécialité (ingénieur, technicien supérieur, topographe, maçon, coffreur, géomètre, carreleur, électricien, peintre, etc.). Après quelques années d'expériences, ces derniers pourront soit intégrer les structures locales pour apporter leur plus-value suite à l'expérience acquise dans une entreprise étrangère, soit créer leur propre entreprise par voie formelle et en fonction de leur corps de métier ;

- Pour les usines de fabrication de matériaux de construction :
 - La définition d'un quota de recrutement et de formation de cadres dans la chaîne de transformation et de production. Dans le cas d'une politique de nationalisation d'une usine de production de matériaux de construction, ce personnel formé sera l'équipe dirigeante de cette usine.
 - La définition d'un quota de recrutement locaux (cadre, ouvrier, manœuvre) pour éviter les recrutements étrangers excessifs et d'un quota sur les offres de stages et les contrats d'apprentissage ;

- Nous mettrons en place un organisme de gestion d'un Fonds de financement de la Formation des Professionnels du BTP. Ce sera une initiative de l'État mise en place en partenariat avec les entreprises et qui jouera le rôle de collecte de cotisations de formation des salariés versées par l'employeur.

Le but de cet organisme « État-Entreprise BTP » est de permettre au salarié du BTP de prendre un congé de formation pour la qualification, l'évolution ou la reconversion vers d'autres métiers. La cotisation au « Fond Financier de Formation » est obligatoire pour les entreprises du BTP. La formation demandée ne doit pas forcément être en rapport avec l'activité du salarié. Elle doit permettre :

- D'accéder à un niveau de qualification supérieure ;
- De changer de profession ou de secteur d'activité ;

- De préparer un examen pour l'obtention d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles.

Conditions pour bénéficier du Fonds Financier de Formation :

Pour les salariés du privé :

- Salariés en CDI : Avoir une ancienneté égale ou supérieure à 24 mois consécutifs ou non dont 12 mois dans l'entreprise,
- Salariés en CDD : Avoir justifié d'une activité salariée d'au moins 24 mois consécutifs ou non au cours des cinq dernières années dont 5 mois en CDD.

Pour les salariés du public :

- Une prise en charge de l'État autant sur les frais de formation que sur le salaire.
- Nous développerons une filière locale industrielle de construction (portes, fenêtres, carreaux, plomberie, électricité, etc.). Pour ce faire, nous mènerons des politiques afin d'inciter :
 - Les hommes d'affaires sénégalais à investir dans ce domaine avec des avantages fiscaux ;
 - Les grands groupes internationaux à s'installer et ouvrir des usines au Sénégal en contrepartie de facilitations. Au-delà des emplois qui seront générées, ces installations permettront des transferts de technologie, le développement de filières de formations professionnelles et d'écoles d'ingénieur.

Cette industrialisation locale des matériaux de construction entrainera une baisse drastique des prix de ces matériaux et de facto aura une répercussion positive sur le secteur du BTP et sur les prix de sortie des logements. Elle bénéficiera aussi au marché de la sous-région.

- Nous faciliterons l'accès au crédit bancaire par :
 - L'allègement des conditions financières : nous mènerons des actions fortes panafricanistes auprès de la BCEAO

pour œuvrer pour une baisse des taux directeurs et une baisse des taux offerts par les banques commerciales ;

- L'offre de garantie de l'État sur les prêts immobiliers contractés par les particuliers auprès des banques et les prêts immobiliers contractés par les promoteurs notamment lorsque ces derniers s'engagent à produire du logement abordable (accession sociale ou locatif social).

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La formalisation des entreprises BTP qui étaient dans le secteur informel;
- Le développement d'une filière locale industrielle de construction pour le secteur du BTP (portes, fenêtres, carreaux, plomberie, électricité, etc.),
- L'amélioration des conditions de travail et des rémunérations des travailleurs du secteur du BTP;
- La création d'un Fonds financier de formation des travailleurs du secteur du bâtiment pour le renforcement de leurs capacités techniques;
- La facilitation de l'accès au crédit des entreprises du secteur informel du BTP qui s'engagent dans un processus de formalisation.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront lancées dans les 12 premiers mois du mandat, mais s'étaleront sur la durée du mandat.

7. L'éducation environnementale et au développement durable (EDD)

Dans toutes les sociétés, l'éducation occupe une place importante permettant de transmettre aux jeunes générations, les enseignements et les compétences afin de pouvoir développer le monde de demain. Elle permet également à de (jeunes) adultes de se former, d'acquérir de nouveaux savoir-faire, savoir-être pour exercer un nouveau métier.

Éduquer à l'environnement, c'est recréer du lien entre l'humain et son environnement naturel, social et culturel. Cela peut passer par un apport

de connaissances scientifiques, de repères culturels et sensoriels, par la découverte d'un lieu, par un échange, l'acquisition de valeurs, d'habitudes au quotidien, etc. La réussite des objectifs de préservation de l'Environnement et de Développement Durable passe par une appropriation par les citoyens.

- Nous ferons connaître l'environnement et ses composantes aux populations et/ou groupes cibles par l'éducation, la formation, l'information et la sensibilisation ;
- Nous sensibiliserons les populations au respect et à la préservation de leur environnement ;
- Nous vulgariserons les concepts de développement durable chez les élèves et les jeunes et à travers eux leurs parents et le cercle familial et nous initierons les élèves à l'identification et à l'analyse d'un problème environnemental. Pour ce faire :
 - Nous mènerons une réforme des programmes pour mieux intégrer l'EDD dans le système éducatif en renforçant les thèmes sur le développement durable tels que la maîtrise de l'énergie (en relation avec l'exploitation du pétrole et du gaz), la gestion de la biodiversité, les risques météorologiques et climatiques etc. L'enseignement professionnel ne saurait être en reste car il est important de sensibiliser les futurs salariés des entreprises sur ces problématiques en intégrant des modules relatifs au développement durable dans les référentiels ou curricula ;
 - Nous formerons des éco-délégués dans chaque classe sur la base du volontariat, qui à leur tour seront chargés de former leurs camarades de classe. Des ateliers de formations pourraient être animés par un professeur référent EDD ou assisté par un technicien du ministère de l'environnement dans la mesure du possible ;
 - De même afin de rompre avec les actions ponctuelles posées à l'occasion de la journée internationale de l'environnement et de rester fidèle au principe du développement durable "**Penser globalement, Agir Localement**", l'école s'engagera de façon pérenne à la cause environnementale en promouvant des pépinières scolaires ou fermes pédagogiques qui seront

également des espaces pour mettre en pratique des connaissances reçues par exemple en sciences ;

- Nous mettrons à disposition des équipements facilitant l'application des éco-gestes : installations de poubelles publiques, équipements de tri des déchets, etc.
- La mission d'EDD sera dévolue aux collectivités locales, en vertu du transfert des compétences, pour former les commerçants et artisans sur la problématique du développement durable, particulièrement sur la gestion des déchets. A l'échelle des quartiers, les délégués devraient être également formés et travailler en intelligence avec les associations culturelles (ASC, GPF, GIE, etc.) pour toucher la population cible. Par ailleurs, les élèves sensibilisés sur le DD, peuvent également servir de relais auprès des adultes, en assistant les délégués de quartiers ;
- Nous initierons les cibles de cette action à la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité ;
- Nous renforcerons les capacités des animateurs des structures d'environnement (Club, groupe scolaire) dans les établissements scolaires, les maisons de la jeunesse et les Centres d'éducation à l'environnement existants notamment chez certaines ONG ;
- Nous mettrons en place un réseau national des clubs d'environnement dans tous les établissements scolaires du Sénégal et les appuierons. Le label E3D (Établissement en Démarche de Développement Durable) pourrait être mis en place pour récompenser les écoles qui se distinguent dans la prise en compte du respect de l'environnement ou un prix "RSE" pour les entreprises qui se distinguent dans la RSE.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Une réduction de l'empreinte carbone à l'échelle des établissements grâce aux comportements écocitoyens adoptés ;
- La baisse des actes d'incivisme et le développement des comportements écocitoyens ;
- Un cadre de vie plus agréable et sain, propice à l'appropriation des apprentissages et garant d'un développement durable ;

- L'augmentation des initiatives et projets en faveur du développement durable au sein des établissements scolaires, secondaires, universitaires et de la société civile impactant positivement la vie scolaire, universitaire, économique et sociale.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre sous 2 ans.

8. L'efficacité énergétique et la transition écologique

La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Elle vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. La transition écologique requiert une remise en cause des priorités des économies locales et leur redéfinition à l'aune des principes de la sobriété, de l'efficacité énergétique, et de l'économie circulaire. Les choix que notre pays fera en matière d'accès à l'énergie, d'aménagement du territoire, d'organisation des systèmes de production, de transport et d'échanges seront d'une importance capitale pour notre devenir.

L'efficacité énergétique et la transition écologique impliquent donc pour le Sénégal des approches intégrées qui offrent au pays des options concernant l'exploitation de leurs potentiels en ressources en hydrocarbures (pétrole et gaz) et en minéraux (métaux rares, zircon). Au regard des différents courants de pensées qui s'opposent face aux enjeux et défis de la transition énergétique, l'équité et la bonne gouvernance sont essentielles pour une transition énergétique et écologique plus juste. L'équité doit être un principe central guidant la réduction progressive des combustibles fossiles afin de ne pas aggraver les inégalités dont le secteur extractif a souffert.

- Nous mettrons en place une **Stratégie Nationale de Transition Écologique vers un Développement Durable (SNTEDD)**. L'enjeu des politiques de consommation et de production durables est de trouver les moyens de remédier simultanément aux problèmes de développement économique sans épuiser ou dégrader davantage les ressources naturelles et l'environnement.

Dès lors, le développement de la stratégie nationale de transition écologique s'appuiera sur les principaux leviers que sont :

- L'investissement dans les énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique) qui constitue l'une des voies privilégiées pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, réduire notre dépendance aux ressources naturelles épuisables, s'engager dans une économie plus durable et moins émettrice de carbone, créer des emplois dans les secteurs de l'environnement ;
- La promotion de modes de transports propres en accroissant les investissements publics dans les transports durables et résilients (transports en commun, vélo), générant moins de pollution et de nuisances, permet d'agir sur la baisse des émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air ;
- Le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments et du modèle de l'urbanisme et de l'architecture (efficacité énergétique) à travers la rénovation thermique du parc immobilier et des constructions qui doivent permettre d'améliorer les performances énergétiques des logements tout en diminuant les dépenses liées à la consommation d'énergie ;
- L'adoption de modèles agricoles durables en réorientant les modèles de production agricole vers l'agroécologie et l'agriculture biologique apportera une contribution essentielle à la préservation des sols, des ressources en eau, de la qualité de l'air, de la biodiversité, et de la santé des exploitants et consommateurs ;
- Le développement du secteur de la foresterie en réduisant la dégradation des ressources forestières et naturelles, en renforçant le développement de pépinières forestières et forêts urbaines, péri-urbaines et communautaires, et suscitant l'engagement du secteur privé dans la gestion des forêts ;
- La promotion d'une industrie verte par la création d'entreprises spécialisées dans le traitement des rejets et la valorisation des déchets, le développement de filières

industrielles vertes et la mise à niveau environnementale des entreprises. L'objectif de cette stratégie est de catalyser des initiatives publiques et privées résilientes aux changements climatiques, écologiquement durable, générateur de croissance inclusive, équitable et à fort potentiel d'investissements verts et création d'emplois. Il s'agit de promouvoir la croissance verte et résiliente aux changements climatiques à travers une mobilisation du potentiel d'investissements verts dans les secteurs de l'économie.

- Nous mettrons en place un **Fonds National de Promotion de l'Économie Verte (FNPEV)**. Dans cette perspective, nous mettrons en place un mécanisme catalyseur et d'impulsion des investissements verts dans les secteurs de l'économie contribuant aux émissions de gaz à effet de serre. Le financement de ce fonds national proviendra d'un prélèvement de taxes sur l'exploitation des ressources naturelles dont le pétrole, le gaz, les mines et industries ainsi que la levée de fonds domestiques à travers la fiscalité verte dénommée aussi fiscalité émergente et l'application stricte de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE);

Le FNPEV sera financé en partie, par les bailleurs bilatéraux et multilatéraux sur le climat comme le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds Vert Climat (FVC), le Fonds d'Adaptation (FA), les Fonds pour les Changements Climatiques (FCCA), le Fonds d'Investissement Climatique (FIC) et le Fonds des Énergies Durables (FED) de la Banque Africaine de Développement (BAD). Ainsi, ce fonds souverain servira au financement des projets compétitifs, innovants et ambitieux créateurs d'emplois verts pour les jeunes et les femmes surtout en milieu rural mais aussi soutenir le développement des énergies renouvelables susceptibles d'accélérer la promotion de la chaîne de valeur dans les systèmes de production des secteurs de l'économie. La finalité de ce fonds sera d'aider à reverdir l'économie nationale du pays qui doit s'inscrire dans une dynamique de transition énergétique et écologique.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Les bases d'une transition énergétique et écologique inclusive, équitable, performante et efficace seront assurées pour un

développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques ;

- Les résultats obtenus aideront à répondre aux enjeux des politiques de production et de consommation durables, à catalyser les initiatives publiques et privées résilientes aux changements climatiques, écologiquement durable, générateur de croissance inclusive et équitable et créateurs d'emplois et à promouvoir la croissance verte et résiliente aux changements climatiques à travers une mobilisation du potentiel d'investissements verts dans les secteurs de l'économie nationale ;
- Un cadre de financement des initiatives de promotion de l'économie verte est mis en place ainsi que les capacités de mobilisation de financements pour des investissements verts sont renforcées à travers les mécanismes du fonds en place ;
- Le financement de projets compétitifs, innovants, ambitieux et créateurs d'emplois verts pour les jeunes et les femmes surtout en milieu rural ;
- Le soutien du développement des énergies renouvelables susceptibles d'accélérer la promotion de la chaîne de valeur dans les systèmes de production des secteurs de l'économie nationale.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre sous 2 ans.

9. La gestion des déchets

La gestion des déchets solides, liquides et gazeux, constituent une problématique environnementale de grande ampleur pour notre pays. Selon le code de l'environnement, la gestion des déchets correspond au processus suivant : « La collecte, le transport, le stockage, le recyclage et l'élimination des déchets y compris la surveillance des sites d'élimination ». La production de déchets solides et liquides est fonction de la taille de la population, de son niveau de vie et des modes de consommation et de production. Au Sénégal, la population est estimée en 2023 selon l'ANDS à 18 275 743 habitants et elle devrait atteindre environ 22 millions en 2030. Compte tenu de ces projections démographiques et des prévisions de croissance économique, la production de déchets devrait augmenter significativement.

Actuellement, il y a un déficit important de structures pour la collecte des ordures ménagères. Cela pose des problèmes sanitaires et accentue les différentes pressions sur l'environnement. Au Sénégal, 30% à 40% des déchets ne sont pas collectés. De plus, la non-biodégradabilité de certains déchets entraîne une pollution toxique. Ainsi, nous nous engageons à régler définitivement la lancinante question de la gestion des déchets au Sénégal.

- Nous mettrons en œuvre une loi sur la gestion des déchets. Cette loi aura pour objectif de transférer les compétences relatives à la planification de la gestion et de la prévention des déchets aux Conseils Régionaux (collectivités ou entité). Cette loi aura pour but de donner à la Région la responsabilité de l'élimination des déchets ménagers produits par leurs habitants et pour objectif de fixer les modes d'organisation et les moyens à mettre en œuvre pour la gestion des déchets dangereux et non dangereux. Il contiendra :
 - L'inventaire des déchets, des installations, des acteurs, des documents d'orientation;
 - La définition de priorités pour la création d'installations nouvelles et pour la collecte, le tri, le traitement adéquat et la prévention des déchets ;
 - La mise en place de décharges, des centres de tri et de plateforme de compostage des déchets ménagers publics contrôlés et normés sur l'étendue du territoire national ;
 - La mise en place d'une usine d'incinération ;
 - La création de centres d'enfouissement technique des déchets solides ;
 - La fermeture et la réhabilitation des anciennes décharges ;
 - La mise en place des équipements adaptés de gestion des déchets ;
 - L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie adaptée de gestion des déchets dangereux ;
 - La promotion d'une stratégie de sensibilisation des populations et le renforcement de capacité des acteurs sur la gestion des déchets ;
 - La promotion d'une gestion circulaire des déchets.

- Nous procéderons à la réhabilitation et modernisation de la décharge de Mbeubeuss qui accueille 3 300 tonnes de déchets/jour. A cet effet, il sera créé sur site un centre d'enfouissement technique moderne couplé à une unité de production d'électricité, composée de générateurs par turbine à gaz. Une usine d'incinération des ordures ménagères sera également créée sur site.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Le renforcement et la mise en service de points de regroupement normalisés pour la collecte des déchets ;
- L'installation de sites de traitement contrôlés et normés sur l'étendue du territoire national ;
- La création d'un Centre d'Enfouissement Technique dans chaque région ;
- L'installation d'usines d'incinération dans les villes, métropoles avec une forte production de déchets ;
- La réhabilitation du parc matériel ;
- La mise en place de campagnes de sensibilisation adaptées et continues sur la propreté et l'hygiène publique ;
- L'implication des collectivités dans tout le processus ;
- L'instauration d'une économie circulaire des déchets. Cela implique une création de plus d'emplois dans le secteur des déchets avec un impact sur le taux de chômage ;
- La propreté des espaces publics du pays

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre sous 2 ans.

10. La préservation de la biodiversité, un levier de la fourniture de biens et services écosystémiques

Le Sénégal, comme la plupart des pays sahéliens, est confronté depuis quelques années à un processus de dégradation accélérée des ressources naturelles végétales à cause de la déforestation, de la surexploitation des forêts et zones boisées et du changement climatique. Celle-ci a entraîné une disparition du couvert végétal et s'est traduite par une perte de

biodiversité avec la disparition d'espèces dont certaines sont très utiles, de certains habitats, écosystèmes et gènes associés.

Cette biodiversité contribue à la fourniture de produits alimentaires, de matières premières pour l'industrie et de médicaments et la base de toute production agricole. Ainsi, nous nous engageons à classer en priorité absolue, la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques associés.

- Nous réactualiserons et renforcerons la Stratégie Nationale de conservation de la biodiversité dont la finalité est de recueillir toutes les informations scientifiques et mettre en œuvre les axes stratégiques pour une conservation efficace de la biodiversité. Nous mettrons l'emphase sur l'amélioration des connaissances sur la biodiversité à travers des études et des recherches dans différents domaines : écologie, foresterie, botanique et socio-économie. Les résultats de la recherche appuieront la stratégie de conservation et l'utilisation durable des espèces et des services écosystémiques ;
- Nous renforcerons les capacités institutionnelles et techniques des institutions de conservation de la biodiversité à travers un financement durable afin d'augmenter la capacité des acteurs à préserver la biodiversité ;
- Nous renforcerons la police environnementale pour lutter contre la déforestation et la fragmentation des habitats, surtout dans la partie méridionale du pays ;
- Nous apporterons un appui financier, technique et organisationnel à nos aires protégées pour une meilleure conservation de la biodiversité et le maintien des services écosystémiques qui y sont associés ;
- Nous appliquerons des textes relatifs à la conservation de la biodiversité dans les politiques de développement économique et social ;
- Nous renforcerons l'engagement de la société civile et encouragerons les organisations non-gouvernementales à retrouver leur rôle de catalyseur d'opinions favorables à la cause environnementale.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- L'amélioration des connaissances sur la biodiversité et des propositions pertinentes pour sa conservation ;
- Un Sénégal vert, des écosystèmes restaurés et protégés ;
- Le respect et l'application stricte des lois et règlements visant la protection de l'environnement ;
- L'amélioration des capacités humaines en matière de gestion durable des forêts et de la biodiversité.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre dans les 12 premiers mois du mandat.

11. La lutte contre les pollutions, les nuisances et contaminations

L'environnement est défini comme l'ensemble des éléments (biotiques et abiotiques) ou des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et socio-culturelles susceptibles d'agir sur terre telles l'air, l'eau, l'atmosphère, les roches, les végétaux, les animaux et leurs interactions avec l'homme et ses activités. Avec l'évolution de la perception et de la conscience des communautés, l'environnement a acquis une valeur de bien commun, de support de vie nécessaire à toutes les espèces, et de patrimoine à exploiter en tenant compte des intérêts des générations futures.

Les interactions entre les effets de la croissance économique, les changements climatiques, l'urbanisation et l'environnement sont une préoccupation au cœur de la prise de décision dans le processus de planification stratégique des politiques de développement économique et social. Les pollutions, nuisances et contaminations sont des résultantes de ces interactions.

Le Sénégal, à l'instar des autres pays en développement est confronté à l'épineux problème des pollutions chimiques, biologiques et physiques. Ainsi, il est plus que nécessaire de prendre des mesures allant dans le sens de lutter contre toutes les formes de pollution.

- Nous mettrons en place un programme de renforcement des capacités par :

- La constitution d'une base de données interactive et d'un site web opérationnels pour la gestion des pollutions, des nuisances et des contaminations. Cette base de données représente un outil essentiel pour la gestion des Polluants Organiques Persistants (POP). Elle doit permettre de rassembler de manière structurée l'ensemble des données et des informations relevant des pollutions, des nuisances et des contaminations, de les consulter et de les analyser ;
- La mise en place d'un programme de mesures d'urgence en cas de pollution et d'exposition à des substances nocives ;
- La mise en place d'un programme de sensibilisation continue, d'information et de formation sur les polluants à tous les niveaux. Il s'agira de :
 - Préparer et diffuser des spots télévisés sur les sources et les dangers des polluants en langues nationales et officielles ;
 - Préparer et diffuser l'information dans les réseaux sociaux sur les sources et les dangers des polluants en langues nationales et officielles ;
 - Organiser des ateliers d'information et de sensibilisation à l'intention des ONG et des professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre du cycle moyen et secondaire sur les sources et dangers des pollutions afin qu'ils puissent transmettre les messages au niveau des jeunes.
- Le renforcement en équipements et en ressources humaines compétentes la Division de Contrôle des Pollutions et Nuisances (DCPN). Il s'agira de doter la DCPN en moyens matériels, financiers et humains pour assurer sa politique ;
- La mise en place d'un système d'alerte précoce, de surveillance et de suivi permanent des pollutions. Il s'agira de :
 - Élaborer et appliquer un programme d'alerte et de surveillance pour la gestion des polluants, pour la

préservation de la santé des populations et de l'environnement ;

- Mener le dépistage périodique des contaminations éventuelles au niveau des populations, de la biodiversité, des sols, des eaux (souterraines et stagnantes), de l'air etc. en collaboration avec les Universités, ONG et institutions habilitées.
- Nous mènerons une gestion écologiquement rationnelle des polluants par :
 - Le traitement de toutes les sources de pollutions de l'eau en mettant en place un centre de traitement des eaux usées. L'urgence concerne le traitement des polluants massifs de l'eau (essentiellement constitués de résidus issus de la vie humaine et de l'industrie). De manière plus poussée, ce traitement de l'eau peut concerner également le traitement des micropolluants, produits toxiques présents en petite quantité dans l'eau et dispersés, tels les pesticides, les herbicides, les fongicides, etc. ;
 - La préservation des sols pour permettre un développement urbain en mettant en place un centre de traitement et de dépollution des sols. La pollution des sols est provoquée par la présence de polluants organiques, d'hydrocarbures essentiellement ou de polluants non-organiques à base de métaux lourds, comme le plomb (Pb), le nickel (Ni), le cadmium (Cd), le chrome (Cr), le mercure (Hg), le cuivre (Cu), le zinc (Zn), le sélénium (Se), etc. Et cela peut présenter un risque énorme pour la santé humaine et, de manière plus générale, pour la faune et la flore présentes dans l'écosystème. De plus, elle peut être un frein au développement des espaces urbains. Par exemple, les espaces situés dans la périphérie urbaine peuvent ne pas être exploités pour de nouvelles constructions à cause de la pollution ;
 - La garantie d'une qualité de l'air intérieur et ambiant en durcissant et en faisant appliquer les lois, les règlements et le contrôle rigoureux de la pollution des véhicules à travers la mise en place de nouveaux centres de visite technique de véhicules à Dakar, et dans les régions car la pollution de

l'air est devenue un sujet de santé publique majeur. Pour le traitement de l'air ambiant, nous identifierons d'abord les principales sources de pollution de l'air dans une ville et ensuite déterminerons les actions à engager pour réduire l'exposition de la population telles que le reboisement et la restauration des forêts ;

- La limitation des effets des nuisances sonores en s'attaquant aux sources d'émissions et en faisant un bon aménagement du territoire. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la pollution sonore est l'une des menaces environnementales les plus nocives pour la santé des humains mais aussi de la faune ;
- La mise en place d'un système d'évaluation sur la gestion écologiquement rationnelle des polluants. Il s'agira d'élaborer et d'appliquer un système d'évaluation pour prendre en compte l'amélioration de la santé des populations et de l'environnement, la coordination, l'application des réglementations, l'information, la sensibilisation, le renforcement des capacités et les réalisations des programmes.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Une base de données interactive et un site web opérationnels pour la gestion des pollutions, des nuisances et des contaminations ;
- Un programme de sensibilisation continue, d'information et de formation sur les polluants à tous les niveaux ;
- Le renforcement en équipements et en ressources humaines compétentes la Division de Contrôle des Pollutions et Nuisances (DCPN) pour assurer un bon suivi des Plans de Gestion Environnementale et Social (PGES) ;
- Un système d'alerte précoce, de surveillance et de suivi permanent des pollutions ;
- L'amélioration de la qualité de l'air avec la réduction des émissions de polluants ;
- Le traitement d'épuration des eaux usées réalisé avant leur rejet direct dans l'environnement ;

- L'usage de produits biodégradables et l'application stricte de la loi sur le plastique ;

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre sous 3 ans.

12. La Lutte contre le Changement Climatique et ses impacts

Le Sénégal figure parmi les pays africains considérés comme étant très vulnérables aux impacts du changement climatique à cause de sa situation en zone sahélienne et côtière dans un contexte de pauvreté socio-économique et de développement humain faible (GIEC, 2014). Parmi les facteurs les plus déterminants de ces émissions au Sénégal, il y a l'augmentation de la taille de la population, les activités économiques, la politique climatique, la consommation d'énergie et surtout le mode d'utilisation des terres, notamment pour l'agriculture.

Le Sénégal fait face aux impacts de la forte variabilité du climat, ponctuée par une perturbation de la pluviométrie, une hausse des températures et une élévation du niveau de la mer avec corollaire une érosion côtière sans précédent. Ainsi, pour une atténuation du changement climatique et de ses impacts, il est indispensable de jeter les bases d'une gouvernance climatique inclusive, équitable, performante et efficace.

- Nous créerons un Centre National de Compétence et de Ressources sur le Changement Climatique (CNCR2C). Ce centre sera une plateforme nationale de dialogue et de renforcement des compétences des différents acteurs et un hub pour les informations en matière de changement climatique ouvert sur l'environnement régional, africain et international. Il sera un cadre d'échange d'expérience et de compétence pour mobiliser les différents acteurs concernés par la lutte contre les changements climatiques. Ce projet permettra de mettre en valeur l'ensemble des initiatives de lutte contre les changements climatiques afin d'adopter de nouveaux modes de vie, de changer les habitudes et de transformer les économies.

La mission de ce centre de compétence et de ressources sera de déployer des programmes spécifiques répondant aux différents besoins des bénéficiaires en termes de renforcement des

compétences en matière d'atténuation des GES et de renforcement de la résilience face aux effets adverses des changements climatiques à travers les objectifs stratégiques suivants :

- Contribuer au renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière de changement climatique ;
 - Capitaliser l'information, la connaissance et le savoir-faire en matière de vulnérabilité, d'adaptation, d'atténuation et de finance liés au changement climatique ;
 - Développer des outils d'aide à la prise de décision en matière de changement climatique ;
 - Contribuer à l'effort mondial en assurant le partage d'expérience, la veille et le réseautage en lien avec le changement climatique au niveau international.
- Nous mettrons en place un **Programme de Résilience des Territoires au Climat (PRTC)** pour :
 - Une gestion efficace des risques de catastrophes climatiques (érosion côtière, inondations, sécheresses) ;
 - Une protection des systèmes de production (agriculture intelligente face au changement climatique, élevage, pêche, industries, infrastructures, etc.) ;
 - Une sauvegarde des écosystèmes naturels terrestres, aquatiques, lacustres et marins et une restauration des terres dégradées surtout en zones salées nécessite de développer un ambitieux programme de soutien aux collectivités territoriales à mieux intégrer la dimension de la résilience climatique dans la planification des politiques de développement local. En effet, la résilience des territoires renvoie à leur capacité "à transformer les changements climatiques, en opportunités sociales et économiques sur le long terme" en considérant aussi bien les actions d'adaptation au changement climatique que d'atténuation des émissions qui constituent des clés de la résilience et de la durabilité des collectivités territoriales.
 - Nous mettrons en place une **Facilité Nationale sur la Finance Climatique (FNFC)** : l'accès aux financements climatiques surtout pour les collectivités territoriales est l'un des défis majeurs

auxquels doit faire face la gouvernance climatique au Sénégal. Il existe de nombreux mécanismes et guichets pour l'accès aux financements climatiques mais les procédures requises sont si complexes qu'il est souvent difficile de mobiliser ces types de fonds qui requièrent des compétences spécifiques en développement de projets mais également une très bonne organisation.

Ainsi, la mise en place d'une Facilité Nationale sur la Finance Climatique (FNFC) sous forme de mécanisme catalyseur et d'impulsion doit être un cadre d'incubation, de préparation et de soumission de projets climatiques par une task-force spécialisée dans la mobilisation de fonds pour soutenir les porteurs d'idées de projets à les développer selon les procédures des bailleurs de fonds et à les soumettre à des guichets comme le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds Vert Climat (FVC), le Fonds d'Adaptation (FA), les Fonds pour les Changements Climatiques (FCCA), le Fonds d'Investissement Climatique (FIC) et le Fonds des Énergies Durables (FED) de la Banque Africaine de Développement (BAD), etc. ;

- Nous mettrons en place un Fonds Souverain pour l'Environnement et le Climat (FSEC) : la levée de fonds domestique pourrait être l'un des puissants leviers pour booster l'action climatique au Sénégal en mobilisant des financements énormes sous forme de taxe carbone, taxe climat ou taxe environnement.

À travers un partenariat public-privé, le fonds souverain pour l'environnement et le climat sera alimenté par des prélèvements à hauteur de 5 à 10% des fonds tirés de l'exploitation des ressources naturelles pour le pétrole, le gaz, les mines et industries ainsi que toute entreprise génératrice de pollutions et d'émissions de gaz à effet de serre. À travers une application stricte de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), ce fonds souverain servira au financement des projets compétitifs et ambitieux créateurs d'emplois verts pour les jeunes et les femmes surtout en milieu rural afin de réduire les inégalités de développement mais aussi de soutenir la mise en œuvre des Plans Climat Territoire Intégré (PCTI) et le développement des énergies renouvelables susceptibles d'accélérer la promotion de la chaîne de valeur dans les systèmes de production. La finalité de ce fonds sera d'aider à

revertir l'économie nationale du pays qui doit s'inscrire dans une dynamique de transition écologique.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Une gouvernance climatique inclusive, équitable, performante et efficace mise en place à travers l'action du centre de compétence et du programme de résilience des territoires;
- Le renforcement des compétences et des capacités techniques des acteurs dans la mobilisation de financements climatiques et la gestion des risques climatiques à travers les mécanismes de la facilité sur la finance climatique et le fonds souverain en place ;
- L'amélioration du niveau de performance des résultats et d'efficacité des politiques climatiques pour le respect des engagements du pays en matière de gouvernance climatique et de progrès accomplis avec l'ensemble des dispositifs mis en place.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre sous 2 ans.

Chapitre 11

Pour une recherche scientifique et une innovation technologique, levier du développement socio-économique

(Recherche scientifique, Numérique)

Le système national de recherche scientifique et d'innovation ne génère pas suffisamment de valeurs pour s'autofinancer ou s'affranchir du budget de l'État. La recherche scientifique au Sénégal est tributaire du budget de l'État et de ses bailleurs pour l'essentiel. Aussi, en se tournant vers des problématiques non-prioritaires pour le pays, il se déconnecte en même temps des chaînes de valeurs de l'économie nationale. Cela est peut-être dû aux financements des bailleurs de fonds qui couvrent, pour l'essentiel, leurs propres projets d'investissement. Il se pose aussi clairement un problème de transfert des résultats de la recherche appliquée aux acteurs économiques pour la création de valeurs ajoutées.

Le secteur du numérique qui se nourrit d'innovations technologiques en permanence, représente un des principaux moteurs de développement du Sénégal par sa contribution à la croissance du PIB supérieure à 10% environ. C'est pourquoi, nous accordons une importance primordiale à ce secteur qui doit accélérer le développement socio-économique.

1. La réorganisation du système national de recherche et d'innovation est une priorité absolue

Le mode d'organisation du système national de recherche et d'innovation a montré ses limites après 63 ans d'indépendance. En effet, le ministère en charge de la recherche scientifique qui est l'organe directeur de la politique scientifique et technique a évolué dans une instabilité endémique. Les résultats de la recherche très peu connus du grand public sont valorisés dans nos universités et instituts de recherche sous forme de productions scientifiques accessibles à un public restreint. Aussi, l'innovation technologique se limite généralement à la production de prototypes à petite échelle. Ainsi, pour se doter d'un système de recherche et d'innovation tourné vers les besoins endogènes et contributeur au

développement économique et social du pays, des mesures ambitieuses, réalistes et réalisables s'imposent.

- Nous créons un Conseil National de coordination et de concertation sur les questions de recherche et d'innovation technologique. Il jouera un rôle clé dans la redéfinition sur une base pluriannuelle, des domaines prioritaires de recherche pour notre pays ;
- Nous mettrons en place une politique nationale de science, technologie et innovation, adossée à une loi d'orientation de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (LORSI) pour sa mise en œuvre ;
- Nous renforcerons et rendrons plus opérationnel le Grand prix du Président de la République pour les Sciences et la technologie pour en faire un véritable stimulateur de la production de nouveaux savoirs scientifiques utiles pour notre développement socio-économique ;
- Nous développerons la culture scientifique chez les jeunes sénégalais, depuis le préscolaire jusqu'au lycée. Les Centres de Recherche et d'Essai (CRE), qui à l'origine avait pour objet la vulgarisation de la science, l'ingénierie, la technologie et l'innovation, seront réformés et renforcés pour jouer pleinement le rôle qui leur est assigné ;
- Nous réformerons et renforcerons l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique Appliquée (ANSRA) pour en faire un puissant instrument de valorisation des résultats de la recherche et dont l'une des principales missions serait d'étudier sur les plans technique, socio-économique, juridique et financier, les modalités pratiques d'exploitation, à des fins productives de tous les résultats de la recherche. L'ANSRA constituera également une passerelle entre le milieu de la recherche et le secteur privé ;
- Nous mettrons l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) et l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) sous la tutelle du Ministère en charge de la recherche afin d'unifier la chaîne de décision.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La création d'un système de recherche et d'innovation performant prenant en charge les priorités nationales et permettant au Sénégal de maîtriser son développement ;
- Le positionnement du Sénégal comme un pays phare en science et technologie pour l'Afrique ;
- Les résultats de la recherche sont vulgarisés et valorisés pour le développement socio-économique du pays ;
- Le renforcement de la culture scientifique chez les enfants et les jeunes sénégalais.

Délai de réalisation des mesures clés :

Au regard de leur importance et de leur caractère impérieux pour améliorer l'organisation et la gouvernance du système national de recherche et d'innovation, nous engagerons toutes les réformes nécessaires dans les douze (12) premiers mois de la présidence.

2. L'amélioration de la gouvernance, du financement et de la construction d'infrastructures de recherche et d'innovation

Depuis fort longtemps, le développement des économies dépend de plus en plus de la production, de la diffusion et de l'utilisation de la connaissance scientifique. Ainsi, le rôle stratégique de la recherche scientifique et l'innovation technologique, devrait être un argument de taille pour l'ériger en secteur prioritaire en matière de financement. Dans notre pays, le système recherche scientifique et d'innovation technologique a toujours de la faiblesse des financements généralement venant de l'État, le manque criard de plateformes scientifiques et technologiques aux standards internationaux.

- Nous réaliserons une cartographie de la recherche et de l'innovation et créerons/renforcerons des structures nationales de recherche sur les domaines prioritaires en Science, Ingénierie, Technologie et Innovation (SITI) ;
- Nous mettrons en place des programmes nationaux de recherche alignés sur les besoins du pays et les infrastructures dédiées. Ainsi, l'identification des problèmes, des besoins et des contraintes du secteur productif va dorénavant inspirer la formulation des projets de recherche ;

- Nous mettrons en place un programme de modernisation des Infrastructures et d'Équipements pour la Recherche et l'Innovation (PMIERI) ;
- Nous remplacerons le Fond d'impulsion pour la recherche scientifique et technologique (FIRST) qui sert plus à payer des salaires, par le Fond National pour le Développement de la Recherche et de l'Innovation (FNDRI). Le FNDRI sera un fond autonome, doté d'un conseil d'administration avec une gouvernance transparente ;
- Nous porterons la part du financement de la recherche par l'État à au moins 1% du PIB, comme recommandé par l'UNESCO, afin de mieux maîtriser le secteur de la recherche et de la technologie, de lui faire jouer son rôle de levier du développement socio-économique et de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur ;
- Nous impliquerons le secteur privé dans la définition, l'élaboration et la réalisation de programmes prioritaires de recherche, afin de les amener à contribuer au financement et à valoriser les résultats de la recherche et à contribuer à la démultiplication des prototypes des innovateurs ;
- Nous proposerons une mesure incitative attrayante pour les entreprises des secteurs privé et parapublic qui s'investiront dans le financement de la recherche. Dans le cas échéant, les dons et subventions à la recherche consentis par les entreprises des secteurs privé et parapublic seront déductibles de l'assiette de leurs impôts afin de les inciter à financer des activités de recherche.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Le Sénégal dispose des ressources humaines et des infrastructures de recherche de standard international dans ses domaines prioritaires ;
- Les programmes de recherche et d'innovation sont orientés vers les besoins prioritaires du pays ;
- Le financement de la recherche scientifique est diversifié et amélioré de façon substantielle ;

- Le Fond National pour le Développement de la Recherche et de l'Innovation (FNDRI) est mis en place et est géré de façon transparente ;
- Le renforcement de la contribution du secteur privé au financement mais aussi à la valorisation des résultats de la recherche et des innovations technologiques.

Délai de réalisation des mesures clés :

Le Fonds National pour le Développement de la Recherche et de l'Innovation (FNDRI) sera mis en place les trois (3) premiers mois de notre présidence. L'augmentation du budget alloué par l'État à la recherche scientifique à hauteur de 1% du PIB sera effective au plus tard avant la fin 2027. Les autres mesures seront enclenchées en début de mandat et se poursuivront pour être effectives au plus tard en fin de mandat en 2029.

3. Le cadre Normatif de l'Économie Numérique

L'économie numérique est un domaine transversal qui représente l'ensemble des activités de production, de distribution et de consommation des biens et services ayant trait aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication, à leurs usages comme support dans les processus industriel, économique et sociétal.

Doter l'économie numérique d'un cadre normatif législatif et réglementaire garantissant un développement harmonieux du secteur avec des principes intangibles comme la concurrence, la transparence, la non-discrimination, l'accessibilité au plus grand nombre est une priorité.

Nos propositions tiendront compte des nouvelles opportunités et avantages concurrentiels qui contribueront à permettre au Sénégal de profiter du numérique pour solidifier le bien-être des populations sur le plan économique, social et environnemental.

Pour avoir un cadre institutionnel garantissant une gouvernance forte, une régulation indépendante et une gestion multi-acteurs :

- **Au plan régional :**

Nous œuvrerons à la mise à jour et à l'harmonisation des cadres normatifs relatifs à l'économie numérique (UEMOA, CEDEAO) et à la confection d'un projet commun de protection des usagers africains du numérique, à l'image de ce que certains pays européens ont fait pour le règlement général

sur la protection des données RGPD relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

- **Au plan national :**

- **Dans le cadre de la gouvernance du numérique :**

- Nous mettrons en place au niveau national une Autorité gouvernementale forte chargée de l'économie numérique, responsable de tout le secteur capable d'en superviser les activités et de les faire connaître au public à travers un Observatoire du Numérique ;
- Nous ferons l'état des lieux et l'harmonisation des textes existants relatifs au secteur du numérique ;
- Nous réaliserons la mise à jour et l'harmonisation des textes qui régissent l'économie numérique afin d'éviter les conflits de compétence entre institutions. Il s'agira par exemple de définir de manière précise l'Autorité Administrative Indépendante chargée d'arbitrer les conflits patents sur le mobile money, la gestion des Datacenter, l'activité de cloud computing etc. ;
- Nous mettrons en place un dispositif multi-acteurs pour permettre la réflexion prospective sur les grandes orientations stratégiques. Il s'agira de renforcer le Conseil National du Numérique en ressources humaines et matérielles lui permettant de baliser le développement de l'économie numérique ;
- Nous promovons la mise en place d'une offre de formation de qualité sur le numérique de manière à disposer des ressources humaines de qualité à même de faire du numérique un des leviers importants du développement économique et social du pays.

○ **Dans le cadre de la souveraineté numérique et la sécurité :**

- Nous adopterons des référentiels de sécurité validés par des organismes dédiés ;
- Nous favoriserons la mise en place de Datacenter souverains, publics et privés, connectés à très hauts débits sur internet avec des tarifs d'hébergement compétitifs par rapport à l'offre internationale ;
- Nous pérenniserons l'interopérabilité des réseaux, services et applications numériques au sein de l'Administration ;
- Nous combattons la cybercriminalité et promouvons la cybersécurité ;
- Nous renforcerons la recherche et le développement (R&D) en matière de technologie de sécurité et assurerons progressivement notre autonomie en commençant par les grands registres de l'État ;
- Nous recenserons le patrimoine numérique de l'État et renégocierons les contrats de concession y afférents dans l'intérêt du peuple sénégalais.

○ **Dans le cadre des réformes phares et de la protection des consommateurs :**

- Nous inscrirons dans la Constitution le droit d'accès universel et la protection des données personnelles ;
- Nous proposerons une loi-cadre sur le numérique ;
- Nous mettrons en place un cadre de mutualisation des infrastructures publiques numériques ;
- Nous créerons une loi spécifique aux contrats de services de communications électroniques ;

- Nous mettrons en œuvre une réglementation préservant l'environnement, la santé et la sécurité des populations ;
 - Nous créerons une instance de régulation des données et des services innovants ;
 - Nous renforcerons les textes de loi pour apporter les garanties de sécurité et de protection des données des patients dans le cadre du programme de digitalisation de la santé ;
 - Nous mettrons en place une loi incitative d'utilisation des solutions cloud locales et d'hébergement des données sensibles des entités dites d'importance vitale au sein du territoire ;
 - Nous renforcerons la loi sur la protection des mineurs contre les risques en ligne et les dommages potentiels et leur donner les moyens de profiter pleinement des opportunités en ligne.
- Nous relèverons le défi de l'accès à internet sur tout le territoire sénégalais.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Le renforcement de l'Autorité gouvernementale en charge du numérique responsable du secteur (définition d'une organisation-cible, recrutement de Ressources humaines acquisitions d'outils) ;
- La définition d'une loi-cadre sur le numérique après état des lieux et concertation ;
- L'harmonisation des textes existants relatifs au secteur du numérique ;
- La mise en place d'un organe ouvert chargé de la réflexion prospective sur les grandes orientations stratégiques du numérique doté de moyens matériels et humains lui permettant de baliser la marche du secteur du numérique ;

- L'inscription dans la Constitution du droit d'accès universel et de la protection des données personnelles ;
- Le lancement de réformes idoines permettant de :
 - Combattre la cybercriminalité et promouvoir la cybersécurité ;
 - Renforcer la loi sur la protection des mineurs en ligne ;
 - Mettre en place un cadre législatif qui permette de répertorier les Infrastructures d'Information Critiques (IIC) et de proposer les mesures qui permettent leur sécurisation ;
 - Mettre en place des dispositions incitatives relatives à l'Intelligence Artificielle (IA) et à l'utilisation des solutions cloud locales et l'hébergement des données sensibles des entités dites d'importance vitale au sein du territoire ;

Délai de réalisation des mesures clés

Les mesures seront mises en œuvre sous 2 à 5 ans.

4. La stratégie nationale de transformation digitale

La transformation digitale de l'administration est un chantier que le Sénégal peine à réaliser malgré le lancement d'une pléthore de projets (PASSANT, TeleDAC, Smart Sénégal, PAMA, etc). Le premier constat qui pourrait expliquer cet échec est le fait que chaque ministère et ses démembrements disposent de leurs propres solutions informatiques sans véritable interconnexion avec les entités étatiques. À titre d'exemple le logiciel SIGTAS utilisé par le service des impôts, l'application SIGIF déployée au niveau du trésor public et logiciel GAINDE de la Douane n'ont aucune interconnexion commune.

Nous nous appuyerons sur l'économie numérique comme levier principal pour soutenir le développement économique et social de notre pays. La transformation digitale concernera l'appareil d'État particulièrement l'administration publique et l'activité économique au sens large.

- Nous définirons les grandes lignes d'une stratégie nationale de transformation digitale de l'économie et de l'administration publique à même de soutenir le projet plus global de souveraineté nationale que nous portons, afin de tirer parti des avantages de l'innovation technologique pour :

- Offrir aux citoyens une expérience empathique qui rend l'interaction avec les services de l'État transparente avec moins de bureaucratie ;
- Permettre une automatisation des tâches administratives et une collaboration intelligente entre les systèmes d'information pour que les fonctionnaires soient davantage performants ;
- Lutter contre la corruption, améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Administration publique et rendre effective l'interopérabilité entre administrations publiques ;
- Favoriser le partage de données fiables et en temps voulu entre les administrations et entre l'État et ses partenaires pour prendre des décisions politiques et opérationnelles fondées sur des données de qualités.

Nous doterons le Sénégal :

- D'une **gouvernance apprenante et souveraine** du numérique lui permettant de disposer de marge de manœuvre suffisante pour déterminer ses priorités de développement ;
- D'une **administration publique digitalisée et performante** capable de relever les défis de la nouvelle économie et ses conséquences sur la société. Il s'agira de capitaliser sur les acquis pour consolider la confiance du citoyen sénégalais, la sécurité (juridique, économique et sociale) et la pérennité du système économique ;
- D'un **capital humain et d'un système de recherche et d'innovation compétitifs** capable de s'approprier les nouvelles technologies et de dominer la complexité des questions de recherche liées aux choix politiques souverains du pays ;
- D'un **système de cybersécurité et cybersécurité aux standards mondiaux** capable de faire face à toute menace « cyber » qu'elle soit locale ou globale ;

- D'un **cadre incitatif et sécurisé pour l'entrepreneuriat numérique** afin de permettre l'éclosion d'un écosystème national performant, prioritaire sur la commande nationale et capable de prendre en charge la demande en produits et services numériques des autres secteurs de l'économie nationale.

Nous renforcerons le rôle du Sénégal pour démarcher **une géostratégie africaine de sécurisation et de souveraineté sur les grandes routes numériques internationales et sur la gouvernance mondiale du secteur numérique.**

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Une souveraineté numérique adossée à une sécurité numérique du Sénégal ;
- La disposition d'une politique de transformation digitale inclusive par l'inclusion du secteur privé et de la société civile dans l'analyse, la prospection, la budgétisation et mise en œuvre des politiques publiques digitales ;
- La dépolitisation de la Société Sénégal Numérique SA (SENUM SA) pour la rendre décisionnaire sur tous les projets digitaux de l'État;
- La stimulation de l'innovation technologique et la créativité;
- La normalisation des applications afin de garantir l'interopérabilité et le partage d'informations ;
- La disposition d'indicateurs de performance en temps réel, permettant d'évaluer l'évolution des politiques éducatives ;
- La rationalisation de la gestion des budgets, la mutualisation des outils, de la technologie et des infrastructures ;
- La disponibilité d'un contenu et des fonctionnalités, des formations adaptées à notre culture et suffisamment consistant pour atteindre nos objectifs en matière éducative ;

- Faire du numérique une culture, accroître la qualité de l'enseignement en vue de produire les meilleurs élèves du monde ;
- Permettre à l'État d'avoir la mainmise sur le fonctionnement des écoles privées (dans la région de Dakar 80% des élèves de la maternelle sont dans le privé).

Délai de réalisation des mesures clés :

Les mesures seront mises en œuvre sous 2 à 5 ans.

DIOMAYE PRESIDENT

Chapitre 12

Pour des infrastructures adaptées, sûres, résilientes, durables et à moindre coût

(Infrastructures, transports)

Les infrastructures de transport sont essentielles dans le processus de développement d'un pays. Le Sénégal à l'instar de plusieurs pays a fait le choix d'investir dans la construction d'infrastructures pour assurer la mobilité de la population (le Train Express Régional, le BRT, des autoroutes, etc.).

Malgré les efforts consentis, le niveau de développement du réseau routier, son état d'usure, l'insuffisance de l'offre de services de transport public urbain ainsi que la vétusté du parc automobile sont identifiées comme des freins au développement du pays. Notre pays souffre aussi d'un énorme déficit d'infrastructures (routes, chemins de fer, ports, aéroports et grands ouvrages hydrauliques), de coûts de transport et de longs délais d'acheminement des marchandises.

Ainsi, il est nécessaire de réorganiser le secteur des infrastructures (administration, entretien et exploitation des réseaux, nouveaux projets) doter notre pays d'infrastructures sûres, résilientes, durables et à moindre coût.

1. La remise à niveau, la réadaptation et la construction d'infrastructures majeures

Malgré des progrès significatifs en matière de construction d'infrastructures de transport depuis la première alternance politique en 2000, notre pays souffre d'un déficit d'infrastructures et d'une iniquité territoriale dans la répartition de celles-ci. L'insuffisance des financements, le poids faible du secteur privé national dans les grands projets et le manque de transparence et d'information dans les attributions des marchés sont autant de goulots d'étranglement de la politique de construction d'infrastructure aux standards internationaux.

Le réseau routier du Sénégal s'est certes amélioré ces dernières années, mais les autres types de transport n'ont pas connu la même évolution. Ainsi, dans les prochaines années, il serait indispensable de développer un réseau routier et autoroutier en complémentarité avec le ferroviaire (en ligne avec les projets de pôle développement économique) et le maritime. Le développement du transport intermodal est aussi une alternative crédible pour le désenclavement des zones agricoles, maraîchères, forestières du pays.

Ainsi, la remise à niveau, la réadaptation et la construction d'infrastructures majeures est une priorité pour nous. Nous engagerons des réformes et prendrons des mesures hardies dans ce sens.

- Nous nous engageons à mettre à niveau, réadapter et construire des infrastructures de transport intégrées en prenant en compte les aspects environnementaux, d'assainissement et de consultation des parties prenantes etc. Ainsi, nous construirons :
 - Des autoroutes, routes nationales (2x2) reliant chaque capitale de pôle économique de développement ;
 - Une gare ferroviaire dans chaque capitale de pôle économique de développement ;
 - Un aéroport dans chaque capitale de pôle économique de développement ;
 - Des ports régionaux pour désengorger les autres réseaux ;
- Nous promouvons une politique de planification et de réalisation des infrastructures dans le cadre du développement des pôles régionaux ;
- Nous renégocierons les contrats d'exploitation et de maintenance des infrastructures ;
- Nous favoriserons la création de firmes d'ingénierie pour l'inspection des infrastructures et promouvons des programmes de formation à la planification, la réalisation, l'exploitation et l'entretien des infrastructures ;
- Nous réformerons le code des marchés publics et appuierons les entreprises sénégalaises par :

- L'intégration dans tous les marchés publics des clauses d'employabilité de la main d'œuvre et de l'expertise locales ;
 - L'accompagnement des entreprises privées nationales dans les gros projets d'infrastructures ;
 - La prévision dans les contrats, des clauses qui permettent d'embarquer les entreprises nationales dans les projets stratégiques.
- Nous mettrons en place un transport multimodal en intégrant le réseau routier, ferroviaire, maritime et aéroportuaire ;
 - Nous mettrons en place une structure de mise en œuvre, contrôle et audit des projets d'infrastructures de l'État ;
 - Nous mettrons en place des programmes d'enseignement et de formation pour assurer la planification, la réalisation, l'exploitation et l'entretien des infrastructures ;
 - Nous mettrons en place un dispositif de suivi, d'entretien et d'exploitation des infrastructures existantes à travers la mise en place d'outils numérisés, développés et centralisés pour chaque type d'ouvrage ;
 - Nous mettrons à disposition de toutes les directions des manuels d'inspection, d'entretien et d'exploitation des infrastructures ;
 - Nous développerons des contrats-cadres avec des entreprises régionales pour les interventions de maintenance de moindre envergure ;
 - Nous favoriserons la création de firmes d'ingénierie évoluant dans l'inspection des infrastructures ;
 - Nous renégocierons les contrats d'exploitation et de maintenance des infrastructures routières et ferroviaires.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Le désenclavement des différentes localités à l'intérieur du pays tout en assurant un transport sécurisé des populations et des biens favorisant ainsi l'attrait des territoires ;

- Le développement de transports multimodes afin d'offrir des alternatives au réseau routier pour une proposition d'offre de services diversifiés en mode de transport ;
- La gestion efficace et efficiente des infrastructures par la mise en place de systèmes informatisés dans laquelle toutes les infrastructures seront centralisées pour faciliter le suivi et la planification des projets ;
- La remise à niveau des infrastructures afin d'améliorer leurs états et par ricochets la sécurité routière avec la réduction des accidents ;
- Une saine gestion des fonds investis pour l'entretien des réseaux, l'amélioration des infrastructures, la construction de nouvelles infrastructures par une planification, une évaluation, un suivi et une formation adéquate des acteurs évoluant dans le secteur ;
- La durabilité du réseau routier grâce à des offres alternatives de déplacement des biens et des personnes avec le ferroviaire, l'aérien et le maritime ;
- La facilitation du déplacement inter-régions et la réduction du temps de trajet domicile-travail, ce qui a un impact positif sur l'économie du pays, la santé et l'éducation ;
- La connexion du monde rural avec les marchés d'écoulement des produits agricoles, ce qui contribuera à augmenter le pouvoir d'achat des agriculteurs et à redynamiser les terroirs.

Délai de réalisation des mesures clés :

Les mesures seront mises en œuvre sous 2 à 5 ans :

- Délai de 4 ans pour la planification et la réalisation des projets susmentionnés
- Délai de 2 ans pour la réforme des marchés publics.

2. La sécurité du transport routier pour diminuer la mortalité

L'insécurité routière est un fléau majeur des temps modernes qui n'épargne aucun pays au monde. Ainsi, notre pays ne fait pas l'exception et tous les usagers circulant sur le réseau routier sénégalais peuvent être victimes des différents dangers inhérents à la conduite. Les principales

causes sont des infrastructures non adaptées au type et au volume du trafic routier, l'obsolescence des véhicules corrélée à un manque d'entretien et le facteur humain (déficit de formation des usagers, manque de culture de la sécurité routière des usagers, manque d'organisation, etc.).

Ainsi, pour pallier cette situation d'insécurité routière, nous proposerons des solutions qui s'articulent autour du système HEVO (Hommes, Environnement, Véhicule, Organisation).

- **Hommes :**

- Nous mettrons en place des formations et titres professionnels concernant les transports de marchandises et de voyageurs. Ces formations mettront également en relief les contenus pédagogiques orientés vers la connaissance du véhicule, de la réglementation (heures de conduite, heures de repos, bilan de santé, etc.) ;
- Nous lancerons des campagnes massives de sensibilisation assorties d'un système de contrôle et de sanction : spots publicitaires, stages de sensibilisation, etc. ;
- Nous formerons des enseignants de la conduite et de la sécurité routière en remplacement du moniteur dont l'action est juste réduite à l'enseignement de la conduite ;
- Nous introduirons l'éducation à la sécurité routière dans les établissements scolaires : l'éducation à la sécurité routière doit être un Continuum Éducatif, c'est-à-dire une éducation tout au long de la scolarité de l'enfant dans les écoles et dans les daaras du Sénégal ;
- Nous mettrons en place un contrôle de la faculté de conduite au départ des gares routières.

- **Environnement :**

- Nous concevons des infrastructures répondant aux normes de sécurité ;
- Nous remettrons à jour la signalisation verticale et horizontale, avec un Programme national de réalisation des marquages au sol sur l'ensemble du réseau routier, comme les traçages des lignes (rive, continue, discontinue, et flèches directionnelles etc..) et la pose des panneaux de signalisation afin de prévenir les risques ;

- Nous mettrons en place des chicanes assurant la sécurité des usagers en vélo et en cyclomoteurs ;
- Nous remplacerons certains dos d'ânes par des ronds-points et les normaliserons ;
- Nous installerons des caméras de surveillance dans les lieux les plus fréquentés ;
- Nous mettrons en place un système de 2 x 2 voies pour les routes nationales ;
- Nous lutterons contre les occupations anarchiques des voies publiques ;
- Nous aménagerons des aires de repos sur les tronçons routiers ;

- **Véhicule**

- Nous établirons un système de limiteur de vitesse pour les conducteurs de véhicules lourds (camions et autobus) en conservant le plombage ;
- Nous exigerons des véhicules affrétés aux transports de voyageurs et de marchandises, une visite technique tous les ans ;
- Nous créerons dans chaque pôle régional un centre régional de vérification mécanique des véhicules (visite technique) ;
- Nous mettrons en place le dispositif technique lock (transport conteneur) ;
- Nous imposerons les disques chronotachygraphes aux poids lourds ;
- Nous subventionnerons l'achat de pneus neufs pour éviter l'utilisation de pneus d'occasion ;
- Nous mettrons en place un contrôle rigoureux des accessoires obligatoires pour les véhicules (triangle, gilets haute visibilité, extincteurs, boîte pharmacie, lampe Torche, etc.) ;
- Nous interdirons des gadgets, posters empêchant la visibilité du conducteur ;

- Nous imposerons aux véhicules auto-écoles de disposer des doubles commandes au niveau des pédales, disposer des rétroviseurs intérieurs et extérieurs ;
- Nous déterminerons les endroits « accidentogènes » à partir du système de remontée des accidents, analyserons les causes et mettrons en place des actions correctives. Des ambulances médicalisées seront positionnées à des axes stratégiques ;
- Nous accélérerons le renouvellement du parc automobile national avec des mesures d'accompagnement (financières, réglementaires et administratives).

Organisation :

- Nous mettrons en place un Programme Décennal de Sécurité Routière (PDSR). Il sera dans un document consigné avec un plan d'action qui servira de tableau de bord à l'ensemble des acteurs à l'échelle nationale ;
- Nous adopterons un code de la sécurité routière, en lieu et place d'un code de la route, comportant des dispositions adaptées à nos réalités nationales (environnementales, réglementaires et sociales) ;
- Nous réformerons les procédures d'inscription, des Examens Théoriques Généraux (ETG) ou code et des épreuves pratiques de la conduite ;
- Nous définirons un programme national de formation pour l'éducation à une mobilité citoyenne ;
- Nous promouvrons la mise en place d'auto-écoles et rendrons obligatoire le passage par les auto-écoles avec un minimum d'heures de cours avant le passage des examens de permis ;
- Nous mettrons en place une formation initiale obligatoire et une formation continue obligatoire et valoriserons le métier du conducteur en passant par sa professionnalisation (titre professionnel) ;
- Nous intégrerons dans le code criminel les infractions liées à la conduite d'un véhicule (alcool au volant, drogue ou médicaments, délits de fuite) ;

- Nous créerons un Centre National d'Information Routière (CNIR) permettant de disposer d'un système de collecte des données et d'une analyse de la situation (causes et lieux à risque) ;
- Nous mettrons en place un relevé d'information automobile avec l'ensemble des sociétés d'assurance : un document obligatoire pour la souscription de police d'assurance automobile ;
- Nous ferons de la sécurité routière une cause nationale. A cet effet, nous renforcerons les pouvoirs et donnerons des moyens suffisants aux structures existantes notamment l'ANASER, la DTR, entre autres ;
- Nous dématérialiserons le système de contrôle, de verbalisation et de paiement des amendes ;
- Nous accélérerons le renouvellement du parc automobile national avec des mesures d'accompagnement (financières, réglementaires et administratives) en concertation avec les transporteurs pour éliminer la flotte vétuste ;
- Nous obligerons les sociétés d'assurance au respect de leurs engagements de couverture ;
- Nous ferons appliquer avec rigueur tous les textes et législations déjà mis en place en s'appuyant sur les brigades d'interventions déjà proposées sur les livrables du transport routier et ferroviaire ;
- Nous augmenterons le dispositif d'intervention d'urgence en cas d'accident en renforçant dans chaque pôle régional les SAMU, les pompiers et les policiers ;
- Nous créerons une banque centrale de données routières (BCDR) regroupant toutes les données du secteur pour une bonne compréhension et aide à la prise de décision ;
- Nous mettrons en place des partenariats avec des organismes internationaux tels que IRAP (Programme International d'Évaluation des Routes), PIARC (l'Association mondiale de la route), etc... afin de

bénéficiaire d'un accompagnement technique, de formation des acteurs et de s'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Des acteurs du transport bien formés ;
- La réduction considérable des victimes d'accident de la route ;
- La hausse considérable de la sécurité routière.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront appliquées sous 3 an.

3. La restructuration et le développement du transport routier pour faciliter la mobilité des biens et des personnes

Le secteur du transport est névralgique pour notre pays car il est indispensable à la réalisation des activités socio-économiques et conditionne la mobilité urbaine et interurbaine. En effet, 90% des Sénégalais utilisent le transport routier pour mener leurs activités socio-économiques et assurer leurs déplacements domestiques. Cependant, ce secteur souffre de beaucoup de difficultés en dépit des efforts consentis par les pouvoirs publics, depuis l'accession du pays à la souveraineté internationale en 1960. Dans les grandes villes comme Dakar la problématique de la mobilité demeure toujours une grande préoccupation. Aussi, le secteur du transport routier est caractérisé par un manque de planification qui engendre un déséquilibre criard entre l'offre et la demande de transport qui ne cesse de grimper avec l'augmentation de la population.

Ainsi, dans notre politique d'amélioration de la mobilité urbaine et interurbaine, nous prendrons des mesures allant dans le sens de restructurer et de développer le transport routier au Sénégal.

- Nous mettrons en place une brigade de surveillance du réseau routier, de la voie publique et de vérification du respect des cahiers de charges liés à la licence de transport ;
- Nous renouvelerons le parc automobile national en mettant en place une prime à la casse pour récupérer les anciennes voitures qui ne respectent plus les normes ;
- Nous mettrons en place une gestion intégrée des titres de transport (site internet, carte d'abonnement interconnectée, application,

tickets journaliers ou hebdomadaire, etc.). Nous modulerons la tarification en fonction des heures ;

- Nous supprimerons les postes de receveur dans les bus pour rentabiliser le Dakar Dem Dikk (DDK) et le reversement des emplois dans la brigade de surveillance définie plus haut ;
- Nous mènerons des politiques de désenclavement des zones et régions périphériques ;
- Nous remplacerons les pistes rurales par des routes bitumées (en relation avec le secteur des infrastructures) ;
- Nous augmenterons les transports routiers de masse sur l'ensemble du territoire sénégalais avec un renouvellement et un renforcement de la flotte nationale (Sénégal Dem Dikk) ;
- Nous développerons la gestion du transport au niveau des régions par la collectivité régionale (pôle régional) ;
- Nous créerons un réseau routier communautaire et limiterons les contraintes de circulation dans la sous-région ;
- Nous proposerons à la CEDEAO la dématérialisation et la centralisation des documents de transit inter-états pour rendre efficace et rationnel les contrôles routiers afin de sécuriser et de fluidifier la circulation ;
- Nous créerons des centres de Véhicules Hors d'usage (VHU / Casse) ;
- Nous mettrons en place des corridors reliant hinterland et villes portuaires, moderniserons les existants et harmoniserons les règlements tout au long des corridors.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- L'implication des pôles régionaux sur la gestion du transport et une marge de manœuvre pour eux leur permettant de décider de leur propre politique de transport qui se basera sur la politique générale mise en place par l'État ;
- Le désenclavement des zones rurales;
- Une amélioration de la mobilité dans les zones urbaines et rurales;

- Des créations d'emploi dans les pôles régionaux et le désengorgement de Dakar ;
- La réduction considérable des voitures hors norme, la modernisation et la facilité d'accès aux transports ;
- La facilité d'acheminement des productions agricoles et artisanales des zones de production vers les centres urbains;
- La hausse des recettes de l'État sur les activités liées au transport ;
- Le confort, l'assiduité, la ponctualité, la fiabilité et l'attractivité des transports en commun.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront déployées sous 3 ans.

4. Le développement du transport ferroviaire

Le ferroviaire est parmi les sous-secteurs de transports sénégalais qui ont connu la plus grande régression depuis les indépendances. En 1960, le dynamisme du sous-secteur était nettement plus important qu'actuellement. Le réseau ferroviaire s'est rétréci, il est devenu quasi-inexistant dans certaines régions du pays, où même des habitations empiètent sur le domaine ferroviaire, les voies ferrées assimilables à des vestiges, les rails engloutis dans le sol à peine visibles.

Le transport ferroviaire constitue un paramètre indispensable dans le développement économique du pays. Il constitue, entre autres, un excellent outil qui permettrait au Sénégal d'atteindre ses objectifs de développement qui se résumeront à la circulation des personnes et des biens en vue de booster l'économie et d'accentuer la création de richesses à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières.

- Nous réorienterons la gouvernance du Train Express Régional pour mieux le rentabiliser et réduire considérablement l'énorme déficit actuel ;
- Nous réaliserons un réseau chemin de fer maillant tout le territoire national, reliant donc les 8 régions décentralisées : (1) Siin-Saalum ; (2) Baawol ; (3) Kaasamas ; (4) Waalo ; (5) Férlo ; (6) Bundu ; (7) Cap-vert ; (8) Kayoor. Il s'agira de créer :
 - Sept (07) grandes lignes appelées lignes principales nationales reliant les huit (08) régions décentralisées :

1. Waalo-Férlo ;
 2. Ndakaarou-Kayoor-Waalo ;
 3. Ndakaarou-Baol-Ndiambour-Férlo ;
 4. Ndakaarou-Siin-Saalum-Kaasamas ;
 5. Ndakaarou-Siin-Saalum-Bundu ;
 6. Férlo-Bundu ;
 7. Kaasamas-Bundu
- Trois (03) lignes secondaires :
 1. Waalo-Baol-Ndiambour ;
 2. Baol-Ndiambour-Siin-Saalum ;
 3. Kayoor-Baol-Ndiambour.

Deux (02) parmi ces lignes sont des tracés anciens, elles sont à réhabiliter, à moderniser et à élargir le cas échéant. Il s'agit des lignes Ndakaarou-Kayoor-Waalo et Ndakarou-Siin-Saalum-Bundu (renforcement de la ligne existante Dakar – Bamako).

- Nous introduirons une nouvelle approche systématique dans l'identification et la préparation des projets de transport ferroviaire :
 - L'introduction des plans ferroviaires dans des plans directeurs plus vastes, relatifs au transport et considérant ainsi tous modes de transport appropriés (rail, bus, route) et l'incorporation des trains métropolitains et de banlieues dans l'étude des plans complets de mobilité urbaine et interurbaine ;
 - La mise en place d'un cadre d'évaluation considérant tant les aspects financiers qu'économiques des projets pour une solide évaluation financière et économique ;
 - La priorité aux projets industriels sur les projets nouveaux : le Sénégal doit vérifier que l'amélioration des infrastructures sera une alternative économiquement rentable avant de s'engager dans de nouveaux projets ;
 - Les projets de nouvelles voies ferrées doivent prioriser le transport de marchandises (en vrac) ;

- La séparation de l'exploitation des passagers de celle des trains de marchandises : il est plus judicieux que ces deux services soient attribués à des opérateurs différents ;
- La promotion de l'intermodalité : la promotion du transport de marchandises doit être liée à des plans d'intermodalité favorisant de façon efficiente, compétitive et saine le développement des plateformes logistiques multimodales et les ports secs (un port sec est une étendue de terre aménagée et connectée à un port maritime par voie routière, ferroviaire ou fluviale pour le groupage et la distribution de marchandises).
- Nous intégrerons le financement du chemin de fer comme une partie d'une vaste politique de transport au travers :
 - La gestion de la concurrence entre le transport routier et ferroviaire dans les projets de corridor : ces derniers comprennent habituellement des interventions relatives aux voies ferrées et routières. Afin de renforcer l'intermodalité, il serait plus judicieux d'avoir une stratégie globale et adéquate dans la gestion de nos différents modes de transport ;
 - Les interconnexions et l'interopérabilité : puisque notre marché national est petit, il est recommandé que toutes les opportunités soient explorées afin d'augmenter les volumes à travers des interconnexions transfrontalières et de favoriser une interopérabilité entre les réseaux nationaux ;
 - La mise en place de fonds ferroviaires comme un mécanisme de financement destiné à l'entretien des infrastructures ferroviaires. Ce mécanisme est aussi un outil utile pour monétiser les avantages externes des chemins de fer en termes d'environnement, de sûreté, d'élimination des dommages routiers, des embouteillages, et des goulots d'étranglement. Les principaux avantages d'un fonds d'entretien ferroviaire seront de :
 - Sélectionner certaines sources systématiques de revenus destinées à l'entretien ferroviaire ;

- Visualiser et monétiser la contribution des voies ferrées à la réduction des coûts de transport externe ;
 - L'argent pour les réparations ou l'entretien doit être mise à disposition sans avoir besoin d'approbations et de procédures budgétaires complexes ;
 - Les revenus actuels et futurs peuvent être capitalisés ou utilisés comme garantie pour des emprunts.
- Nous promovons le renforcement des capacités afin d'accroître le savoir-faire en matière ferroviaire à tous les niveaux de décision et des opérations ;
 - Nous coordonnerons l'acquisition de matériel roulant, l'entretien et la concordance des procédures d'exploitation avec nos pays voisins.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Le maillage du réseau national ferroviaire ;
- La diversification des modes de transport de biens et de marchandises ;
- La réduction de la durée de transport entre les différentes régions ;
- La réduction des embouteillages et de la pollution ;
- La redynamisation de l'économie de toutes les régions traversées par le réseau ferroviaire ;
- L'élimination des goulots d'étranglement sur le transport terrestre ;
- La facilitation de la mobilité des citoyens, des biens et marchandises ;
- La réduction des accidents de route.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront lancées dès le début du mandat. Les travaux s'étaleront entre 5 et 10 ans.

5. Le développement du transport maritime

Le secteur du transport maritime et fluvial ne s'est pas développé ces 30 dernières années aussi bien en termes de lignes créées qu'en termes de flottes, même s'il a connu la construction d'infrastructures aéroportuaires modernes. En termes de flottes, depuis le naufrage du « Joola », des bateaux de même capacité n'ont pas vu le jour. Le trafic maritime entre Dakar et Ziguinchor, au vu de son importance dans l'économie du Sénégal, est très en deçà du niveau permettant de booster considérablement les échanges commerciaux notamment de produits agricoles et halieutiques.

Malgré une grande façade maritime de plus de 700 km, de Saint-Louis à Ziguinchor, seul l'axe Dakar-Ziguinchor est réellement exploité sur le plan commercial interne, l'axe Dakar-Saint-Louis ne connaissant aucun trafic.

- Nous relancerons le projet des Bateaux-Taxis ;
- Nous ferons du Sénégal un hub régional en luttant contre la congestion portuaire en créant un terminal multifonctionnel au port de Carabane, comme celui de Ndayane pour y faire décharger des bateaux conteneurs ;
- Nous créerons avec la coopération des pays frontaliers des lignes maritimes régionales et sous-régionales : Dakar-Mauritanie - Dakar Gambie - Ziguinchor - Guinée, Dakar - Cap Vert ;
- Nous augmenterons la flotte maritime de la liaison Dakar-Ziguinchor et créerons celle de Dakar Saint-Louis ;
- Nous formerons des pilotes maritimes (actuellement seuls 14 au Sénégal) et redynamiserons l'école nationale de formation maritime ;
- Nous créerons un lycée maritime technique (CAP, BTS, etc.) dans une zone navigable ;
- Nous augmenterons la flotte fluviale pour appuyer le bateau « Bou EL MOGDAD » et assurerons la liaison Dakar – Foundiougne ;
- Nous simplifierons les procédures administratives pour fluidifier le passage portuaire ;

- Nous dresserons des perspectives en pérennisant les infrastructures existantes, en encourageant le report modal et en assurant la stabilité sociale ;
- Nous renforcerons le caractère multimodal des ports afin de développer des liaisons avec l'hinterland en faisant la jonction des dessertes ferroviaires et fluviales des ports : mailler tous les ports avec des dessertes ferroviaires 2 x 2 voies jusqu'au Mali ;
- Nous baisserons les taxes de manutention afin d'éviter que les navires changent de port de destination en faveur de la Gambie compromettant ainsi la compétitivité des ports sénégalais ;
- Nous nationaliserons la manutention au niveau du port.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Le désengorgement de la ville de Dakar ;
- L'amélioration de la mobilité urbaine ;
- L'accroissement de notre compétitivité vis-à-vis des ports de la sous-région ;
- La réduction des congestions portuaires du Port Autonome de Dakar ;
- La réduction des temps d'attente des navires au niveau du port ;
- La promotion du transport maritime des personnes, des biens et services par rapport aux autres moyens de transport (routier, aérien) ;
- Une meilleure facilité du transport des produits agroalimentaires et halieutiques et le désenclavement de certaines zones du pays ;
- La longévité des routes desservant le Mali avec les gros porteurs
- Le maillage de tous les ports maritimes et fluviaux ;
- La lutte contre le dumping et les abus au niveau du port.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre sous 4 ans.

6. Le développement du transport aérien pour une ouverture au reste du monde

Berceau de l'aviation civile africaine depuis l'aéropostale, le Sénégal est une grande nation aéronautique, doté d'une expertise reconnue dans toutes les composantes du secteur aérien. À cet égard, le transport aérien est stratégique pour notre pays. Vecteur de croissance de notre économie, il joue un rôle fondamental pour l'activité et l'emploi, et constitue un indispensable outil pour les échanges commerciaux et les flux touristiques.

Pourtant, le diagnostic du transport aérien national illustre un secteur dominé par des entreprises étrangères surtout dans le cadre de la gestion de notre principal aéroport par la société (LAS) et de l'assistance en escale par (2AS) ainsi qu'un instrument national (Air Sénégal SA) avec une flotte dont les caractéristiques ne répondent pas aux ambitions affichées ni aux exigences de compétitivité et de rentabilité de l'activité.

Face à ce constat, nous envisageons d'organiser les premières Assises nationales du transport aérien, exercice sans précédent, elles permettront de confirmer la mobilisation du transport aérien en tant que vecteur de transformation de l'économie nationale.

- Nous créerons des aéro pôles autour des aéroports internationaux de Saint-Louis, de Diass et de Ziguinchor. Chaque aéro pôle sera constitué d'un complexe industriel (installations de maintenance aéronautique), de centres de formation aéronautique (lycée technique à vocation aéronautique) et d'installations ludiques et commerciales ;
- Nous promouvoir le transport aérien domestique par la création d'une filiale d'Air Sénégal S.A dont le business model sera axé sur des vols à bas coûts à vocation intérieure intitulée Air Sénégal Express. Sa création sera ouverte au privé national. Il sera un outil de désenclavement et de promotion économique et social ;
- Nous créerons une Autorité de l'Aviation Civile (2AC) en lieu et place de l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (Anacim). Elle sera séparée de l'Agence nationale de la Météorologie du Sénégal (Anams) pour être plus efficace dans sa mission de supervision des activités de transport aérien ;
- Nous assouplirons de la politique d'octroi de droits de trafic aux instruments aériens étrangers afin d'atteindre l'objectif de connectivité avec cent (100) aéroports internationaux et une

desserte nationale assurée par soixante-dix (70) compagnies aériennes étrangères à l'horizon 2034. Il permettra de renforcer le rôle du Hub aérien de Diass comme point de connexion entre l'Afrique, l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Amérique latine. La position géographique du pays est un avantage comparatif ;

- Nous promouvrons le fret aérien à l'export avec des exonérations pour les produits halieutiques, agricoles et artisanaux. Il s'agira d'utiliser le transport aérien de marchandises comme vecteur de promotion et de commercialisation du savoir-faire sénégalais et des ressources nationales.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La création d'aéropôles autour des aéroports internationaux de Saint-Louis, de Diass et de Ziguinchor;
- Le renforcement du rôle du Hub aérien de Diass comme point de connexion entre l'Afrique et le reste du monde ;
- Le renforcement du transport aérien domestique avec une amélioration de la desserte nationale ;
- Le renforcement du fret aérien à l'export avec des exonérations pour les produits halieutiques, agricoles et artisanaux.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre les trois (3) premières années du mandat.

Chapitre 13

Pour une sécurisation du Sénégal et des Sénégalais

(Défense et sécurité)

Le Sénégal dispose d'une architecture sécuritaire très efficace avec des forces de défense et de sécurité (FDS) qui jouent un rôle crucial dans la protection de la souveraineté nationale, la sécurité intérieure, la prévention du terrorisme et la lutte contre les menaces transfrontalières. Cependant, depuis près de deux décennies, notre pays fait face à plusieurs défis sécuritaires, en particulier la menace terroriste, la criminalité transnationale, le trafic de drogue et d'armes, la pêche illégale ainsi que l'insécurité au sud du pays. Ainsi, la sécurité du Sénégal est des Sénégalais sera notre priorité absolue.

1. L'amélioration de la sécurité intérieure pour protéger le citoyen

Pour un Sénégal sécurisé, il s'agira d'opérer une rupture avec la conception traditionnelle de la sécurité centrée jusqu'ici uniquement autour de l'État (défense de l'intégrité territoriale et des institutions). Ainsi, le citoyen sénégalais sera au centre des préoccupations sécuritaires. Pour garantir ses droits de vivre à l'abri de la peur dans un environnement sécurisé, nous miserons sur la prévention, plus apte à assurer des gains substantiels dans le domaine de la sécurité publique.

Dans le cadre de la sécurité publique :

- Nous veillerons à la protection des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire par l'implantation de casernes de sapeurs-pompiers dans tous les départements et progressivement, dans les chefs-lieux d'arrondissement, avec des équipements adaptés et suffisants. L'effort sera mis sur la prévention de la criminalité et les opérations de surveillance et de lutte contre les risques d'incendie ;
- Nous améliorerons les capacités de réaction des sapeurs-pompiers en cas de catastrophe, y compris la capacité de réponse aux catastrophes naturelles et autres situations d'urgence ;

- Nous assurerons un meilleur maillage du territoire national par la police et la gendarmerie pour garantir une sécurité de proximité par l'implantation de commissariats (police) et de brigades d'arrondissement (gendarmerie) ;
- Nous assurerons la montée en puissance des forces de sécurité par une dotation conséquente de moyens avec un personnel mieux formé et entraîné et un équipement de qualité ;
- Nous restaurerons l'image et la dignité des forces de défense et de sécurité en combattant la corruption et l'inefficacité afin de s'assurer que les ressources sont utilisées de manière efficace par des programmes de moralisation, de motivation et de contrôle des agents mais aussi par la valorisation des salaires des personnels subalternes. Nous mettrons fin à l'instrumentalisation des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) dont la transformation en police politique décrédibilise nos institutions tout en créant une rupture de confiance entre elles et les populations civiles ;
- Nous mettrons en place une autorité autonome chargée d'enquêter sur les cas d'utilisation excessive de la force constatés dans le maintien de l'ordre par les forces de l'ordre (police et gendarmerie) et sur les cas de corruption ;
- Nous changerons de paradigme dans la gouvernance de la sécurité en Casamance avec une approche inclusive de toutes les forces de sécurité (gendarmerie, police, eaux et forêts) dans la sécurisation de l'espace et la lutte contre le trafic du bois et de la drogue ;
- Nous affirmerons la présence de l'administration dans les zones frontalières en mettant l'accent sur les opérations de déminage pour permettre une mobilité sécurisée des populations ;
- Nous renforcerons la collaboration avec d'autres pays africains pour relever les défis régionaux en matière de sécurité, notamment le terrorisme, le crime organisé et l'immigration clandestine.

Dans le cadre de la Sécurité (dispositifs) et de la Sûreté (mesures) maritimes :

Avec nos ressources halieutiques, gazières et pétrolières, le domaine maritime devient l'élément vital de notre économie et reste un élément central de notre sécurité et de notre souveraineté alimentaire. C'est pourquoi l'action de l'État en mer consistera à sécuriser les deux-cent-dix-

mille (210 000) km² de notre zone économique exclusive en agissant contre toutes activités maritimes illicites. A cet effet :

- Nous disposerons de forces maritimes aptes à effectuer des missions en haute mer nécessitant un niveau élevé d'engagement militaire pour la protection de nos ressources contre les pillages. Nous équiperons la Marine nationale de moyens sophistiqués pour faire face aux nouvelles menaces que constituent les crimes contre l'environnement marin (déversements et rejets illicites de pétrole, transferts illégaux de navire à navire, etc.) ;
- Nous assurerons une surveillance combinée (Marine nationale, Armée de l'air, etc.) de nos ressources halieutiques et de la production pétrolière et gazière par l'acquisition de moyens adaptés de premier ordre ;
- Nous lutterons efficacement contre la pêche illégale, l'anti-pollution et autres maux consignés dans le document de stratégie maritime intégrée de la CEDEAO tels que le vol de pétrole, le trafic illégal de personnes, d'armes et de stupéfiants ainsi que la piraterie ;
- Nous renforcerons la coopération avec les voisins du littoral atlantique (Mauritanie, Gambie, Guinée Bissau) et travaillerons à la mutualisation des moyens de surveillance et de renseignement.

Dans le cadre de la sécurité aérienne :

- Nous favoriserons la mutualisation de la formation de pilotes par la création d'un centre de formation à vocation régionale. La montée en puissance de l'École de l'Armée de l'air de Thiès servirait à cet effet.

Dans le cadre de la Sécurité des transports :

- Nous veillerons à l'application rigoureuse des règles de base du code de la route sénégalais ;
- Nous dématérialiserons des processus de contraventions routières pour lutter contre la corruption des agents de contrôle routier ;
- Nous réarmerons moralement les agents de la police et de la gendarmerie chargés de sécuriser les axes routiers par la formation, la motivation, la sensibilisation et le contrôle.

Dans le cadre de la sécurité sanitaire :

- Nous résorberons le déficit en infrastructures hospitalières et en moyens matériels et humains avec un bon maillage du territoire ;
- Nous renforcerons les capacités du service de santé des armées et relèverons le plateau technique des centres médicaux de garnison pour une plus grande autonomie des régions dans le domaine sanitaire et une meilleure dispensation des soins de santé aux populations. La lutte contre le trafic de faux médicaments est un enjeu de sécurité sanitaire qui sera amplement pris en charge.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La protection des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire un bon maillage du territoire par les sapeurs-pompiers ;
- La garantie d'une sécurité de proximité par l'implantation de commissariats (police) et de brigades d'arrondissement (gendarmerie) ;
- La restauration de l'image et la dignité des forces de défense et de sécurité en combattant la corruption et l'inefficacité ;
- La surveillance et la protection de nos ressources halieutiques, gazières et pétrolières, le domaine maritime ;
- Le renforcement de la sécurité routière des Sénégalais par la formation, la motivation, la sensibilisation et le contrôle.

Délai de réalisation des mesures clés :

La sécurité intérieure étant un élément clé de la vie d'une nation, toutes mesures proposées seront effectives les 2 premières années de notre mandat.

2. La défense et la sécurité extérieure

La défense nationale est une nécessité absolue face aux menaces potentielles contre l'intégrité de notre territoire et pour la protection des personnes et de leurs biens contre toute agression armée. Elle est globale du fait de sa transversalité mais repose essentiellement sur les Forces armées. Aucune démocratie ne peut être viable sans souveraineté militaire. Cette dernière exige une armée professionnelle forte et motivée. Notre nouveau statut de pays pétrolier et gazier nous impose un Sénégal fort dans le domaine de la sécurité et de la défense.

- Nous veillerons à ce que les armées disposent d'un budget conséquent pour se doter d'équipements de dernière génération ;
- Nous préserverons les fondamentaux identitaires de nos Forces de Défense et de Sécurité avec un retour à l'orthodoxie militaire afin qu'elles ne servent pas de police politique ;
- Nous moderniserons notre armée et accroîtrons son potentiel opérationnel en améliorant la qualité de ses personnels et de son équipement pour la rendre plus apte à faire face aux menaces et défis qui pèsent sur la sécurité nationale ;
- Nous boosterons la fabrication d'armes indigènes par la création d'un complexe militaro-industriel et d'un centre spatial avec comme objectif la recherche, le développement et l'envoi sur orbite de nanosatellites indigènes ;
- Nous renforcerons la surveillance de nos frontières poreuses et les efforts de lutte contre le terrorisme qui frappe à nos portes ;
- Nous améliorerons les capacités de collecte du renseignement des forces de défense et de sécurité, y compris l'utilisation de drones, de satellites et d'autres technologies avancées pour surveiller les frontières du pays et recueillir des informations sur les menaces potentielles à la sécurité ;
- Nous disposerons de moyens aériens et navals modernes de surveillance de nos côtes et de lutte contre toutes activités illégales dans le cadre de la protection de nos ressources halieutiques et nos plateformes pétrolières et gazières ;
- Nous renforcerons et solidifierons nos partenariats avec d'autres pays afin d'accéder à des technologies avancées et à des programmes de formation pour l'armée sénégalaise ;
- Nous acquerrons des avions de transport stratégique (C130) pour les besoins de nos engagements extérieurs ;
- Nous renforcerons notre couverture radar pour un meilleur contrôle de notre espace aérien qui permettra l'identification de tout vol clandestin ou suspect sur notre territoire ;
- Nous accorderons la plus grande importance à la protection et à la sécurité du soldat sénégalais à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire ;

- Nous réarmerons moralement nos combattants en traduisant la reconnaissance de la nation aux soldats sénégalais par une revalorisation des salaires et des pensions des anciens combattants, par un meilleur traitement des grands blessés de guerre et des invalides ainsi que de meilleures conditions de vie ;
- Nous redynamiserons les structures militaires à vocation sociale telles que l'Agence de Réinsertion Sociale des Militaires (ARSM) et la Fondation des Invalides et Mutilés Militaires (FIMM) pour faciliter la réinsertion dans un emploi civil des militaires libérés et nous encouragerons les employeurs à recruter les anciens militaires blessés en opération au nom de la nation reconnaissante ;
- Nous renforcerons le rôle du centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS) et au Service Civique National (SCN) pour juguler la perte de valeurs engendrée par un déficit de civisme et de patriotisme qui explique le banditisme économique et la délinquance financière auxquels se livrent des autorités étatiques. Ceci passera par :
 - Le CHEDS : l'élaboration et le pilotage d'un programme qui ciblerait tout détenteur de pouvoir au sein de la République (exécutif, législatif et judiciaire) pour développer l'esprit de défense des autorités et élever leur niveau de conscience civique et patriotique ;
 - Le Service Civique national : l'élaboration et le pilotage, en concertation avec les armées, de programmes pour les écoles pour inculquer à la jeunesse sénégalaise les valeurs de discipline, de civisme et de patriotisme avec la reprise et la redynamisation de la préparation militaire élémentaire (PME) et supérieure (PMS).
- Nous renforcerons la coopération avec les pays voisins dans la lutte contre le terrorisme et les menaces transfrontalières avec effort sur la mutualisation des moyens d'information et d'anticipation ;
- Nous ferons jouer à notre armée un rôle de premier plan dans les opérations de défense et de maintien de la paix au niveau de la sous-région ;
- Nous intégrerons la cyberdéfense (ensemble des moyens mis en œuvre pour lutter contre les attaques sur le cyberspace) dans notre architecture sécuritaire stratégique. Une politique efficace de

cybersécurité aidera en effet au renforcement de la sécurité des systèmes et données informatiques de l'État ;

- Nous raffermirons le concept « Armée-Nation » avec une plus grande implication au développement socio-économique (la construction d'infrastructures, l'aide à l'agencement de l'espace terrestre dans les zones agricoles, etc.) tout en évitant de tomber dans les revers de la concurrence déloyale aux entreprises civiles ;
- Nous renégocierons les accords de défense pour affirmer notre souveraineté en la matière.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La diminution notable de la vulnérabilité des Sénégalais.es aux risques liés notamment à la criminalité et aux sinistres ;
- La mise à disposition d'un budget conséquent et des équipements de dernière génération aux forces de défense et de sécurité;
- Le renforcement de la surveillance de nos frontières pour barrer la route au terrorisme qui frappe à nos portes ;
- L'amélioration de la capacité de collecte du renseignement des forces de défense et de sécurité, y compris l'utilisation de drones, de satellites et d'autres technologies avancées;
- Une plus grande implication des forces de défense et de sécurité au développement socio-économique du Sénégal.

Délai de réalisation des mesures clés :

La défense et sécurité extérieure sont fondamentales dans un contexte d'instabilité de la sous-région sahélienne. Ainsi, toutes mesures proposées seront effectives les 2 premières années de notre mandat.

Chapitre 14

Pour un secteur touristique performant, porté par la biodiversité, la richesse culturelle, l'ingéniosité de nos artisans et l'écotourisme

(Tourisme, culture, artisanat, sport, environnement)

Le tourisme est un secteur névralgique et véritable moteur de l'économie sénégalaise. Avec 718 km de littoral, un patrimoine culturel riche et des écosystèmes exceptionnels, nous disposons d'un potentiel touristique énorme. Cependant ces dernières années ont été marquées par un ralentissement de l'activité touristique avec comme corollaire une perte d'emplois et la baisse des recettes.

Ainsi, il est d'une nécessité impérieuse de relancer l'activité touristique autour de notre richesse culturelle, de la beauté de nos écosystèmes et de l'ingéniosité de nos artisans.

1. Le développement d'une pédagogie éducative autour des valeurs locales et à la sociologie du tourisme

Le tourisme sénégalais d'aujourd'hui est l'évidence de cette altérité culturelle précédemment soulignée. Déjà, parler de tourisme dans nos communautés, c'est faire appel à des pans culturels étrangers à la civilisation autochtone. Les fantasmes que nourrissent le tourisme sont à l'origine de la prostitution grandissante, du mirage de l'eldorado et paradoxalement, à l'adoption de certains comportements qui finissent par s'enraciner. Les conséquences de toute cette problématique touristique soulèvent des équations existentielles qui se manifestent dans tous les champs : politique, culturel, social et particulièrement économique.

En effet, il s'avère nécessaire, devant tous ces risques et menaces qui résultent de l'émergence touristique, de développer des approches pédagogiques capables d'y faire face, ce qui motive cette réflexion autour de la pédagogie éducative face aux risques d'une sous culture du tourisme.

- Nous promouvons un tourisme intégré et ancré dans les terroirs et leurs réalités sociologiques par :

- L'initiation de programmes de sensibilisation pour valoriser le patrimoine et la culture touristique auprès des citoyens ;
- Le renforcement du respect des espaces publics (parcs, plage, littoral, etc.) ;
- La promotion de politiques touristiques inclusives et concertées avec les professionnels du tourisme, les autochtones et les touristes ;
- La préservation des populations autochtones face aux chocs culturels et la favorisation de l'interculturalité conviviale ;
- L'instauration d'un système d'observation attentive face aux impacts des flux touristiques sur les composantes socioculturelles et leur exposition aux facteurs de transfiguration et de déculturation ;
- L'inclusion de la culture touristique dès le bas âge dans les curricula (principes éthiques, sociabilité, hygiène et respect de l'environnement dans le cercle familial et à école) en collaboration avec les institutions d'enseignement supérieur, d'éducation et de formation ;
- Le renforcement des compétences des collectivités locales dans la gestion touristique de leurs terroirs.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Le développement d'une culture touristique et d'une citoyenneté écologique ;
- La socialisation du tourisme ;
- Un meilleur assainissement des espaces publics et la sécurisation des sites et parcs d'attractivité touristique ;
- La création de 1000 emplois verts par an dans les sites à intérêt touristique et la génération de plus de revenus touristiques pour les communes et leurs populations.

Délai de réalisation des mesures clés :

Les mesures seront lancées dès le début du mandat et s'entendront sur 3 ans.

2. Le développement du micro-tourisme sur toute l'étendue du territoire nationale

Le mimétisme politique renvoie toujours au transfert de modèles inappropriés, tuant l'originalité qu'exige le tourisme nouveau. Une manne comme le tourisme, par manque de créativité et d'authenticité est à la merci d'influences étrangères avec un manque à gagner énorme pour les territoires qui accueillent les investissements touristiques. Le projet de développement local promu par l'acte 2 sur la décentralisation, se passe de la contribution potentielle du tourisme dans le processus de développement des collectivités locales. Ainsi, pour relever les nombreux défis qui interpellent le secteur touristique, il est important de prendre des mesures pertinentes et de les mettre en œuvre.

- Nous mettrons en œuvre de nouveaux plans touristiques articulés autour des niches vitales à l'économie nationale (pétrole et gaz) et nous élaborerons des projets et programmes de provincialisation ou de « thématisation » du tourisme avec une cartographie des anciens royaumes et patrimoines naturels du Sénégal par :
 - La création de huit (08) FESOT (Fédérations de syndicats et offices de tourisme) pour accompagner les programmes notamment sur l'identification des patrimoines et emblèmes des 8 provinces touristiques autour desquels s'articuleront un plan d'aménagement des sites notamment sensibles (plages, plans d'eau et littoraux) ;
 - Le développement du tourisme artisanal afin de replacer l'art au cœur de l'attractivité touristique et la création d'académies des arts touristiques ;
 - Le lancement d'un programme de certification et de labellisation des produits et services touristiques des terroirs autour d'un plan de marketing et de promotion.

Les projets et programmes seront financés par la Taxe Écologique Local (TECOL) à mettre en place et qui sera payée par les entreprises du pétrole, du gaz ou toute autre recherche des

territoires afin de mieux impacter les économies Promouvoir l'agrotourisme (lier le tourisme à l'agriculture) ;

- La promotion de l'apport de la biodiversité et des paysages naturel au développement du secteur touristique.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- L'identification des zones d'intérêt culturel et sportif dans les huit (08) provinces touristiques ;
- La décentralisation du tourisme (transfert de compétences aux collectivités locales) ;
- Le développement de l'esprit et la promotion de l'événementiel : foires et autres animations autour des ressources culturelles et sportives dans les localités cibles, lutte à Fatick, festivals traditionnels en Casamance, carnivals et gastronomie à Saint Louis, danse, musique et théâtre à Lompoul, etc. ;
- L'aménagement de sites culturels, sportifs et plages communautaires afin de se doter d'un environnement touristique plus attractif, plus propice aux affaires.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre dans les 2 premières années du mandat.

3. La redynamisation du tourisme balnéaire, religieux et d'affaires

Le tourisme balnéaire sénégalais s'essouffle sur la petite côte alors que le potentiel national est énorme. Ainsi, il y a un besoin impératif de restructuration de la niche religieuse, qui touristiquement, répondra à une forte demande des fidèles, afin de générer des emplois salariés et durables pour beaucoup de talibés en mal d'insertion et offrir une belle opportunité commerciale pour les agences de voyage et de tourisme.

- Nous valoriserons nos 700 kms de côtes et nos nombreux plans d'eau (fleuves Casamance et Sénégal, Lacs rose, de Guiers etc.) via le balnéaire, l'écotourisme.

- Nous développerons de hub aérien et sanitaire par la création de quatre (04) cliniques mixtes spécialisées (HMS - Hôtels Médicaux Spécialisés) à Dakar, Saint-Louis, Mbour et Ziguinchor.
- Nous développerons l'agrotourisme, l'E-tourisme et le tourisme religieux par :
 - La mise en place les fermes FAGROE (fermes agroécotouristique);
 - Le lancement de deux programmes phares :
 - PPTR (Programme spécial de Promotion du Tourisme Religieux) : ce programme mobilisera un investissement de base qui viendrait des foyers religieux cibles par le biais des contributions de masse des fidèles. Le secteur touristique privé travaillera ensuite à mettre en œuvre cette attractivité selon les opportunités commerciales qui s'offriront ;
 - PHRAS (Programme de Hub Régional Aérien au Sénégal) : c'est un programme inter-Etats très ambitieux qui nécessitera en priorité des quotes-parts négociées et l'engagement du secteur privé sous régional avec l'appui des banques régionales de développement comme la Banque Africaine de Développement.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- L'aménagement touristique des côtes sénégalaises et la valorisation des plans d'eau avec le développement d'activités agrotouristiques et écotouristiques ;
- La création de 4 HMS (hôtels médicaux spécialisés) au niveau national pour attirer la sous-région et même au-delà ;
- La mise en œuvre de deux programmes touristiques phares : le PPTR (Programme spécial de promotion du tourisme religieux) et PHRAS (Programme de hub régional aérien au Sénégal) pour mieux dynamiser le secteur du tourisme.

Délai de réalisation des mesures clés :

- Le PPTR et le PHRAS seront mis en place sous 3 ans
- Les HMS seront créés sous 2 ans
- Les autres mesures seront mises en œuvre sous 2 ans.

4. La valorisation du patrimoine national, de la création artistique et littéraire

Le Patrimoine est, ici, compris comme la totalité des biens matériels et immatériels à préserver de la logique économique du marché. Ces biens et pratiques méritent une attention soutenue de l'État parce que relevant du domaine de souveraineté. Il permet d'amplifier toutes les valeurs de toutes les communautés sénégalaises pour insuffler une fierté d'appartenir à une plus grande communauté qu'est la République.

Ainsi, il est important de mettre en place certaines mesures pour valoriser le patrimoine culturel, la création artistique et littéraire.

- Nous mettrons en place une économie de la culture qui boosterait les secteurs du cinéma, des arts plastiques, de la littérature, de la danse, etc.
- Nous mettrons en place un fonds de soutien à la mobilité internationale des artistes pour permettre notamment aux talents émergents de se rendre dans des festivals, des biennales, des expositions, foires et salons en Afrique et dans le monde;
- Nous soutiendrons efficacement les industries et les entreprises culturelles dans la création, la production, la diffusion et l'archivage des œuvres par la mise en place de mécanismes de financement et le renforcement de ceux déjà existant : Fonds pour la Promotion de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle (FOPICA), Fonds de Développement des Cultures Urbaines (FDCU), Fonds d'Aide à l'Édition, Fonds de soutien aux manifestations culturelles ;
- Nous lancerons un grand programme en faveur de la création de contenus culturels numériques en mettant l'accent, par exemple, d'une part sur les arts graphiques, photographiques et cinématographiques, et d'autre part sur les musiques traditionnelles et modernes ;
- Nous renforcerons les structures décentralisées (centres culturels régionaux) pour une meilleure couverture du territoire national ;

- Nous inciterons les collectivités locales à créer des centres socio-culturels dotés des bibliothèques communales et scolaires sur les fonds de dotation des communes et la coopération ;
- Nous encouragerons davantage, en lien avec l'enseignement supérieur, les Unités de Formation et de Recherches (UFR) ayant des sections artistiques et culturelles et accompagnerons le financement de la recherche scientifique notamment pour les fouilles archéologiques ;
- Nous travaillerons à la démocratisation de la culture à travers la décentralisation et l'érection de centres culturels régionaux équipés et fonctionnels.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Le renforcement des structures culturelles décentralisées et de centres socio-culturels dotés des bibliothèques dans les communes du Sénégal ;
- La mise en place de mécanismes de financement pour renforcer la participation des entreprises nationales dans la création, la production, la diffusion et l'archivage des œuvres ;
- Le renforcement de l'enseignement, la formation et la recherche scientifique dans les domaines liés à la culture et à la création artistique et littéraire.

Délai de réalisation des mesures clés :

- Toutes les mesures proposées seront mises en œuvre sous 2 ans.

5. L'artisanat un pilier important de notre politique de substitution des importations

L'artisanat est un secteur stratégique prometteur, considéré comme une alternative crédible à l'échec scolaire. Cependant, ce secteur fait face à des difficultés récurrentes notamment un manque de financement, ou encore de formation, une inadéquation des équipements des ateliers artisanaux et la pauvreté de ses acteurs principaux à savoir les artisans.

Ainsi, nous nous engageons à prendre des mesures hardies pour renforcer la compétitivité et la promotion des produits et services artisanaux.

- Nous adopterons les réformes inscrites dans le programme communautaire de l'UEMOA en matière d'artisanat ;
- Nous réviserons les textes statutaires, réglementaires et le cadre législatif qui organisent le secteur de l'artisanat ;
- Nous mettrons en place un fonds d'appui du secteur de l'Artisanat (FASA) d'un montant de 5 milliards par an pour le renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs ainsi que la modernisation des outils de travail et l'innovation ;
- Nous intégrerons dans les procédures de la commande publique, l'obligation de faire appel à l'artisanat 100% « made in Sénégal » afin d'augmenter la part de marché des artisans dans la commande publique et de leur permettre de se formaliser ;
- Nous fusionnerons les agences intervenant autour du secteur de l'artisanat, comme l'Agence Nationale de la Maison de l'Outil (ANAMO) et l'Agence pour le Développement de l'Artisanat (APDA), et un contrat de performance sera signée la nouvelle entité ;
- Nous créerons des zones d'activités artisanales (ZODAR), des zones d'exposition et de commercialisation de produits artisanaux (ZECA) dans les 46 départements du pays ;
- Nous renforcerons les capacités techniques dans les 120 corps de métiers de l'artisanat par un système de formation, de perfectionnement soutenu et d'apprentissage pour leur permettre d'être plus compétitifs ;
- Nous soutiendrons la compétitivité des entreprises artisanales par la facilitation de l'accès au financement des équipements, du fonds de roulement voire de la promotion commerciale des produits et services
- Nous appliquerons une politique de formation et de perfectionnement professionnel par une articulation entre les systèmes formels et non formels et par l'élaboration de programmes concertés qui privilégient l'approche par compétence avec une démarche inclusive de tous les acteurs ;
- Nous systématiserons la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) pour exploiter de façon optimal le capital humain dont dispose l'artisanat ;

- Nous favoriserons l'implantation de centres d'artisans locaux (regroupés en sociétés, GIE ou en coopératives), en rapport avec les chambres des métiers d'artisans spécialisés dans la réparation, l'entretien et la restauration de matériels agricoles.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- L'amélioration du financement du secteur de l'artisanat afin de substituer une bonne partie des importations de biens mobiliers ;
- Le renforcement de la compétitivité et la promotion des produits et services artisanaux;
- Le développement d'infrastructures et d'équipements pour le secteur de l'artisanat;
- Le renforcement des capacités techniques et managériales des différents corps de métiers de l'artisanat.

Délai de réalisation des mesures clés :

La mise en place du FASA et la fusion des agences intervenant autour du secteur de l'artisanat seront effectives les six (06) premiers mois de notre mandat. Les autres mesures proposées seront mises en œuvre sous 2 ans.

Chapitre 15

Pour une éducation physique populaire et un sport compétitif, instrument de socialisation et vitrine diplomatique et touristique

(Sport, tourisme)

Le sport constitue un secteur en constante mutation relative à l'évolution des sociétés et des défis sur lesquels nos gouvernements doivent réfléchir. Au Sénégal, comme partout dans le monde, l'organisation sportive a évolué au fil du temps ; d'où la nécessité d'asseoir une gestion méticuleuse et experte basée sur une politique sportive bien articulée autour de différents segments avec un plan de financement clairement défini. Malgré toutes ces évolutions, de nouvelles réformes s'imposent en vue d'une meilleure organisation et une meilleure gestion du sport sous toutes ses formes.

Pour surfer dans le vague de succès du sport sénégalais ces dernières années et du football en particulier, nous nous engageons pour maintenir le cap d'un sport compétitif, instrument de socialisation et vitrine diplomatique et touristique.

1. La réforme et la gouvernance du sport

La vision sociopolitique dans laquelle s'inscrit l'actuelle loi organisant le secteur du sport est orientée vers l'éducation et la formation de la population, plus particulièrement de la jeunesse. Cette option fait que le sport de compétition n'était pas bien pris en considération.

Eu égard à la dimension socioéconomique et politique de cette forme de pratique mise en exergue partout dans le monde, une organisation juridique et administrative est primordiale afin de satisfaire à ses exigences. Parmi elle, la question du financement constitue un élément très déterminant dans la performance du sport de haut niveau pour lequel, le Sénégal tarde encore à trouver une solution. En outre, l'impertinence des politiques sportives nationales et locales plombent le développement et la gestion du sport sénégalais.

- Nous mettrons en place le code du sport pour doter le secteur sportif sénégalais d'un cadre législatif prenant en compte les préoccupations liées à la pratique. Ceci passera par :
 - La refonte de la Charte du sport de 1984 ;
 - L'abrogation, la modification et la création de textes règlementant les aspects liés à la formation, aux infrastructures sportives, au sport de haut niveau; au sport pour tous, à la prise en charge du dopage, du numérique et du financement du secteur.
- Nous fusionnerons le ministère de la jeunesse et des sports pour une mutualisation et une gestion efficiente des ressources ;
- Nous mettrons en place un cadre juridique adéquat permettant aux infrastructures sportives de générer des ressources et de les réutiliser pour leur entretien et leur maintenance ;
- Nous digitaliserons la pratique sportive avec la création d'un grand portail pour une meilleure gestion numérique de la politique de management du Sport dans notre pays ;
- Nous mettrons en place une agence de développement et de promotion du sport afin de développer les infrastructures sportives et les clubs sportifs, former les entraîneurs et les athlètes et promouvoir le sport auprès de la population ;
- Nous mettrons en place un fonds national de développement du sport pour accompagner le sport et compléter les limites inhérentes aux budgets de l'État. Ce fonds sera alimenté par les taxes de droits de télévision, de la loterie, du sponsoring, des casinos etc.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- La mise en place d'une organisation sportive et d'un cadre juridique efficaces ;
- Faire du sport une véritable industrie s'appuyant sur un fort capital humain ;
- L'adoption de stratégies de gestion des infrastructures sportives publiques ;
- La gestion des processus décisionnels pour une professionnalisation de toutes les disciplines sportives (les

fédérations sportives étant délégataires de l'État, celui-ci doit avoir un droit de regard dans la limite du respect des règlements internationaux) ;

- L'évaluation de la performance et du contrôle de gestion pour la reddition des comptes ;
- La territorialisation du développement de la pratique sportive par l'implantation d'infrastructures.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre sous 4 ans.

2. Le sport pour tous, vecteur de développement social et économique

Depuis plus d'une quinzaine d'années, les diagnostics de la situation des activités physiques et sportives mettent en exergue la non-effectivité de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) dans les établissements élémentaires surtout en milieu rural, l'insuffisance des instituts de formation pour les techniciens du sport, la non prise en compte des jeux traditionnels dans l'enseignement de l'EPS et le problème de mise à jour du contenu des programmes d'enseignement. Aussi, il faut noter l'incohérence et l'impertinence de la politique sportive publique dans la démocratisation de l'accès au sport.

Ainsi, nous nous engageons pour des mesures concrètes à améliorer la pratique sportive de masse et la démocratisation de l'accès au sport à travers l'enseignement de l'éducation physique, sportive, le développement des installations sportives de proximité, la promotion du sport scolaire et universitaire.

- Nous revaloriserons l'Éducation Physique et Sportive (EPS) et lui donnerons sa véritable place dans le système éducatif sénégalais compte tenu de sa contribution à la formation complète des élèves en sauvegardant leur équilibre. Pour ce faire nous reverrons les dispositions actuelles :
 - Nous mettrons en place une politique de réhabilitation des infrastructures sportives,

- Nous améliorerons le recrutement et la formation continue des enseignants ;
- Nous rendrons effectif et systématique la pratique de l'EPS à l'école par le respect du volume horaire en vigueur à travers une circulaire ou tout autre acte réglementaire ministériel ;
- Nous abrogerons le décret n°2014-632 du 07 mai 2014 fixant les crédits horaires et les coefficients dans l'enseignement moyen général en faisant revenir celui du n°73-896 fixant les crédits horaires comme suit :
 - Au niveau du cycle moyen : il faut trois (03) heures hebdomadaires de cours réparties en une séance longue de deux (02) heures et une séance courte d'une (01) heure ;
 - Au niveau du cycle secondaire : quatre (04) heures hebdomadaires réparties en deux séances de deux (02) heures chacune.
- Nous ouvrirons des départements de Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) dans toutes les universités afin de participer à la résorption le nombre insuffisant d'enseignants d'EPS. Actuellement, seulement 3 structures (INSEPS, CNEPS et STAPS de l'UGB) en forment, alors que le déficit demeure ;
- Nous améliorerons les contenus d'enseignements et la supervision des enseignants par l'intégration de modules en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives dans la formation des inspecteurs généraux de l'éducation et de la formation (IGEF) à la FASTEF ;
- Nous augmenterons le coefficient de l'EPS à l'évaluation formative au cycle secondaire passant de 1 à 2 au même niveau qu'au cycle moyen. Nous proposerons l'application du coefficient 2 de l'EPS à l'examen du baccalauréat avec la suppression du certificat d'assiduité et bonus-malus avec l'abrogation du décret 95 -947 du 18 Octobre 1995 portant organisation du baccalauréat. A travers une éducation physique et sportive adaptée, les élèves inaptes pourront profiter des bienfaits du sport par des cours théoriques et

évaluer également dans ce sens (recommandations de la commission nationale de l'EPS) ;

- Nous accompagnerons les collectivités territoriales dans la construction et la réhabilitation des infrastructures sportives de proximité et, près des établissements scolaires au niveau des communes ;
- Nous accompagnerons les communes dans le recrutement d'un enseignant d'EPS dans chaque école élémentaire permettant de faire face à l'impératif de respecter les crédits alloués à l'EPS dans le programme de l'élémentaire et au manque de formation des enseignants. Ceci facilitera l'effectivité et l'atteinte des objectifs, mais permettra une meilleure organisation des compétitions du sport scolaire au niveau élémentaire et servira de grenier au sport d'élite avec la détente de jeunes talents.
- Nous redynamiserons le Sport Scolaire et Universitaire. Pour ce faire, nous ferons suite au décret n° 2021-1594 relatif à la création de la fédération sénégalaise du sport scolaire et du sport universitaire par la mise en œuvre des arrêtés n° 23250 et n°23351 du 11 août 2022 portant statuts desdites fédérations par :
 - L'achèvement du processus de mise en place des ligues académiques scolaires et des ligues universitaires conformément à la réglementation ;
 - La poursuite de l'organisation des championnats régionaux scolaires ;
 - L'accentuation de l'organisation des championnats nationaux scolaires ;
 - La reprise de l'organisation d'un festival national scolaire chaque 2 ans ;
 - La reprise de l'organisation du championnat national universitaire chaque année (le dernier CNU date de 2013 au stade L.S. SENGHOR) ;
 - La mise en place de lycées sportifs au niveau des futurs pôles régionaux de développement conformément à la charte de la déconcentration (il n'existe qu'un projet pour le lycée Delafosse) ;

- Nous développerons les installations sportives de proximité pour permettre à la population de renouer avec les activités sportives depuis le bas âge et assurer une continuité. Ceci passera par des installations d'espaces multifonctionnels permettant d'accueillir plusieurs disciplines dans un seul espace :
 - Au niveau des établissements scolaires (Élémentaire, collège, lycée) par l'exploitation des espaces libres dans les établissements scolaires pour la construction de terrains multisports englobant par exemple le basket, le volley, le hand, le mini foot, etc.
 - Au niveau des établissements universitaires par la dotation d'installations sportives pour assurer la continuité de la pratique du sport déjà entamé lors du cursus scolaire ;
 - Au niveau des quartiers par l'installation de parcours et agrès destinés à développer les capacités et de parcs de fitness en extérieur permettant aux citoyens de faire facilement et librement de l'exercice à ciel ouvert ;
 - Au niveau des communes, départements et régions par :
 - La construction de gymnases permettant la pratique de sports divers notamment le basket, le handball, le volleyball, le foot salle, les arts martiaux, la lutte gréco romaine, la boxe, la gymnastique etc. Les stades régionaux seront aménagés pour accueillir ces types d'infrastructures (Ex : Stade Lamine Gueye, Elimanel Fall, Stade Amitié, Lat Dior, etc.)
 - L'aménagement d'espaces sablonneux pour le beach-soccer, le beach-volley et la lutte traditionnelle, dont la plupart des entrainements se font dans les établissements scolaires ;
 - La construction d'une piscine afin que chaque capitale régionale se dote au moins d'une piscine. Des cours de natation seront intégrés dans les programmes scolaires.

- Nous promouvoir la création d'un club majeur multisports dans chaque capitale régionale, soutenu fortement par les collectivités territoriales et du conseil régional afin de :
 - Favoriser le sentiment d'appartenance des populations permettant d'accroître la capacité exceptionnelle de mobilisation des supporteurs ;
 - Faciliter la professionnalisation des clubs qui pourront concentrer les subventions régionales et mobiliser les populations à chacune de leurs rencontres sportives
 - Faire la promotion de nos régions en améliorant leur connaissance par l'ensemble des Sénégalais.
- Nous démocratiserons le sport. L'État du Sénégal confie au ministère des Sports, en son article 1^{er} du décret n°2022-1811 du 26 Septembre 2022, la politique d'incitation à la pratique populaire des sports. Cette délégation de pouvoirs aux fédérations et groupements sportifs s'inscrit dans une volonté de cogestion dont les conditions sont définies dans l'arrêté ministériel n°12238. Ainsi, sur la base de l'article 3, chaque délégué de pouvoirs est chargé d'animer, organiser, gérer et promouvoir la discipline sur toute l'étendue du territoire national. Pour ce faire, les délégués doivent disposer de ressources financières et techniques suffisantes. Seulement, force est de constater que les conditions nécessaires à l'exécution de leurs missions ne sont pas réunies. Ainsi, nous soutiendrons financièrement, techniquement et méthodiquement les délégués ;
- Nous assurerons la mise à disposition, des espaces sportifs nécessaires, des équipements spécifiques, des moyens humains, d'entraînements, de formations et de ressources appropriés, ainsi que l'octroi de subventions en vue de contribuer aux financements des activités des clubs sportifs des personnes handicapées et de soutenir les fédérations para sports dans la réalisation de leurs projets ;
- Nous ouvrirons des centres de développement technique, et travaillerons au développement du para sport au Sénégal, ainsi qu'à la mise en place de conditions de préparation technique, physique, athlétique et mentale des para athlètes sénégalais, en vue de la participation à des compétitions nationales et internationales.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Un meilleur encadrement de la pratique sportive à l'école ;
- La détection de talents dès le bas âge ;
- La diversification des offres sportives ;
- L'augmentation du taux de pratiquants sportifs sur tout le territoire national ;
- Une bonne contribution à la lutte contre la délinquance ;
- La génération de recettes et d'emplois avec l'installation des infrastructures sportives.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre sous 3 ans.

3. Le sport de performance, une vitrine touristique

Les compétitions internationales occupent une place privilégiée qui capte l'attention des masses mais aussi des pouvoirs publics. L'enjeu, c'est l'accroissement du prestige, de la crédibilité et de l'image des nations représentées par les équipes en compétition. Ces trois dernières, notre pays a obtenu des résultats appréciables dans certaines disciplines sportives.

Pour améliorer les performances sportives de notre pays dans les compétitions internationales, nous prendrons des mesures concrètes et des solutions pour améliorer la pratique sportive de haut niveau et la gestion durable de l'élite dans la performance.

- Nous mettrons en place une mutuelle pour les sportifs licenciés avec une obligation d'adhésion des pratiquants comme exigence aux structures sportives. Ceci sécuriserait d'une part les sportifs, motiverait les parents à autoriser leurs enfants à la pratique du sport qui ne serait plus un risque de coûts médicaux supplémentaires;

Cette mutuelle servira aussi à financer des projets pour les sportifs de haut niveau à la retraite en plus de gérer la pension des souscripteurs éventuels. Il s'agira d'apporter un financement remboursable aux projets rentables que les sportifs veulent promouvoir dans leur espace (salles de fitness, centres de formation, etc.) ;

- Nous créerons 5 pôles espoirs : Nord, Sud, Est, Ouest et Centre pour un développement durable du sport de performance dans toutes les disciplines sportives. Ce système de pôle permettra d'installer une concurrence saine entre les différents pôles, ce qui serait profitable pour le sport d'élite ;
- Nous créerons des lycées d'Excellence du sport-études pour allier réussite scolaire pour un avenir radieux et réussite sportive. Dans ce cadre, nous identifierons et sélectionnerons un certain nombre de disciplines et nous leur octroierons un créneau horaire par niveau dès le primaire ;
- Nous favoriserons la reconversion des sportifs de haut niveau. Il sera question de :
 - Proposer des formations dans le sport : métier d'entraîneur, d'arbitre, maître-nageur, animateur, professeur de judo, de karaté, de taekwondo, jockey, etc. ;
 - Proposer des bourses et modules de formation dans d'autres métiers en fonction de leurs potentialités ;
 - Mettre en place un bureau de recherche de postes de manager dans un club sportif, de gymnastique, de magasins d'article de sport, gestionnaire d'une équipe sportive, etc. ;
 - Signer une convention avec l'Armée pour le recrutement dans les forces militaires et forces paramilitaires ;
 - Signer une convention pour le recrutement dans les sociétés nationales et les entreprises à capitaux d'État majoritaires ;
 - Soutenir les entreprises mises en place par les sportifs en reconversion
- Nous professionnaliserons le sport sénégalais pour contribuer à l'insertion socio-professionnelle des acteurs du sport en faisant preuve d'une réelle volonté politique pour la prise de mesures adéquates à l'encadrement du professionnalisme ;
- Nous mettrons en place des pôles de sport d'élite avec un choix de disciplines pour haute compétition pour ériger de centres de performance ou pôle d'élite pour certaines disciplines ;

- Nous favoriserons la recherche scientifique sur les sportifs sur différents aspects de la pratique sportive : La physiologie du sport, la psychologie du sport, la nutrition du sportif, les blessures et la rééducation et les technologies sportives.

Pour ce faire, nous construirons un Centre médico-sportif au niveau du CNEPS de Thiès et accompagnerons l'INSEPS à mettre en place un laboratoire de recherche.

- Nous construirons des infrastructures sportives multidisciplinaires et durables dans chaque région du Sénégal en créant des emplois locaux pour leur gestion et en améliorant la santé des populations;
- Nous faciliterons la recherche de financement pour les fédérations (nouvelles taxes sur les ressources pétrolières et gazières, les ventes de boissons gazeuses, le tabac, l'alcool et les niveaux de pollution des entreprises) et la négociation de contrats multi-événementiels et sportives avec les entreprises sponsors et les télévisions.

Résultats attendus à la suite de l'application de ces mesures :

- Une couverture sanitaire des professionnels du sport ;
- Une meilleure gestion et un meilleur accompagnement de l'élite sportif ;
- Une meilleure insertion professionnelle pour les anciens sportifs.

Délai de réalisation des mesures clés :

Ces mesures seront mises en œuvre sous 2 ans.

MODALITÉS EFFICIENTES DE FINANCEMENT DE NOTRE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

ÉTAT DES LIEUX ET PROBLÉMATIQUES DU FINANCEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES DU SÉNÉGAL

Le financement de l'économie repose sur les ressources internes et sur les ressources externes :

- **Internes** : recettes fiscales, recettes non fiscales, autres recettes internes (dons budgétaires, produits financiers, recettes exceptionnelles) ;
- **Externes** : emprunts, dons en capital, dons budgétaires et autres recettes externes.

Les recettes fiscales sont la première ressource financière de l'État du Sénégal, avec un taux de pression fiscale de 19,4% en 2024 (LFI, 2024). Le taux de pression fiscale cible de 20% fixé dans la zone UEMOA n'est pas encore atteint. Dans les pays développés, le taux de pression fiscale moyen est de l'ordre de 40%.

L'analyse du budget du Sénégal montre que les principales sources de recettes fiscales sont constituées de :

- impôts et taxes intérieurs sur biens et services (**40,63%**),
- impôts sur salaires versés et autres rémunérations (**17,7%**),
- droits et taxes à l'importation (**12,6%**),
- impôts sur revenus, bénéfiques et gains en capital (**11,4%**).

Le Sénégal fait donc face à plusieurs défis lorsqu'il s'agit de financer son économie. Les difficultés sont multifactorielles et interconnectées. Les principales contraintes auxquelles le pays est confronté en matière de financement de son économie sont :

- **Faible capacité fiscale** : le système fiscal au Sénégal est limité en termes de capacité de collecte d'impôts. Cela est, en partie, dû à une politique économique extravertie, à une prépondérance de l'économie informelle, à des pratiques d'évitement fiscal traduisant un problème de civisme fiscal.

- **Non maîtrise des ressources naturelles** : le Sénégal n'ayant pas la capacité d'exploiter seul ses ressources naturelles, il a choisi un modèle de partenariat très défavorable par manque de courage et de patriotisme. En plus, comme les économies dépendantes des ressources naturelles, le Sénégal pourrait être vulnérable aux fluctuations des prix des matières premières sur le marché mondial. Les revenus provenant de ces ressources peuvent être instables et insuffisants pour financer le développement durable.
- **Endettement chronique et mortifère, avec les intérêts de la dette publique devenant le deuxième budget de l'État après celui du ministère de l'Éducation nationale** : le Sénégal est lourdement endetté en raison d'une politique d'emprunt inefficace, de conditions de remboursement contraignantes et de taux d'intérêt élevés. Ce niveau d'endettement élevé limite la capacité du pays à mobiliser des ressources financières pour des investissements productifs et d'avenir.

L'encours de la dette publique en fin 2023 était de 13 641 milliards FCFA. A ce montant, il faut ajouter le déficit budgétaire de 2024 estimé à 840 milliards FCFA. Pour les intérêts de la dette publique, ils sont estimés à près de 578 milliards FCFA en 2024 (LFI, 2024); soit le deuxième budget après celui du ministère de l'Éducation nationale.

Une dette n'est pas mauvaise, mais malheureusement notre pays n'a pas orienté les sommes empruntées vers des investissements productifs pour inverser la tendance de la balance commerciale avec des activités exportatrices susceptibles de produire les flux de devises nécessaires au remboursement de la dette. Une partie de la dette contractée a servi à financer des dépenses somptuaires peu favorables au développement (phénomène des « cathédrales dans le désert »).

- **Risque politique lié aux tensions politiques et sociales** : Ces tensions peuvent dissuader les investisseurs étrangers et entraîner une fuite des capitaux. Les investissements à long terme nécessaires au développement peuvent être compromis dans un tel environnement.
- **Corruption endémique et mauvaise gouvernance** : la corruption endémique et la mauvaise gouvernance détournent les ressources financières vers des canaux non productifs. Cela décourage les investissements étrangers, réduit la confiance des citoyens et des partenaires internationaux et pousse parfois les jeunes à choisir le

chemin de l'émigration clandestine dans l'espoir de trouver un avenir meilleur au péril de leur vie.

- **Le déficit d'infrastructures de qualité** : l'absence d'infrastructures de base, comme des réseaux de transport et d'énergie fiables, entrave le développement économique. Ces faiblesses, combinées à un manque de vision stratégique, freinent les investissements privés.
- **Faiblesse de l'épargne intérieure** : le niveau faible de l'épargne domestique limite les sources de financement interne de l'économie.
- **Faiblesse et coût exorbitant du financement des ménages par les banques locales**
- **L'absence d'une souveraineté monétaire** constitue aussi un facteur de l'incapacité du gouvernement à financer efficacement l'économie du pays. L'État du Sénégal se trouve bâillonné par son appartenance à la zone franc CFA.

LEVIERS DE FINANCEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE

Les solutions de mobilisation des ressources financières pour financer l'économie passeront par différents canaux :

1. **Réformes fiscales et douanières** : nous renforcerons le civisme fiscal et lutterons contre la fraude et l'évasion fiscale;
2. **Monnaie** : nous mènerons les réformes nécessaires à la mise en place d'une monnaie nationale;
3. **Renégociations des contrats et conventions** (mines, hydrocarbures, marchés publics et infrastructures, etc.) ;
4. **Optimisation l'efficacité des dépenses publiques** : nous mènerons des évaluations approfondies des dépenses publiques pour identifier les inefficacités et mettre en œuvre des réformes visant leur rationalisation tout en préservant les services essentiels. Cela permettra de dégager des ressources financières supplémentaires pour financer les politiques publiques et aussi de développer le consentement à l'impôt;
5. **Transferts de la diaspora** : nous optimiserons l'utilisation de la puissance financière de la Diaspora sénégalaise et africaine pour financer l'économie et réduire notre dépendance aux capitaux étrangers. Cela

passera par la création d'un fonds d'investissement « Patriotisme économique » et d'un fonds de retraite de la Diaspora;

6. Partenariats Public-Privé (PPP) : nous encouragerons les partenariats public-privé en s'appuyant sur une expertise publique locale pour la réalisation de projets d'infrastructures et de services publics. Pour cela, nous créerons un environnement favorable pour attirer les investissements du secteur privé.

7. Emprunts et Obligations : nous émettrons des obligations gouvernementales pour mobiliser des fonds sur les marchés financiers et contracterons des emprunts responsables en respectant des critères de durabilité. Nous mettrons en place une politique efficace de la dette publique et de financement de projets structurants;

Nous mettrons en place une stratégie de gestion de la dette publique pour ralentir fortement sa progression ainsi que ses intérêts. Pour les projets rentables par exemple :

- Le recours au financement participatif avec la participation des particuliers (de la diaspora en particulier), des entreprises publiques et privées nationales (ou de l'espace CEDEAO), sera une excellente alternative à l'endettement. De plus, la rentabilité générée bénéficiera à l'économie nationale et la croissance produite ne sera plus exportée ;
- La création d'entités publiques pour émettre de la dette permettra de financer et gérer ces projets. La dette sera intégralement remboursée par la rentabilité du projet ;

Nous mettrons en œuvre une stratégie de ralentissement de la vitesse d'accroissement de la dette par :

- **La réduction graduelle et intelligente du déficit budgétaire**, par l'amélioration de la qualité des dépenses publiques, et une fiscalité plus efficace économiquement et socialement ;
- **L'amélioration du climat des affaires et de la performance économique ;**
- **La mise en place d'une politique économique** conduisant une croissance économique endogène plus élevée et profitable au peuple sénégalais ;
- **Le recours à d'autres mécanismes de financement de la politique économique :** financement participatif, financement

structuré, partenariats public-privé en s'appuyant sur une expertise publique locale, concessions et semi-concessions, etc.

8. Fonds de développement : nous créerons des fonds de développement spécifiques gérés par la banque publique d'investissement pour financer des projets clés de notre programme. Pour cela, nous solliciterons des contributions nationales et internationales pour alimenter ces fonds.

9. Mobilisation de ressources naturelles : nous gérerons judicieusement les ressources naturelles du pays en mettant en place une stratégie efficace qui concilie les préoccupations du développement actuel et celles des générations futures.

10. Investissements directs étrangers : nous favoriserons un environnement des affaires attrayant pour les investissements étrangers directs, tout en assurant un soutien massif au développement des entreprises nationales.

11. Économie numérique : nous encouragerons le développement de l'économie numérique pour stimuler l'innovation et la croissance en taxant de manière appropriée les transactions en ligne et les entreprises du secteur numérique.

12. Innovation financière : nous explorerons des instruments financiers innovants tels que les obligations à impact social pour mobiliser des financements spécifiques. Nous mettrons en place des mécanismes de financement participatif pour certains projets.

LEVIERS DE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE RÉELLE ET DU SECTEUR PRIVÉ

1. Développement du secteur privé : nous mettrons en place des politiques visant à renforcer le secteur privé, créateur d'emplois et générateur de revenus, en facilitant l'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises. La banque publique d'investissement jouera un rôle central en la matière;

2. Rationalisation institutionnelle des dispositifs publics de financement des entreprises par la création d'une seule et unique banque publique d'investissement du Sénégal.

L'État a créé des institutions financières pour apporter des solutions au financement de l'économie : BNDE, FONSI, FONGIP, CDC, DER, la Banque Agricole, etc. Mais aucune évaluation de leur impact n'est faite. Leur nombre pléthorique combiné à la confusion des attributions

respectives de chacune de ces entités ne permet pas aux entreprises de tirer un grand avantage de leur existence. La création d'une banque publique d'investissement passera par :

- **La fusion de tous les dispositifs ou établissements publics de financement, de garantie, d'investissement, d'accompagnement des entreprises** : BNDE, FONSI, FONGIP, DER, etc. ;
- **Le développement de la gestion pour compte de tiers** :
 - ✓ Gestion de fonds d'investissement patriotisme économique : cela permettra à tous les Sénégalais qui le souhaitent d'investir dans la renaissance économique, sociale du Sénégal
 - ✓ Gestion de fonds souverains pour le compte de l'État ;
 - ✓ Gestion de fonds souverains régionaux.

Il y a plusieurs avantages résultant de cette fusion :

- Interlocuteur unique pour les chefs d'entreprises, l'État et les collectivités territoriales
- Rationalisation des coûts ;
- Efficacité opérationnelle ;
- Plus de clarté et de visibilité : une seule et unique institution financière partenaire apportera plus de clarté sur les solutions de financement mise à disposition des entreprises. La visibilité de cette banque sera également renforcée ;
- Augmentation des moyens d'intervention

La banque publique d'investissement aura pour objectifs à terme de faire émerger des “champions nationaux”, de financer l'innovation, la recherche et les secteurs stratégiques.

3. Assainissement de l'environnement des affaires pour favoriser le développement des investissements privés ;

4. Le “Livret d'épargne du patriotisme économique populaire” sera mis en place pour les particuliers, pour le financement des petites et moyennes entreprises locales ou régionales ;

À terme, ces leviers de mobilisation des ressources financières permettront au Sénégal de s'émanciper de l'aide au développement (dons budgétaires, dons en capital) qui est devenue une épée de Damoclès, une menace pour tout pays souverain.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Diop A. N. et Dalmeau Y. (2023). *LE SUCCÈS DU SÉNÉGAL : un enjeu pour le devenir de l'Afrique et de l'Europe*. Eds L'Harmattan Sénégal. 371 pages.
- République du Sénégal (2018). *Lettre de politique sectorielle de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation LPSD/MESRI 2018-2022*. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. 54 pages.
- République du Sénégal (2014). *Actes des assises de l'éducation et de la formation*. Presses universitaires de Dakar : 294 pages.
- République du Sénégal (2023). *Projet de Loi de finance pour l'année 2024*. Ministère des finances et du Budget : 154 pages.
- République du Sénégal (2023). *Rapport économique et financier. Annexe à la loi de finance 2024*. Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération. 61 pages.
- Sonko O. (2018). *SOLUTIONS pour un Sénégal nouveau*. Editeurs L'Harmattan Sénégal. 233 pages.
- Sonko O. et Fofana M. B. (2022). *Territoires du développement*. Editeurs L'Harmattan Sénégal. 233 pages.

SÉNÉGALAISES, SÉNÉGALAIS MES CHERS COMPATRIOTES

L'élection présidentielle du 24 mars 2024 n'a pas pour seul objectif d'élire un Président de la République. Elle parachève une longue temporalité politique conflictuelle qui a durement éprouvé les fondements du vivre-ensemble sénégalais. Porté par une union populaire, je suis le candidat du changement de système afin de redonner au Sénégal l'intégralité de son indépendance et ses titres de noblesse remis en cause par les deux mandats du Président sortant.

Le projet de changement systémique, porté par la large coalition de partis politiques qui soutient notre candidature, vise un renouvellement profond des méthodes de gouvernance publique, un rapport à l'extérieur plus respectueux de notre souveraineté nationale, une administration non inféodée au pouvoir politique, une justice insoumise et indépendante, le strict respect de la séparation des pouvoirs, le retour à un présidentielisme régulé etc.

Notre candidature à l'élection présidentielle du 24 mars 2024 a pour fondement la réhabilitation des institutions de la République et la restauration de l'État de droit par des réformes qui repensent les fondations de l'État et consolident l'unité du Pacte républicain. La consolidation de l'État-nation est indispensable au développement et à la cohésion nationale.

Notre candidature ambitionne la réduction de la fracture sociale, la redynamisation des services publics, le comblement des inégalités, la promotion de l'égalité des chances qui sont les principales causes du déclassement et de l'injustice que vivent nos concitoyens. Ce faisant, l'éducation et la santé seront au cœur des priorités d'un État-providence qui fera de l'inclusion et de la redistribution ses viatiques d'action.

Notre candidature, construite sur l'idéologie d'un panafricanisme de gauche, est sous-tendue par la volonté de proposer une offre politique de réappropriation de la souveraineté nationale en matière de gestion des ressources naturelles, de diplomatie, de défense et de sécurité.

Convaincus qu'une indépendance intégrale ne peut se faire sans une maîtrise de l'économie, de l'élevage, de la pêche et de l'agriculture, nous sommes pleinement tournés vers la réalisation de la souveraineté alimentaire, numérique, fiscale, énergétique et scientifique.

Vive la République, Vive le Sénégal,
Bassirou Diomaye Diakhar FAYE